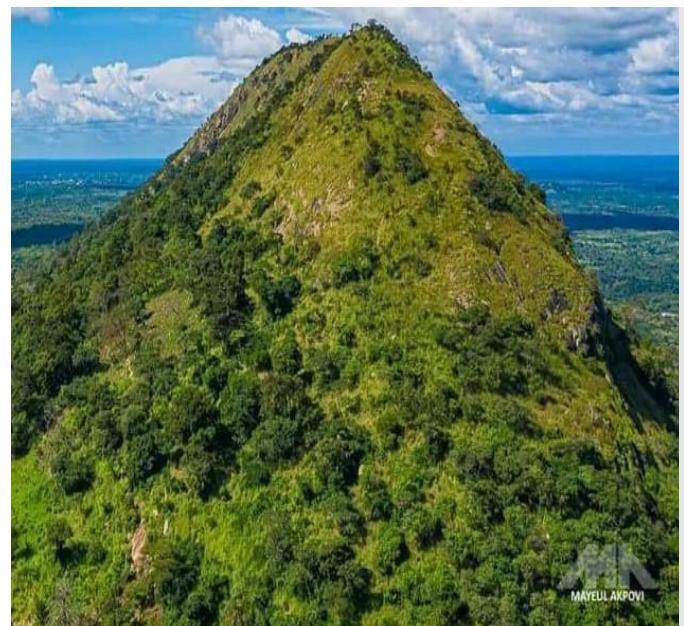
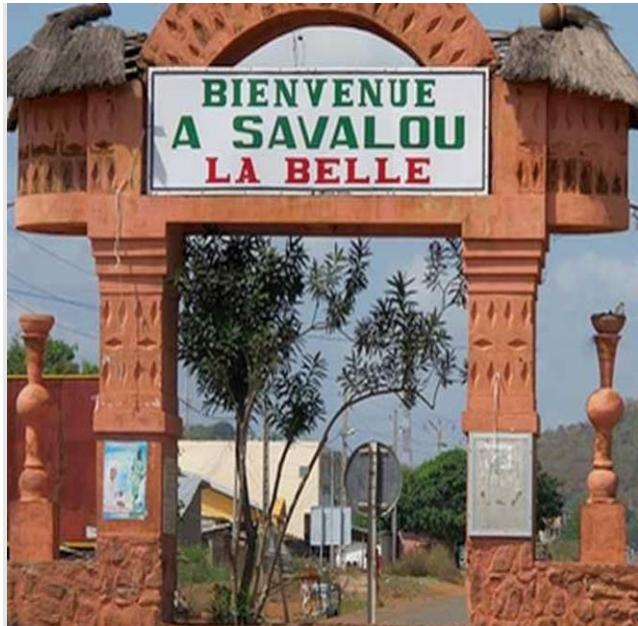




MAIRIE DE SAVALOU
DEPARTEMENT DES COLLINES

REPUBLICUE DU BENIN



CON

PAYS DE LA CHAÎNE DES COLLINES"

JUILLET 2024

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

La Constitution du 11 décembre 1990 dispose que « les collectivités locales s'administrent librement par des conseils élus », ce qui est également formulé dans l'article 2 de la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin. Ainsi depuis 2003, les 1^{ères} élections communales ont eu lieu et ont abouti à la mise en place des conseillers communaux qui sont investis de la mission d'assurer le développement de la commune. Pour ce faire, les lois de la décentralisation ont prévu que la commune élabore et adopte par le biais de son conseil communal un plan de développement. C'est pourquoi la commune de Savalou s'est dotée d'un 1^{er} plan de développement communal pour la période 2003-2008. Ensuite, un 2^{ème} plan de développement communal a été adopté et mis en œuvre sur la période 2012-2016 et un 3^e sur la période 2018-2022.

En préparation de l'arrivée à terme du PDC, la commune s'est engagée assez tôt dans un processus d'évaluation de son PDC 2018-2022. Cet exercice a abouti à l'adoption par les acteurs communaux d'un rapport du bilan évaluatif du PDC. En union d'action avec les autres communes du département des Collines à travers le Groupement Intercommunal de Collines (GIC), la commune de Savalou a pu obtenir les ressources nécessaires au financement du processus d'élaboration de son PDC 2024-2028 avec un apport financier de la mairie venant en complément aux ressources mobilisées auprès des PTF. Les ressources et partenariats mobilisés ont permis de mettre à notre disposition une équipe d'experts thématiques pour accompagner.

Suite à une délibération du Conseil Communal, le processus d'élaboration du nouveau PDC a été enclenché. Avec une démarche participative, les populations de la commune de Savalou, les acteurs organisés, la société civile, les Services Déconcentrés de l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers, la diaspora, le Conseil Communal, etc...ont été tous mobilisés aux différentes étapes du processus à partir des assemblées villageoises, des ateliers d'arrondissement, des ateliers communaux et aux différents travaux de groupe. Ainsi, les aspirations réelles des populations à la base et des acteurs organisés ont été exprimées, priorisées et prises en compte dans l'élaboration de ce document. Ce faisant, cette démarche présage d'une bonne mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour la mise en œuvre des programmes et projets retenus pour l'amélioration des conditions de vie des populations sur le territoire communal. Le présent PDC se veut réaliste et sa mise en œuvre se fonde sur un engagement partagé de tous les acteurs à améliorer substantiellement la mobilisation des ressources propres de la commune. Toutefois, pour disposer d'une plus grande capacité d'investissement, l'apport des ressources extérieures à mobiliser auprès de l'Etat central et des Partenaires Techniques et Financiers au développement sera requis. A cet effet, la dynamique de la coopération décentralisée sera renforcée et une amélioration de la bonne gouvernance de la



Scanne avec CamScanner

 Scanné avec CamScanner

commune sera développée pour rassurer les partenaires. A tous les corps constitués de la commune : élus locaux et communaux, sages, notables, acteurs économiques, femmes, jeunes, Organisations de la Société Civile, personnel de l'Administration communale, Services Déconcentrés de l'Etat, les personnes ressources, cet engagement a été pris ensemble. Je me réjouis que l'ensemble de ces parties prenantes aient bien perçu les enjeux de développement et pris conscience des efforts que les défis actuels de développement de notre commune nous imposent. Leur niveau de participation aux différentes étapes d'élaboration de ce PDC, que je salue au passage, témoigne de l'importance accordée à cet outil de planification.

Pour sa mise en œuvre, la bonne gouvernance et l'amélioration continue de la mobilisation des ressources ont été retenues comme lignes directrices afin de maintenir l'engouement suscité par ce processus.

Tirant leçon de l'évaluation du PDC 2018-2022, je souhaite vivement que le présent document de PDC 2024-2028 soit véritablement un cadre commun pour toutes les actions d'appui au développement de la commune. Il doit servir de document de base de discussion avec l'Etat central, les Partenaires Techniques et Financiers, le référent privilégié pour tous les acteurs soucieux d'un développement local concerté et durable de la commune de Savalou. Pour ce faire, sa vulgarisation auprès des populations, de la diaspora, des institutions et partenaires potentiels devra être assurée après son approbation par l'Autorité de tutelle.

Je tiens à exprimer ma satisfaction et mes remerciements à nos partenaires (Plan International Bénin (PIB), Approche Communale pour le marché Agricole (ACMA3), CARE, GIZ) ayant contribué techniquement et/ou financièrement à l'élaboration de ce précieux outil de développement mais aussi de plaidoyer, de communication, de mobilisation des ressources et de gestion des affaires locales sans lesquels le PDC 2024-2028 resterait à l'étape d'ambition. Je voudrais compter sur leur disponibilité à nous accompagner tout au long des cinq (5) prochaines années. Pour terminer, je voudrais appeler tous les filles et fils de Savalou à se mobiliser dans une dynamique unitaire en vue d'apporter leur contribution à la concrétisation de la vision de développement adopté de commun accord dans ce PDC. Nul ne sera de trop dans ce combat contre la pauvreté, la perte de fertilité de nos terres avec son corollaire, la baisse de la productivité, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les changements climatiques qui menacent la commune et le pays entier. Nous venons ainsi de bâtir un nouvel outil pour le développement de notre très chère et belle commune, Savalou.

Tous ensemble, nous y parviendrons !



ii

Scanne avec CamScanner

 Scanné avec CamScanner

SOMMAIRE

<i>AVANT-PROPOS</i>	<i>i</i>
<i>Liste des Sigles et acronymes</i>	<i>iv</i>
<i>Liste des cartes</i>	<i>vi</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>vi</i>
<i>Liste des figures</i>	<i>vii</i>
<i>Liste des graphes</i>	<i>vii</i>
<i>Résumé</i>	<i>ix</i>
<i>Introduction</i>	<i>11</i>
<i>Chapitre 1 : Contexte de développement de la Commune</i>	<i>14</i>
<i>Chapitre 2 : Démarche d'élaboration du Plan de Développement Communal</i>	<i>20</i>
<i>Chapitre 3 : Problématique de développement de la commune</i>	<i>25</i>
<i>Chapitre 4 : Diagnostics</i>	<i>28</i>
<i>Chapitre 5 : Le cadre stratégique</i>	<i>119</i>
<i>Chapitre 6 : Le cadre programmatique</i>	<i>142</i>
<i>Chapitre 7 : Dispositif de mise en œuvre</i>	<i>151</i>
<i>Chapitre 8 : Gestion des risques et conditions de succès</i>	<i>161</i>
<i>Conclusion</i>	<i>164</i>
<i>Annexes</i>	<i>165</i>

Liste des Sigles et acronymes

ACRONYMES/SIGLES	SIGNIFICATIONS
ABCF	Agence Béninoise des Communes Frontalières
ABERME	Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise
ACDPE	Agents Contractuels de Droit Public de l'Etat
ACFB	Association des Caisses de Financement à la Base
ACMA	Approche Communale pour le marché agricole
ADC	Attestation de Détenzione Coutumière
ADCS	Association de Développement de la Commune de Savalou
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AIC	Agriculture Intelligent face au Climat
ALIDE	Association de Lutte pour la promotion des Initiatives de Développement
AME	Aide Médicale de l'Etat
AMIU	Aspiration Manuelle Intra-utérine
ANAEPMR	Agence d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
AS	Aides-Soignants
ASHAM	Association Savaloise des Handicapés Moteurs
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
AVE&C	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
BACAR	Bureau d'Appui-Conseils d'Afrique pour les Réalisations
BIA	Bataillon Inter Armes
CCE	Conseil Communal Enfants
CCF	Comité Consultatif des Filles
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CCJ	Chef Cellule Juridique
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
CCOS	Conseil Communal d'Orientation et de Suivi du Secteur Agricole
CCS	Conseil Communal de Savalou
CDL	Contribution au Développement Local
CEG	Collège d'Enseignement Général
CIPE	Centre des Impôts des Petites Entreprises
CJL	Centre des Jeunes et Loisirs
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNAB	Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
COFORMO	Communauté Forestière du Moyen-Ouémé
COGECS	Comité de Gestion des Centres de Santé
COGEF	Commission de Gestion Foncière
CPS	Centre de Promotion Sociale
CQ	Chef Quartier
CR	Compte-rendu
CRP	Chef Région Pédagogique
CSA	Centre de Santé d'Arrondissement
CSAGPE	Chef Service Affaires Générales et Promotion de l'Emploi
CSC	Centre de Santé Communautaire
CV	Chef de Village
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DADE	Direction des Affaires Domaniales et Environnementales
DCBPB	Document Communal de Programmation Budgétaire Pluriannuelle
DDAEP	Direction Départementale de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
DDD	Direction Départementale du Développement
DDLP	Direction du Développement Local et de la Planification
DSI	Direction des Systèmes d'Information
DSSR	Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive
DST	Direction des Services Techniques

EIE	Etudes d'Impact Environnemental
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPE	Equivalent Point d'Eau
FADEC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAP	Femmes en Ages de Procréer
FFOM	Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces
FIC	Fonds d'investissement Communal
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FPMH	Forage de Pompe à Motricité Humaine
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GBCO	Gestion Budgétaire et Comptable
GDT	Gestion Durable des Terres
GIC	Groupement Intercommunal des Collines
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois
GV	Groupements Villageois
HZ	Hôpital de Zone
IDE	Infirmier diplômé d'Etat
IEC	Information Education Communication
IGL	Indice de Gouvernance Locale
INRAB	Institut National de Recherche Agricole du Bénin
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MEMP	Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire
MJCD	Mutuelle des Jeunes Chrétiens pour le Développement
MS	Ministère de la Santé
ODD	Objectifs de développement durable
ODP	Occupation du domaine public
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
ONG	Organisation Non Gouvernemental
OPA	Organisation des Producteurs Agricoles
OSC	Organisation de la Société Civile
PADAC	Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines
PADAAM	Projet d'Appui au Développement Agricole et à l'Accès au Marché
PADME	Société pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro-Entreprises
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PAGEFCOM	Projet d'appui à la Gestion des Forêts Communales
PAI	Plan Annuel Investissement
PAPVIRE	Projet d'Appui à la Production Vivrière et de Renforcement de la Résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines
PCC	Plan de Contingence Communal
PDC	Plan de Développement Communal
PDU	Plan d'Aménagement Urbain
PEA	Point d'Eau Autonome
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PHAC	Plan d'Hygiène et d'Assainissement
PIB	Plan International Bénin
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PND	Plan National de Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV	Procès-Verbal
QPM	Qualification pour Métiers
RAI	Receveur Auxiliaire des Impôts
RFU	Registre Foncier Urbain
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RNA	Registre National des Artisans
RP	Région Pédagogique
SAEP	Sources d'Adduction d'Eau à la Population
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SCFEC	Section Communale des Forêts, Eaux et Chasse
SDAC	Schéma Directeur d'Aménagement Communal
SDE	Services Déconcentrés de l'Etat
SE	Secrétaire Exécutif
SEHA	Service Eau Hygiène et Assainissement
SFD	Service Financier Décentralisé
SFE	Sage-Femmes d'Etat
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIGEC	Système Intégré de Gestion des Communes
SITAB	Société Industrielle de Transformation d'Anacardes
SODECO	Société pour le Développement du Coton
SSRAJ	Santé Sexuelle Reproductive des Adolescents Jeunes
SVGF	Sections Villageoises de Gestion Foncière
SWEDD	Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel
SWOT	Strengths-Weaknesses-Opportunities-Thearts
TBS	Tableau de Bord Social
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TPF	Taxe de Publicité Foncière
USSF	Unité Spéciale de Surveillance des Frontières
VBG	Violence Basée Sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZAE	Zone d'activités économiques
ZC	Zou-Collines

Liste des cartes

<i>Carte 1 : Carte administrative de la commune de Savalou</i>	15
<i>Carte 2 : Répartition de la population en 2028</i>	16
<i>Carte 3 : État des sols</i>	36
<i>Carte 4 : Équipements pastoraux de la commune</i>	39
<i>Carte 5 : Équipements éducatifs</i>	49
<i>Carte 6 : Répartition des infrastructures sanitaires</i>	50
<i>Carte 7 : Équipements en eau</i>	58
<i>Carte 8 : Équipement d'assainissement de la commune de Savalou</i>	63
<i>Carte 9 : Équipements agricoles</i>	87
<i>Carte 10 : Ressources naturelles et minières de la commune de Savalou</i>	90
<i>Carte 11 : AtTRAITS touristiques</i>	95
<i>Carte 12 : Réseaux de communication de la commune</i>	99

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Perceptions des manifestations climatiques par la population</i>	19
<i>Tableau 2 : État des lieux des plantations communales de Savalou</i>	33
<i>Tableau 3 : État des lieux des ressources minières</i>	34
<i>Tableau 4 : Stratégies adoptées pour faire face aux contraintes GDT par la population</i>	37
<i>Tableau 5 : Matrice de vulnérabilité aux changements climatiques</i>	40
<i>Tableau 6 : Point de la situation de l'enseignement maternel en 2022</i>	41
<i>Tableau 7 : Équipement d'approvisionnement en eau de boisson des écoles maternelles dans la commune de SAVALOU au cours de l'année scolaire 2021-2022</i>	42
<i>Tableau 8 : Nature et nombre de salles de classe par arrondissement de l'année scolaire 2021-2022</i>	44

Tableau 9 : Nature état et répartition des autres infrastructures au primaire (public et privé) dans la commune de SAVALOU au cours de l'année scolaire 2021-2022	45
Tableau 10 : Établissement d'enseignement technique et professionnel	45
Tableau 11 : Synthèse des nombres d'élèves suivant le sexe, la série et le niveau	46
Tableau 12 : État des lieux des enseignants par discipline et point des besoins	46
Tableau 13 : Point de situation du sous-secteur alphabétisation dans la commune de Savalou	49
Tableau 14 : Pyramide Sanitaire par Arrondissement	50
Tableau 15 : Effectif des agents qualifiés en service dans le secteur santé dans la Commune de Savalou	51
Tableau 16 : Principales affections	52
Tableau 17 : Fonctionnement de l'organe délibérant (Session du conseil communal) et réunions de municipalité de 2018-2022	71
Tableau 18 : Statut des agents communaux par catégorie	74
Tableau 19 : État des lieux des lotissements	79
Tableau 20 : Évolution de la production des vivriers dans la commune de Savalou au cours des trois dernières campagnes	85
Tableau 21 : Sites et curiosités touristiques	92
Tableau 22 : État des lieux des marchés de la commune de Savalou	96
Tableau 23 : Point des boutiques, boucheries, abattoirs et marchés à bétail de la commune	97
Tableau 24 : Equilibre financier	104
Tableau 25 : Point de la coopération décentralisée	107
Tableau 26 : Point sur la coopération intercommunale	108
Tableau 27 : ANALYSE FFOM (SWOT)	108
Tableau 28 : Tableau synthèse de la situation de référence	116
Tableau 29 : Récapitulatif des cibles prioritaires ODD de la commune de Savalou	120
Tableau 30 : Orientations du SDAC	123
Tableau 31 : Théorie du changement PDC 2024-2028	128
Tableau 32 : Matrice du cadre stratégique	135
Tableau 33 : Tableau d'analyse de la mise en cohérence du PDC-PND-PAG-ODD 2030-Agenda 2063	137
Tableau 34 : Tableau des cibles spatialisées avec les programmes-projets (actions) du PDC 2024-2028	138
Tableau 35 : Tableau d'analyse de la mise en cohérence du PDC et du SDAC de la commune de Savalou	140
Tableau 36 : Cadre de rendement	142
Tableau 37 : Cadre de suivi des ODD	149
Tableau 38 : Tableau de financement	153
Tableau 39 : Planification financière annuelle par programme	154
Tableau 40 : Dispositif institutionnel	156
Tableau 41 : Dispositif de suivi-évaluation institutionnel de la mise en œuvre du PDC	159
Tableau 42 : Gestion des risques	161

Liste des figures

Figure 1 : Pyramides des âges de la commune de Savalou en 2022	17
Figure 2 : Perception des populations sur le niveau des contraintes GDT ressenties	36
Figure 3 : Evolution des subventions et concours financiers	106

Liste des graphes

Graphe 1 : Répartition de la population par arrondissement	29
Graphe 2 : Evolution de la population	30
Graphe 3 : Niveau de mise en œuvre des stratégies développées en réponses aux contraintes GDT	37
Graphe 4 : Perception de la population sur l'importance des contraintes agro écologiques ressenties	37
Graphe 5 : Les Ratio élèves par maître et ratio élèves par salle de classe et ratio élèves par groupe pédagogique de 2019 à 2022	43
Graphe 6 : Évolution des effectifs d'écoliers au cours des 4 dernières années scolaires	43

Graphe 7 : Situation des VBG	54
Graphe 8 : Violence et abus sur les enfants	55
Graphe 9 : État des lieux des abonnés à la SONEB	57
Graphe 10 : Échelles de service d'assainissement des ménages	59
Graphe 11 : Équipement des ménages en dispositif de lavage de mains	60
Graphe 12 : Accès des ménages aux services de lavage de mains	61
Graphe 13 : Évolution de la production cotonnière de 2020 à 2022	86
Graphe 14 : Évolution de la production d'anacarde ces trois dernières années dans la Commune de Savalou	86
Graphe 15 : Effectif du cheptel par genre et par espèce pour les quatre dernières années (2018-2021)	89
Graphe 16 : Taux de réalisation (%) des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la commune de 2019 à 2022	102
Graphe 17 : Part des dépenses d'investissement et de fonctionnement consacrée du budget général de la Commune	102
Graphe 18 : Recettes fiscales et non fiscales dans la commune de 2019 à 2022	102
Graphe 19 : Evolution des ratios de niveau	103
Graphe 20 : Evolution des ratios de structures	104
Graphe 21 : Synthèse du schéma de financement	154
Graphe 22 : Planification annuelle des programmes par année de 2024 à 2028	155
Graphe 23 : Pourcentage des programmes dans le PDC 2024-2028	155

Résumé

La commune Savalou, dispose désormais d'un plan quinquennal de développement socio-économique et culturel qui couvre la période de 2024-2028. Il a été élaboré suivant une approche mixte (faire-faire par les cadres techniques de la mairie avec l'appui des experts techniques thématiques) et l'accompagnement technique du Groupement Intercommunal des Collines (GIC), Direction Départementale du Développement (DDD) et la Préfecture de Dassa-Zoumé appuyé financièrement et techniquement par la mairie de Savalou et certains Partenaires Techniques et Financiers.

Avant le démarrage du processus, il a été procédé à l'évaluation du PDC 2018-2022. L'étape du diagnostic et le rapport d'évaluation du PDC 2018-2022 ont permis de déceler qu'en dépit des interventions de plusieurs acteurs depuis l'avènement de la décentralisation, dans tous les secteurs socio-économiques et culturels, beaucoup de difficultés demeurent. Au nombre de ces difficultés ont été note : l'insuffisance des infrastructures, la faible promotion de l'économie locale, l'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles. Aussi, les actions pour contrer les effets du changement climatique, promouvoir la gestion durable des terres et le développement durable, la résorption du chômage, le genre transformateur, ne sont-elles pas totalement encrées dans les projets et programmes mis en œuvre. En vue de trouver des approches de solutions à ces difficultés, l'analyse diagnostique a abouti à la définition d'une vision à savoir : « **Savalou d'ici à 2030, est une commune bien gouvernée, inclusive, prospère où les conditions de vie des populations sont durablement améliorées dans un environnement sûr et résilient** ».

Cette vision est déclinée en (04) grandes orientations stratégiques à savoir :

- amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité des secteurs économiques (Agriculture, Artisanat, Tourisme, Commerce, etc.) et culturels en promouvant l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation ;
- renforcement de l'accès équitable à une meilleure qualité des services sociaux en améliorant les ressources (infrastructures, équipements, ressources humaines de qualité, financières...) et en promouvant les bonnes pratiques sociales et la digitalisation ;
- amélioration de la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles en vue d'un meilleur aménagement du territoire et d'un accès équitable à toutes et à tous dans un contexte de climat changeant ;
- amélioration de la gouvernance à travers le bon fonctionnement des organes, l'accroissement du gisement fiscal et non fiscal pour une meilleure mobilisation et gestion équitable des ressources propres.

Ces orientations stratégiques sont déclinées en 04 programmes énumérés ci-dessous :

- promotion du développement économique local, de l'employabilité des jeunes, du genre transformateur et de la digitalisation ;
- amélioration du niveau d'équipement, de la qualité des services sociaux et des bonnes pratiques sociales ;
- amélioration de la gestion durable de l'espace, des ressources naturelles et la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques ;
- renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources propres.

Ces programmes comprennent au total 23 projets (actions), au sein desquels figurent les activités identifiées et planifiées sur 05 ans avec la population à la base.

Le coût global de mise en œuvre de ces actions est estimé à neuf milliards deux cent quatre-vingt-six millions sept cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-seize (9 286 733 696 F CFA) répartis comme suit : 1 817 645 498 F CFA sur les ressources propres à mobiliser, 3 661 527 383 F CFA sur les ressources affectées de l'Etat (FADeC/FIC) et les crédits disponibles faisant l'objet de report, 3 426 266 103 F CFA à mobiliser auprès des PTF et 381 294 712 F CFA à mobiliser dans le cadre de la coopération décentralisée et auprès du secteur privé, la diaspora etc.

Pour la réussite de la mise en œuvre du PDC, le conseil communal est invité à prendre des dispositions suivantes :

- prendre des dispositions institutionnelles: installations d'instances communales ad hoc (Conseil consultatif communal, cadres sectoriels) et infra communales (conseils d'arrondissement élargis, conseils de village) ;
- faire des programmations annuelles et budgets d'investissements qui ne sont que des déclinaisons du programme pluriannuel et budgétisation du PDC ;
- mobiliser des ressources par une politique communale de recouvrement, une démarche auprès de l'Etat, du secteur privé, des PTF et de la diaspora ;
- exécuter les activités de manière transparente par la contractualisation, le renforcement des capacités des acteurs et la passation des marchés...

Aussi, un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place par arrêté du Maire et permettra de vérifier si ce plan a connu le succès sur la base de son impact sur la population, de sa durabilité, de son équité et de sa contribution au renforcement des capacités. Le Maire et le Conseil Communal feront preuve d'une volonté politique et d'une ouverture afin de faire participer tous les acteurs, notamment le Gouvernement, les Services Déconcentrés de l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers, les cadres et la diaspora, toutes les filles et les fils de la commune sans discrimination aucune.

Introduction

Dans le respect des résolutions de la Conférence Nationale des forces vives de la nation, la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 a prévu la création des Collectivités territoriales décentralisées dotées de personnalité juridique et d'autonomie financière. La responsabilité et les domaines de compétences des communes sont clairement établis par les textes de lois sur la décentralisation. Entre autres, la loi n°2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'Administration territoriale en République du Bénin et les décrets d'application dispose en son article 30 que « la commune élabore, adopte et veille à la mise en œuvre des documents de planification de développement en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à la population de son ressort. Dans ce cadre, elle élabore les documents de planifications nécessaires à savoir :

- le schéma directeur d'aménagement de la commune ;
- le plan de développement communal ;
- les plans directeurs d'urbanisme ;
- les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols ;
- les plans de détails d'aménagement urbain et de lotissement. »

Dans ce contexte, le Plan de Développement Communal (PDC) est la boussole qui doit guider toutes les actions conduites dans les collectivités locales du Bénin. Pour ce faire, la meilleure approche pour se doter de cette boussole est de faire une programmation qui respecte les principes de la responsabilisation des acteurs, la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) puis permet la responsabilisation et la prise en compte des défis actuels que sont le genre transformateur, les changements climatiques, la digitalisation, le dividende démographique, l'emploi et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le Plan de Développement Communal (PDC) 2018-2022 de la commune, est venu à terme le 31 décembre 2022. Dans le but d'assurer un développement continu de la commune et de poursuivre sans interruption les services à la population, le Conseil Communal a décidé d'élaborer un nouveau Plan de Développement Communal. Cet outil permettra de poursuivre les actions jugées pertinentes qui répondent toujours au besoin de la population et surtout capables d'améliorer les indicateurs au vu des problèmes persistants malgré la mise en œuvre des PDC précédents. Au nombre de ces problèmes nous pouvons citer la faible modernisation de l'agriculture qui reste rudimentaire, le faible niveau d'équipement des services sociaux, le non fonctionnement des organes infra communaux, la faible inclusion des couches défavorisées dans les actions de développement etc.

L'approche qui a sous-tendu l'élaboration du présent PDC est participative et inclusive. Elle a connu une adhésion massive des acteurs de développement à toutes les étapes du processus. Après la phase préparatoire et d'information/sensibilisation sur le processus, les enquêtes de terrain ont été organisées dans les 111 villages de la commune. Les diagnostics réalisés au niveau des villages d'un arrondissement ont été triangulés et ont permis d'aboutir à des synthèses au niveau arrondissement. Ces synthèses ont fait l'objet de validation dans les quatorze (14) arrondissements que compte la commune à travers les ateliers d'arrondissement.

Comme toute œuvre humaine, le processus d'élaboration du PDC 2024-2028 ne s'est pas déroulé sans difficultés. En effet, la principale difficulté à laquelle l'équipe d'élaboration a été confrontée est relative à l'insuffisance des données statistiques sur les différents secteurs d'activités au niveau de la commune. A cela s'ajoute le délai très court dont disposait l'équipe pour les enquêtes sur le terrain.

Les différents ateliers communaux organisés après ceux d'arrondissement ont permis de valider les résultats du diagnostic du PDC 2024-2028 et la synthèse communale du diagnostic de l'état actuel de développement de la commune, de reformuler la vision, de définir les orientations stratégiques et les objectifs de développement, d'élaborer les programmes et projets pluriannuels à implémenter pour les cinq (05) prochaines années, de valider et d'adopter le PDC 2024-2028 de la commune de Savalou.

L'analyse des forces et faiblesses d'une part, celle des opportunités et menaces d'autre part a permis de retenir que la commune dispose de multiples atouts et opportunités dont le Programme d'Action du Gouvernement constitue un pilier phare pour son développement. Les objectifs de développement attendus de l'élaboration du présent PDC dont la raison d'être est d'améliorer les conditions de vie de la population de Savalou se présentent comme suit :

- promouvoir le développement économique local ;
- promouvoir l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation ;
- améliorer le niveau d'équipement, la qualité des services sociaux et les bonnes pratiques sociales ;
- améliorer la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles ;
- renforcer la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques ;
- renforcer la gouvernance locale et la mobilisation des ressources propres.

Le présent document est structuré autour de huit (8) chapitres décomposés comme suit :

- chapitre 1 : Contexte de développement de la Commune
- chapitre 2 : Démarche d'élaboration du PDC
- chapitre 3 : Problématique de développement de la Commune
- chapitre 4 : Diagnostics
- chapitre 5 : Le cadre stratégique (fondement, principe de valeurs, raison d'être, la vision, les changements attendus, les orientations stratégiques, les objectifs stratégiques et formulations des programmes)
- chapitre 6 : Le cadre programmatique
- chapitre 7 : Dispositif de mise en œuvre
- chapitre 8 : Gestion des risques et conditions de succès

Chapitre 1 : Contexte de développement de la Commune

1.1. Présentation de la commune de Savalou

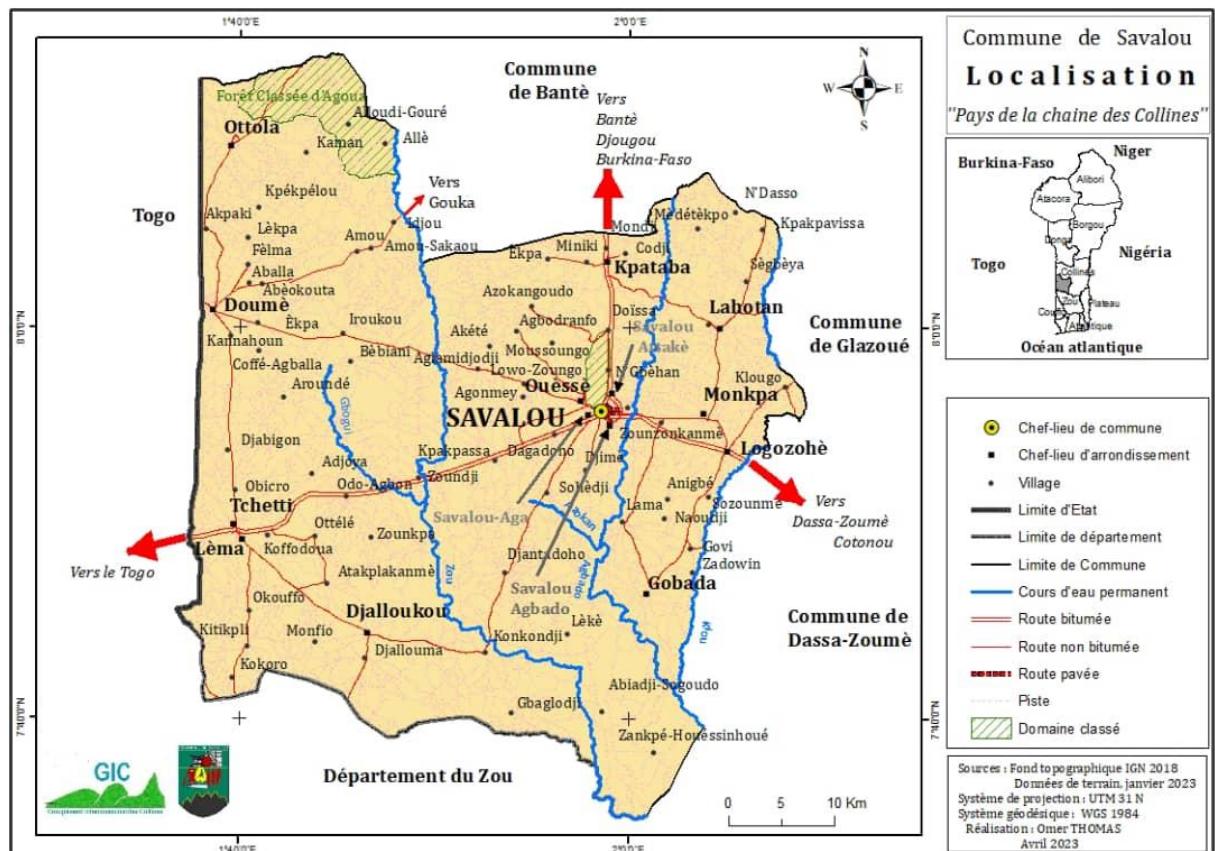
La commune de Savalou est située au Sud-Ouest du département des Collines et s'étend sur une superficie de 2 674 km² avec une population de 144 549 habitants. Elle est comprise entre 7°35 et 8°13 de latitude Nord d'une part et 1°30 et 2°6 de longitude Est d'autre part. La commune de Savalou est limitée à l'Est par les communes de Dassa-Zoumè et de Glazoué au Sud par la commune de Djidja au nord par celle de Bantè et à l'Ouest sur environ 65 km (limite Nord-Sud) par la République Togolaise.

La commune de Savalou est subdivisée en 14 arrondissements dont quatre (04) urbains (Savalou-Aga, Savalou-Agbado, Attakè et Ouessè). Ces arrondissements comprennent 111 villages et quartiers de ville administratifs dont 19 quartiers de ville auxquels sont rattachés plusieurs centaines de localités ou hameaux.

Le relief de la commune de Savalou est une pénéplaine cristalline parsemée des dômes isolés appelée collines et de petites chaînes de collines dont l'une s'étend sur près de 20 km reliant le centre urbain à l'arrondissement de Kpataba donnant ainsi à la commune son appellation du "*pays de la chaîne des collines*". Il s'agit ici d'une plaine érodée développée sur du gneiss et laissant en relief les éléments granitiques ou des carapaces ferrugineuses les plus résistantes. Les collines culminent entre 120 et 500 m d'altitude et présentent des pentes variantes entre 2 et 5% dans les sites agglomérés. Il existe d'autres massifs périphériques à emprise plus réduite les massifs de Tchetti (dont une sous forme de grotte) et de Doumè.

Le climat de la commune est du type soudano-guinéen avec deux saisons de pluie (de mars à juillet et d'août à novembre) et deux saisons sèches (de décembre à mars et le mois d'août). Mais de nos jours avec les changements climatiques observés cette alternance des saisons connaît des perturbations.

Carte 1 : Carte administrative de la commune de Savalou



1.2. Contexte démographique

Selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4) de 2013, la population de la commune de Savalou est estimée à 144 549 habitants contre 104 749 habitants (RGPH3) avec un taux d'accroissement intercensitaire de 2,89 %. On dénombre au sein de cette population 70 289 hommes et 74 260 femmes. La proportion de femmes au sein de la population est de 51,37% alors que cette moyenne est de 51,2% au plan national et 50,72% pour le département des Collines. La population de la commune de Savalou en 2022 était projetée à 186 799 habitants. On note que la majorité de la population est jeune avec 69,51% de jeunes de moins de 15 ans. Une projection réalisée à partir des données RGPH4 révèle que la population de Savalou serait de 271 135 habitants en 2030. Cette poussée démographique accentue le manque d'opportunités d'emplois pour les jeunes qui représentent la couche la plus vulnérable et augmente les inégalités de tout genre. Si le taux de chômage dans la commune s'établit à 1 (Proportion féminine : 35,9%) contre 1,3 dans le département des Collines, c'est surtout au niveau du taux de sous-emploi que le problème est plus inquiétant. En effet, ce taux dans la Commune de Savalou est très élevé s'affichant à 91,9%.

La commune de Savalou est la plus importante démographiquement de par son poids dans le département des Collines. Elle arrive en peloton de tête avec 20,1% de l'effectif des populations du département suivie respectivement des communes de Ouessè (19,8%), de Glazoué (17,3%) et de Dassa-Zoumè (15,6%). A l'intérieur de la commune, la répartition des populations par arrondissement est aussi inégale. La densité moyenne de la population de la commune est passée de 27,2 habitants/km² contre 38,44 habitants/km² pour le département (RGPH3) à 54,06 habitants/km² pour la commune en 2013 contre une moyenne départementale de 52habitants/Km².

L'Indice Synthétique de la Fécondité (ISF) c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie féconde est de 5,1 enfants selon les résultats du RGPH4 dans le département des Collines et la commune de Savalou est l'une des deux communes les plus faibles contributeurs à ce taux avec 4,9%. On note une baisse moyenne du niveau de fécondité des femmes dans tout le département avec un taux de 17% pour la commune de Savalou par rapport à 2002.

Carte 2 : Répartition de la population en 2028

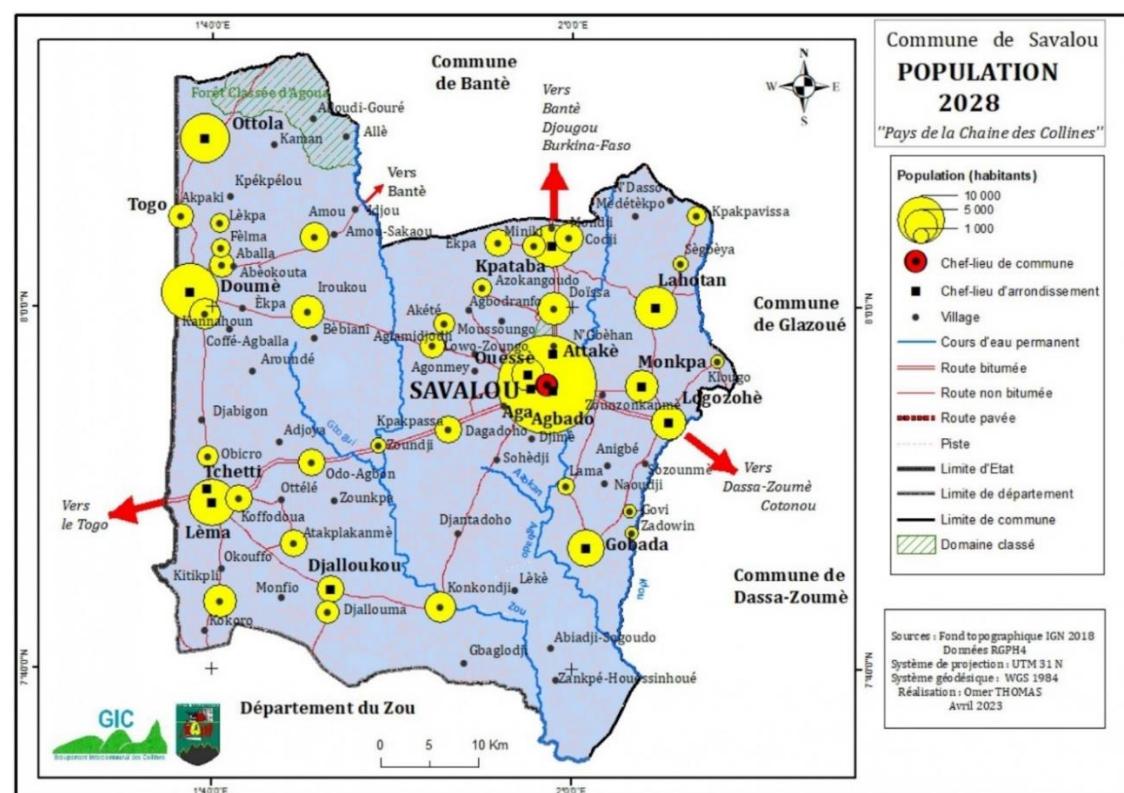
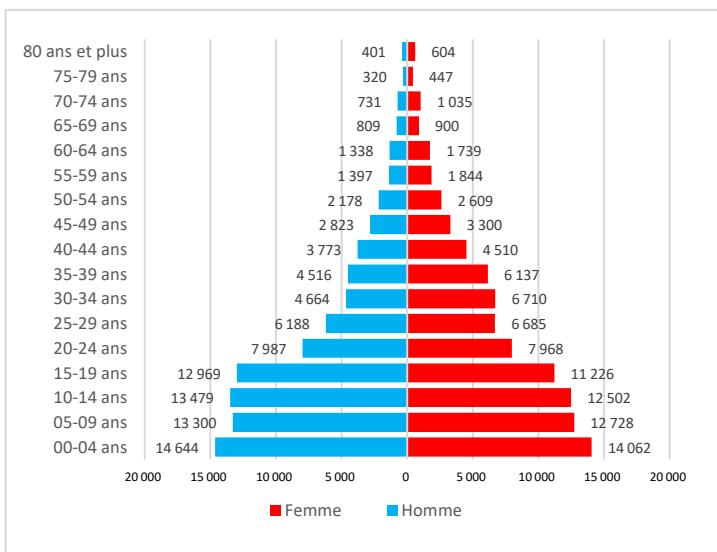


Figure 1 : Pyramides des âges de la commune de Savalou en 2022



Source : Projections démographiques issues du RGPH-4, mars 2023

La pyramide des âges de la population de Savalou se présente sous forme d'un entonnoir renversé, caractéristique d'une fécondité relativement élevée et reflétant les caractéristiques d'une population jeune des pays en développement. La répartition par âge de cette population révèle que la population de Savalou est extrêmement jeune (53,91% de personnes âgées de 15-64 ans). Ce qui constitue une main-d'œuvre abondante pour la commune. Le rapport de dépendance économique montre qu'un jeune de Savalou a une personne (les individus de moins de 15 ans et de 65 ans et plus) à charge. Ce qui impose un fardeau relativement lourd à la population en âge de travailler qui doit subvenir aux besoins fondamentaux des enfants (éducation, santé, alimentation, ...) et des vieux (santé, alimentation, ...).

1.3. Contexte socio-économique

Dans le secteur de l'éducation, le diagnostic stratégique sectoriel fait ressortir clairement un mouvement massif de déscolarisation des enfants. Le taux d'achèvement dans les collèges est passé de 16,6% en 2020 dont 9% pour les filles à 14,4% dont 10,1% pour les filles en 2022. Le taux d'alphabétisation est en baisse dans la commune de Savalou soit un taux de régression de 36,58 % entre 2017 et 2022. Le taux brut de pré-scolarisation moyen entre 2018 et 2022 est de 56,35% avec 58,49% obtenu en 2021-2022. Quant au taux brut de scolarisation, il est resté croissant passant de 84,61% en 2019 à 88,63% en 2022.

Dans le département des Collines sur 1000 enfants nés vivants 95 décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire. La mortalité des enfants de moins de cinq ans est moins élevée

à Savalou que dans certaines communes du département (Dassa-Zoumè (110/1000) et Savè (100/1000)). Le niveau de mortalité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

Sur le plan sanitaire les affections les plus fréquentes sont : le paludisme, les traumatismes, l'anémie, la diarrhée fébrile et les affections gastro-intestinales. Elles ont un impact important sur la population active et scolarisable.

L'indice de la pauvreté non monétaire est de 13,6, l'indice de la pauvreté d'existence est de 19,5 et le taux de pauvreté multidimensionnelle est de 36,8 contre respectivement 15,9 ; 27,9 et 33,9 au niveau du département.

La commune regorge d'énormes potentialités touristiques : 93 sites touristiques, 19 réceptions hôtelières et de nombreux restaurants. Sa culture est variée et diversifiée portée par la musique traditionnelle à travers les rythmes tobahanyé et le tchingoumè.

Elle est caractérisée par la diversité religieuse qui se traduit par la cohabitation de plusieurs croyances. Sur le plan endogène, les populations dans leur majorité adorent plusieurs divinités qui demeurent fortement présentes dans la vie sociale comme Sakpata, Thron, Dancoli, Tovodu, Daadoumè, Boukou, Bara, etc. Ces divinités sont réputées être sources de solutions aux nombreux problèmes des adeptes. Ces cultes traditionnels constituent la religion la plus pratiquée (environ 46,5%) de la population. Aux côtés des religions endogènes, on distingue le christianisme (17,9%), l'islam (11,2%), le protestantisme (3,8%) et les autres religions (20,8%) selon le RGPH 4 (INSAE 2013). On y rencontre également des masques comme Zangbéto, Kouvito, Guélédé, entre autres. Cet ensemble est encadré par des médiums, des prêtres et prêtresses, suivant les cas.

Dans la commune, l'économie s'articule autour de cinq axes. L'agriculture, l'élevage et la pêche prédominent le secteur de l'économie avec 63% de la population active. Ensuite, viennent le commerce et l'industrie qui occupent respectivement 15,8% et 10,5% de la population active. Le secteur tertiaire reste tributaire des activités informelles.

Si l'on se réfère aux estimations de population faites par l'INSAE au regard du critère du poids démographique, la population urbaine de Savalou atteint aujourd'hui une proportion de 52,67% de la population totale.

1.4. Contexte environnemental

Les risques de catastrophes naturelles enregistrés sont : l'inondation, la sécheresse, les vents violents, l'interruption prématurée des pluies et les pluies abondantes. Ces risques ont des

impacts négatifs très importants dans plusieurs secteurs de développement de la commune dont le secteur agricole.

Les manifestations des risques liés aux changements climatiques sont évaluées sur la base de leur fréquence, leur étendue géographique, leur amplitude et leur durée. L'évaluation du taux de réponse des enquêtés par rapport à la manifestation des risques liés aux changements climatiques est de 100% aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Le consensus hommes et femmes présente également le même taux de réponse. La quasi-totalité des risques qui se manifestent dans la commune apparaissent de façon fréquente et par endroit. Leur amplitude reste assez forte et leur durée est pour la plupart des cas temporaire. Le risque qui se manifeste rarement dans ces localités est l'inondation, son étendue est ponctuelle, avec une amplitude faible et une durée momentanée.

Tableau 1 : Perceptions des manifestations climatiques par la population

Changement de quelques paramètres climatiques enregistrés	Manifestations/Conséquences
Démarrage tardif et/ou mauvaise répartition des pluies pendant la grande saison pluvieuse	Changement dans le déroulement de la grande saison agricole (mai au lieu de mars initialement) Calendrier agricole empirique inadéquat
Raccourcissement de la durée de la grande saison pluvieuse	Grande saison pluvieuse devenue plus courte : 3 mois de pluie au lieu de 4 à 5 mois comme auparavant Démarrage tardif des pluies qui s'enchaînent après à peine 3 mois avec la petite saison des pluies (100%)
Raccourcissement de la durée de la petite saison des pluies	Rupture précoce des pluies à la fin de la petite saison agricole
Diminution des hauteurs Pluviométriques	Baisse des hauteurs pluviométriques ; cette baisse s'observe au fil des ans notamment pendant la période de la grande saison des pluies
Diminution du nombre de jours de pluies	Les pluies se concentrent sur un temps court ; ceci s'observe à la fin de la grande saison des pluies et au début de la petite pressant énormément les producteurs quant à l'installation des cultures de la petite saison des pluies et à la récolte des produits de la grande saison des pluies
Augmentation de la fréquence des poches de sécheresse	Les périodes où sont souvent observées ces poches de sécheresse sont le début de la grande saison des pluies (Mai) après semis et fin septembre
Occurrence des pluies très fortes et violentes causant des dégâts	Pluies très violentes et accompagnées de grands vents qui ont pour conséquence l'écoulement des maisons et la verse des plantes de maïs
Persistance de la sécheresse pendant la période de la grande saison sèche	La sécheresse s'étend sur une période plus longue allant de mi- Novembre à avril au lieu de Janvier à Mars
Augmentation de la température	Hausse de la température : cette hausse se ressent au fil des années notamment pendant la période sèche.

Source : Enquête de terrain, mars 2023

A tout cela s'ajoutent les conflits entre éleveurs (sédentaires/transhumants) et agriculteurs qui touchent et affectent les productions agricoles ainsi que des pertes en vie humaine.

Chapitre 2 : Démarche d'élaboration du Plan de Développement Communal

2.1. Dispositif préalable

Conformément aux directives d'élaboration des documents de planification au niveau national, il est proposé la conception du PDC en quatre (04) grandes phases. Les objectifs attendus se déclinent comme suit :

- mettre en place une équipe de coordination et un comité de pilotage avec en son sein un comité technique d'élaboration ;
- procéder aux renforcements des capacités des acteurs du processus d'élaboration du PDC 2024-2028 ;
- faire un état des lieux et un diagnostic du processus de développement dans la commune en se basant sur les domaines de compétence de la commune ;
- prendre en compte les thématiques transversales dans le PDC 2024-2028 (Environnement et changement climatique, genre, promotion de l'économie locale, santé-alimentaire-nutrition, DCC, dividende démographique et autres...) ;
- rendre le processus d'élaboration du PDC 2024-2028 inclusif et participatif ;
- élaborer les théories de changement du PDC 2024-2028 et de ses différents Programmes ;
- disposer dans les délais prescrits, du PDC 2024-2028 de la commune.

a) La phase préalable

Cette phase s'est déroulée en deux étapes à savoir l'avis préalable qui a démarré suite à la soumission au Conseil Communal du dossier élaboré par le secrétaire exécutif avec l'appui technique du Directeur Départemental du Développement. La deuxième étape qui est l'étape préparatoire a démarré par l'autorisation du Conseil Communal d'élaborer le Plan du Développement Communal (PDC) à travers la délibération n°5K/022/2022/CCS/SE/SA du 25 août 2022, suivi des discussions préalables et le choix de l'option de réalisation (approche méthodologique). Les discussions préalables ont été menées sous le leadership de l'autorité de tutelle (Préfet des Collines) qui a réuni tous les Maires, les Secrétaires Exécutifs et les Responsables du développement local et de la planification (RDLP) des mairies, avec la participation des représentants de l'équipe technique du GIC et de la DDD. A l'issue de cette concertation, il a été retenu d'élaborer les PDC sous la coordination du GIC et de

recourir à la méthodologie de « faire par les cadres techniques de la mairie avec l'appui des experts techniques thématiques : approche mixte ». Ce choix a été raffermi lors d'une séance de travail tripartite de la Direction Départementale de Développement du Zou et des Collines, RDLP et GIC.

Le comité de pilotage a été mis en place et formalisé par arrêté du Maire ; les membres dudit comité ont été installés et formés sur leur rôle.

Parallèlement, une consultation a été organisée pour sélectionner deux catégories de consultants (02 cartographes et un expert en finances locales). Une autre a été organisée pour sélectionner 44 agents enquêteurs en vue de la collecte des données.

Une retraite méthodologique et de validation des outils s'est tenue du 17 au 19 janvier 2023.

2.2. Approche méthodologique et déroulement opérationnel

b) La phase de rédaction :

Diagnostic

Il s'agit à cette phase de faire un état des lieux du niveau de développement de la commune en posant la problématique (identification des défis et enjeux majeurs). A l'issue des diverses concertations, il a été convenu d'adopter une approche participative et inclusive de l'ensemble des acteurs et parties prenantes au développement de la commune.

Démarche d'élaboration du diagnostic

- Préparation et lancement du processus

Le lancement du diagnostic du PDC 2024-2028 de la commune de Savalou est intervenu à la suite d'une série d'activités de préparation. Il s'agit de : la concertation intercommunale ayant débouché sur l'option méthodologique, le recrutement des consultants et des enquêteurs, la retraite de conception et de validation des outils de collectes de données avec les experts mobilisés et les consultants recrutés, la formation des agents enquêteurs et leur répartition dans les villages d'intervention. Les outils élaborés ont été implémentés sur une plateforme digitale pour la collecte de données par l'application kobocollect.

- Revue documentaire

La revue documentaire a été réalisée en continue tout au long du processus. Divers documents disponibles ont été exploités. Ce sont notamment le PDC 2018-2022 et son rapport d'évaluation, le Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC), les annuaires statistiques sectorielles (santé et éducation), le Document Communal de Programmation Budgétaire Pluriannuel (DCPBP) 2023-2025 de la commune de Savalou, les bases de données

de l'Indice de Gouvernance Locale (IGL) existants, les comptes administratifs, etc. L'exploitation de la documentation disponible a énormément contribué à l'affinement de la description et à l'appréciation de l'état des lieux des secteurs investigués.

- Collecte des données

Cette étape s'est traduite par :

- l'organisation des assemblées villageoises pour la collecte des données ;
- l'organisation des ateliers d'arrondissement pour une synthèse par secteur, l'établissement de la problématique de développement de chaque arrondissement et la priorisation des secteurs ;
- l'organisation de la seconde retraite pour le traitement des données (analyse diagnostique) ;
- la rédaction du rapport diagnostic de l'état des lieux, de la problématique de développement de la commune (forces et faiblesses opportunités et menaces problèmes majeurs défis et enjeux) et ;
- la présentation du rapport diagnostic au comité de pilotage pour amendement et validation.

- Organisation des assemblées villageoises

Les assemblées villageoises ont été tenues dans tous les villages et quartiers de ville administratifs de la commune. Etaient présents à ces assemblées les membres des conseils de villages ou de quartiers de ville, les représentants des acteurs socio-professionnels (représentants des agriculteurs, éleveurs, artisans, jeunes et femmes, etc.). Ces assemblées ont été le cadre par excellence pour non seulement recueillir la perception des populations par rapport aux problèmes de développement de la commune mais aussi de collecter les informations sur les infrastructures existantes par secteur. La contribution en réflexion et en perception de la population par rapport aux éléments de diagnostic a été déterminante pour la suite du processus.

- Organisation des ateliers d'arrondissement

A la suite des assemblées villageoises, des ateliers d'arrondissement ont été organisés. Chacun des quatorze (14) arrondissements de la commune a organisé un atelier. Etaient présents, des représentants de tous les villages de l'arrondissement et des acteurs socio-professionnels. Ces ateliers ont été présidés par les chefs d'arrondissements et ont mobilisé un nombre important d'acteurs. Ils ont permis de recueillir les aspirations des populations et de mener avec elles l'exercice d'analyse diagnostique, ainsi que le point des atouts et contraintes majeurs de développement de l'arrondissement. Ces ateliers ont aussi permis de

résumer les informations collectées lors des assemblées villageoises et de prioriser les besoins des populations par secteur, et par ricochet de recueillir des propositions de solutions en réponse aux problèmes posés.

- Collecte de données complémentaires

Des données complémentaires ont été collectées auprès des services de la mairie, des Services Déconcentrés de l'État (SDE) ou des offices d'Etat tant au niveau communal que départemental. Selon la nature des données recherchées, des outils spécifiques ont permis de mobiliser les informations officielles disponibles pour analyse.

Les données recueillies des assemblées ajoutées à celles issues des consultations de certains acteurs spécifiques ont permis d'affiner les problèmes majeurs de développement de la commune.

- Rédaction de l'avant-projet du rapport diagnostic

Une retraite intercommunale a été organisée pour le traitement et l'amendement des esquisses de cartes, avec l'appui des experts thématiques. En prélude à la rédaction des rapports, le comité technique communal a bénéficié d'un renforcement des capacités par la Direction départementale du Développement en vue de son appropriation du canevas du rapport diagnostic.

Avec la mobilisation et l'exploitation des données collectées dans les différents secteurs, avec l'appui des experts externes, un draft a été produit par le comité technique. Ce rapport comprend la présentation du contexte, la démarche méthodologique et l'analyse diagnostique (état des lieux des différents secteurs de développement et l'analyse des forces faiblesses opportunités et menaces). Il a été utilisé comme outils : l'arbre à problèmes qui a permis de ressortir les liens de causes à effets pour les principaux problèmes identifiés par secteur et le tableau FFOM (Force-Faiblesse-Opportunité-Menace).

- Validation du rapport provisoire du diagnostic

Le rapport provisoire du diagnostic a été présenté et amendé par le comité de pilotage. Les amendements qui en sont ressortis, ont contribué à l'amélioration dudit rapport.

- Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées au cours de la phase diagnostique sont relatives à la non disponibilité des données statistiques. Dans le meilleur des cas, lorsqu'elles existent elles ne sont pas toujours cohérentes.

De façon spécifique, il s'agit de :

- l'indisponibilité des données auprès de certains Services Déconcentrés de l'État

(SDE) ;

- la période de déroulement de la mission qui a coïncidé avec de nombreuses sollicitations des services communaux par les missions des PTF et de l'État ;
- l'inexistence des données statistiques agricoles par arrondissement, et partant la difficulté d'identifier les grandes zones de production par spéulation ;
- l'inexistence des données statistiques des interventions des Partenaires Techniques et Financiers, des ONG locales et internationales, ainsi que des services étatiques et opérateurs économiques. Ce rapport Partenaires – Mairie devra être amélioré afin de disposer des informations pour une meilleure évaluation des politiques publiques locales ;
- l'indisponibilité de données récentes dans certains secteurs ;
- la réticence des responsables de certaines structures à mettre à disposition les données ;
- la faible organisation des bases de données au niveau de l'Administration communale ;
- l'insuffisance de la désagrégation des données statistiques par sexe et ce, jusqu'au niveau arrondissement, etc.

→ **La phase de définition de la vision, des orientations stratégiques, objectifs et programmes de développement :**

Sur la base du diagnostic établi, l'ensemble des acteurs impliqués ont été amenés à formuler la vision, les orientations stratégiques, les objectifs et programmes de développement de la commune pour les cinq (05) prochaines années. Cette étape s'est effectuée avec des outils appropriés (la matrice d'orientation stratégique (MOS)) et validés par le comité technique.

→ **La phase de programmation :**

Au regard des orientations stratégiques, des objectifs et programmes retenus, des projets sont définis avec un chiffrage financier. Un schéma de financement est défini et un dispositif de mise en œuvre retenu (mécanisme de financement, de mise en œuvre et de suivi évaluation). Cette phase a permis également d'identifier les conditions de succès et les risques auxquels il faudra faire face. Elle a été bouclée par un atelier communal de validation grand public.

A travers chaque étape, un intérêt particulier s'est porté sur la prise en compte des thématiques transversales dans différents secteurs :

N°	Thématiques	Secteurs / domaines de prise en compte
1	Genre	Education, agriculture, santé, gouvernance locale, foncier, entreprenariat...
2	Emplois des jeunes et femmes	Agriculture, entreprenariat, tourisme, foncier...
3	Sécurité alimentaire et nutritionnelle	Agriculture, santé, commerce, transport...
5	Digitalisation	Agriculture, éducation, tourisme, gouvernance locale, foncier...
6	Changement climatique	Agriculture, énergie renouvelable, transport...
7	Dividende démographique	Agriculture, santé, gouvernance locale, promotion sociale, migration...
8	Equité et protection des enfants	Education, santé, agriculture, commerce, artisanat, foncier...

c) La phase de validation du PDC :

Cette phase a connu plusieurs étapes de validation à savoir la validation du document par le comité technique et le comité de pilotage ainsi que la validation grand public.

Selon le code de l'Administration territoriale, l'adoption formelle du PDC relève du conseil communal (article 60 du code). Cette activité est d'importance pour le processus et s'est traduite par la délibération n°5k/035/2023/CCS/SE/SA du 7 novembre 2023 portant adoption du PDC 2024-2028 de la commune de Savalou par le conseil communal.

d) La phase d'approbation et de popularisation :

Le Comité Départemental de Concertation et de Coordination (CDCC) a procédé à l'approbation du PDC 2024-2028, après l'avis technique du Ministère en charge du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale. L'approbation confère au PDC son statut juridique et le rend exécutoire.

Ainsi, s'en suit la mise en place d'un dispositif pour une large diffusion du PDC au niveau de la population, des différents acteurs et partenaires afin d'obtenir leur adhésion et appropriation pour sa mise en œuvre.

Chapitre 3 : Problématique de développement de la commune

3.1. Problématique de développement

La commune de Savalou est une collectivité territoriale décentralisée essentiellement agricole où *l'agriculture* reste toujours rudimentaire, malgré les efforts consentis dans la mise en œuvre du précédent PDC notamment l'amélioration du niveau d'équipement des

infrastructures économiques et marchandes, la valorisation des cours d'eau, l'amélioration de la transformation de la conservation et de la commercialisation des produits agricoles, le renforcement des capacités des producteurs. Toutefois, certains changements ont été relevés par le rapport d'évaluation du PDC 2018-2022 :

- à court terme (augmentation de la production agricole, de la transformation et commercialisation des produits agricoles) ;
- à moyen terme (disponibilité des produits agricoles et de la transformation, amélioration des revenus des ménages des producteurs et transformateurs, amélioration de la sécurité alimentaire) ;
- à long terme (amélioration du bien-être de la population).

Des pratiques d'exploitation irrationnelle ou de faible capacité technique des producteurs font partir des problèmes du secteur.

Les difficultés d'accessibilité à *l'eau potable* pendant presque toutes les saisons de l'année reste un souci majeur des gouvernants et malgré tous les efforts déployés notamment les réalisations du PDC 2018-2022 ayant permis un tant soit peu le relèvement d'équipement des services sociocommunautaires, la situation reste encore sans solution durable.

Les populations vivent les effets des *changements climatiques* qui se traduisent par l'arrivée précoce ou tardive des pluies l'installation de poches de sécheresse durant la saison pluvieuse le bouleversement du calendrier agricole les vents violents qui deviennent presque réguliers, etc. Il convient de mentionner aussi à la dégradation des terres de la commune par les aléas récurrents qui au fil du temps s'appauvrissent, malgré toutes les initiatives de GDT prises par les populations et accompagnées par divers partenaires dans le cadre du programme d'adaptation aux changements climatiques. Malgré la mise en œuvre du programme de gestion urbaine et des ressources naturelles du PDC 2018-2022 réalisée à 69% de taux d'exécution physique (TEP) permettant d'obtenir comme effets : la viabilisation de l'espace pour une habitation des domaines lotis et la limitation des impacts des changements climatiques sur les activités économiques et l'habitat ; les effets néfastes des changements climatiques (CC) persistent. Ils conduisent par ailleurs à une dégradation trop poussée des routes et pistes, rendant difficile le transport des productions des champs vers les marchés d'écoulement. Les problèmes de *transhumance* avec son corollaire de conflits entre éleveurs et agriculteurs se posent avec acuité.

La *transformation agroalimentaire et l'artisanat*, ainsi que la culture, font de Savalou un label en ce qui concerne le gari sohoui de bonne qualité et la musique traditionnelle à travers les rythmes tobahanyé et le tchingoumè. Mais les secteurs de *l'artisanat et du tourisme* sont en

proie aux difficultés de pénibilité du travail (non modernisation du secteur), d'insuffisance de matières premières et de non valorisation des potentialités (faible aménagement des sites touristiques et délabrement). En outre, le problème de sous-équipement de la commune en matière d'infrastructures en vue de permettre la fourniture des *services sociaux* de base est une préoccupation majeure. L'*assainissement* demeure préoccupant en milieu urbain, avec l'absence de système de gestion efficace des déchets. A tout cela s'ajoutent la faible implication des *groupes vulnérables* (femmes, enfants, handicapés, adolescents et personnes âgées) dans les actions de développement telles que révélées par l'évaluation du précédent PDC ainsi que le phénomène de sous-emploi des jeunes et le mauvais fonctionnement des organes infra-communaux cause de la mauvaise *gouvernance*.

Chapitre 4 : Diagnostics

4.1. Analyse diagnostique

4.1.1. Diagnostic spatial

4.1.1.1. Evolution et répartition de la population

La légende a raconté qu'au XVème siècle sur les eaux du Lac Ahémé, le maître des pêcheurs Akpacounto aurait pêché par ses filets un enfant qu'il a ramené sur la rive à Mitogbodji et qu'il a placé sous l'éducation d'une de ses épouses sous le nom de « Dovi » c'est-à-dire enfant du filet. Suite au décès mystérieux de sa mère, Dessou Attolou décida de sortir du village pour s'installer à Damè situé près du confluent du fleuve Ouémé et de la rivière Zou. Après sa mort Soha Gbaguidi 1^{er} quitta le village pour s'installer à Savalou en passant par Yayè et Honhouongo. Pour sympathiser avec Soha Aho, le fils de Do Aklin décida de l'appuyer dans sa politique expansionniste pour la conquête de Tchébélou installé au sommet de la colline. C'est au flanc de cette montagne que Soha créa Savalou en 1575 qui signifie « honton sa valou dié » qui veut dire « Hommage à l'amitié ». A la mort de Soha en 1614, ses descendants lui succédèrent au trône jusqu'au 30 janvier 1894 où le traité de protectorat français fut signé entre Pentel Horace représentant du Général Dodds et le roi de Savalou de l'époque Gbaguidi VIII dit Zoundégla. Plusieurs règnes se succédèrent depuis Gbaguidi I^{er} jusqu'à GANFON GBAGUIDI XV dit DADAVOUDOU. La succession au trône de Savalou se présente ainsi que suit :

- 1600 – 1618 : Soha Gbaguidi Ier (fondateur)
- 1618 – 1657 : Adigli (régent)
- 1657 – 1700 : Betêté Ava (régent)
- 1700 – 1722 : Gnahoui Kpoki (régent)
- 1722 – 1769 : Tchaou Gbaguidi II
- 1769 – 1794 : Baglo Gbaguidi III
- 1794 – 1804 : Djeïzo Gbaguidi IV
- 1804 – 1818 : Badébou Gbaguidi V
- 1818 – 1860 : Gougnisso Gbaguidi VI
- 1860 – 1878 : Lintonon Gbaguidi VII
- 1878 – 1901 : Zoundégla Gbaguidi VIII
- 1901 – 1928 : Goumoan Gbaguidi IX
- 1928 – 1937 : Bahinnou Gbaguidi X
- 1937 – 1983 : Gandigbé Gbaguidi XI
- 1983 – 2002 : Houessolin Gbaguidi XII
- 2002 – 2006 : (vacant)
- 2006 – 2014 : Tossoh Gbaguidi XIII
- 2015 - 2019 : Gandjègni Awoyo Gbaguidi XIV
- 2022- A ce jour : Gangnihoun Ganfon GBAGUIDI XV.

Les successions royales ont favorisé plusieurs migrations qui ont donné lieu au peuplement de la commune. Les Mahi constituent le groupe socioculturel dominant de la commune.

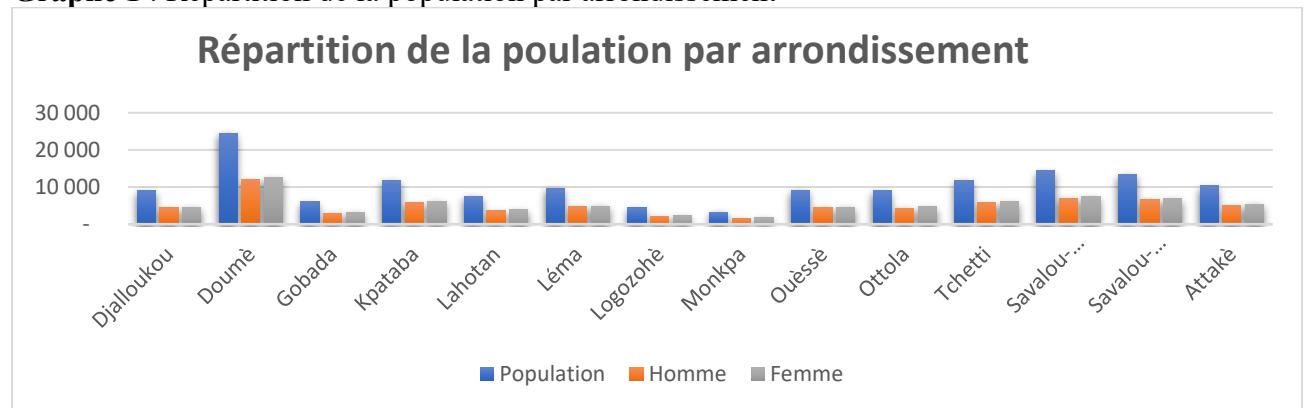
Les principaux groupes ethniques qui se partagent le territoire de la commune sont le groupe Adja-Tado constitué des fon et des Mahi (environ 58%), le groupe yoruba et apparentés constitué des Ifès des Idaacha et des Itcha (32%) et 10% pour les groupes sociolinguistiques issus des migrations récentes : ce sont les Yom-Lokpa (2,2%), les Peulh (2,1%), les Otamari (2,4%), les Dendi et les Baatonou (0,9%) et autres (2,4%).

L'installation progressive de ces différents peuples ou groupes sociolinguistiques dans chaque arrondissement renvoie à une histoire particulière.

4.1.1.2. Évolution comparée de la densité de la population

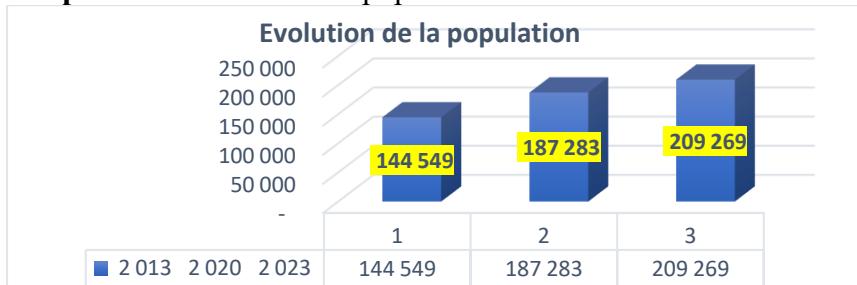
La commune de Savalou arrive en tête de peloton avec 20,1% de l'effectif des populations du département des Collines suivies respectivement des communes de Ouèssè (19,8%) de Glazoué (17,3%) et de Dassa-Zoumè (15,6%). Elle est la commune démographiquement la plus peuplée du département des Collines avec 144 549 habitants. A l'intérieur de la commune, la répartition des populations par arrondissement est aussi inégale :

Graph 1 : Répartition de la population par arrondissement



Il ressort que l'arrondissement de Doumè est le plus peuplé de la commune avec une population totale de 24 561 habitants soit 16,99 % de la population de la commune suivi respectivement des arrondissements de Savalou-Aga 9,95%, Savalou-Agbado 9,28% et Tchetti avec 8,23% de la population totale de la commune. Les mariages et grossesses précoces sont très fréquents. La planification des naissances et les méthodes contraceptives sont peu pratiquées en raison de facteurs endogènes et exogènes. L'existence des ONG intervenant dans le domaine de la santé sexuelle reproductive (SSR) constitue une force face à ce problème. Ces arrondissements ont plus besoin de services sociocommunautaires pour la satisfaction de leurs besoins sociaux.

Graphé 2 : Evolution de la population



Source : projection réalisée à partir des données RGPH4 avec un taux d'accroissement intercensitaire moyen de 3,77%

Cette évolution rapide de la population peut occasionner un taux de pauvreté plus élevé, de faible taux d'éducation primaire et des taux de mortalité infantile et maternelle élevés, ainsi que le manque criard d'équipements socio communautaires.

4.1.1.3. L'état de l'aménagement du territoire, de l'urbanisation et du cadre de vie dans la commune

- *État de l'aménagement*

La gestion de l'espace communal constitue l'une des principales difficultés de la commune malgré les différents outils de planification élaborés. En effet, la ville de Savalou dispose d'un pôle urbain doté dès 1924 d'un document d'urbanisme intitulé « Projet d'Aménagement Urbain à Savalou » et qui couvrait une superficie de 277 ha 01a. Le Projet d'Aménagement Urbain à Savalou présente dix-sept (17) tranches. En dehors de ce document, les autres plans qui ont suivi n'ont eu aucun impact significatif sur l'aménagement du territoire de la ville de Savalou. Il s'agit de : i) plan de lotissement de 1959 ii) plan d'aménagement de la ville de Savalou de 1992 iii) Plan Municipal d'Actions Environnementales de 1997 même si ce dernier a permis le dégagement des dépotoirs sauvages de la ville et la construction de latrines publiques et institutionnelles. En 2012, la commune a élaboré un SDAC avec l'appui de PAGEFCOM. Malheureusement, les prescriptions de ce document ne sont pas suivies. Une révision du SDAC s'avère nécessaire pour permettre non seulement son actualisation mais également son appropriation par les acteurs au développement.

Le SDAC proprement dit délimite les différentes zones d'occupation et d'affectation de la commune et fixe des règles consensuelles de bonne conduite d'exploitation et de gestion

applicables à l'intérieur de chacune de ces zones. Les cartes prospectives comportent les objectifs d'aménagement et donnent une vision globale de la situation souhaitée à l'horizon du schéma. Elles comprennent :

- ✓ les grandes orientations d'aménagement du territoire ;
- ✓ les grandes affectations des sols ;
- ✓ l'organisation des transports (équipements infrastructures) ;
- ✓ les propositions d'aménagement intercommunal ;
- ✓ les règlements normes de zonage lotissement et utilisation des différents espaces.

Les grandes affectations du territoire communal ont été regroupées en quatre grandes catégories comme suit :

- ✓ les zones urbaines ;
- ✓ les zones agricoles et rurales ;
- ✓ les zones de gestion de l'environnement et ;
- ✓ les services publics et équipements socio-collectifs et de transport.

○ *Urbanisation et cadre de vie dans la commune*

Selon le critère « taille de la population » défini par l'INSAE en 2013, les arrondissements urbains de la commune sont respectivement : Doumè, Savalou-Aga, Savalou-Agbado, Kpataba, Tchetti et dans une moindre mesure Attaké. Les autres arrondissements sont dans ce contexte ruraux.

Pour la caractérisation de la population urbaine, deux approches ont été utilisées soit les calculs respectifs d'un taux d'urbanisation théorique et d'un taux d'urbanisation réel. Ils s'expriment comme suit :

$$\text{Taux d'urbanisation théorique} = \frac{\text{Population des arrondissements urbains}}{\text{Population totale de la commune}} * 100$$

Tandis que

$$\text{Taux d'urbanisation réel} = \frac{\text{Population des quartiers et villages équipés}}{\text{Population totale de la commune}} * 100$$

Si l'on se réfère aux estimations de population faites par l'INSAE au regard du critère du poids démographique, la population urbaine de Savalou atteint aujourd'hui une proportion de 52,67% de la population totale. Dans cette situation, les arrondissements de Monkpa, Logozohè et Gobada dont les populations sont inférieures à 10 000 habitants sont considérés comme ruraux dans la commune. Le taux d'urbanisation théorique doit donc être relativisé

en considérant en plus du poids démographique le niveau d'équipements et de services ainsi que l'existence réelle d'un pôle urbain.

Dans la commune de Savalou, le véritable pôle de développement urbain est Savalou centre qui englobe les arrondissements Savalou-Aga et Savalou-Agbado. D'autres agglomérations peuvent aussi être considérées dans une moindre mesure comme urbaines en raison de leur population et de la présence d'infrastructures socioéconomiques structurantes ; c'est le cas de Doumè et de l'agglomération de Tchetti-Léma. Si on prend en compte l'ensemble de ces agglomérations, le taux d'urbanisation serait de 44,46% pour la commune. Il s'agit donc d'une commune qui aspire à l'urbanisation.

Les problèmes de gestion urbaine touchent également l'environnement et le cadre de vie des populations. Ces problèmes ont trait à l'assainissement, à la pollution environnementale et à l'hygiène. Toutefois, il existe des outils de gestion urbaine de l'espace tels que le plan de lotissement (Savalou-Agbado, Doumè et Tchetti-Léma) et le Plan d'hygiène et d'assainissement communal. Le registre foncier urbain de la commune mérite d'être actualisé.

4.1.1.4. Position frontalière de la commune

La commune de Savalou partage ses limites avec les communes de Dassa-Zoumè et de Glazoué à l'Est, de Djidja au Sud, de Bantè au Nord et est frontalière avec la République Togolaise à l'Ouest.

Cette cohabitation frontalière qui favorise les échanges commerciaux entre le Bénin et la République Togolaise est cependant source de conflits entre les populations de la commune de Savalou et celles des communes sœurs en République Togolaise. Les problèmes de limites se posent encore dans le village Allé (Arrondissement d'Ottola dans la commune de Savalou) où les populations se réclament de la commune de Bantè.

La position frontalière de la commune facilite la libre circulation des biens et des personnes, avec son corollaire d'avantages et d'inconvénients. Pour garantir la sécurité des espaces frontaliers et la libre circulation des personnes et des biens, il est installé un commissariat frontalier à Tchetti, une Unité Spéciale de Suivi des Frontières (USSF) et un commissariat d'arrondissement à Doumè.

Les efforts des structures étatiques et non étatiques se poursuivent en vue de la préservation de l'intégrité territoriale nationale, précisément dans les arrondissements frontaliers (Tchetti, Doumè, Djalloukou, Lèma et Ottola). Dans cette veine, Savalou abrite le siège national de l'Association Béninoise des Communes Frontalières (ABCF).

4.1.2. Diagnostic environnemental

4.1.2.1. Etat des lieux de la gestion des ressources forestières

La commune dispose d'importantes ressources sylvicoles qui sont exploitées de façon anarchique à cause d'une surveillance peu rigoureuse et la complaisance selon les populations des agents forestiers. Il existe également des forêts artificielles constituées par des plantations de teck, d'anacardiers et de palmiers à huile. Mais, ces essences ne font pas l'objet d'une culture à grande échelle. Celle du palmier à huile est stagnante malgré son importance pour la production de boissons locales et l'alimentation. Cette espèce fait de moins en moins l'objet d'attention des acteurs du développement rural au profit d'autres cultures de rente.

Tableau 2 : État des lieux des plantations communales de Savalou

N°	Intitulé de la plantation et année de réalisation	Situation géographique de la plantation/Arrondissement	Etat de la plantation		Difficultés	Revenu annuel par plantation
			Bon	Dégradé		
1	Plantation de PAGEFCOM de Kpataba	Koutago/kpataba		X	Manque d'entretiens sylvicoles	-
2	Plantation de PAGEFCOM de kpakpassa 1	Kpakpassa/Saval ou-Aga		X	Manque d'entretiens sylvicoles	
3	Plantation de PAGEFCOM de kpakpassa 2 (Alamoudji)	Alamoudji/Saval ou-Aga	X		Accessibilité	En cours d'exploitation
4	Plantation de PAGEFCOM de Ottola	Akanmankonmon/Ottola		X beaucoup de poches à combler	Inondation du site par endroit empêchant le développement et la survie des plants	
5	Plantation de PAGEFCOM de à Doumè	Agbatou/Doumè		x	Manque d'entretiens sylvicoles	

Source : Direction des Affaires Domaniales et Environnementales, mars 2023

La commune de Savalou regorge d'importantes ressources minières (carrière de sable, de graviers et de pierres ornementales). Ces ressources sont exploitées anarchiquement et entraînent la dégradation du milieu. Elle dispose actuellement d'une unité de production de tuiles ainsi que des groupements de concasseurs de pierres. L'inexistence d'un plan de gestion environnementale et sociale de l'exploitation des sites des carrières demeure un problème majeur.

Tableau 3 : État des lieux des ressources minières

N°	Intitulé de la ressource/Carrière	Situation géographique /Arrondissement	Situation administrative		Revenu annuel des ressources
			Autorisé	Non autorisé	
1	Carrière de sable de TOLIDJI et Fils	Lama/Gobada	X		
2	Site de concassage de gravier de Koutago	Koutago/Kpataba	X		
3	Site de concassage de gravier de Sovlamè	Missè/Savalou-Aga		X	
4	Site de concassage de gravier de Affossouklinnou			X	

Source : Direction des Affaires Domaniales et Environnementales, mars 2023

4.1.2.2. L'état de la faune et de la flore

La végétation à Savalou est tributaire du type de sols rencontrés. La savane arborée à *Daniella Oliveiri* est la végétation dominante de la commune. La végétation est caractérisée par de la savane arborée et arbustive et de mosaïques de culture. On note également la présence des arbres à karité, de néré et de caïlcédrat. En outre on y distingue des zones de forêt claire/savane boisée, des plantations qui parsèment la commune, la forêt galerie le long des principaux cours d'eau. Les forêts denses sont situées dans la partie Nord-Ouest de la commune. L'exploitation abusive des essences forestières pour la production du bois d'œuvre, du bois de chauffe et du charbon a donné lieu à une forte régression du couvert végétal dans certaines zones de la commune de Savalou.

Ainsi, plusieurs formations végétales se retrouvent sur l'espace de cette commune formant un paysage de savane malgré l'existence de deux saisons bien tranchées.

La faune est constituée de petits gibiers de savane notamment les aulacodes, les lièvres et quelques espèces de savane. La savane autrefois riche en animaux s'est appauvrie avec le temps en raison de la chasse abusive et incontrôlée.

La commune dispose également d'un ranch faunique de 2 800 ha installé à Djalloukou avec l'appui du PAGEFCOM. Ce ranch est en cours d'enrichissement d'espèces fauniques.

4.1.2.3. Les ressources en eau

Le réseau hydrographique est assez bien alimenté par des cours d'eau saisonniers dont les principaux sont : Agbado, Klou, Gbogui, Zoundji, Azokan, Tchagbalé... L'espace urbain appartient au bassin versant droit de la rivière Agbado. Il s'agit d'un petit bassin riche en petits ruisseaux à écoulement intermittent. La proximité de la montagne explique leur présence car ils sont nés pour la plupart des eaux de ruissellement en provenance de ses hauteurs.

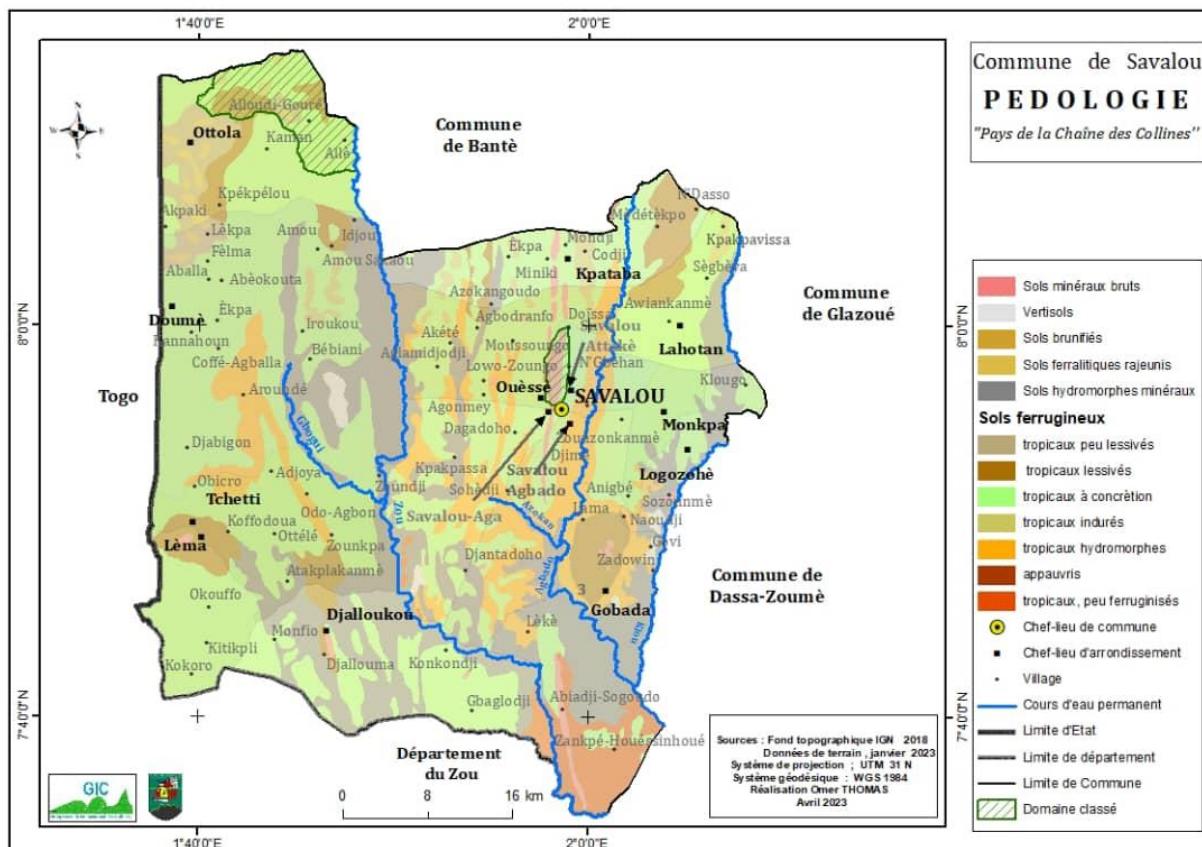
Ces réserves d'eau, véritables mares boueuses parsemées de végétation, sont souvent exploitées par les pasteurs nomades. Les plus importantes sont : Agbado, Kinsissa, Sehossou, Attan, Agbéssan, Totchitché, Agbété et Levla. On note également la présence de retenues d'eau à Savalou, Doumè, Lahotan, Ouéssé et à Logozohè. La plupart des rivières, ruisseaux et mares périodiques sont vecteurs de maladies hydriques dont la plus redoutable est la dracunculose encore appelée ver de Guinée. En dépit de l'existence d'abondantes quantités d'eau pendant une bonne partie de l'année et qui offrent de nombreuses possibilités d'installations de micro-barrages, l'eau est rare pendant la saison sèche et devient malsaine. Le sous-sol de la commune regorge de quelques nappes phréatiques au-dessus desquelles il existe une zone de socle hydrogéologique difficile.

La gestion intégrée de ces ressources en eau y compris au moyen de la coopération transfrontalière reste l'un des défis à relever par la commune.

4.1.2.4. L'état des sols

Plusieurs types de sols existent à Savalou. Il y a les sols ferrugineux hydromorphes et les vertisols. Environ $\frac{3}{4}$ du territoire de la commune de Savalou est recouvert de sols ferrugineux. Ces sols sont caractérisés par une dominance des oxydes de fer en raison d'une altération encore incomplète des minéraux primaires. Les sols hydromorphes recouvrent un peu moins du quart de la commune. Le reste de la commune est caractérisé par des sols ferralitiques qui sont engendrés par une altération très poussée des minéraux primaires et sont dépouillés de leur fertilité naturelle. Sur les sols hydromorphes et vertisols se développent plus aisément les tubercules (igname, manioc, patate etc.) et les cultures maraîchères tandis que les sols ferrugineux sont les domaines par excellence des céréales comme le maïs, le riz, le sorgho, le mil et des légumineuses (pois d'angole, niébé, soja, arachide, haricot etc.). Les sols des bas-fonds de la commune de Savalou offrent une aptitude culturale limitée par une certaine carence chimique.

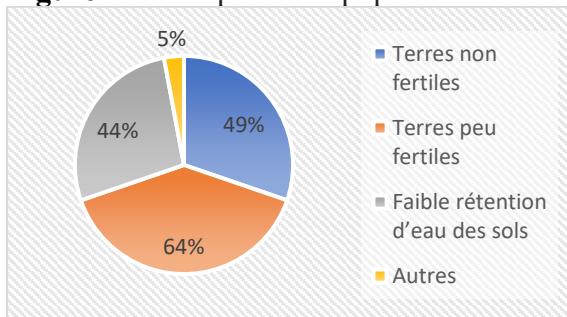
Carte 3 : État des sols



Contraintes Gestion Durable des Terres (GDT) et leur localisation

Les investigations sur le terrain ont mis en relief un certain nombre de contraintes évoquées par les populations en matière de Gestion Durable des Terres (GDT). Il s'agit des terres non fertiles et peu fertiles, de la faible rétention d'eau des sols, etc. Le graphe ci-dessous nous renseigne sur le poids de chaque contrainte évoquée sur les activités des populations.

Figure 2 : Perception des populations sur le niveau des contraintes GDT ressenties



Source : Enquête terrain, février 2023

Les problèmes GDT que vivent les populations sont beaucoup plus relatifs à la fertilité des terres. La faible rétention d'eau des sols (44%) constitue une contrainte à prendre en compte au nombre des contraintes GDT. Ces dernières, vécues par les populations, ont été constatées au niveau des 14 arrondissements de la commune. Et selon les propos des personnes enquêtées, ces contraintes affectent les terres de toute la commune.

Stratégies mise en œuvre face aux contraintes GDT

Les populations de la commune ont développé diverses stratégies pour répondre aux contraintes GDT qu'elles vivent et qui affectent leur production agricole.

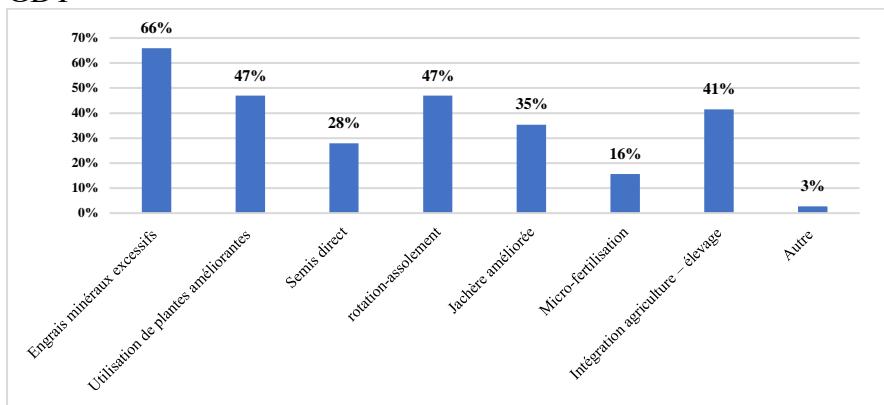
Tableau 4 : Stratégies adoptées pour faire face aux contraintes GDT par la population

	Engrais minéraux	Utilisation de plantes améliorantes	Semis direct	rotation-assolement	Jachère améliorée	Micro-fertilisation;	Intégration agriculture élevage	Autres (.....)
Terres non fertiles	x	X	X	X	x	X	x	x
Terres peu fertiles	x	X	x	X	x	X	x	x
Faible rétention d'eau des sols	x	X	x	x	x	X	x	x
Autres	x	X	x	x	x	X	x	x

Source : Enquête terrain, février 2023

L'utilisation des engrais minéraux reste la stratégie qui paraît la moins contraignante et la plus utilisée par la population comme l'indique le graphe ci-dessous.

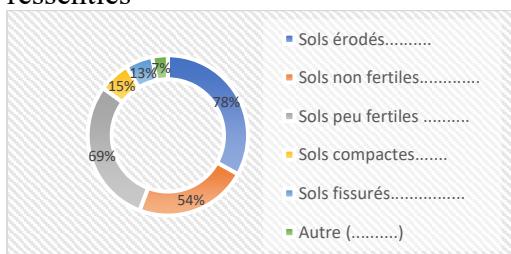
Graphe 3 : Niveau de mise en œuvre des stratégies développées en réponses aux contraintes GDT



Source : Enquête terrain, février 2023

Contraintes d'agro écologie vécues par la population

Graphe 4 : Perception de la population sur l'importance des contraintes agro écologiques ressenties



Source : Enquête terrain, février 2023

Les contraintes liées à l'agro écologie vécues par la population de Savalou sont présentes dans tous les arrondissements et se ressentent par ricochet sur l'ensemble du territoire de la commune selon les résultats des enquêtes diagnostiques.

Pour répondre aux contraintes agro écologiques vécues la population a développé plusieurs initiatives basées sur l'écosystème selon la nature des contraintes.

4.1.2.5. L'état du pâturage

Le pâturage de la commune subit une forte pression de la part des transhumants, les aléas climatiques, les feux de végétation et la pression des cultures.

Ceci provoque des difficultés d'abreuvement du bétail liées à l'accroissement du nombre d'animaux autour des points d'eaux. Les transhumants ne maîtrisant pas la commune envahissent très souvent les cultures des agriculteurs. Ceci engendre d'énormes conflits entre agriculteurs et éleveurs qui se soldent souvent et malheureusement par des pertes matérielles et en vies humaines dans la commune.

La mobilité des troupeaux (transhumance courte ou longue) permet une meilleure valorisation de la diversité des ressources pastorales (eau et pâturage). Ces déplacements permettent ainsi d'exploiter les pâturages et les points d'eau mais aussi les zones de cures salées. Cependant, il faut souligner quelques *contraintes liées à la transhumance* :

- le faible investissement public et privé dans le secteur de la transhumance se traduit par l'insuffisance des infrastructures de base (pistes de production dans la zone sylvopastorale, ouvrages hydrauliques etc.) ;
- la non maîtrise des mécanismes et technologies de gestion durable des ressources ;
- une persistance de certaines épizooties et l'absence d'une sécurisation foncière pour les activités pastorales.

C'est dans cette dynamique que le cadre législatif et institutionnel, porté par les structures étatiques et non étatiques s'emploient à mettre en œuvre la politique nationale sur le pastoralisme.

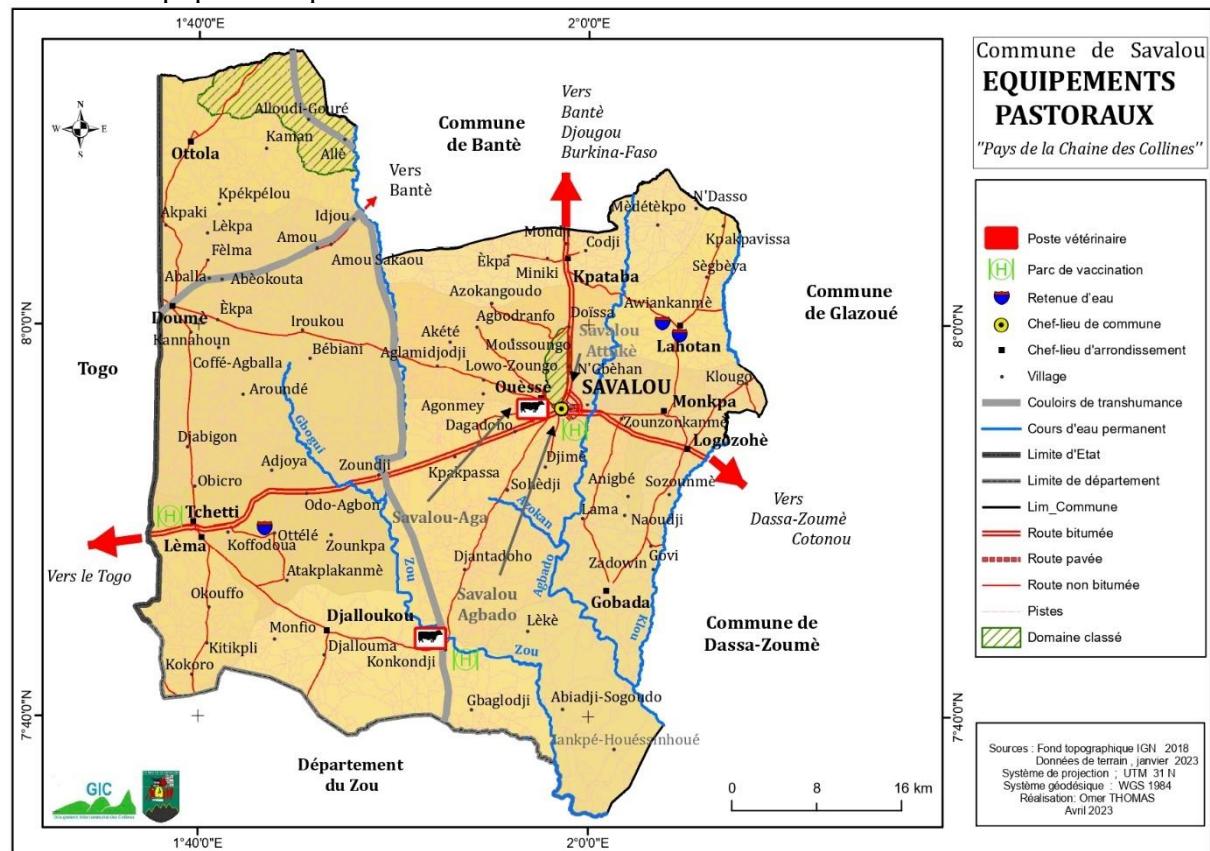
L'article 33 du code pastoral dispose que « *Les autorités communales délimitent de concert avec les usagers les voies d'accès appropriées aux plans d'eau* ».

Trois cadres de concertation (au niveau village, arrondissement et commune) ont été installés pour la prévention et la réponse aux conflits intercommunautaires et sociaux notamment pour le règlement des conflits éleveurs-agriculteurs dans la commune. Le couloir 4 a fait l'objet de balisage par le GIC sur mandat et financement du PADAC qui a installé des comités de suivi du couloir au niveau de chaque village traversé. Par ailleurs, le GIC, dans le cadre de divers projets/programmes, a mené des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des acteurs de la filière agropastorale (débats informés, ateliers communaux et

départementaux, émissions radio, aménagements des aires de pâture, identification des aires de repos et espaces à aménager pour l’abreuvement des animaux) qui ont contribué à atténuer quelque peu les conflits. D’autres efforts sont consentis dans la même veine par de nombreux acteurs.

En ce qui concerne les relations entre les femmes et la terre dans les communautés pastorales, il faut souligner que les femmes n’ont pas de propriété privée (les politiques visant à protéger les droits des communautés pastorales devraient reconnaître la dépendance et la souffrance des femmes).

Carte 4 : Équipements pastoraux de la commune



4.1.2.6. Les changements climatiques et leurs impacts

L’analyse de la vulnérabilité des modes et moyens d’existence face aux changements climatiques passe par l’établissement d’une matrice de sensibilité qui confronte les moyens d’existence vulnérables à l’éventail des risques climatiques identifiés.

L’exercice consiste à confronter les modes d’existence vulnérables avec les principaux risques identifiés dans les villages étudiés et permet d’indiquer la sensibilité de chaque composante des modes d’existence par rapport à l’un ou l’autre risque climatique relevé. L’un

des objectifs de la matrice consiste à montrer dans quelle mesure les seuils de vulnérabilité varient d'une unité à risque à l'autre.

La matrice de sensibilité a pris en compte les cinq (05) principaux risques climatiques qui menacent les modes d'existence au niveau de la commune en vue d'affiner l'appréciation de la vulnérabilité aux changements climatiques. Ces principaux risques sont : l'inondation, la sécheresse, les vents violents, l'interruption des pluies et les pluies abondantes. La matrice de vulnérabilité ci-dessous donne plus de détails sur la manifestation de ces risques climatiques.

Tableau 5 : Matrice de vulnérabilité aux changements climatiques

SERVICES RENDUS PAR LES ECOSYSTEMES	RISQUES CLIMATIQUES / HYDROCLIMATIQUES					INDICATEURS D'EXPOSITION
	RISQUE 1	RISQUE 2	RISQUE 3	RISQUE 4	RISQUE 6	
Inondation	Sécheresse	Vents violents	Interruption des pluies	Pluies abondantes		
Ressources en eau de surface	2	4	1	3	1	44
Ressources en eau souterraine	2	2	1	1	1	28
Pâturage	2	5	2	5	1	60
Biomasse	2	4	2	5	1	56
MOYENS D'EXISTENCE						
Agriculture						
Culture du maïs	4	5	5	5	3	88
Culture du niébé	4	5	4	3	3	76
Culture du manioc	3	5	5	2	1	64
Culture du piment	3	5	3	3	2	64
Culture de la tomate	3	5	5	3	1	68
Recherche des plantes médicinales						
Cueillette des feuilles pour la guérison des maladies	2	4	2	3	2	52
Cueillette des racines des plantes pour la guérison des maladies	2	4	2	1	2	44
Pêche / Pisciculture / Elevage						
Pêche	3	3	1	2	2	44
Pisciculture	1	1	1	2	1	24
Elevage	3	3	1	3	2	48
MODES D'EXISTENCE						
Producteurs de céréales et des tubercules (petits exploitants)	3	4	4	4	3	72
Maraîchers (petits exploitants de cultures de piment et tomate)	3	4	3	2	3	60
Guérisseurs et autres pratiquants de la pharmacopée	2	3	2	2	2	44
Pêcheurs	2	1	1	2	1	28
Pisciculteurs	1	1	1	1	1	20
Eleveurs	2	4	2	2	2	48
INDICATEURS D'IMPACTS	49	72	48	54	35	

Source : Enquêtes terrain, février 2023

La commune dispose d'un plan communal de contingence (PCC) qui est à actualiser. Il existe également la plateforme communale de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques.

4.1.3 Les services sociaux communautaires

4.1.3.1. L'éducation formelle

Enseignement maternel

Tableau 6 : Point de la situation de l'enseignement maternel en 2022

ARRONDISSEMENTS	Nombre d'écoles maternelles	NOMBRE DE SECTIONS		
		Section 1	Section 2	Total
SAVALOU-AGA	6	6	7	13
SAVALOU-AGBADO	6	6	7	13
ATTAKE	2	2	3	5
DJALLOUKOU	0	0	0	0
DOUME	3	3	2	5
GOBADA	1	1	1	2
KPATABA	1	1	1	2
LEMA	1	1	2	3
LAHOTAN	3	2	2	4
LOGOZOHE	1	1	1	2
MONKPA	1	1	1	2
OTTOLA	2	2	2	4
OUESSE	3	2	2	4
TCHETTI	2	3	1	4
SAVALOU	32	31	32	63

Source : Enquêtes terrain, février 2023

Données générales : On dénombre dans la commune de Savalou en 2022, 32 écoles maternelles contre 27 en 2019. Sur les 32 EM, deux (02) sont privées à savoir l'EM KAKE5 et l'EM Catholique Notre Dame de l'Assomption soit une proportion de 6,25%. La quasi-totalité des arrondissements dispose au moins d'une école maternelle sauf l'arrondissement de Djalloukou.

On dénombre 63 sections de la maternelle à savoir 31 sections des petits et 32 sections des grands.

L'effectif des apprenants est passé de 1582 en 2019 à 1823 en 2022 dont 864 filles soit un pourcentage de 47,39%. Le taux brut de préscolarisation selon le genre est passé de 49,49% pour les filles en 2019 à 54,39% en 2022 (Source : RP 20, mars 2023). Ces enfants sont encadrés par 39 animateurs dont 22 femmes et 9 éducateurs dont 8 femmes en 2022.

En matière d'équipement d'approvisionnement en eau de boisson de ces écoles maternelles la situation se présente comme suit au titre de l'année 2021-2022 :

Tableau 7 : Équipement d'approvisionnement en eau de boisson des écoles maternelles dans la commune de SAVALOU au cours de l'année scolaire 2021-2022

ARRONDISSEMENTS	Nombre d'écoles	Effectif des élèves	EQUIPEMENT			
			Eau courante	Forage	Puits	Citerne
SAVALOU-AGA	6	272	01	00	00	00
SVALOU-AGBADO	6	188	00	01	00	01
ATTAKE	2	183	00	00	00	00
DJALLOUKOU	0	00	00	00	00	00
DOUME	3	86	01	00	00	00
GOBADA	1	68	00	00	01	00
KPATABA	1	216	00	00	01	00
LEMA	1	72	00	00	00	00
LAHOTAN	3	247	00	00	01	01
LOGOZOHE	1	93	00	00	00	01
MONKPA	1	81	00	00	01	01
OTTOLA	2	205	00	00	00	00
OUESSE	3	57	00	00	00	01
TCHETTI	2	57	00	00	00	00
SAVALOU	32	1831	01	01	05	04

Source : Enquêtes terrain, février 2023

De l'analyse de ce tableau on constate que sur les 32 écoles seules 11 disposent de sources d'approvisionnement en eau de boisson soit 34,37%. De ces 11 écoles, 02 disposent de source d'eau potable soit 18,18% ce qui pose un véritable problème de condition de vie dans ces milieux éducatifs et qui peut être source de mauvais rendements voire de déperdition.

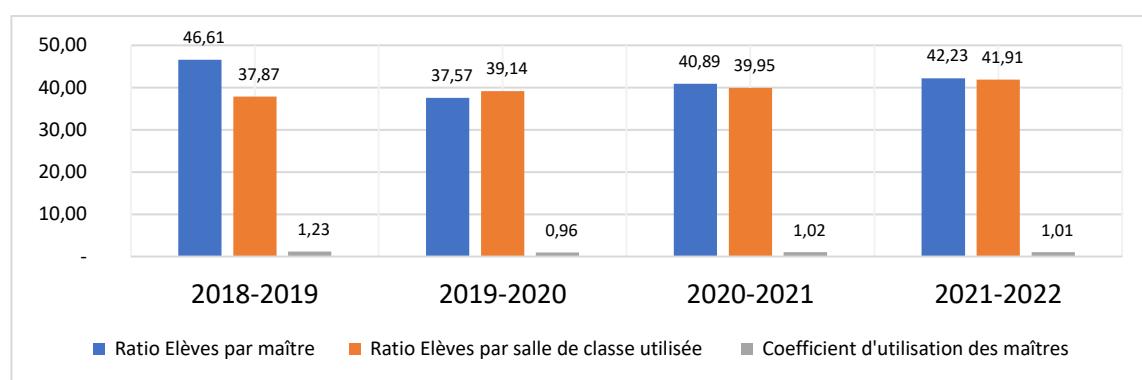
Ce sous-secteur de l'éducation bénéficie au plan local de l'appui des élus, des associations des parents d'élèves et des communautés elles-mêmes. A cela s'ajoutent l'appui technique et financier des partenaires extérieurs. Toutefois l'enseignement maternel souffre des problèmes tels que :

- insuffisance de locaux appropriés aux EM ;
- insuffisance de personnel qualifié d'encadrement des enfants ;
- insuffisance de matériels pédagogiques et du mobilier ;
- insuffisance de cantines dans les EM ;
- absence de domaines propres de certaines EM ;
- éloignement de certaines EM par rapport au domicile des enfants ;
- ignorance de l'importance de l'enseignement préscolaire par les communautés
- faible revenu des populations par rapport aux moyens exigés pour la création d'une EM et le maintien des enfants à l'école.

Enseignement primaire :

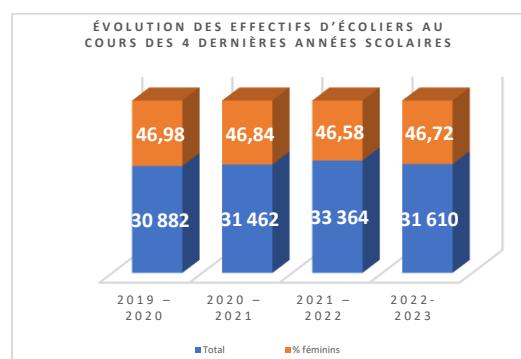
La commune de Savalou compte en 2022, 157 écoles primaires publiques comme privées pour un total de 33 364 apprenants avec un pourcentage 46,57 % de filles. Chaque village administratif dispose au moins d'une école primaire sauf dans certains quartiers agglomérés où les populations de quartiers contigus partagent la même école. Les écoles primaires de la commune sont inégalement réparties dans les 14 arrondissements.

Graphe 5 : Les Ratio élèves par maître et ratio élèves par salle de classe et ratio élèves par groupe pédagogique de 2019 à 2022



Source : RP20, mars 2023

Graphe 6: Évolution des effectifs d'écoliers au cours des 4 dernières années scolaires



Source : RP20, mars 2023

La norme nombre d'apprenants/enseignant selon la région pédagogique est 45 élèves. La commune de Savalou compte 31 610 élèves en 2023 alors pour respecter la norme prescrite il faut 702 enseignants pour couvrir tous les besoins en encadrement. La commune dispose de 708 enseignants dans le secteur public ; ce qui permet de conclure que la norme nombre d'apprenants/enseignant est respectée.

Le taux brut de scolarisation est passé de 45,3% en 2019 à 58,9 % en 2022 dont 47,7% pour les filles. Le taux brut d'admission au primaire est élevé dans la commune de Savalou soit 99,99% en 2022 (Source : MEMP_CS). Le taux de redoublement est faible soit 13,45% en 2022 ce qui donne une assez bonne position à la commune en ce qui concerne l'atteinte de

l'objectif des ODD 4.1. Le taux d'achèvement du primaire est de 84,75% pour les filles sur un total de 87,58% en 2022. On note une régression importante du nombre d'enfants scolarisés au cours de l'année de 2022-2023 passant de 33364 à 31610.

Ces apprenants sont encadrés par un total de 790 enseignants (public et privé) composés comme suit : 129 APE, 351 ACE et 310 AME et autres en 2022.

Les Ratios : élèves par maître est de 42,23/1, élèves par salle de classe est de 41,91/1, et élèves par groupe pédagogique au primaire (public et privé) est de 20,4/1 dans la commune au cours de l'année scolaire 2021-2022. Toutefois, ces ratios ne tiennent pas compte des réalités du terrain où par endroit, on note des disparités d'effectifs d'une école à une autre

État des lieux des salles de classes et autres infrastructures

Nature et répartition des salles de classe

Tableau 8 : Nature et nombre de salles de classe par arrondissement de l'année scolaire 2021-2022

État des lieux du matériel didactique et mobiliers : pour ce qui est de la couverture des

Arrondissements	Effectifs des élèves	Salles de classes										Apatam	Sans mur		
		Matériaux définitifs		Murs en matériaux provisoires et toitures en matériaux définitifs		Murs et toitures en matériaux provisoires		TOTAL							
		En bon état	A rénover	En bon état	A Rénover	En bon état	A Rénover	En bon état	A Rénover	En bon état	A Rénover				
SAVALOU-AGA	4322	55	03	19	04	07	03	73	12	00	00				
SAVALOU-AGBADO	3377	49	02	25	03	09	05	71	13	01	00				
ATTAKE	2478	40	03	11	02	06	04	48	11	01	00				
DJALLOUKOU	1100	29	04	08	02	07	03	41	07	02	02				
DOUME	4705	37	05	12	03	07	05	54	16	02	01				
GOBADA	759	28	02	11	02	03	02	39	01	02	00				
KPATABA	3189	49	04	12	03	09	03	67	11	01	00				
LEMA	888	33	03	10	02	04	04	44	05	02	02				
LAHOTAN	1889	43	02	11	02	05	02	56	05	00	01				
LOGOZOHE	684	36	02	12	01	03	02	49	02	00	00				
MONKPA	1173	38	03	10	03	06	04	55	09	01	02				
OTTOLA	2291	37	03	11	02	08	07	59	12	00	00				
OUESSE	1925	39	03	12	02	09	06	60	13	00	00				
TCHETTI	4584	38	05	19	03	09	08	63	17	02	02				
SAVALOU	33364	551	43	147	35	92	58	790	136	14	10				

Source : Région Pédagogique n°20, mars 2023

besoins en mobiliers et autres équipements le point se présente comme suit :

La répartition des tables et bancs pour élèves au primaire (public et privé) dans la commune de SAVALOU au cours de l'année scolaire 2021-2022 est de 13 035 Tables et bancs à 2 places et 907 Tables et bancs à 3 places. Pour ce qui est des autres équipements on dénombre 1738 tableaux, 318 bureaux directeurs, 1034 bureaux maîtres et 696 armoires de rangement.

État des lieux des autres infrastructures (bureaux/magasins logements et latrines) :

Les écoles de la commune sont également dotées d'autres infrastructures de soutien à l'éducation présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Nature état et répartition des autres infrastructures au primaire (public et privé)
dans la commune de SAVALOU au cours de l'année scolaire 2021-2022

Commune	Etat des bâtiments	Bureau/Magasin		Logement		Latrines	
		En matériaux définitifs	Autres	En matériaux définitifs	Autres	En matériaux définitifs	Autres
SAVALOU	Bon	586	-	3	-	86	-
	Mauvais	21	-	1	-	28	-
	TOTAL	607	-	4	-	114	-

Source : Région Pédagogique n°20, mars 2023

Il n'y a pas suffisamment de logements et toutes les écoles ne sont pas dotées de latrines. Celles qui en disposent ne répondent pas toutes aux normes de prise en compte de la spécificité liée au genre (séparation pour garçons et filles, enseignants hommes et femmes, besoins spécifiques aux filles et personnes handicapées tels que l'aménagement des rampes d'accès, existence de dispositifs de gestion de menstrues). L'avènement de la pandémie de COVID 19 a favorisé l'installation du dispositif de lave-mains dans les écoles mais c'est avec regret qu'on constate l'abandon de l'usage des bonnes pratiques développées avec le recul de la prévalence de la pandémie.

Enseignement technique et professionnel : la commune dispose à travers l'arrondissement de Kpataba d'un lycée public agropastoral qui assure la formation professionnelle des jeunes au cycle 2.

Tableau 10 : Établissement d'enseignement technique et professionnel

Niveau d'étude /Filières	Nbre de groupe pédagogique	Effectif des élèves en 2023		
Tronc commun 1ère année (TC1)	3	19	106	125
Tronc commun 1ère année (TC2)	3	22	94	116
Total Tronc commun (TC1 + TC2)	6	41	200	241
Spécialité (3e année)				
Aménagement et Equipement Rural	1	1	6	7
Nutrition et Technologie Alimentaire	1	5	0	5
Foresterie	1	2	8	10
Production Animal	1	4	28	32
Production Végétale	1	2	26	28
TOTAL 3e année	5	14	68	82
Spécialité 4e année				
Aménagement et Equipement Rural	1	1	6	7
Nutrition et Technologie Alimentaire	1	8	5	13
Pêche et Aquaculture	1	0	5	5
Foresterie	1	2	11	13
Production Animale	2	5	51	56
Production Végétale	1	9	22	31
TOTAL 4e année	7	25	100	125
TOTAL GENERAL	18	80	368	448

Source : Enquêtes terrain, Mars 2023

Cet établissement public est un atout pour la préparation à une vie professionnelle des jeunes venant de divers horizons (département des Collines et d'ailleurs au Bénin). Cependant il manque d'infrastructures suffisantes et appropriées.

La commune abrite également un centre de formation technique et professionnelle aux métiers de l'entreprenariat agricole promue par l'ONG SONGHAI dont la renommée est internationale et le centre de formation professionnelle des métiers à Doumè.

Enseignement secondaire

Selon le point établi par la direction départementale en charge de l'enseignement secondaire pour la rentrée scolaire 2021-2022, la commune de Savalou dispose de 24 collèges d'enseignement secondaire dont 6 CEG privés.

La synthèse des nombres d'élèves suivant le sexe, la série et le niveau se présente comme suit :

Tableau 11 : Synthèse des nombres d'élèves suivant le sexe, la série et le niveau

Promotions	Nbre de groupe pédag.	Effectifs des élèves		Effectifs des élèves	Nbre de Groupes pedag. (A,B,D)	Effectifs (série A,B,D)		Effectifs (série A,B,D)	Effectifs (série C)	
		F	T			F	T		F	T
6ème	62	1 447	3 254							
5ème	44	819	2 207	2nde	24	241	881	2	6	22
4ème	50	937	2 414	1ère	15	181	726	2	5	18
3ème	56	1 195	3 107	Terminale	21	388	1 441	1	5	10
Ensemble	212	4 398	10 982	Ensemble	60	800	2 828	5	15	50

Source : Enquêtes terrain, mars 2023

Tableau 12 : État des lieux des enseignants par discipline et point des besoins

Source : Enquêtes terrain, mars 2023

MATIERES	1er cycle										2nd Cycle										TOTAL PAR MATIERE/cycle 1	TOTAL MATIERE/cycle 2 PAR		
	APE		ACE		AUTRES		AME		BESOINS		APE		ACE		AUTRES		AME		BESOINS					
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H				
Allemand	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0		
Anglais	0	0	0	9	0	2	2	24	2	0	0	1	1	0	0	0	1	2	35	1	1			
Economie	0	0	0	3	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	5	0	1			
EFS	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0			
EPS	0	0	0	0	0	0	0	11	8	1	0	0	2	0	1	1	4	1	0	11	2	7		
Espagnol	0	0	0	0	1	2	2	6	0	0	0	1	1	0	3	0	1	0	3	8	1	5		
Français	0	0	1	11	4	3	3	21	3	0	0	2	1	0	3	1	5	1	8	35	3	9		
Hist-Géo	0	0	0	8	3	3	1	16	3	0	0	4	1	2	0	5	1	4	2	4	27	2		
Maths	0	0	0	13	1	4	1	24	3	0	0	0	2	0	5	0	5	3	2	41	0	12		
Philo	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0			
PCT	0	0	0	14	4	2	5	7	3	0	0	2	0	0	3	0	3	2	9	23	2	6		
SVT	0	0	0	5	5	2	1	26	2	0	1	0	6	1	4	5	6	1	6	33	6	17		

Il est noté que les taux de redoublement dans l'enseignement général du premier cycle dans la commune restent élevés et croissants sur la période avec 47,70% chez les garçons et 46,40% chez les filles en 2021-2022.

Quant au taux de qualification des enseignants au niveau de l'enseignement secondaire général, il reste faible au niveau des 2 sexes avec une variation en dents de scie entre 2019 et

2020. Le meilleur taux est obtenu en 2020, soit 21,15% chez les femmes et 23,82% chez les hommes.

Récapitulatif

L'effectif des enseignants est de 347 dont six (06) fonctionnaires de l'État (FE) soit 17,2 %, 87 agents contractuels de droit public de l'État (ACDPE) et 190 Aspirants au Métier de l'Enseignement (AME) soit 81,23%. L'essentiel du personnel enseignant dans les collèges de la commune sont des AME. En dehors des besoins en salles de classes pour les cours, d'énormes besoins variés en infrastructures connexes comme les laboratoires, les latrines, les points d'eau, la connexion au réseau électrique persistent de même que les mobiliers, les matériels didactiques et le personnel enseignant.

Le problème d'inscription des enfants à l'école (filles et garçons) se posent de moins en moins grâce aux efforts déployés par le gouvernement du Bénin pour amener tous les enfants à l'école particulièrement en ce qui concerne l'exonération de l'écolage des élèves filles. Le problème majeur dans ce secteur concerne le maintien des filles à l'école, en particulier à partir des classes de CM2 et tout le long du cycle secondaire. *Plusieurs causes sont à l'origine de la déperdition scolaire des enfants. Il s'agit :*

- du harcèlement sexuel en milieu scolaire qui entraînent des grossesses précoces des filles ;
- l'insuffisance de sensibilisation de la couche juvénile sur la SSR entrant des grossesses précoces ;
- du mariage forcé dans certaines localités périphériques de la Commune ;
- du placement des enfants dans les ménages nantis pour exploitation économique ;
- de l'utilisation des enfants comme main-d'œuvre agricole et dans les structures de restauration et d'hébergement ;
- l'éloignement des écoles surtout du second cycle qui pose le problème des conditions d'hébergement des élèves.

Par ailleurs, d'autres causes handicapent la scolarisation des enfants notamment la priorité à la scolarisation des garçons au détriment des filles en cas de ressources économiques limitées des ménages.

Des efforts restent à fournir en matière d'augmentation du nombre de jeunes et adultes disposant des compétences notamment techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi,

à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. Les inégalités entre les sexes et les personnes vulnérables surtout les handicapés sont observées.

Les deux ordres d'enseignement disposent de service d'assainissements tels que les latrines (124 environ au niveau de la maternelle et du primaire et 17 au secondaire). Le constat fait est que ces latrines scolaires ne sont pas construites en tenant compte des besoins sexo spécifiques.

Les établissements du primaire disposent de cantines (111 établissements en 2023) pour le maintien des enfants à l'école. Toutefois, la qualité nutritionnelle des repas servis et leur conservation demeurent toujours préoccupantes.

De plus en plus et dans certaines localités, les charges liées à l'éducation et à l'apprentissage des enfants pèsent plus sur les femmes que sur les hommes, parce que les hommes ne s'en préoccupent plus suffisamment.

Outre ces problèmes, on relève également :

- l'inégale répartition des infrastructures scolaires ;
- l'insuffisance de matériel didactique ;
- le manque de suivi des enfants par les parents ;
- la faible priorisation des dépenses scolaires par les parents d'élèves par manque de ressources financières ;
- les violences en milieu scolaire et à la maison (relations coupables entre enseignants et élèves filles, viol, trafic d'enfant...) ;
- les pesanteurs socioculturelles et économiques ;
- l'analphabétisme de la plupart des membres APE etc.

4.1.3.2. L'alphabétisation et l'éducation non formelle

Le diagnostic posé à l'élaboration du PDC 2018-2022 révèle que l'alphabétisation est en régression dans la commune de Savalou par rapport aux données du diagnostic du PDC 2013-2017.

De l'analyse actuelle de la situation on peut retenir que l'alphabétisation est en régression dans la commune. En effet le nombre d'inscrits au titre de l'année 2022 est de 409 contre 645 pour l'année 2016 soit un taux de régression 36,58 %. Bien que moins nombreux de nos jours, le nombre d'abandon est moins élevé soit 45 contre 57 en 2010. Le taux d'abandon des cours d'alphabétisation est plus élevé soit 11% contre 8,17% en 2016.

L'intérêt pour les cours d'alphabétisation va en se réduisant de nos jours car pour quarante-neuf (49) maîtres alphabétiseurs dans la commune il n'y a que 409 apprenants soit 8 apprenants par maître. Les cours se font dans principalement deux centres (Savalou-Aga et Doumè). Les trois (3) langues enseignées sont fongbé, yoruba et Ifè contre 4 de par le passé.

Tableau 13 : Point de situation du sous-secteur alphabétisation dans la commune de Savalou

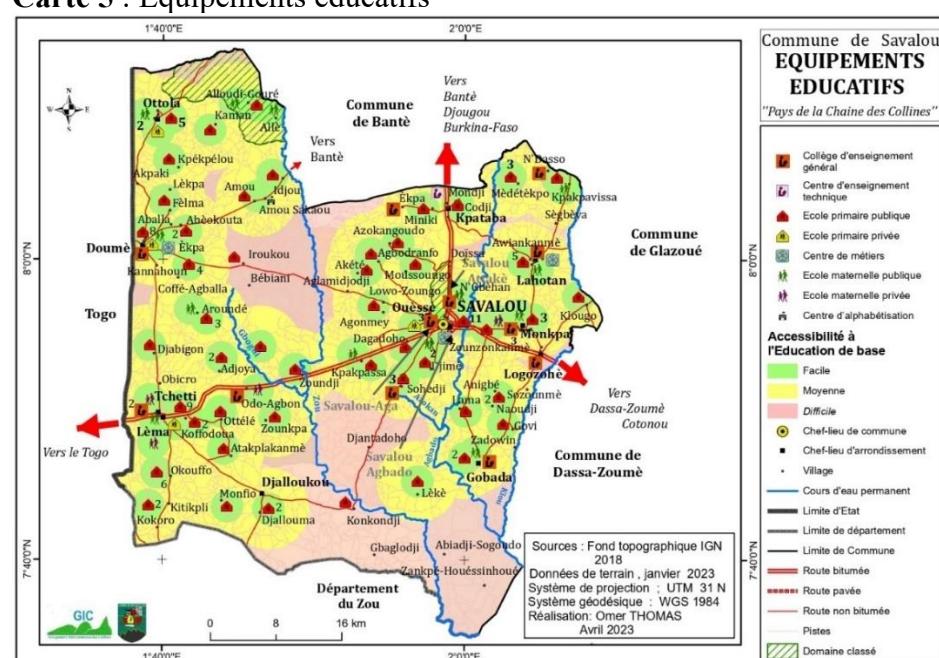
ARROND.	Nombre et noms des maîtres alphabétiseurs	Nbre d'inscrits dans l'année en cours (alpha initial en 2022)			Nb de pers. Alphabétisées en 2022			Abandon Echec (E)		Nbre d'inscrit en Post alpha (2022)		
		H	F	T	H	F	T	A	E	H	F	T
SAVALOU-AGA	05	07	28	35	03	17	20	05	10	10	15	25
SAVALOU-AGBADO	04	10	25	35	05	25	30	00	05	12	20	32
ATTAKE	05	05	28	33	02	25	27	06	00	13	30	43
DJALLOUKOU	03	11	17	28	07	18	25	01	02	17	20	37
DOUME	05	08	32	40	05	25	30	05	05	13	19	32
GOBADA	03	05	19	24	03	17	20	01	03	15	20	35
KPATABA	04	09	21	30	05	16	21	05	04	16	30	46
LAHOTAN	04	11	35	46	10	20	30	10	06	15	20	35
LOGOZOHE	03	05	20	25	03	17	20	04	01	09	30	39
MONKPA	03	07	27	34	03	27	30	02	02	08	20	28
OTTOLA	02	03	18	21	02	15	17	01	03	05	30	35
OUESSE	03	02	17	19	02	15	17	01	01	03	19	22
TCHETTI	03	01	19	20	01	17	18	02	00	04	21	25
LEMA	02	02	17	19	01	15	16	02	01	05	21	26
TOTAL	49	86	323	409	52	269	321	45	43	145	315	460

Source : Coordonnateur Communal de l'Alphabétisation de Savalou, Mars 2023

Ce secteur est confronté à d'énormes difficultés à savoir :

- le faible pouvoir d'achat des communautés à la base pour contribuer au fonctionnement des centres ;
- l'insuffisance de ressources financières affectées au sous-secteur ;
- l'insuffisance des centres d'alphabétisation ;
- l'instabilité de la politique gouvernementale vis-à-vis du sous-secteur.

Carte 5 : Équipements éducatifs

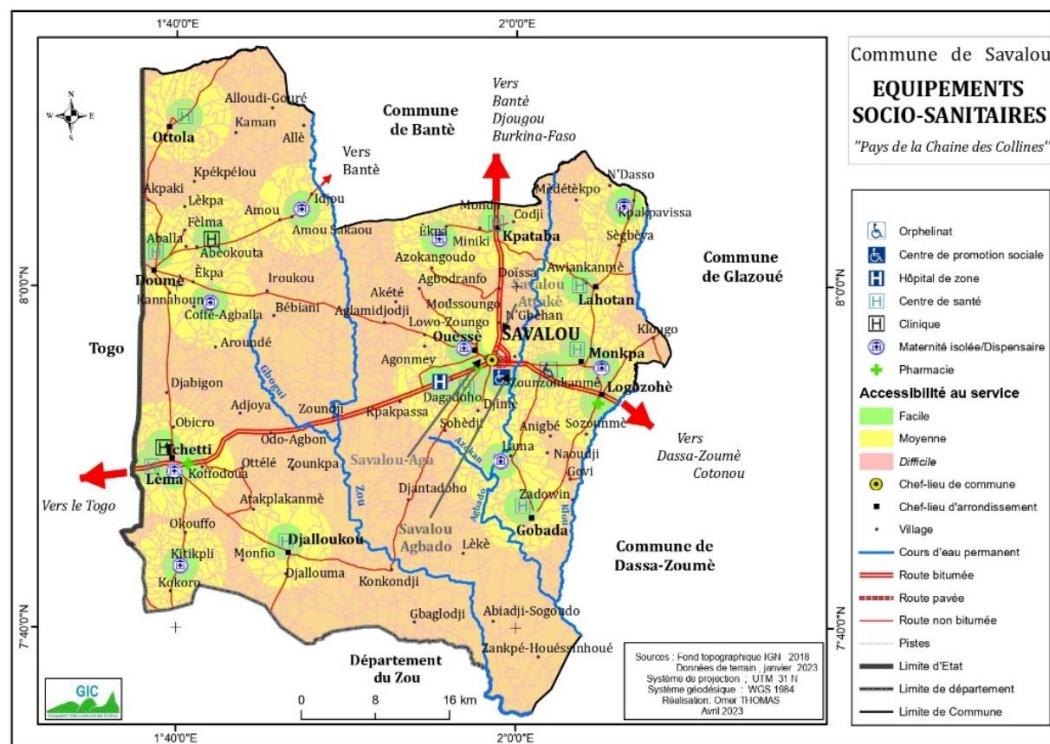


4.1.3.3. La santé et la protection sociale

La santé

La répartition des infrastructures sanitaires se présente :

Carte 6 : Répartition des infrastructures sanitaires



Sur le plan sanitaire la commune de Savalou est dans la zone sanitaire Savalou-Bantè :

Tableau 14 : Pyramide Sanitaire par Arrondissement

Pyramide Sanitaire Arrondissements	Zone Sanitaire	CSC	CSA	Centre privé Confessionnel	Centre privé lucratif (préciser la localité)	Dispensaire isolé (préciser la localité)	Maternité isolée (préciser la localité)	Besoin en infrastrucutres sanitaires (préciser la localité)
Djalloukou	Savalou-Bantè	0	1	0	0	0	0	
Doume	Savalou-Bantè	0	1	0	1	0	2	
Gobada	Savalou-Bantè	0	1	0	0	0	1	
Kpataba	Savalou-Bantè	0	1	0	0	1	0	
Lahotan	Savalou-Bantè	0	1	0	0	0	1	
Lèma	Savalou-Bantè	0	1	0	0	0	0	
Logozohè	Savalou-Bantè	0	1	0	1	0	0	
Monkpa	Savalou-Bantè	0	1	0	0	0	0	
Ouesse	Savalou-Bantè	0	1	0	1	0	0	
Ottola	Savalou-Bantè	0	1	0	0	0	0	
Tchetti	Savalou-Bantè	0	1	0	1	0	0	
Savalou-Aga	Savalou-Bantè	0	1	0	1	1	1	OUI 1 CSA
Savalou-Agbado	Savalou-Bantè	1	0	0	2	0	0	OUI 1 CSC
Savalou-Attake	Savalou-Bantè	0						
TOTAL		1	12	0	7	2	5	

Source : HZ Savalou/Bantè mars 2023

Tous les arrondissements sont pourvus d'un centre de Santé. Plusieurs arrondissements ont exprimé des besoins en CSC, CSA, laboratoires et incinérateurs. Les écoles de la commune de Savalou ne sont pas pourvues d'infirmerie.

Niveau d'équipement :

Le niveau d'équipement est insuffisant dans tous les centres de santé et ce malgré la mise en œuvre du PDC3 et les réalisations effectuées à cet effet. Les besoins en lits matelas, pèse-personne, tensiomètre électronique, aspirateur de micosité, Kits AMIU, boîte d'accouchement, boîte de pansement, ventouse obstétricale, pèse bébé, toise, oxymètre de pouls ont été exprimés.

L'effectif des agents qualifiés en service dans le secteur santé dans la commune de Savalou toutes catégories confondues est de 163 agents.

Dans la commune, le ratio d'agents de santé qualifiés (médecins, infirmiers et sages - Femmes) est en baisse avec le meilleur ratio obtenu en 2019, soit 5,71. Autrement dit, il est enregistré en moyenne 5 agents de santé pour 10 000 habitants de 2018 à 2022 (source : H-Z/ Savalou-Bantè) ;

En 2022, les ratios nombre d'habitants par médecin, nombre d'habitants par infirmier, nombre de FAP par SFE dans cet ordre est de 37 304 ; 2 332 et 26 646. Les normes de ces ratios recommandées par l'OMS (10 000 habitants par médecin, 5.000 habitants par infirmier et 1.000 FAP par SFE). On en déduit que les différents ratios nombre d'habitants par médecin et nombre d'habitants par infirmier et nombre de FAP par SFE ne respectent pas les normes recommandées par l'OMS à l'exception du ratio nombre d'habitants par infirmier qui est de 2 332 inférieurs à la norme de 5 000. Il urge donc de renforcer le personnel soignant

Tableau 15 : Effectif des agents qualifiés en service dans le secteur santé dans la Commune de Savalou

N°	Arrondissements	Médecin		Infirmier Diplômé d'Etat	Infirmier de santé	Sages femmes d'état	Techniciens de labo	Aide-Soignant	Agent d'Hygiène	Matrones	Relais communautaire (préciser nbre H et F)	Besoin en personnel
		Spécialiste	Généraliste									
1	Djalloukou	0	0	0	2	0	0	3	0	0	H: 12 F: 01	AS: 1
2	Doumè	0	0	1	1	1	0	9	0	0	H: 21 F: 02	
3	Gobada	0	0	2	0	0	0	5	0	0	H: 13 F: 00	
4	Kpataba	0	0	0	1	0	0	8	0	0	H: 10 F: 05	SFE: 1 IDE: 1
5	Lahotan	0	0	0	2	0	0	5	0	0	H: 08 F: 03	AS: 2
6	Logozohè	0	0	0	2	0	0	4	0	0	H: 09 F: 05	
7	Monkpa	0	0	0	1	0	0	2	0	0	H: 09 F: 01	IDE: 1 AS: 2
8	Lèma	0	0	1	1	0	1	3	0	0	H: 13 F: 02	AS: 2 PSA:2
9	Ottola	0	0	1	1	0	0	4	0	0	H: 08 F: 00	
10	Ouessè	0	0	0	2	0	0	6	0	0	H: 09 F: 05	SFE 1 IDE: 1
11	Savalou Agbado	0	1	2	3	0	0	6	1	0	H: 05 F: 01	IDE: 2; AS:2
12	Savalou-Aga (Lowo)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	H: 11 F: 00	IDE: 1 AS : 1
13	Attakè	0	0	0	2	0	0	4	0	0	H: 10 F: 07	
14	Tchetti	0	0	1	1	1	0	4	0	0	H: 10 F: 03	
15	Hôpital de Zone	0	2	17	9	3	5	29	1	0		Gynécologue : 2 Pédiatre : 1

										Généraliste : 2 SFE : 5 /IDE : 5 Hygiène : 1
Total	0	3	25	28	5	6	93	2	0	

Source :H-Z/Savalou-Bantè, mars2023

Fréquentation : Le taux de fréquentation a varié de 29,8% en 2018 à 36,5% en 2022 au niveau communal.

Les principales affections sont résumées dans le tableau ci-joint :

Tableau 16 : Principales affections

Principales maladies	Causes	Solutions envisagées
Paludisme	Pique de moustique	IEC sur l'utilisation des MILD Destruction des gites larvaires
Infections respiratoires	Inhalation des poussières contenant des microbes	Eviter l'exposition à la poussière et à la fraicheur Porter les bavettes
Affections gastro intestinales	Insuffisances d'hygiène dans le cadre de vie	Consommation d'eau potable Utilisation des latrines Lavage des mains Amélioration du cadre de vie
Traumatismes	Accidents de la voie publique	Sensibilisation sur le respect du code de la route
Infections Sexuellement Transmissibles	Rapports non protégés Multipartenaire sexuel	Sensibilisation l'utilisation des préservatifs la bonne fidélité

Source : HZ Savalou-Bantè, mars 2023

Les principales causes de décès liées aux affections pour l'ensemble des patients selon le sexe est de 29,2% pour le paludisme grave soit 16 cas chez les hommes et 24 cas chez les femmes en 2021. Chez les enfants de moins de 5 ans on relève un taux de 64,4% soit 16 cas chez les garçons et 22 cas chez les filles. Le paludisme arrive en tête des affections les plus courantes avec 19 020 cas pour les hommes et 19 168 cas pour les femmes. (Source : Service Statistique Zone Sanitaire Savalou-Bantè 2021). La malnutrition ne fait pas partie des affections graves observées.

Le personnel est formé sur la prise en charge des VBG en association avec le CPS.

Le nombre de relais communautaires attendus est de 239 et le nombre de RC fonctionnels est de 161 en 2021 dans la commune de Savalou. La couverture des villages/quartiers en relais communautaires est de 82 soit un taux de couverture de 73,9%.

Certains partenaires techniques et financiers accompagnent la zone sanitaire Savalou-Bantè à savoir Equité (2018-2023) qui intervient dans le domaine de la santé de la reproduction sous le financement de l'AFD, Fondation Raoul Foulereau (2021-2023) dans le domaine de l'Ulcère de Buruli/Lèpre sous le financement de la Fondation Foulereau. On peut également citer le projet PIHI-Com/Dedras-ONG qui agit dans le domaine de la nutrition, les ONG BACAR, GRASID LEB et Racines. Ce qui offre une opportunité d'implication d'autres acteurs de développement dans la gestion des problèmes de santé. Certains de ces partenaires

interviennent également auprès de la couche juvénile pour l'éducation en santé sexuelle reproductive comme le cas de l'ONG Wewords et l'ABPF qui ont longtemps mené des actions dans ce sens. Malgré cela des efforts restent encore à faire.

En matière de planification familiale, les jeunes n'ont pas totalement accès aux intrants de planification familiale à cause des ruptures observées dans les centres de santé.

La zone sanitaire Savalou-Bantè est une zone rurale considérée comme étant l'une des plus pauvres du Bénin. Ce lien de cause à effet entre santé et pauvreté doit amener les décideurs à en faire une priorité majeure en matière du développement du système local de Santé. C'est donc à juste titre que le premier ODD est consacré à l'élimination de la pauvreté et de la faim. La commune de Savalou dispose de quelques pharmacies réparties inégalement et des dépôts pharmaceutiques qui soulagent un tant soit peu la peine des populations. Toutefois le besoin en pharmacies reste à combler dans plusieurs arrondissements de la commune.

En matière de santé, *il est également* constaté une forte mortalité maternelle liée à :

- la faible fréquentation des établissements sanitaires publics ;
- la faible consultation prénatale, le non équipement de certains centres de santé périphériques et le phénomène récurrents d'accouchement à domicile ;
- la forte prévalence du paludisme ;
- les grossesses rapprochées dues à la faible maîtrise de la planification familiale ;
- l'insuffisance d'un plateau technique fourni pour les centres de santé.

Les principales **causes** de non fréquentation des établissements sanitaires par les populations et en particulier par les femmes enceintes sont :

- le mauvais accueil du personnel soignant ;
- l'insuffisance de personnel qualifié ;
- l'indisponibilité de certains produits de première nécessité dans les formations sanitaires ;
- la cherté des médicaments existants ;
- l'éloignement des formations sanitaires,
- l'état trop dégradé des routes ;
- l'inexistence de mutuelles de santé.

Médecine traditionnelle : la commune de Savalou dispose d'un centre de médecine traditionnelle autorisé par décret n°86-69 du 03 mars 1986. Il est installé au sein de l'hôpital de zone Savalou-Bantè et est dirigé par un bureau communal installé sur décision du Conseil

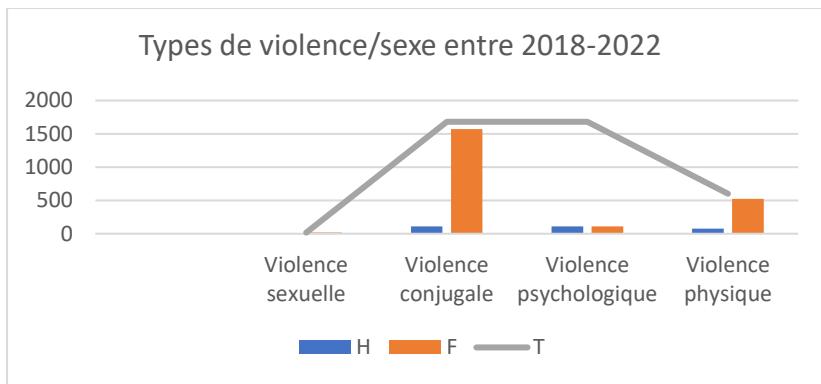
des Ministres en date du 28 février 2014 avec une lettre de mission n°6545/MS/DC/SGM/DNSP/PNPMT/SA. Il est animé par les associations des praticiens de la médecine traditionnelle installées dans tous les 14 arrondissements de la commune. Toutes ces associations offrent des prestations aux populations en matière de santé et travaillent en étroite collaboration avec les centres de santé publics. Une attention particulière doit être portée à cette médecine qui est bien souvent le premier recours des malades.

Protection sociale

A l'instar de toutes les communes du Bénin, la commune de Savalou dispose d'un Centre de Promotion Sociale (CPS) dirigé par un Responsable basé au chef-lieu de la commune. Ce centre offre des prestations au profit des indigents, des enfants, des femmes, des Personnes handicapées, des Personnes de Troisième Age et des Personnes vivant avec le VIH/SIDA. Autrement dit, le CPS est au service des couches défavorisées aux fins de contribuer à leur bien-être et à leur épanouissement. Les actions menées sont des activités de prévention, de prise en charge et de suivi visant à relever les personnes indigentes de leur vulnérabilité en tenant compte de leurs propres potentialités et de leur pleine participation. Ce centre souffre d'insuffisance du personnel qualifié se résumant à trois agents sociaux contrairement aux normes du secteur qui prévoit au moins neuf (9) agents dans les CPS. En outre, au sein du CPS il a été construit avec l'appui de l'USAID un centre au profit de l'Association Savaloise des Handicapés Moteurs (ASHAM), pour les activités d'IEC et de formation professionnelle au profit des handicapés moteurs. Un centre Amour et Vie y est construit pour la promotion de la Santé Sexuelle et reproductive.

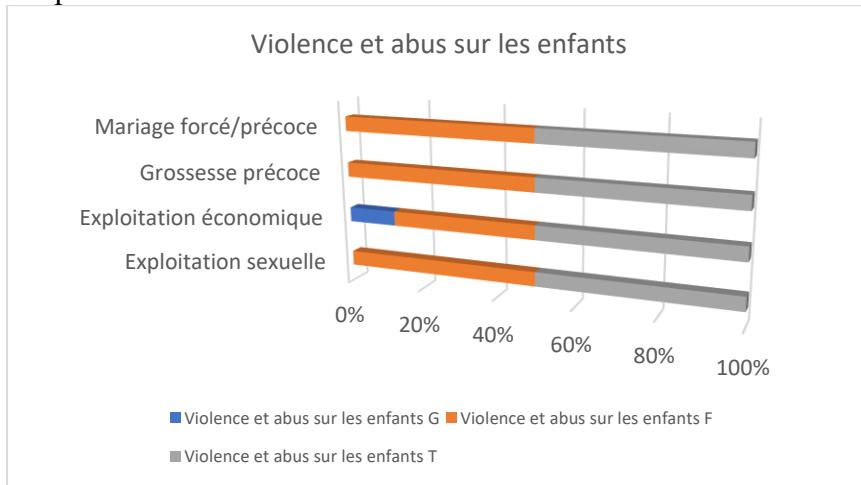
Dans le cadre du projet Plan pour les filles de l'ONG Plan International Benin intervenant dans 19 villages de la commune de Savalou, un espace sécurisé est en cours de réalisation pour garantir le dialogue entre jeunes, sans occulter dans la même perspective, le projet gouvernemental SWEDD en cours de mise en œuvre dans la commune à travers l'animation des "Espaces sûrs" pour faciliter le dialogue entre jeunes, surtout les adolescents dans les arrondissements d'interventions. Il est à noter que la commune de Savalou dispose également d'un orphelinat qui accueille des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV).

Graphe 7 : Situation des VBG



Source : CPS Savalou, Mars 2023

Graphe 8 : Violence et abus sur les enfants



Source : CPS Savalou, Mars 2023

Malgré toutes les séances de sensibilisation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des partenaires techniques et financiers au cours de la période d'exécution du PDC 2018-2022, le phénomène de violences basées sur le genre (VBG) persiste dans la commune de Savalou puisque, sur les cinq années susvisées 3 977 femmes ont subi des violences (sexuelles, conjugales, psychologiques et physiques) contre 299 du côté des hommes. L'administration communale doit prendre toutes les dispositions pour offrir un cadre social apaisé aux femmes en initiant des projets de sensibilisation et mobiliser des partenaires pour intervenir sur la thématique.

Quant à la maltraitance des enfants, 10 garçons ont subi des abus et violences de toutes sortes contre 415 filles ces cinq dernières années.

Cette situation reste très préoccupante surtout du côté du sexe féminin où le mariage précoce/forcé, l'inceste, le statut inférieur de la fille/femme, le veuvage, les VBG, l'insuffisance de renforcement de capacités des filles et des femmes, le complexe de supériorité de l'homme/garçon et le statut inférieur de la femme/fille, le manque de confiance en soi et le manque d'estime de soi chez les femmes et les filles, la non liberté d'expression

et d'opinion chez la femme, l'ignorance des droits de la femme/fille, l'insuffisance d'éducation sur la notion d'égalité et d'équité de sexe, la perception culturelle, religieuse, l'insuffisance de ressources financières, les grandes distances géographiques de certains arrondissements de l'ouest du centre-ville, la concentration des projets sensibles au genre dans les arrondissements centraux, les violences économiques, le non accès aux nouvelles techniques de communications (E-commerce digital) et les difficultés d'accès aux banques classiques ainsi que les problèmes sociaux (abandon de charge, veuvage...) constituent les véritables causes.

Il importe donc de réaliser des séances de sensibilisations et émissions radiophoniques, d'assurer le renforcement des capacités des femmes et des filles sur les compétences de vie courante, sur la santé sexuelle et reproductive, les DSSR, les textes de lois relatives à la protection et la promotion des filles et des femmes doivent être largement vulgarisés. La mairie doit également veiller à une meilleure répartition des projets sur son territoire afin de permettre à certaines zones d'en bénéficier et faire des plaidoyers auprès des institutions financières pour la facilitation des femmes aux crédits ainsi que la diffusion de l'information dans ce sens.

En ce qui concerne les personnes en situation de handicap, l'effectif suivi dans le CPS est resté croissant au cours de la période de 2019 à 2022. Le nombre est passé de 214 en 2019 à 393 en 2022, soit une hausse de 83,64% par rapport à 2019.

Quant aux personnes handicapées encadrées, l'effectif tout âge confondu reste non négligeable depuis 2019 (173) ; 232 en 2020 ; 320 en 2021 et 314 en 2022. Une prédominance des handicapées de 5 à 17 ans est observée 476 sur la période. Sur 1039 personnes handicapées suivies, 60,15% sont de sexe féminin soit un effectif de 625.

Les types d'handicap suivis ayant trait à la motricité sont les plus fréquents.

Pour finir, la situation des personnes de 3^e âge reste préoccupante dans la commune. Cette couche de la société est laissée pour compte et très peu impliquée dans les actions de développement. Il est donc important que la commune implique cette couche et accompagne l'association des personnes du 3^e âge afin d'assurer également leur épanouissement.

4.1.3.4. L'eau potable et l'assainissement

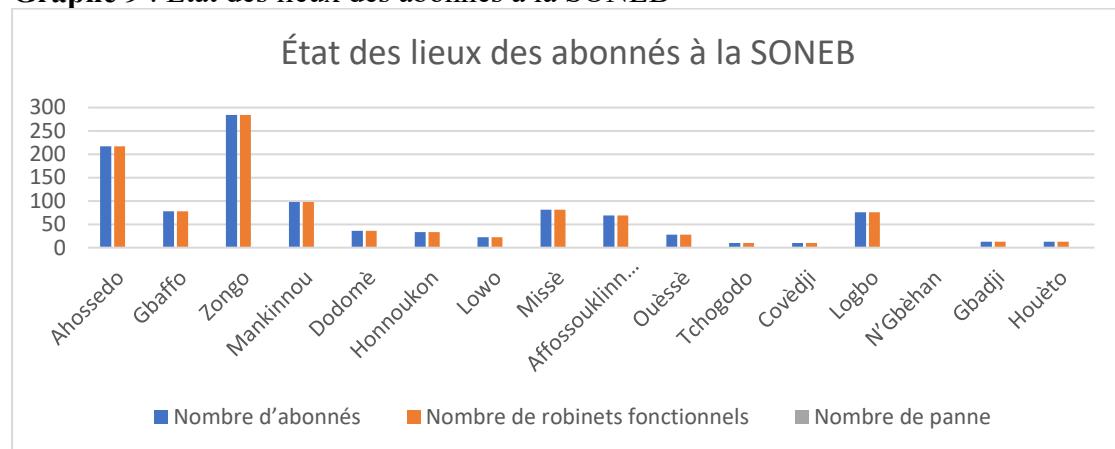
Eau potable

Dans le secteur de l'eau potable, Savalou dispose de 329 forages de pompe à motricité humaine (FPMH) dont 221 fonctionnels, 54 en panne soit 16,41 % et 54 abandonnés. Il faut

noter aussi la présence de 15 Adductions d'Eau Villageoise avec 134 bornes fontaines dont 48 fonctionnelles et 86 en panne et 5 postes d'eau autonome (PEA) publiques. Les besoins en Point d'Eau (PE) s'élève à 578 avec 267 Equivalents de Points d'Eau (EPE) dont 202 fonctionnels pour un taux de panne de 24,34 %.

Le réseau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) dessert les quatre arrondissements urbains à savoir : Savalou-Aga, Savalou-Agbado, Attakè et Ouèsse et ceci partiellement encore car sur les 47 258 habitants en zone de couverture seulement 1069 sont abonnés.

Graphe 9 : État des lieux des abonnés à la SONEB



Source : Division SONEB Savalou, mars 2023

Le système d'alimentation en eau potable de Savalou dispose de deux (02) stations de traitement d'eau. La station de traitement d'eau d'Agbadzo qui abrite une bâche de reprise d'une capacité de 110 m³ et la station de traitement d'eau de Dénou qui abrite une bâche de reprise d'eau de 150 m³. Ces deux stations refoulent l'eau traitée dans deux réservoirs de distribution gravitaire. Il s'agit :

- du réservoir d'eau de Honnoukon d'une capacité de 110 m³ qui dessert la zone basse (Ahossèdo, Gbaffo, Zongo, Mankinnou, Covèdji, N'Gbèhan, Gbadji, Houèto, Logbo et ;
- du réservoir d'eau de Lowo d'une capacité de 100 m³ qui dessert la zone haute (Dodomè, Honnoukon, Lowo, Missé, Affossouklinnou, Ouèsse et Tchogodo).

Actuellement le nombre d'abonnés actifs dans la commune de Savalou est de 1069. Selon les statistiques disponibles, le taux de desserte en eau potable à Savalou est de 46,18 % mais varie alors d'un arrondissement à un autre, et est compris entre 24,22 % à Attakè et 96,95 % à Djalloukou. Toutefois, ces chiffres cachent certaines disparités réellement notées sur le terrain. La zone agglomérée desservie par le réseau SONEB souffre également de l'insuffisance d'eau potable à cause de la faible extension du réseau entraînant la coupure

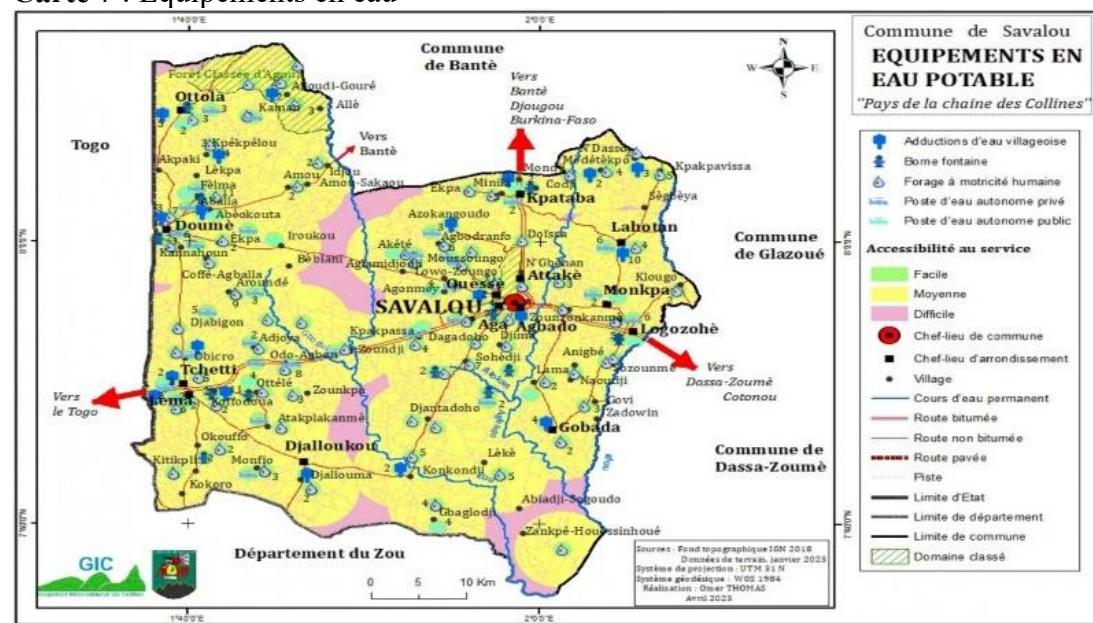
régulière et très fréquente de la SONEB au centre-ville (ce qui fait que les abonnés à la SONEB souffrent d'une insuffisance criarde en eau potable durant toutes les saisons surtout la saison sèche), de plus la qualité de l'eau reste douteuse et pour cause la caducité des canalisations.

Les quartiers de ville et autres localités urbaines desservis sont : Affosouklinou, Ahossèdo, Gbaffo, Zongo, Makinnou, Logbo, Gbadji, Covèdji, N'Gbèhan, Honnoukon, Houèto, Missè, Tchogodo, Ouèssè, Lowo et Dodomè.

Malgré un taux de desserte moyen en eau dans les arrondissements du centre-ville, le coût abordable en eau potable reste encore un défi à Savalou pour satisfaire l'ODD 6.2. On relève également : l'insuffisance des forages dans certaines localités surtout en milieu rural, le coût élevé du m³ d'eau à l'AEV, l'insuffisance d'entretien et de suivi des AEV, le coût élevé du raccordement des ménages et écoles aux AEV ce qui entraîne une perte de temps pour les femmes pour s'approvisionner en eau et la forte pression sur les forages en saison sèche entraînant parfois des conflits.

Les nouvelles réformes dans le secteur ont conféré à l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) le pouvoir de gérer les AEV et de réaliser des SAEP.

Carte 7 : Équipements en eau



Assainissement :

Evacuation des excréta et des eaux usées

Evacuation des excréta et des eaux usées dans les ménages

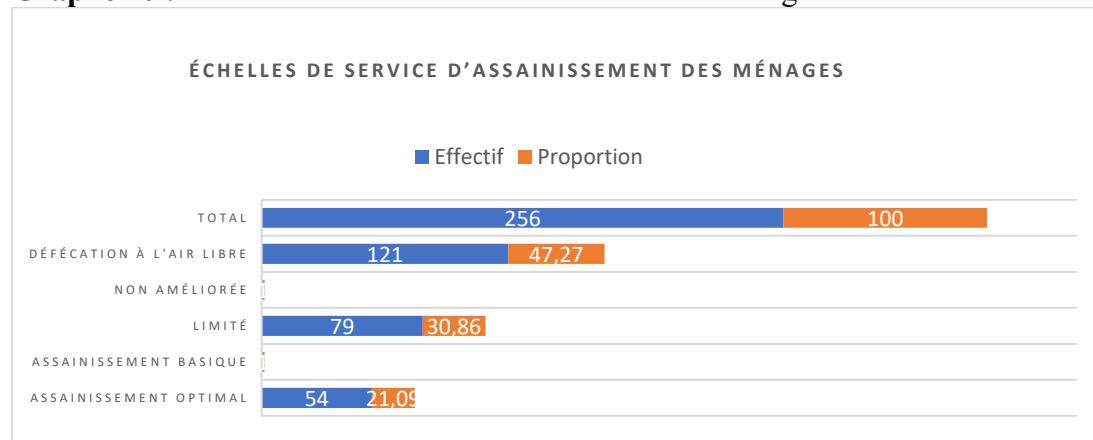
A l'instar du Département des collines la situation de l'évacuation des eaux usées et excréta dans la Commune de Savalou est préoccupante. En effet plus des deux tiers de la population continuent à déféquer dans la brousse et à déverser les eaux usées dans la nature sans précautions.

Gestion des excréta

Par rapport à la gestion des excréta les statistiques issues des résultats d'enquêtes de terrain et de la documentation révèlent une amélioration de l'accès des ménages aux latrines entre 2013 et 2020. En effet d'après les résultats du recensement des ouvrages d'assainissement de 2013 environ 72,4% des ménages disposaient de latrines. Les enquêtes de collecte de données de 2020 sur un échantillon aléatoire de 256 ménages ont montré que 52,73% de ces ménages disposent de latrines dans la commune de Savalou avec des disparités entre les arrondissements.

Suivant l'échelle de service d'assainissement les proportions des différents types de latrines recensés se présente comme suit :

Graphique 10 : Échelles de service d'assainissement des ménages



Source : données de terrain mars 2023 et PHAC-Savalou 2020

De l'analyse des données du tableau il ressort que dans la commune de Savalou :

- ☞ 2,1 % des ménages ont un service optimal d'assainissement ;
- ☞ 0,4 % ont un service basique ;
- ☞ 30,86 % ont un assainissement limité ;
- ☞ 0,4% ont un assainissement non amélioré et
- ☞ 47,27 % défèquent à l'air libre.

Suivant les mêmes données d'enquête il est à remarquer que le phénomène de défécation à l'air libre est beaucoup plus réel dans les arrondissements ruraux que dans ceux urbains (respectivement 64% et 36%). Les raisons avancées par les populations qui pratiquent ce

mode d'aisance sont entre autres : (i) l'indigence qui ne leur permet pas de réaliser une latrine (41%) et (ii) la proximité de la brousse (6%).

Pour le cas des enfants en bas âge (< 5ans) les parents affirment utiliser les pots pour leur besoin et ensuite déverser le contenu soit dans les latrines (42%) ou dans la brousse (40,6%) ou sur les tas d'ordures (17%).

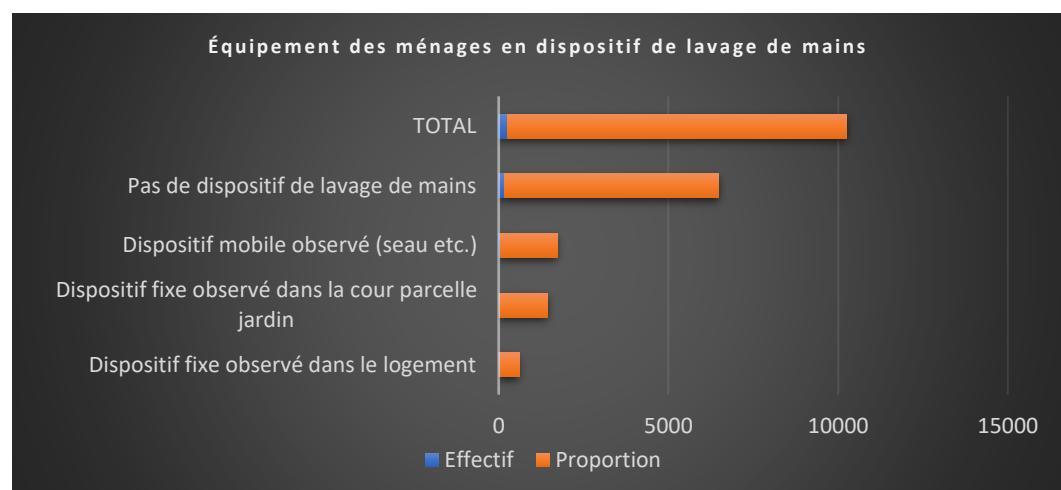
Gestion des eaux usées

S'agissant de la gestion des eaux usées il ressort des données collectées sur le terrain que 32% des ménages de la commune utilisent un dispositif pour évacuer les eaux usées (latrine puisards et/ou puits perdus). L'analyse de la situation au niveau des arrondissements révèle une disparité quant à l'utilisation par les ménages de dispositif pour évacuer les eaux usées. Ainsi les arrondissements de Monkpa et de Logozohè présentent la plus faible proportion (0%) et ceux de Ouèssè de Savalou-Aga et d'Attakè les proportions les plus élevées respectivement (82% 52% et 56%). Les ménages de la commune n'utilisant pas des dispositifs pour évacuer leurs eaux usées (68%) les déversent soit dans la cour de la maison ou dans la rue ou derrière les concessions.

Gestion de l'hygiène des mains

La situation de l'équipement des ménages en dispositif de lavage de mains se présente comme suit :

Graphe 11 : Équipement des ménages en dispositif de lavage de mains

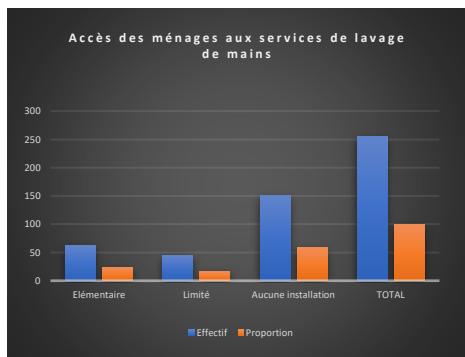


Source : données de terrain mars 2023 et PHAC-Savalou 2020

Quand bien même les opérations de terrain ont permis de constater que plus de la moitié de la population de Savalou ne disposent pas d'un dispositif fixe de lavage des mains observable elle affirme à presque 100% qu'elle se lave les mains aux moments critiques (après la visite des latrines la manipulation des selles des enfants et avant ainsi qu'après le mangé). Mais

réellement le constat est que 36,72% seulement disposent d'un équipement pouvant conduire à ce réflexe de lavage des mains.

Graphé 12 : Accès des ménages aux services de lavage de mains



Source : données de terrain mars 2023 et PHAC-Savalou 2020

En termes de niveaux de services de l’hygiène la population de Savalou se situe aux échelles 24% (service élémentaire) ; 17% (service limité) et 59% sans service. Ces échelles témoignent de ce que cette population vie en permanence avec le risque de maladies dans 76 % des cas. Se laver les mains à l’eau et au savon éliminerait à 90% les germes de maladies que nous portons sur nos mains.

Gestion des boues de vidange

La filière de la gestion des boues n'est pas professionnelle dans la commune de Savalou. En effet il n'existe pas d'opérateur local pour la vidange des fosses ni de station d'épuration. Néanmoins la mairie s'organise pour faire de manière périodique (environ un an) la vidange notamment des latrines publiques et institutionnelles. Les opérateurs privés opérant dans d'autres villes notamment Glazoué Cotonou et Porto-Novo sont souvent sollicités à cet effet (prix de l'opération entre 1.000.000 et 1.500.00 au moins pour l'ensemble des latrines à vidangées). Quant aux latrines familiales environ 4% des enquêtés affirment avoir vidé une fois leurs latrines (les plus récentes vidanges datent de 5 ans) ; les 96% restants procèdent soit à la fermeture systématique des fosses remplies au profit d'une nouvelle latrine (32%) ou n'ont jamais été confronté au besoin de vidange depuis la réalisation de leur latrine (63%) ; ou pratiquent la vidange manuelle (35%) ; les 15% restants sont restés indifférents à la question de vidange des boues.

La gestion des boues vidangées se fait sur des sites aménagés pour la cause par la mairie et loin des habitats et des sources d'eau. Ces sites sont surveillés et désinfectés constamment jusqu'à la minéralisation des boues.

Gestion des déchets solides

Au niveau des ménages

Aujourd’hui environ 6 structures de pré collecte sont présentes aux côtés des populations de la Commune de Savalou dont 5 actives et en contrat d’essai avec la commune ; il s’agit de la structure de la mairie de Savalou de l’Harmonie-ONG, de SEVERINA, de l’ONG APA, de S/GIEV, ONG Whahangni. L’ONG BETHESDA n’étant plus vraiment très active depuis que le partenariat Bouillon et la Commune est arrivé à termes.

Environ 12,5% seulement des ménages enquêtés ont un abonnement avec une de ces structures. Ainsi plus de 80% des déchets produits dans les ménages sont soit jetés sur les tas d’ordures ou derrières les concessions ou brûlés à l’air libre. La commune a généré 6048 m³ d’ordures ménagères collectées en 2022 pour 476 abonnés.

Beaucoup de tas d’immondices ont été répertoriés aussi bien en milieu urbain qu’en milieu rural.

Après enlèvement des déchets pré collectés par les structures ils sont censés être déposés aux points de regroupement aménagés à cet effet. Cependant le système établit ne fonctionne pas totalement bien et ainsi donne naissance aux petits dépotoirs sauvages dissimilés un peu partout dans les brousses de la commune.

Les quelques rares déchets qui arrivent au point de regroupement ne sont pas évacués normalement vers la décharge finale installée à Zouzonkanmè dans l’arrondissement de Savalou-Agbado qui faut-il le mentionner n’est pas aménagée.

La Mairie de Savalou chargée de l’enlèvement et du transport des déchets des points de regroupement vers la décharge finale ne dispose pas de matériels roulants adéquats pour cette activité.

Gestion des eaux pluviales

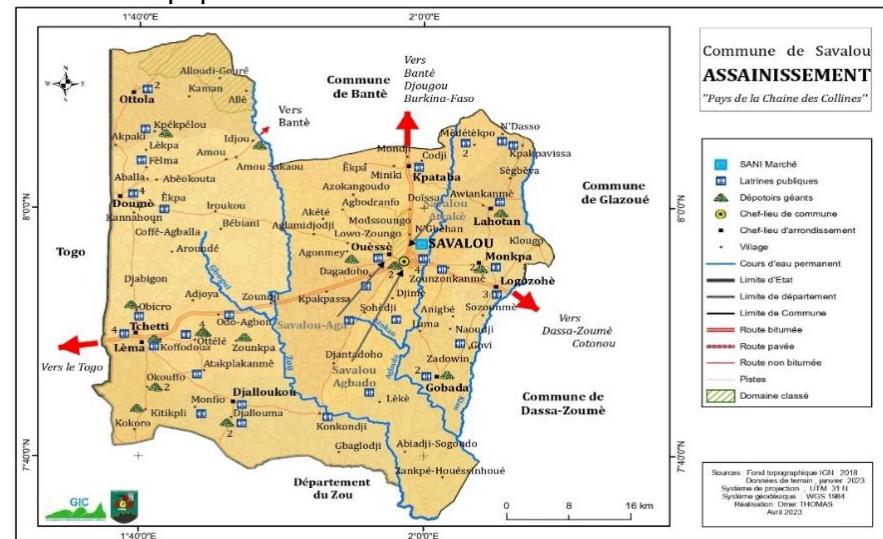
Le relief expose la commune à un risque important de lessivage et de dégradation du sol. La commune d’année en année fait des efforts pour réaliser des caniveaux et le pavage des rues afin de limiter les dégâts.

Gestion des déchets bio médicaux

La plupart des centres de santé sont dotés de récipients plastiques pour recueillir les déchets médicaux. En chaque type de déchet correspond une couleur précise de récipient. Le constat majeur est que la couleur appropriée de récipient pour le type de déchet n'est souvent pas respectée. Tous les centres de santé ne disposent pas d'incinérateurs. Pour ceux qui en disposent, ils ne sont pas toujours en bon état. On assiste dans certaines formations au stockage dans un coin des objets à détruire par incinérateur en vue de leur convoyage vers l'hôpital de zone.

La gestion des déchets anatomiques n'est pas des plus orthodoxes. La plupart des centres de santé ne dispose pas de fosse à liquide anatomique. Pour pallier à cette insuffisance les agents de santé réservent généralement une cabine de latrines pour l'élimination de ces déchets.

Carte 8 : Équipement d'assainissement de la commune de Savalou



4.1.3.5. L'électricité et les énergies renouvelables

Electricité

Tous les chefs-lieux d'arrondissement de la commune de Savalou sont couverts par le réseau conventionnel de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) sauf le chef-lieu de l'arrondissement de Djalloukou qui est doté d'une grande centrale solaire. L'extension du réseau électrique se poursuit dans les localités avec un projet gouvernemental piloté par l'ABERME et la SBEE. Makinnou, Ahossèdo, Dénou, Dozoundji, Lowo et Tchogodo sont les localités de la commune qui bénéficient de ce projet d'extension.

La mise en œuvre intégrale de ce projet va réduire les extensions électriques en toile d'araignée qui sont source de beaucoup d'accidents et constituent un handicap majeur pour le développement des activités socio-économique et culturelle de la commune.

Il importe donc de faire un plaidoyer auprès des autorités du ministère de l'énergie pour la densification du réseau conventionnel dans tous les arrondissements et le branchement de l'arrondissement de Djalloukou au réseau conventionnel de la SBEE.

Pour leurs différents besoins énergétiques, la population utilise plusieurs sources d'énergie. On peut citer le bois, le charbon de bois, l'énergie électrique, l'énergie solaire et le gaz. En zone rurale pour la cuisson, la plupart des ménages font recours aux branchages des arbres morts ou des troncs d'arbres fendus pour les besoins de la cause. Généralement, il est issu des

travaux de défrichage au champ ou d'élagage d'arbres etc. Le charbon de bois est et demeure la principale source d'énergie de cuisson malgré tous les efforts faits pour la promotion des autres formes d'énergie de cuisson. La commune de Savalou fait partie du bassin de production du charbon de bois. Ce charbon est produit par carbonisation selon la technique de la meule.

Les énergies renouvelables

En matière d'énergies renouvelables, la commune a aussi bénéficié un tant soit peu des efforts d'électrification solaire entrepris au niveau national. Des lampadaires solaires ont été installés dans certains arrondissements de la commune pour éclairer non seulement les places/ lieux mais également les services publics (centres de santé, écoles, voies publiques, etc.). Par ailleurs, le village de Djalloukou est doté d'une centrale solaire qui alimente tous les abonnés de la localité. Aussi, faudrait-il noter que les villages de Anigbé, Kogadji et Aglamidjodji bénéficient d'un projet pour l'installation de kit solaire photovoltaïque en vue de la satisfaction de leurs besoins en énergie.

En matière d'électricité et d'énergie renouvelables, la commune avec l'appui du pouvoir central et des PTF a mené des actions assez bonnes afin de garantir l'accès à tous à des services fiables, modernes et à moindre coût. On peut citer le projet de formation des éleveurs sur la production du biogaz à partir des fientes des animaux.

4.1.3.6. Les sports, la culture et les loisirs

Les sports :

En matière de sport, le football est l'activité sportive la plus pratiquée à Savalou et chaque arrondissement dispose d'au moins un terrain de football qui peut être un espace dédié à la pratique de ce sport ou le terrain d'un établissement scolaire exploité à cette fin. Savalou dispose de trois stades dont un (stade omnisport de Savalou) respectant les normes internationales en matière de sport, le stade des Collines à Zongo dans Savalou-Agbado et celui de Doumè qui appellent à des travaux d'aménagement.

Il existe des clubs sportifs dans presque tous les arrondissements avec des compétitions inter -arrondissements qui s'organisent pour la plupart en période des vacances. Ces clubs méritent un accompagnement plus soutenu des autorités locales.

La présence des femmes dans ce secteur reste faible et il est important de mener des actions dans ce sens pour amener plus de filles/femmes à la pratique des activités sportives au-delà des pesanteurs socioculturelles.

Aussi, est-il important de souligner l'existence de la pratique des jeux tels que la belotte, la pétanque, le ludo, le domino, la lutte traditionnelle qui se fait chaque mois d'octobre dans le village Miniki dans l'arrondissement de Kpataba. La tendance de nos jours est la disparition progressive de la pratique des jeux et rythmes traditionnels au profit des applications des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui occupent la majeure partie du temps de la jeunesse.

La culture et les loisirs :

La commune dispose de six centres de jeunes et de loisirs non dotés de stratégie claire de gestion et d'animation, d'un centre public de lecture peu équipé dans Savalou-Agbado. De façon générale, les infrastructures de loisirs sont insuffisantes pour l'épanouissement de la jeunesse car, sur quatorze (14) arrondissements, seulement six (06) disposent de centres de jeunes et loisirs soit 42,85 % de taux de couverture. Il s'agit de : Savalou-Agbado, Logozohè, Lahotan, Ottola, Doumè et Lèma. Il faut souligner le centre Doumè est très exiguë et ceux de Lèma et Ottola nécessitent une réfection. On note également une insuffisance de structures d'encadrement des jeunes et l'inexistence d'espaces verts. Toutefois, on rencontre des rythmes folkloriques et danses identitaires très intéressants comme : Tchingounmè, Toba Hanyé, Atinhoun, Agbohoun, Obi, Adjohoun, guèlèdè, Atroukpé, Djikpo, Agbadja, Gounbé, Ganganlo, Akoto, Kpokpo, Djibo, Dohoundohoun, Affounlè qui offrent souvent des spectacles épanouissants.

La faible initiative culturelle reste un problème à résoudre pour encourager et promouvoir ce secteur. Savalou est un territoire de diversité culturelle qui mérite d'être valorisée pour l'épanouissement et la cohabitation pacifique des différents groupes socioculturels et l'émergence des talents locaux. Les femmes sont remarquables dans l'art culinaire, les chants et danses traditionnelles.

4.1.3.7. L'habitat

Les caractéristiques de l'habitation des ménages ont été appréhendées à travers le type du sol, le type de murs et le type de toiture des constructions. Dans la plupart des 111 villages et quartiers de ville de Savalou, les habitations sont encore en banco avec des toitures en paille ou en chaume. L'habitat en milieu rural et urbain n'est pas identique. A la faveur de l'urbanisation, on remarque ces dernières années l'apparition par endroit des habitations en durs avec des toitures en tôles ou en dalle.

A Savalou centre et dans certains chefs-lieux d'arrondissement, les habitations sont plutôt en matériaux définitifs (briques en ciment et tôles).

Avec le phénomène des changements climatiques, on assiste de manière cyclique à des vents violents qui décoiffent de nombreuses maisons entraînant ainsi des sinistrés. Les maisons en hauteurs (immeubles) se multiplient et traduisent l'urbanisation en cours dans la ville de Savalou même si l'on continue d'apercevoir en pleine ville des maisons en matériaux précaires ne respectant pas les normes de construction et souvent construites dans les zones inhabitables.

4.1.3.8. La sécurité alimentaire et nutritionnelle

La situation de la malnutrition reste très préoccupante au Bénin ces dix dernières années. Malgré la forte production agricole et les nombreux atouts et potentialités agricoles dont elle dispose, la commune de Savalou, n'échappe point à la triste réalité de la malnutrition. La proportion de personnes estimées en insécurité alimentaire en milieu rural 15,3% est près de deux fois supérieure à celle en milieu urbain 7,9%. Face à la situation préoccupante, le Bureau d'Appui-Conseils d'Afrique pour les Réalisations (Le BACAR), la Mutuelle des Jeunes Chrétiens pour le Développement (MJCD) et Plan International Bénin ont initié le projet Autonomisation des femmes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des communautés à haut risque des départements du Zou et des Collines. Ce projet intervient dans les communes de Savalou et Bantè (Département des Collines) et Djidja et Bohicon (Département du Zou). Il a pour objectif spécifique d'améliorer l'état nutritionnel des enfants de 0 à 59 mois à travers l'accès aux aliments et la promotion de régime alimentaire adéquat. Une étude réalisée par l'ONG DEDRAS avec l'appui de l'USAID a montré que dans l'ensemble des ménages enquêtés, les adultes mangent en moyenne au moins 2 fois à 3 fois par jour (59,0%) et les enfants en moyenne plus de 3 fois par jour.

D'après les enquêtes, la proportion de ménages ayant une insécurité alimentaire faible est de 70,6% dans la commune de Savalou. Celle ayant une insécurité alimentaire moyenne à Savalou est de 27,5%. Quant à la proportion des ménages enquêtés vivant en insécurité alimentaire élevée, elle est 1,9% dans la commune. Selon l'OMS, « Les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant affectent directement le statut nutritionnel des enfants de moins de deux ans et, en fin de compte, ont un impact sur la survie de l'enfant ». Dans les ménages enquêtés dans la commune, il ressort que 26,7% des mères d'enfants de moins de 06 mois ont des mauvaises pratiques en matière d'allaitement maternel.

En matière de malnutrition, 32% des mères enquêtées dans la commune ont cité au moins deux signes de reconnaissance d'un enfant malnutri et seulement 13% des mères enquêtées, ont connaissance des causes liées à la malnutrition par carence chez les enfants de moins de cinq ans au niveau de la commune.

Quant à la question de savoir, quelles sont les pratiques optimales qu'une mère peut adopter pour prévenir la malnutrition par carence chez un enfant, 99% des mères enquêtées n'ont pas pu citer au moins deux pratiques optimales pour prévenir la malnutrition. Il est donc important d'assurer une éducation dans ce sens.

La commune occupe une place non négligeable dans la production des vivriers dans le département des Collines.

On remarque que malgré ce bon niveau de production des vivriers dans la commune, des défis importants peuvent être notés dans l'accessibilité aux denrées alimentaires par les populations de la commune du fait de leur exportation massive aussi bien à l'intérieur du pays qu'en direction des communes voisines, du Togo, du Niger et du Nigéria.

L'absence d'une stratégie locale rigoureuse de conservation et de transformation des produits agricoles combinés à d'autres facteurs tels que l'exode rural des jeunes vers le Nigéria pendant la saison de production agricole créant un déficit de main d'œuvre, l'état des pistes pour l'évacuation des produits agricoles et la hausse des prix ces derniers temps des produits manufacturés de première nécessité exposent la population à l'insécurité alimentaire pendant les périodes dites de soudure. Cette période de soudure (Juin –Octobre), qui dure en moyenne 03 mois, poussent parfois les ménages à s'endetter auprès des parents/amis et des commerçants.

De nombreuses études montrent que l'eau, les pratiques d'hygiène et d'assainissement sont des déterminants importants de l'état de santé et nutritionnel des enfants.

La plupart des mères enquêtées ont des connaissances insuffisantes sur les pratiques d'hygiène, d'eau et assainissement.

La Mairie de Savalou a mis en place un cadre de concertation sur la thématique nutrition, en plus elle dispose d'un point focal nutrition. Ce cadre de concertation n'est pas fonctionnel et doit-être redynamisé.

4.1.3.9. La sécurité

Sur le plan sécuritaire, la commune de Savalou dispose de neuf commissariats de Police républicaine. Lesdits postes de police républicaine se présentent comme suit : commissariat central de Savalou, commissariat des arrondissements de Logozohè, de Monkpa, de Lahotan,

de Kpataba, de Lèma, de Tchetti, de Doumè, de Ouèssè et le détachement des USSF à Doumè pour la surveillance des frontières. La commune est également dotée d'un centre de secours des sapeurs-pompiers pour les interventions rapides en cas d'accidents, d'incendies ou toutes autres catastrophes et d'un détachement militaire tous situés au centre-ville de la Commune. Pour compléter ce dispositif formel, les initiatives locales de sécurité sont mises en place par les organisations de chasseurs traditionnels et les brigades civiles de sécurité qui appuient les autorités locales et les populations dans le règlement des problèmes récurrents d'insécurité liés aux braqueurs et aux voleurs. Tous les arrondissements de la commune ne disposent donc pas de commissariat, ce qui ne favorise pas la sécurité des populations.

Pour réaliser le maillage sécuritaire complet du territoire communal, les localités telles qu'Ottola, Konkondji et Djallouma dans Djalloukou et Godaba doivent être pourvues en commissariat de police.

La bonne collaboration entre les élus locaux et les commissariats d'arrondissement permet de résoudre un tant soit peu les problèmes d'insécurité.

Toutefois, l'insuffisance de moyens matériels et financiers limite les actions des agents de sécurité et compromet la co-production de la sécurité vivement souhaitée.

4.1.3.10. La migration

Les mouvements de populations, outre les naissances et les décès, sont également caractérisés par le phénomène migratoire qui a un impact socio-économique évident. On peut noter la modification de la structure de la population (avec des soldes migratoires négatifs entre 1979 et 1984 dans plusieurs villages Mahi). Les mouvements migratoires dans la commune de Savalou tirent leur origine lointaine de la traite négrière. Actuellement, le phénomène migratoire remonte à la période qui a suivi la première guerre mondiale. En effet, fuyant les travaux forcés, les migrants se dirigeaient vers l'Ouest, d'abord au Togo où les travaux forcés n'avaient pas la même rigueur, ensuite au Ghana et enfin en Côte d'Ivoire. La colonisation agricole ou migration intra rurale est occasionnée par la recherche des terres agricoles plus fertiles. Avec l'état de dégradation du terroir villageois, les jeunes vont s'installer dans des hameaux ou des fermes et ne rentrent au village que de façon périodique occasionnant ainsi une dispersion de l'habitat.

L'émigration a régressé face aux mesures restrictives prises par tous les pays d'accueil. On peut citer les cas d'expulsion (Côte d'Ivoire en 1958, Niger en 1963, Nigeria en 1983 et 1985, Gabon en 1978) et les différentes crises économiques connues par le Ghana. Malgré cette

régression, la commune de Savalou continue de connaître une saignée humaine plus importante dans les arrondissements Mahi. Le flux des colons agricoles de la zone Nord du pays n'arrive pas à la compenser. Ainsi, dans plusieurs localités Mahi, les soldes migratoires sont pour la plupart négatifs.

Les difficultés relevant des activités agricoles (aléas climatiques, appauvrissement des sols, problèmes de marché, etc.), ont fait qu'une importance particulière est accordée aux revenus apportés par la migration.

Actuellement, ce sont des migrations de population venant du Mono (les Dadjè), du Nigéria (Ibo) et du Togo qui sont observées.

4.1.4 L'administration locale

L'administration locale

Les organes politiques de la commune

Analyse du fonctionnement des conseils

L'organisation politique et administrative de la commune de Savalou est régie par la loi n°2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin et ses décrets d'application et la loi n° 2013-05 du 27 mai 2013 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin modifiée et complétée par la loi n° 2015-01 du 6 mars 2015 portant découpage des unités administratives.

En effet, la ville de Savalou est subdivisée en 14 arrondissements et 111 villages et quartiers de villes. La gouvernance de la commune repose sur les organes communaux (conseil communal, réunion de municipalité) et infra-communaux (conseil d'arrondissement et conseil de quartier ou village). Dans l'ensemble, les populations estiment que les différents conseils se réduisent aux personnes des Chefs de Quartier ou village, des Chefs d'Arrondissement et du Maire. Cette situation handicape le contrôle citoyen de l'action publique.

Le conseil communal (organe délibérant de la commune)

Conformément aux textes régissant la décentralisation, le Conseil communal de Savalou est composé de 25 conseillers et présidé par le Maire élu en son sein selon l'article 64 de la loi n°2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin. Ce conseil se réunit en session ordinaire quatre fois par an, aux mois

de janvier, avril, juillet et octobre. Il peut aussi se réunir en session extraordinaire toutes les fois que le besoin se fait sentir.

Par ailleurs, la loi n°2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin (art 85) admet la création de quatre (04) commissions permanentes au sein du conseil communal. A cet effet, la quatrième mandature du conseil communal de Savalou a mis en place quatre commissions permanentes :

- la commission des affaires économiques et financières ;
- la commission des affaires domaniales et environnementales ;
- la commission des affaires sociales, sportives et culturelles ;
- la commission de la coopération et des relations avec les institutions.

Certaines commissions permanentes fonctionnent (rapports disponibles).

Le fonctionnement du conseil communal et des commissions permanentes repose sur un règlement intérieur mis en place par le conseil. Au regard de quelques insuffisances relevées, il est souhaitable d'envisager des formations au profit des conseillers communaux visant à améliorer le fonctionnement du Conseil communal et des Commissions Permanentes.

Il faut noter également que le conseil communal est entièrement composé d'hommes, ce qui n'est pas du tout représentatif et est signe d'exclusion de la gente féminine des prises de décision de développement de la commune.

Contrôle des actions du maire : des cinq (05) années susvisées, le Maire de la commune a rendu compte quatre (4) fois de ses activités au Conseil Communal (CC). Ces comptes rendus retracent la mise en œuvre des recommandations des sessions du CC passées et des activités menées entre les sessions par ses soins assisté des techniciens sectoriels. Ces rapports présentent l'état de fonctionnement de l'administration communale, certains font le point de la consommation des ressources FADeC et de la mise en œuvre du budget communal.

Le conseil de supervision

Le conseil de supervision est composé du maire, des adjoints au maire et des présidents des commissions permanentes (article 94 de la loi n°2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin).

Le conseil de supervision se réunit sur convocation du maire au moins une fois par mois. En cas de besoin, il tient des réunions extraordinaires.

La municipalité

Le Maire les adjoints et les Chefs d'Arrondissement constituent la municipalité qui se réunit une fois tous les deux mois et toutes les fois que les affaires de la

ville l'exigent. Cette instance constitue également un cadre de suivi des actions de développement programmées et notamment du PTA. Toutefois, le manque d'anticipation conduit parfois à une contre-performance de la municipalité

Tableau 17 : Fonctionnement de l'organe délibérant (Session du conseil communal) et réunions de municipalité de 2018-2022

Rubriques	2018	2019	2020	2021	2022	Observations
Nombre session ordinaire	4	4	4	4	4	RAS
Nombre session extraordinaire	5	6	5	10	7	RAS
Taux moyen de participation des élus aux sessions	64 %	69 %	98 %	96 %	88 %	RAS
Nombre de PV de session adopté	9	10	9	14	11	RAS
Nombre de PV de session publié et mécanisme de publication	9	10	9	14	11	Publication par voie d'affichage
Nombre session ouverte au public et mécanisme d'information	9	10	9	14	11	Information par les radios locales et les lettres d'invitation de la société civile
Nombre de réunions de municipalité	10	6	8	9	02	RAS
Taux moyen de participation des élus aux réunions de municipalité	71 %	69 %	97 %	85 %	67 %	RAS

Source : Service des affaires générales Mairie Savalou, mars 2023

A la lecture des données consignées dans le tableau, on peut retenir que le conseil communal de Savalou fonctionne normalement conformément aux dispositions de la loi N°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin qui prévoient 4 sessions ordinaires dans l'année avec possibilité de session extraordinaire.

Le Maire de la commune a ouvert et dirigé la quasi-totalité des sessions du conseil. Les débats ont toujours tourné autour des points inscrits à l'ordre du jour adopté en début de session et préalablement adressés à l'autorité de tutelle à travers la lettre d'information. Les conseillers quant à eux sont invités dans le délai réglementaire c'est-à-dire trois (03) jours ou soixante et douze heures avant l'ouverture de la session avec en annexe les documents de travail à adopter ou à valider. Le secrétariat des sessions est assuré par le Secrétaire Exécutif de la Mairie qui enregistre les présences des élus. Le taux de participation des élus aux différentes sessions du conseil communal varie d'une année à une autre et n'a jamais atteint 100 % soit : 64 % en 2018, 69 % en 2019, 98 % en 2020, 96 % en 2021 et 98 % en 2022. Les décisions sont prises pour la plupart à l'unanimité ou à la majorité des conseillers présents au terme des débats et ce sur les points inscrits à l'ordre du jour et adopté par le conseil communal.

Le conseil d'arrondissement

Chaque arrondissement est doté d'un organe dénommé Conseil d'Arrondissement qui est présidé par le Chef d'Arrondissement (la loi n°2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code

de l'administration territoriale en République du Bénin en ses articles 172 et 173). Ce conseil réunit tous les mois les conseillers communaux de l'arrondissement et les chefs de quartier ou de village.

Mais le constat fait est que, tous les arrondissements de la commune ne tiennent pas leur conseil d'arrondissement suivant la fréquence prescrite. Le taux de réalisation des sessions du conseil d'arrondissement est de 75%.

Des efforts restent à consentir par les Chefs d'Arrondissement qui doivent faire preuve de disponibilité et veiller à la tenue régulière de ces conseils afin de favoriser l'implication des membres du conseil d'arrondissement dans la mise en œuvre des orientations de développement de la commune.

Il faut souligner que l'ensemble des arrondissements disposent d'un bureau d'arrondissement.

Le Conseil de Quartier ou de Village

Conformément à la loi n°2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin en son article 201, Le Conseil de Quartier ou de Village est composé des conseillers locaux. Il est dirigé par le chef de village ou de quartier. La commune de Savalou compte 111 chefs de villages dont 03 femmes. Le nombre de conseillers varie en fonction de la taille de la population de chaque quartier avec une minorité de femmes conseillères. Il est noté une faible participation des femmes dans la gestion de la commune. Quant au fonctionnement, le Conseil de Quartier ou Village se réunit en sessions ordinaires trimestrielle et en sessions extraordinaires quand le besoin se fait sentir. Ces sessions sont sanctionnées par des procès-verbaux de séance. Les constats relevés dans le fonctionnement des Conseils de Quartier ou village sont plus ou moins similaires à ceux des Conseils d'Arrondissement. Le taux de réalisation des sessions de village ou quartier est de 1% (IGL, 2021).

De façon particulière, l'inexistence d'infrastructures adéquates pour la tenue des réunions de quartier ou village a pour conséquence le non-respect par les conseils de quartier et village des dispositions législatives et réglementaires les obligeant à tenir leurs séances en des lieux publics.

De façon générale, les moyens dont disposent les élus locaux sont presque inexistantes, ce qui affecte la gouvernance des quartiers et villages et la qualité des services rendus à la population.

- **Organisation et performance de l'administration locale**

Organisation administrative

Le Maire est la première autorité politico-administrative de la commune. Il exerce dans les cas prévus par les lois et règlements, le pouvoir réglementaire dans les domaines de compétences de la commune (article 105 de la loi n°2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin). Il est assisté de 02 adjoints et de 14 chefs d'arrondissement.

Le Maire conduit la politique globale de la ville. Il est responsable devant la population et le conseil communal à qui il rend compte. Il lui revient aussi de prendre son bâton de pèlerin pour assurer largement le marketing et les relations publiques afin de mobiliser en ressources externes complémentaires aux efforts locaux. Le Maire dans l'exercice de ses fonctions, peut déléguer certaines de ses attributions à ses Adjoints.

Le Maire est accompagné de l'organe technique et administratif de la commune : le Secrétariat Exécutif. Le secrétariat Exécutif de la Mairie est organisé et fonctionne conformément à l'organigramme adopté par le conseil de supervision, au règlement intérieur et aux manuels des procédures de la commune. Le Secrétariat Exécutif regroupe sous l'autorité du Secrétaire Exécutif, tous les services administratifs et techniques de la Mairie (articles 125 et 126). La Mairie de Savalou à l'image des autres mairies du Bénin ne dispose pas encore d'un organigramme, d'un règlement intérieur ainsi qu'un manuel de procédures actualisés.

La cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes a mis à la disposition de celles-ci, une circulation en date du 09 septembre 2022 portant mesures transitoires relatives à l'organisation et à la structuration des services administratifs et techniques des mairies.

Cette circulaire a précisé les titres des responsables administratifs et techniques tirés au sort ainsi que les services dont ils sont responsables en fonction de la catégorisation des communes. Ainsi, le Secrétariat Exécutif de la commune de Savalou avec à sa tête le Secrétaire Exécutif est composé de 06 autres cadres techniques et administratifs dont une femme de la catégorie A échelle 1 qui prennent le titre de directeurs à savoir :

- le Directeur des Affaires Administratives et Financières ;
- la Directrice du Développement Local et de la Planification ;
- le Directeur des Services Techniques ;
- le Directeur des Affaires Domaniales et Environnementales ;
- le Directeur des Systèmes d'Information et ;
- la Personne Responsable des Marchés Publics.

Le chef cellule de contrôle des marchés publics et le chef de la cellule juridique ont également rang de directeur technique dans les communes à statut particulier et les communes intermédiaires comme la commune de Savalou.

La fonction de Secrétaire Exécutif est la plus haute fonction administrative et technique au sein des mairies. Le Secrétaire Exécutif est le responsable de l'Administration de la commune. Il est le principal animateur des services administratifs et techniques communaux dont il veille ou bon fonctionnement. Il est institutionnellement placé sous le Maire sans aucun préjudice de ses attributions propres. La nomination au poste de SE est régit par l'article 130 et 131 de la loi. Il est accompagné dans l'exercice de ses fonctions par les cadres techniques et administratifs tirés au sort dans le fichier des principales fonctions administratives des mairies.

La mise en œuvre des politiques de développement local est basée sur ces cadres techniques et administratifs accompagnés de leurs collaborateurs d'un effectif global de 67 agents toutes catégories confondues.

Performance de l'administration communale

La performance de l'administration a été appréciée suivant les effectifs en ressources humaines et la capacité de celles-ci à assurer les services rendus à la population. La Mairie de Savalou a un personnel dont l'effectif est de 67 agents dont 23 femmes et 45 hommes.

La séparation des fonctions administratives des fonctions politiques et les attributions du SE qui gère entre autres le recrutement du personnel est une solution à la politisation des recrutements qui s'observait dans les communes.

Tableau 18 : Statut des agents communaux par catégorie

Catégories	Agent Permanent des Collectivités		Agent des locales Contractuel Collectivités		Agent Permanent de l'Etat		Agent Contractuel de l'Etat		Cadres techniques tirés au sort		TOTAL	
A	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
	00	04	00	01	00	01	00	00	01	06	01	12
B	05	06	00	00	00	00	00	00	00	00	05	06
C	06	09	00	00	00	00	00	00	00	00	06	09
D	09	17	00	00	00	00	00	00	00	00	09	17
E	01	02	00	00	00	00	00	00	00	00	01	02
TOTAL	21	39	00	01	00	00	00	00	01	06	23	45

Source : Service des Affaires Générales et de la Promotion de l'Emploi, 2023

Répartition de ce personnel : sur les 67 agents, 15 sont de la catégorie C, 26 de la catégorie D et 03 de la catégorie E. En sommes, des 68 agents, 44 personnes soit 64,70 % des agents sont des cadres d'exécution dont l'apport quoi que nécessaire à la bonne marche des travaux

ne garantissent pas la performance de l'administration pour l'atteinte des objectifs de développement de la Commune. Douze (12) des agents sont des cadres de conception dont sept (7) cadres techniques tirés au sort et six (06) agents permanents des collectivités territoriales soit 19,11 % de cadre de conception. Les 16, 19 % restants sont des agents d'encadrement de la catégorie B soit six (06) personnes.

Quoi que soulageant le déploiement de cadres techniques pour le compte de la Mairie de Savalou, la proportion de cadres en mesure de concevoir des outils appropriés de gestion pouvant orienter les autorités communales dans la prise de décisions pour le bien-être de toute la population reste encore limitée.

En exécution de la réforme dans le secteur de la décentralisation au Bénin, 10,29 % du personnel communal représentent des cadres techniques et administratifs tirés au sort pour renforcer l'existant. 88,23% du personnel sont des agents permanents des collectivités locales et 1,47 % des agents contractuels des collectivités locales. Par rapport à la répartition du personnel communal au sein des directions, on note une concentration de treize (13) agents à la direction des affaires administratives et financières et dix-sept (17) personnes au secrétariat exécutif. Les autres directions ne sont pas aussi pourvues que cela en personnel. Toutefois, il est à noter que toutes les directions sont tenues par des cadres A de niveau supérieur.

A ces besoins en personnels s'ajoutent : l'insuffisance d'équipements mobiliers, l'exiguïté de plusieurs bureaux et l'insuffisance de matériels informatiques et de matériels roulants.

Participation citoyenne

La veille citoyenne est une réalité à Savalou à travers les organisations de la société civile. Ces organisations sont impliquées dans les activités qu'organise l'administration communale à travers les arrêtés qui créent certains cadres tels que l'organisation de la fête patronale de 15 août de Savalou, l'élaboration du budget communal, l'élaboration du PDC, la validation de certains documents, les invitations aux sessions du conseil communal.

Dans le souci d'évoluer dans une synergie d'actions et de faciliter le suivi des interventions des organisations de la société civile dans la commune, il est créé par la facilitation de la coopération allemande de la GIZ le cadre intégrateur constitué de plusieurs thématiques et qui fédère les différents cadres de concertation des acteurs au sein dudit creuset.

Des séances de redevabilité sont organisées chaque année par l'autorité communale sur la base des thématiques retenues de commun accord avec les acteurs de la société civile et en réponse à l'expression des besoins exprimés par eux.

En outre, il existe des structures de Co-gestion et des organisations socioprofessionnelles telles que la Co-APE, le COGECS, l'UCPC, l'UCPA, UCPR, le Collectif des associations d'artisans, les syndicats de conducteurs de taxi deux et quatre roues, les Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP), etc.

Au demeurant, les femmes représentent la moitié de la population mais sont peu impliquées aux actions de développement de la communauté. De nos jours, même si les tabous continuent de constituer un frein pour l'épanouissement du genre, force est de constater une nette amélioration de la situation. Les femmes participent aux côtés des hommes tant bien que mal aux activités politiques et socio-économiques de la commune. On assiste à un timide début de changement en matière de participation de la femme à la prise de décisions dans le ménage et dans la communauté. Les différentes actions politique et professionnelle du gouvernement en faveur des femmes, de sensibilisation et d'éducation menées par les acteurs de développement et les médias, de proximité surtout, ont commencé par faire flétrir la perception de certains hommes sur les femmes.

État des lieux de la digitalisation de la Mairie

Le cadre juridique en matière du numérique n'offrait pas assez de possibilités à la commune pour prendre des initiatives dans les PDC précédents, car elle n'en avait pas la compétence légale. Le numérique y est introduit comme une activité. Des aspects concernant l'accès à la connexion, la mise en place de réseau wifi, le développement d'application et ou de site internet figurent comme activités à réaliser. Le nouveau guide méthodologique d'élaboration des PDC a pris en compte la digitalisation parmi les thématiques transversales.

La fonction informatique a été valorisée par la mise à disposition par l'Etat d'un Responsable des Systèmes d'Information au niveau des principales fonctions techniques de l'administration communale dans le cadre de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation.

Il n'y a pas de ligne budgétaire spécifique au numérique. Les dépenses d'achats de matériels informatiques et de consommables sont logées dans le fonctionnement global de la mairie. Les équipements informatiques acquis sont pour la plupart amortis ou dépassés du point de vue technologique et nécessite d'être renouvelé.

La mairie dispose d'un réseau local qui est vétuste du point de vue norme de matériels ce qui ne permet pas un fonctionnement efficace de ce dernier. Cette infrastructure n'est pas adéquate pour une digitalisation et une dématérialisation. La connexion internet à haut débit est inexistante dans toute la commune. L'accès à l'internet se fait avec des prestataires et le

débit n'est toujours pas garanti. Le personnel de la mairie a souvent recours à des Kits wifi et des connexions personnelles.

En matière de dématérialisation, la mairie dispose des logiciels avec l'appui des PTF pour faciliter l'accès aux actes d'état civil (RADIANCE), la gestion du guichet unique (SIGEC) et la gestion du budget communal GBCO (qui permet la gestion des mandats, l'établissement des comptes de gestion et la mise en place des modules statistiques). Ces différentes applications sont des applications desktop et ne permettent pas la mobilité dans le travail (il faut être forcément présent à la mairie avant d'y accéder). Une amélioration est donc nécessaire. Les autres offres de services de la mairie ne sont pas encore touchées par la dématérialisation car tous les flux documentaires générés restent toujours manuels.

La mairie utilise les canaux digitaux (Facebook, WhatsApp, etc.) pour sa communication digitale mais ne dispose pas d'une stratégie de communication digitale adéquate.

En matière d'archivage, la mairie dispose d'une salle des archives pour la conservation des documents. Toutefois, il importe de souligner de mettre en place un système de pré archivage (physique et numérique) efficace de la mairie.

État des lieux du service de transmission

Le service de transmission radio de la Mairie de Savalou est doté de deux agents dont le chef service transmission. Il dispose d'un bâtiment isolé pour la conservation de ses matériels sensibles. Le service dispose d'un émetteur/récepteur Barett 2050 et d'une antenne qui lui permet de transmettre et de recevoir les informations.

Etat des lieux de la capacité de maîtrise d'ouvrage

Les organes impliqués dans la passation des marchés tels que la Personne Responsable des Marchés Publics, le secrétariat de la PRMP, la Commission de Passation des Marchés Publics et la Cellule de Contrôle des Marchés publics existent et fonctionnent. Toutefois, le Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés publics n'est assisté d'aucun collaborateur.

Les membres de ces organes sont des cadres compétents et disposant d'expérience avérée dans la passation des marchés. Ce qui renforce le niveau de compétence desdits organes.

Le plan annuel de passation des marchés est élaboré chaque année et publié selon les dispositions du code des marchés publics.

Toutefois, on peut noter dans la commune plusieurs chantiers abandonnés et des chantiers qui sont souvent achevés hors délai. De plus en 2022, plusieurs marchés en cours de passation ont fait objet de suspension par l'Autorité de Régulation des Marchés. Cet état de chose ne contribue pas à satisfaire efficacement les besoins de la population. Il est possible aujourd'hui d'espérer un meilleur avenir en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage, au regard des

différentes réformes opérées au niveau central et la mise en place d'une équipe à l'issue des réformes intervenues dans le secteur de la décentralisation.

Etat des lieux de la politique foncière

L'élaboration et la mise en œuvre adéquate du plan de développement communal nécessite l'adoption d'une politique foncière.

La commune de Savalou s'étend sur une superficie de 2 674 km². Les modes d'accès à la terre sont principalement la succession, l'achat, le don, l'emprunt et le métayage. En effet, l'on accède à la terre par succession, par acquisition ou par donation. Mais les pesanteurs socio-culturelles limitent l'accès de la femme à la terre de manière successorale.

L'inégalité entre l'homme et la femme très prononcée par rapport à l'accès et au contrôle des ressources dans la commune est liée tant aux us et coutumes qu'à la religion qui continuent d'avoir une forte influence sur la femme. En effet, la femme a accès à la terre et à certains outils et facteurs de production mais, n'en dispose pas le contrôle et pour cause, elle est appelée à quitter sa famille pour intégrer une autre par le mariage. Pour cela, la femme ne peut hériter la terre de ses parents au risque que ce patrimoine familial se perde ou qu'il soit destiné plus tard à la famille de l'époux.

Cependant, la femme peut bénéficier des terres pour cultiver son champ mais n'a pas le droit d'aliéner cette terre ou d'y mettre en terre des plants pérennes sauf en cas de dérogation spéciale. Cette situation est plus accentuée en milieu rural qu'urbain où la femme est totalement soumise aux décisions de son époux et place la femme dans une insécurité foncière permanente. Elle ne dispose pas de terre à mettre en gage pour un prêt ou une transaction économique.

En ce qui concerne les outils de production, la femme n'a ni l'accès ni le contrôle car c'est lorsque les hommes ont fini d'en disposer qu'elle pourrait espérer en bénéficier. Au demeurant, les hommes ont à la fois l'accès et le contrôle sur la terre, les facteurs de production et les outils au détriment des femmes. Malgré l'adoption et la vulgarisation du code des personnes et de la famille, la tradition qui exclut la femme de l'héritage des biens immobiliers de ses parents est toujours observée.

Le principal problème en matière de contrôle de la terre par les femmes est relatif à la méconnaissance du code des personnes et de la famille par la population, les élus et les autorités traditionnelles chargées du règlement des conflits familiaux et domaniaux et la persistance des pesanteurs socioculturelles.

En milieu urbain, on assiste à une importante spéculation foncière. Les conflits domaniaux sont nombreux et variés et touchent aux limites administratives entre villages, entre arrondissements par endroit et entre communes.

Les problèmes de limites administratives de la commune de Savalou se posent surtout dans ses parties Sud et Est où lui sont réclamées des portions de territoire par la commune de Djidja à Djalloukou d'une part et par la commune de Dassa-Zoumè d'autre part à Klougo (Logozohè). Du côté Nord de la commune, des problèmes conflictuels de limites administratives et même de reconnaissance d'appartenance à la commune de Savalou se pose avec la commune de Bantè dans les localités d'Allé (Ottola) et de Idjou (Doumè). Dans le village d'Allé, l'assemblée villageoise n'a pu se tenir car ce village se réclame de la commune de Bantè.

Tableau 19 : État des lieux des lotissements

Tranches	Couverture (arrondissement et superficie)	Année d'ouverture du lotissement	NIVEAU DE REALISATION		
			État des lieux	Études urbanistiques	Recasement
Lowo A -Tchogodo	325ha 20a 65 ca	2007	Achevé	Achevé	En cours
Lowo B	215ha 40a 34ca	2007	Achevé	Achevé	En cours
Ouëssè	344ha 12a 32ca	2007	Achevé	Achevé	En cours
Tranche R	101ha 99a 25ca	2001	Achevé	Achevé	En cours
Contournement	224 ha	2001	Achevé	Achevé	En cours
Tranche 2 de Honnoukon	250ha	2012	Achevé		
Tranche 4 de Loukintowin	173ha 88a 84ca	2012	Achevé		
Tranche 1 de Sègui	92ha 02a 23ca	2012	Achevé		
Tranche 3 de Bamè	156ha 58a 79ca	2012	Achevé		
Tranche 1 de Djalloukou	196ha 38a 91ca	2012	Achevé		
Tranche 2 de Djallouma	173ha 00a 00ca	2012	Achevé		
Lot 3 de Konkondji	164ha 38a 96ca	2012	Achevé		
Tranche 3 de Codji	100ha 00a 00ca	2012	Achevé		
Lot 3 de Lozin	101ha 00a 00ca	2015	Achevé	Achevé	
Lot 1 de Koutago	200ha 00a 00ca	2012	Achevé	Achevé	
Tranche 1 de Dodomè	50ha 00a 00ca	2014	Achevé		
Lot 2 de Monkpa		2012			
Lot 4 Zomankidji	120ha 06a 26ca	2012	Achevé	Achevé	
Lot 3 Agbomandin	57ha 68a 22ca	2012	Achevé	Achevé	
Lot 2 Awiankanmè	200ha 90a 12ca	2012	Achevé	Achevé	
Lot 1 Damè	184ha 73a 18ca	2012	Achevé	Achevé	
Lot 1 Doumé		2012	Achevé	Achevé	
Lot 2 Doumè		2012	Achevé	Achevé	
Lot 3 Doumè	410ha 09a 05ca	2012	Achevé	Achevé	
Lot 1 Gobada	180ha 21a 92ca	2014	Achevé	Achevé	
Lot1 Tchetti		2012	Achevé		
Lot2 Tchetti	250ha	2012	Achevé		
Lot1 de Lèma	146ha 05a 51ca	2012	Achevé		
Lot2 de Lèma	237ha 24a 56ca	2012	Achevé		

Source : DADE, mars 2023

Des données collectées, il ressort que plusieurs zones restent encore à lotir. Face à un tel diagnostic, une bonne planification s'avère nécessaire pour améliorer les conditions de vie

des populations et permettre à la commune de Savalou de rejoindre le rang des plus grandes du Bénin.

La Mairie de Savalou, dans la perspective d'une gestion efficace des questions foncières et en respect du Code foncier a mis en place un comité de gestion du foncier avec comme démembrément des Sections Villageoises de Gestion Foncière (SVGF) installées au niveau de 108 villages sur les 111 de la commune (article 428 du Code foncier).

Ces SVGF n'assurent pas toujours leur rôle, ce qui entraîne parfois la contestation de certains actes déjà délivrés par l'autorité.

La Mairie de Savalou a délivré respectivement en 2019, 2020, 2021 et 2022 : 81 ; 107 ; 174 et 64 attestations de détention coutumière. Elle dispose d'une Direction des affaires domaniales et environnementales avec à sa tête un directeur et trois collaborateurs dont le chef service affaires domaniales. Le défi réel de cette direction qui est tourné vers le service à la population est de passer à une numérisation et à une informatisation pour parfaire le service rendu aux populations.

Équipement administratif et service déconcentré de l'État

La plupart des ministères sectoriels en République du Bénin sont déconcentrés au niveau de la commune de Savalou pour assurer l'assistance-conseil de proximité à la collectivité territoriale décentralisée. Ces SDE sont impliqués dans les affaires relevant de leur domaine de compétence par les autorités communales. Pour créer une synergie d'actions entre eux, un cadre de concertation services déconcentrés de l'Etat et administration communale est tenue mensuellement pour passer en revue les activités mises en œuvre par chaque SDE, ses difficultés et les perspectives pour le mois suivant.

Les Services Déconcentrés de l'Etat (SDE) implantés dans la Commune de Savalou sont :

- la Cellule Communale ATDA4 ;
- la Région Pédagogique 20 ;
- le Centre de Santé de la Commune et douze (12) centres de santé d'arrondissements ;
- le Centre de Promotion Sociale ;
- la Division de la SONEB et celle de la SBEE ;
- le centre secours des sapeurs-pompiers ;
- le Tribunal de première instance de 2^{ème} classe de Savalou ;
- la Section communale des eaux, forêts et chasse de Savalou ;
- le bureau de la POSTE SA ;
- le Bureau de la zone sanitaire Savalou-Bantè ;
- l'hôpital de zone Savalou-Banté ;

- neuf (09) commissariats de la police républicaine : central (Savalou-Agbado), Logozohè, Monkpa, Lahotan, Kpataba, Doumè, Tchetti, Lema et Ouèssè ;
- le bureau de l'Unité Spéciale de Suivi des Frontières (USSF) à Doumè,
- le bureau du détachement militaire du 5^{ème} Bataillon Inter Armes (BIA) à Savalou ;
- la Division des Infrastructures et des Transports ;
- la trésorerie communale ;
- le Centre des Impôts des Petites entreprises (CIPE) ;
- le Bureau des Douanes à Tchetti.

4.1.4.1. Problématique de l'emploi

La Mairie a un service des affaires générales et promotion de l'emploi. Ce service, placé sous de la direction des affaires administratives et financières, est chargé de la mise en œuvre des actions locales entrant en ligne pour la promotion de l'emploi. La Mairie dispose également d'une Politique communale pour l'emploi élaborée avec l'appui de l'ANPE et dont le contenu peu réaliste peine à être mise en œuvre. Consciente de cette réalité, l'ANPE a entrepris d'appuyer un certain nombre de communes pilotes dont celle de Savalou dans l'opérationnalisation dudit document.

A cet effet, un consultant a été recruté par l'ANPE et mis à la disposition de la commune pour formuler des projets devant aider à l'opérationnalisation dudit document.

La population de Savalou est majoritairement jeune. L'effectif des jeunes de 15 à 25 est de 40 150 dont 19 194 filles sur 186 522 habitants (InStaD, ProjCom 2014-2030).

Cette frange de la population s'occupe essentiellement des activités agricoles, commerciales et artisanales. La population s'adonne également à d'autres secteurs non moins importants tels que le transport, l'enseignement, la santé.

Il ressort des entretiens de terrain que le problème de l'emploi des jeunes qui se pose dans la commune est favorisé par l'insuffisance d'entreprise (en dehors de la SODECO et quelques entreprises de BTP) pour exploiter la main d'œuvre locale, le manque d'esprit entrepreneurial ou la faible motivation des jeunes et des femmes à l'auto emploi, l'exode rural, la faible stratégie de communication sur les opportunités d'emploi et l'absence de partenariat entre la mairie et les services privés pour la promotion de l'emploi des jeunes.

Si le taux de chômage dans la commune s'établit à 1 (Proportion féminine : 35,9%) contre 1,3 dans le département des Collines, c'est surtout au niveau du taux de sous-emploi que le problème est plus inquiétant. En effet, ce taux dans la Commune de

Savalou est très élevé s'affichant à 91,9%. Ce qui montre comment la population de la Commune, en l'absence d'emploi stable se reconvertit pour des emplois à temps partiel ou inadapté à leur qualification ou dont les rémunérations sont en dessous des efforts consentis, tout ceci dans le but de subvenir aux besoins de la famille. Enfin, si le taux d'activité au niveau national et départemental est respectivement de 68,7% et 77,3%, il reste élevé dans la commune également s'affichant à 87,6. (PCE, 2018).

Toutefois, le problème de sous-emploi se pose aussi bien pour les titulaires des diplômes académiques que professionnels. Cette situation a pour corollaire, la recrudescence de la délinquance juvénile, les vols, la consommation de la drogue et des stupéfiants, etc.

Pour résorber cette situation, l'administration devra mettre en place une politique d'insertion professionnelle des jeunes dans les différents secteurs d'activités. Il s'agira entre autres de :

- identifier des chaînes de valeur porteuses et s'inspirer des recommandations des différents plans sectoriels pour le financement ;
- organiser la jeunesse par secteur d'activité ;
- identifier les créneaux porteurs dans la commune et à l'échelle d'espace de développement et chercher les partenaires pour financer les projets ;
- nouer les partenariats avec les structures de micro finance pour le financement des projets porteurs.

Il s'agira en tout pour la commune d'accompagner plus amplement la jeunesse dans sa quête d'emploi afin de diminuer le taux de sous-emploi dans la commune en mettant un accent particulier sur la promotion du genre notamment des femmes. La marginalisation féminine est une réalité liée à un faible niveau de qualification professionnelle et au faible leadership féminin, accentué par un accès limité à l'information du point de vue des opportunités économiques. Les femmes, à quelques rares exceptions près, sont écartées des postes de responsabilité.

4.1.5. L'économie locale ou les secteurs économiques

4.1.5.1. L'agriculture

Le potentiel économique de la commune de Savalou repose fondamentalement sur l'agriculture. Il s'agit d'une agriculture extensive, qui occupe une partie importante de la population active. Le nombre de ménages agricoles est de 23 700 pour une population totale

de 91 016 agriculteurs (INSAE, RGPH4). Les chefs de ménages sont des hommes dans 17 809 ménages et 5 891 ménages sont dirigés par les femmes soit un pourcentage de 24,9 %. Les principales cultures annuelles sont : les tubercules, le maïs, le riz, les légumineuses (avec le soja qui domine, niébé, l'arachide) et les cultures maraîchères et le coton, qui occupent respectivement 27 % ; 26 % ; 19 % ; 9 % ; 7 % et 5 % des superficies emblavées annuellement. Les cultures pérennes sont l'anacarde et le néré.

Au niveau du département des Collines, la contribution de la commune de Savalou pour certaines cultures agricoles se présente comme suit : céréales 4 762 tonnes, tubercules et racines 175 762 tonnes, légumineuses 11 367 tonnes, produits maraîchers 3 888 tonnes (source : Base de données DDAEP/Collines) entre 2021-2022, coton 20 615 tonnes et arachides 4 400 tonnes en 2021 (Source : Base de données DDAEP/Collines et AIC/Savalou). Le disponible foncier en termes de terres cultivables est assez important, 17,84 % du territoire de la commune sont cultivés, soit 30 % de la superficie cultivable, ce qui correspond à 45 300 ha.

Des études pédologiques menées dans la commune ont montré que l'adaptabilité des sols à la culture des tubercules et des céréales est moyenne. La pluviométrie est assez favorable aux travaux agricoles. Les techniques de production agricole utilisées sont la culture sur buttes, sur billons, à plat, la pratique de l'assolement et de la rotation avec la jachère avec insistance de la culture sur brûlis. De grandes superficies cultivables sont encore disponibles. Il existe au moins un Groupement Villageois (GV) dans chacun des 111 villages de la commune. Ces GV de plus en plus dynamiques sont organisés au sein d'une Union.

De nombreuses structures de production (OPA de base : 216 ; OPA faîtière communale : 127) et de transformation ou de commercialisation (OPA de base : 111 ; OPA faîtière communale : 97) des produits agricoles sont actifs dans la commune. Les producteurs sont encadrés principalement par l'Agence Territoriale pour le développement agricole (ATDA), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales et l'Union Communale des Producteurs (l'UCP) etc.

Les acteurs directs des filières agricoles d'origine végétale sont généralement les suivants :

- les semenciers qui ont à charge la production de semences certifiées et/ou de bouture acquis généralement en semences de base près du centre de recherche agricole et qui assurent la reproduction sous le contrôle de l'ATDA ;
- les producteurs qui assurent la production de masse en vue d'assurer leur propre alimentation et le ravitaillement des marchés d'écoulement. En outre, les meilleurs grains sont réservés pour les semences de l'année prochaine ou bien auprès

des autres producteurs ayant obtenu de bons rendements ou encore auprès des semenciers ;

- les acheteurs primaires qui se rendent dans les fermes ou les lieux de stockage de ces produits pour l'achat. Parfois ces acheteurs financent la campagne agricole du producteur et en retour ils sont remboursés en nature en évaluant la quantité du produit qui correspond au crédit de campagne mis en place. Ainsi, les producteurs ont une faible influence sur la fixation du prix de vente de leurs produits ;
- les transformateurs s'approvisionnent en matières premières auprès des producteurs ou des acheteurs. Cette activité est beaucoup plus aux mains des femmes. Les produits transformés sont le soja en fromage, le karité en beurre, le riz en riz étuvé, le manioc en gari et le lait de vache en fromage de lait... ;
- les commerçants parmi lesquels on distingue les commerçants locaux qui achètent à l'échelle de la commune et les commerçants étrangers provenant pour la plupart du sud ou du Nord Bénin et des pays voisins.

Dans la commune de Savalou, les activités agricoles sont influencées par trois obstacles majeurs que sont la sécheresse, les pluies tardives, les inondations et la divagation des bêtes détruisant les cultures.

Selon des études, la commune se trouve dans la zone agro écologique 5, déclarée "zone de plus grande vulnérabilité aux changements climatiques". Avec les changements climatiques actuels, on assiste à un démarrage tardif et/ou une mauvaise répartition des pluies (sécheresse). Cela donne une perturbation du calendrier agricole surtout en ce qui concerne la grande saison agricole et un raccourcissement de la grande saison des pluies qui est de plus en plus de deux mois et demi au lieu de quatre à cinq mois initialement. Les pluies démarrent plus tard en juin au lieu de mars. La petite saison pluvieuse aussi n'est guère épargnée ; elle est plus courte ce qui donne lieu à une rupture précoce des pluies au désarroi de la population. Les hauteurs des pluies sont passées de 1156,2 millimètres en 2019 à 973,9 millimètres en 2022. L'agriculture demeure très dépendante de la pluviométrie.

Le nombre de jours de pluie diminue et cela est remarquable surtout à la fin de la grande saison des pluies et au démarrage de la petite saison pluvieuse. Pour essayer de s'en tirer, les paysans installent plus tôt les cultures de la petite saison des pluies tout en récoltant tôt les produits de la grande saison pluvieuse. En outre, on assiste à des pluies fortes et violentes qui sont à l'origine de la destruction des plantes et de l'inondation dans certaines localités de la commune notamment la zone Ouest (Ottola, Doumè, Djalloukou, Tchetti et Lèma) mais aussi

Zadowin, Govi et Lama dans l'Est. A ces occasions, on note des pertes agricoles importantes du fait de l'immersion des certains superficies emblavées. A ces pertes économiques s'ajoutent des démolitions de cases exposant ainsi les populations à des risques sanitaires tout en les installant dans la précarité. La saison sèche est aussi perturbée de plus en plus et on assiste à une extension de la durée de cette saison dont la grande saison sèche s'étend désormais de mi-novembre à avril au lieu de janvier à mars.

Les rapports d'inégalités entre hommes et femmes sont surtout ressentis dans l'agriculture, l'artisanat et les opportunités d'emplois. Les femmes sont plus remarquées dans le commerce et l'artisanat surtout la transformation des produits agricoles et la cueillette.

Il s'agit en fait du petit commerce des produits agricoles et manufacturés.

Elles sont présentes dans le petit commerce des produits agricoles et manufacturés et s'occupent de la collecte des produits de l'agriculture et de l'élevage au niveau des marchés locaux qu'elles livrent sur les marchés centraux et régionaux des communes limitrophes et aux semi-grossistes venus des centres urbains.

A cela s'ajoute l'accès difficile aux femmes et jeunes à la terre, l'insuffisance des matériels agricoles disponibles à la Cellule ATDA, l'insuffisance et l'inadéquation des intrants et des équipements, l'indisponibilité des intrants agricoles spécifiques en quantité suffisante et à bonne date, la cherté des intrants, la fluctuation des prix des produits et la mauvaise gestion des magasins de stockage des produits agricoles. Tous ces problèmes entravent le développement du secteur et méritent qu'on s'y penche.

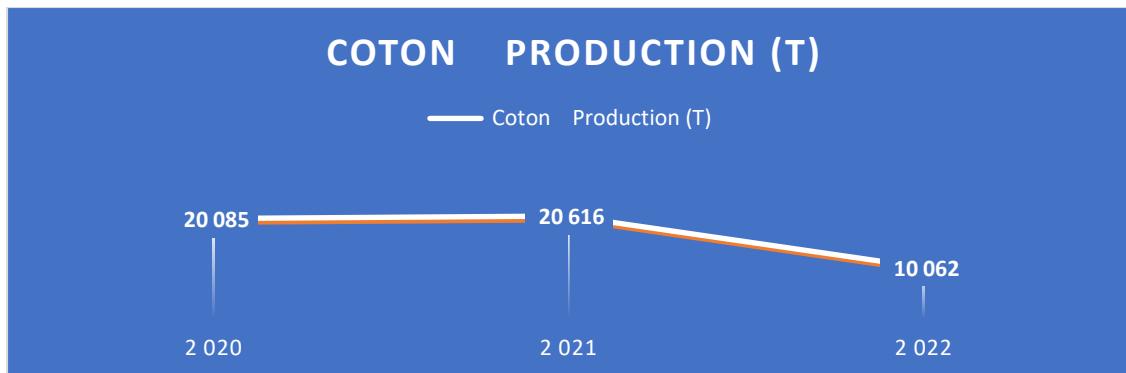
Tableau 20 : Évolution de la production des vivriers dans la commune de Savalou au cours des trois dernières campagnes

Spéculations	Variables	2019-2020	2020-2021	2021-2022
RIZ	Production (T)	7599	3908,6	5351,03
Sorgho	Production (T)	1583,7	442,19	492,67
Maïs	Production (T)	15561,96	13591,4	16269,67
Manioc	Production (T)	121132,96	147828,1	542457,28
Igname	Production (T)	36983,2	60336,9	201245,89
Patate-Douce	Production (T)	763	1542,5	1662,74
Niébé	Production (T)	3882	3039,08	3295,25
Arachide	Production (T)	2132,2	2149,3	2152,98
Voandzou	Production (T)	110,3	34,15	34,41
Soja	Production (T)	8256,5	7616,7	13104,01
Goussi	Production (T)	107,3	175,7	176,90
Dohi	Production (T)	64,3	65,3	65,31
Pois d'angole	Production (T)	424,2	332,7	335,74

Tomate	Production (T)	1394,8	1679,4	1727,20
Piment	Production (T)	410,3	430,8	431,68
Gombo	Production (T)	1917,4	1826,1	1842,77

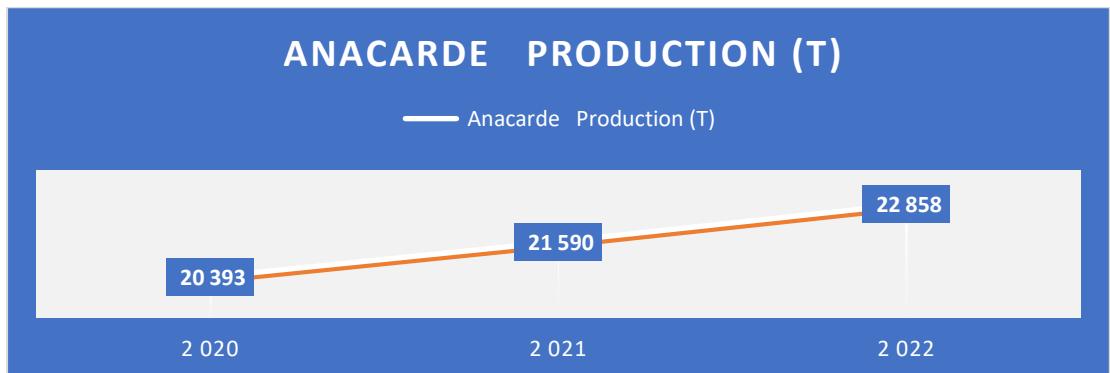
Source : ATDA4, mars 2023

Graphe 13 : Évolution de la production cotonnière de 2020 à 2022



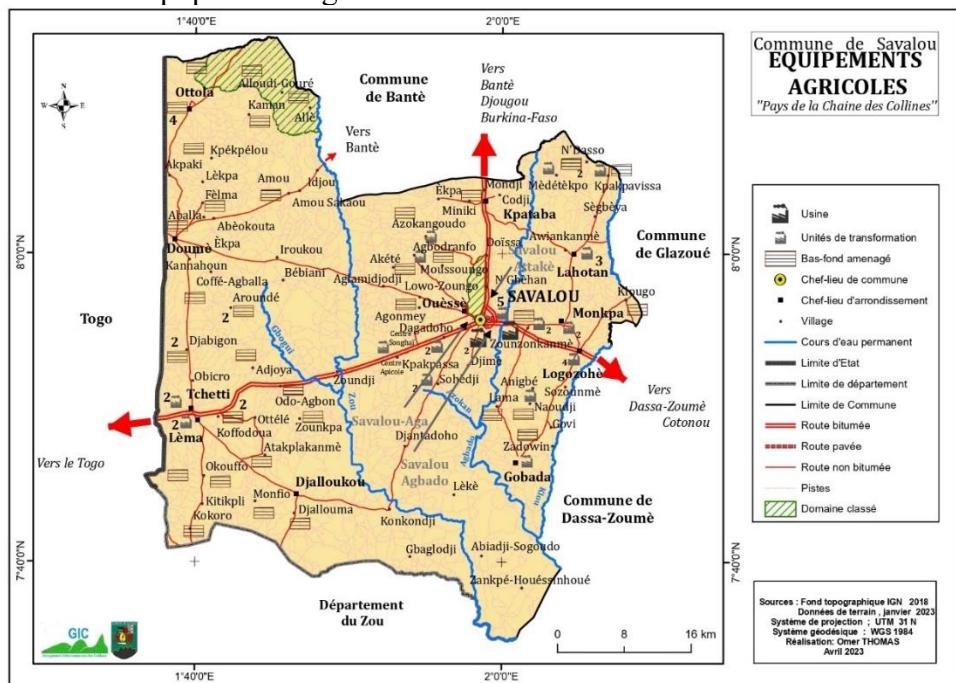
Source : AIC, mars 2023

Graphe 14: Évolution de la production d'anacarde ces trois dernières années dans la Commune de Savalou



Source : ATDA4, mars 2023

Carte 9 : Équipements agricoles



4.1.5.2. L'élevage

La commune de Savalou possède de grandes potentialités en matière d'élevage avec un cheptel composé de bovins, de petits ruminants et de volailles en constante évolution. L'élevage est majoritairement pratiqué par les Peulhs surtout à l'ouest de la commune.

On dénombre plus de 30 000 têtes de bovins et d'ovins. L'élevage domestique (caprins, ovins, porcins et volaille) complète l'agriculture mais est faiblement associé à l'agriculture. Des structures d'encadrement techniques (Centre SONGHAI...) existent sur le territoire de Savalou et initient les jeunes aux travaux agricoles et constituent un véritable cadre de formation en élevage. Les zones de pâturage créées dans le cadre de l'élevage et les couloirs de transhumance ne sont malheureusement pas respectés. Ceci entraîne parfois des conflits sanglants entre éleveurs et agriculteurs. On assiste également au phénomène de divagation des bêtes, véritable cause d'accident sur les routes et d'insalubrité dans les villages et quartiers.

Le secteur de l'élevage est confronté à des problèmes tels que l'insuffisance des aires de pâturage et de pharmacies vétérinaires, l'insuffisance de retenues d'eau et leur entretien, manque des lieux de rassemblement pour la vaccination, l'obstruction des couloirs de passage par l'installation des champs, l'existence des maladies telles que la fièvre aphteuse qui décime les animaux etc.

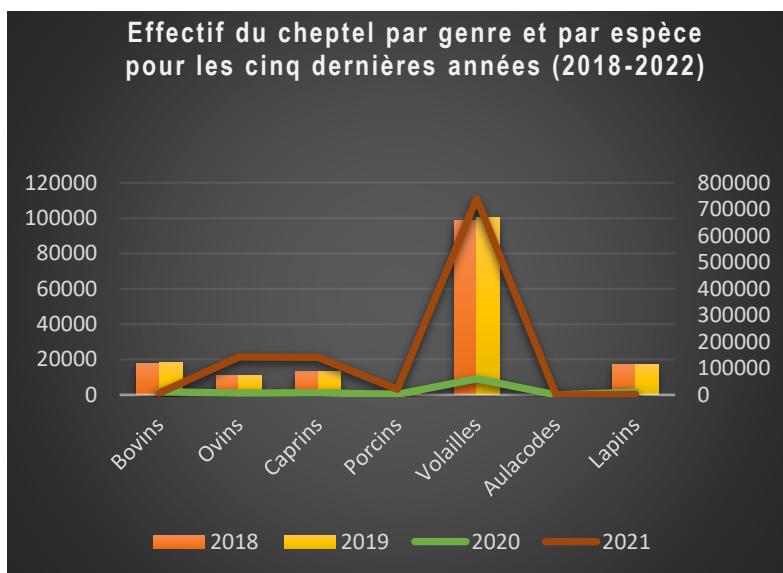
Les acteurs en présence dans cette filière sont :

- les agro-pasteurs : ce sont des peulhs, éleveurs traditionnels, sédentarisés dans la commune de Savalou. Ils allient aujourd’hui l’agriculture à l’élevage afin de satisfaire leurs différents besoins. Ils gèrent la plus grande partie du cheptel et continuent toujours la pratique de transhumance ; ils alimentent la vente au marché avec leur troupeau ;
- les agro-éleveurs : ce sont des agriculteurs qui font soit de l’élevage de case pour les petits ruminants ou l’élevage de bovins. Sur la base de contrats non écrits, ils confient bien souvent leurs troupeaux aux agro-pasteurs ou à des pasteurs peulh ;
- les commerçants locaux de bétails : ce sont généralement des Haoussa, des Zerma et des Peulhs que l’on peut répartir en deux catégories ;
- les commerçants-revendeurs qui vont de marché en marché pour la collecte primaire en vue de ravitailler les marchés secondaires au même titre que des éleveurs ou agro-éleveurs. Ils sont les points de contacts des grands commerçants dans la plupart du temps ;
- les bouchers : de campement en campement, ils s’approvisionnent en bovins et petits ruminants à la quête des animaux affaiblis, vieux , mourants ou incapables de faire le chemin vers les marchés à bétail. Ce sont surtout les Zermas, les Haoussas et les autochtones.
- les transformatrices de lait: ce sont souvent les femmes peulhs qui transforment le lait en fromages. Elles vendent sur place ou partent de leur campement vendre aussi le lait frais chauffé dans les localités voisines ;
- les commerçantes de fromage : ce sont des femmes autochtones qui avec des motos parcourent les camps peulhs éloignés pour faire la collecte de fromages afin de ravitailler les grands centres urbains.

Les changements climatiques ne sont pas sans effet sur l’élevage. En effet, les périodes d’excès d’eau, de sécheresse prolongée et de manifestations de vents violents ne sont pas sans conséquence sur la santé des animaux. Les périodes d’excès d’eau sont favorables à la multiplication des tiques entraînant une prolifération des maladies épidermiques au sein des ovins, des caprins et des bovins.

Au total, les principales filières prioritaires identifiées par les acteurs grâce à l’appui du Projet d’Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC) sont riz, anacarde, soja, manioc, maraîchage, pisciculture et élevage.

Graphé 15 : Effectif du cheptel par genre et par espèce pour les quatre dernières années (2018-2021)



Source : DDAEP Collines, mars 2023

4.1.5.3. La pêche

La pêche est pratiquée de façon isolée et ne constitue qu'une activité secondaire. Les principaux plans d'eau où l'activité de pêche peut s'exercer sont présentés comme suit :

- ✓ **Mares** : Djalloukou (Djallouma), Agbessan, Attan et Tchagbalé dans Doumè ;
- ✓ **Retenues d'eau naturelles** : présentes dans tous les arrondissements. Exemple sur le Zou (Zoundji), sur Agbado, sur Gbogui, Kadé dans Léma, Agbessan dans Doumè, etc) ;
- ✓ **Retenues d'eau artificielles** : Logozohè (Klou), Attaké à N'gbéhan, Agbado à Ahossèdo, Abèokouta à Doumè ; Awiankanmè et Damè à Lahoton.

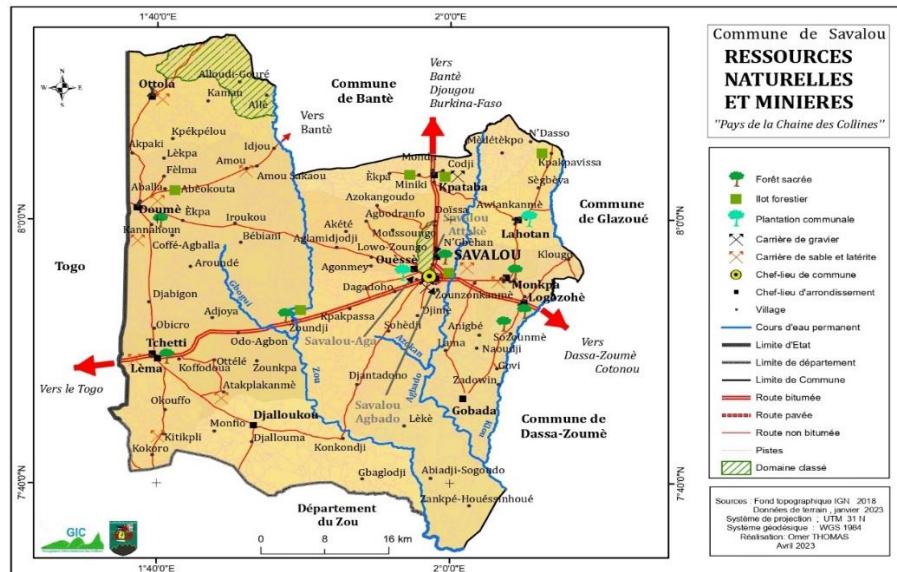
La filière poisson est très peu développée dans la commune malgré l'existence de potentialités à valoriser. La Situation de la pêche et production estimée du Zou (fleuve) est de 443 kg en 2019 et 3087,8 kg en 2020 pour les communes de Savalou et Dassa. (Source : TBS Collines, 2020).

4.1.5.4. La foresterie

On observe une forte pression sur les ressources forestières qui a conduit à une dégradation continue des ressources naturelles. Quelques lambeaux seulement de la forêt dense sèche persistent encore, les forêts claires, savanes boisées, savanes arbustives et saxicoles constituent le paysage.

Les principales causes de la déforestation sont liées aux activités anthropiques. Des plantations de teck, d'anacardiers et de palmiers à huile sont exploitées à petite échelle dans la commune.

Carte 10 : Ressources naturelles et minières de la commune de Savalou



4.1.5.5. La transformation des produits et les industries

La transformation des produits agricoles est le secteur d'activité qui connaît actuellement un développement remarquable dans la commune. Principalement exercée par les femmes organisées le plus souvent en groupements, cette activité crée de la valeur ajoutée pour l'économie de la commune et évite le bradage des produits agricoles.

La transformation agro-alimentaire concerne essentiellement la transformation du manioc en gari, tapioca ou cossettes séchées, celle de l'arachide en galette communément appelé kluiklui, pâte d'arachide ou huile d'arachide, la transformation de soja en fromage et du palmier à huile en alcool alimentaire. Il est caractérisé par l'utilisation de matériels rudimentaires de transformation. Il est en plein essor au niveau de la commune.

Le gari issu de la transformation du manioc dans la commune est un label reconnu au Bénin. Cette activité de transformation est aux mains des femmes essentiellement qui achètent dans la majorité des cas la matière première auprès des producteurs. Le secteur a bénéficié ces dernières années de dons de matériels et équipements pour soulager la pénibilité du travail. Les petites industries sont constituées de mini-rizeries, des scieries et petites unités de transformation de bois en billes. Elles existent dans les localités disposant d'énergie électrique en permanence.

Quelques unités industrielles sont installées sur le territoire de la commune et constituent le tissu industriel. On peut citer entre autres :

- ✓ deux usines d’égrenage de coton : l’usine de la Société de Développement du Coton (SODECO) implantée à Savalou-ville et Zounzonkanmè ;
- ✓ trois unités de décorticage de noix de cajou pour en faire des amandes de cajou appuyées par une unité de calibrage et de conditionnement pour la production d’amandes exportables sur le marché international ;
- ✓ une unité de transformation de manioc en alcool alimentaire et médical et de production de cosmétique installée à Logozohè ;
- ✓ une société Industrielle de transformation d’Anacardes du Bénin (SITAB) à Savalou-Agbado non fonctionnelle.

4.1.5.6. L’artisanat, le tourisme et l’hôtellerie

L’artisanat :

L’artisanat occupe aujourd’hui une proportion très importante de la population de Savalou. La commune enregistre 31 052 artisans (source : RNA, 2023).

Son développement se remarque surtout dans les centres urbains comme Savalou-centre, Tchetti-Léma et Doumè mais aussi dans certains chefs-lieux d’Arrondissement comme Logozohè et Ouèssè.

On distingue plus d’une vingtaine de corps de métiers auxquels s’ajoutent les métiers traditionnels comme la forge, la poterie, le tissage. Très diversifié dans la Commune, l’artisanat regroupe les branches d’activités comme la couture, le tissage, la coiffure, la transformation des produits agricoles et la restauration. On rencontre des groupements de femmes dans la transformation du manioc en gari et tapioca, la fabrication du beurre de karité, la fabrication de l’huile d’arachide et la fabrication de fromage de soja.

Les problèmes majeurs de ce secteur sont l’alphabétisme des acteurs, le manque de compétitivité des produits lié à leur qualité, l’insuffisance de marchés d’écoulement des produits due à l’absence de contractualisation entre acteurs des différentes chaînes de valeur, l’archaïsme des moyens de production, le manque d’ancrage en système de marketing (définition du produit, présentation, promotion, recherche de débouchés, adaptation, etc.).

En général, les femmes et les groupements féminins de ce secteur sont aussi confrontés à des problèmes d'ordre : financier (difficile accès aux crédits), technique (insuffisance de matériels de travail) et technologique, informationnel (sur les opportunités économiques) et accès au marché.

Une foire annuelle est organisée depuis 2001 pour assurer la promotion de la production artisanale à l'occasion de la fête du 15 août. En 2017, les acteurs de la commune de Savalou avec les partenaires ont décidé de rebaptiser en Grande Foire Artisanale de Savalou pour faire un focus sur la vocation de cette foire. Ce secteur reste toutefois rudimentaire à cause de la non modernité des services se traduisant par l'insuffisance de formations continues des artisans.

Les artisans sont organisés en associations réunies au sein de collectifs des artisans et groupements professionnels d'artisans.

Le tourisme :

La commune de Savalou s'est engagée depuis 2009 dans la promotion du tourisme comme secteur économique majeur pour renforcer l'agriculture afin d'amorcer le développement local sur le territoire. Savalou dispose d'un potentiel très fourni de sites et d'attrait touristiques malheureusement très peu exploité par défaut de financement. Conscient de la richesse touristique de la commune de Savalou, l'Etat a réalisé à Tchogodo un village d'accueil touristique qui n'a jamais été exploité depuis plus de 15 ans.

La mise en place par la commune de l'Agence de Développement du Tourisme et l'élaboration d'une stratégie de développement du tourisme sont des atouts importants pour le secteur. Il faut noter que cette structure faitière de promotion du tourisme dans la commune est devenue moribonde et quasiment abandonnée.

Les actifs de la commune de Savalou en matière de tourisme dont, les sites touristiques et les complexes hôteliers constituent des potentiels économiques dont la valorisation contribuerait à la promotion de l'emploi des jeunes à travers le guide de tourisme, l'emploi hôtelier et autres. Le Constat est que la mairie ne dispose pas d'un plan de valorisation de ces sites et surtout dans l'approche partenariat public-privé et en assurer le rôle régalien de contrôle, de préservation, de promotion en collaboration avec le secteur privé.

Tableau 21 : Sites et curiosités touristiques

ARRONDISSEMENT	LOCALISATION	NOM DU TOURISTIQUE	SITE	CARACTERISTIQUES / OBSERVATIONS
----------------	--------------	--------------------	------	---------------------------------

	Honnoukon	Palais royal	Lieu de résidence des rois de Savalou
SAVALOU-AGA	Honnoukon	Vestiges du village de Tchébélou	Vestiges du village (nago) sur lequel s'est fondé le royaume de Savalou
	Sogo	Hounhounso	Collines sacrées, 1 ^{er} lieu d'implantation du royaume du roi Soha
	Sogo	Sohahimin	Baobab marquant le lieu où s'animait le marché de Soha (non aménagé)
	Sogo	Sogo	Berceau de Savalou
	Missè	Aïzandji	Lieu de poursuite des cérémonies d'intronisation du roi (non aménagé)
	Missè	Walaou	Marché des esclaves (non aménagé)
	Lowo	Dogbodji	Lieu de poursuite des cérémonies d'intronisation du roi (non aménagé)
	Lowo	Dénoulègbä	Douanes des esclaves (non aménagé)
	Savalou centre	Chaîne des collines	Panoramique
	Missè	Site du panthéon de la résistance panafricaine (Kannoumonsodji)	Récit très émouvant de la traite transatlantique, site de regroupement des esclaves
SAVALOU-AGBADO	Zongo	Musée culture, chasse et du Fâ	Structure privée, elle retrace l'historique de la royauté de Savalou. Elle aborde la culture de Fâ et les cérémonies religieuses. Nombreux trophées et récits de chasse.
	Zounzonkanmè	Yota	Mausolée du fondateur du royaume de Savalou, Soha GBAGUIDI 1 ^{er}
	Zounzonkanmè	Iroko sacré	Lieu de suite d'intronisation des rois de Savalou
	Zongo	Place Soha	Square dédié à la mémoire du Roi Soha
ATTAKE	Sokpa	Collines rythmées (Djidonnèdè)	Non aménagé
	Ouësse –Doïssa	Sentier colonial « DJANTAGBASSA »	Historique, écologique et sportif. Sentier construit par les esclaves qui relie le village de Ouësse à Doïssa à travers les collines
	Doïssa-Sokpa	Tunnel	Non aménagé, le tunnel passe sous la chaîne de collines et a servi de protection et de moyens de déplacement aux populations lors des invasions
	Covèdji	Ayimou	Sol mouvant situé au sommet de la colline
	DoïssaHonnoukon	Dankoli	Spirituel, lieu sacré reconnu sur le plan international où se pratiquent régulièrement ou quotidiennement des offrandes.
DJALLOUKOU	Djalloukou	Mares aux caïmans	Mares qui contiennent des caïmans
	Djalloukou	Forêt sacrée game-ranching	Ecologique : création d'un parc animalier sur les modèles du parc W et de la Pendjari
	Djallouma	Grotte Ilado/Okelado	Non aménagé ; refuge qui a servi aux blancs durant les guerres d'invasions
		1 ^{er} palais royal de Savalou	Récit de l'histoire du royaume plus ancien que celui de Savalou
DOUME	Doumè	Oképanga	Lieu sacré qui symbolise un héros local
	Kannanhoun	Collines de Kannanhoun	Collines isolées de formes arrondies
	Doumè	Tunnel	Tunnel de près de 2 Km qui relie le Togo au village de Doumè. Il a servi de refuge et de passage aux populations lors des invasions
	Divinité Da-Doumè	Spirituel	Divinité identitaire de la communauté nagot de Doumè. Possibilité de visite et d'échanger avec les adeptes qui comprennent toutes les langues. Possibilité de formuler des vœux de prospérité et de les voir réaliser
GOBADA	Gobada	GobadaSodji (dite la grotte aux lions)	Grotte sacrée, non aménagé ;
	Gobada	Divinité Akatawinyan	; divinité consultée lors des grandes périodes de sécheresse, non aménagé
	Gobada	Dékanminzoumé (forêt et mare sacrées)	Forêt où se trouve une mare intarissable alimentant la population en eau non aménagé,

	Gobada	Tchaviso	Roche fendue contenant une terre molle non aménagé ;
KPATABA	Miniki	Lutte traditionnelle	Lutte traditionnelle qui a lieu en octobre de chaque année. Deux catégories de lutteurs s'affrontent, les juniors et les séniors. C'est une grande fête traditionnelle identitaire à la population nago de Miniki et des environs
	Lozin	Collines jumelles (Ananclé – Anadjagoun)	Un circuit de randonnée pédestre y aménagé depuis 2011 pour garantir la sécurité des touristes qui y vont régulièrement.
	Mondji	Divinité Bossikpon	Lieu sacré de la divinité Bossikpon. Grande cérémonie annuelle (février/mars) en hommage à la divinité non aménagé ;
	Koutago	Gouhonou	Temple de la divinité Gou (dieu du fer)
LAHOTAN	Lahotan	Wlouloulouzoun	Arbre sacré qui renferme en permanence des abeilles, non aménagé ;
	Lahotan	Tan	Mare qui contient des caïmans et qui est à l'origine de la création du village
	Lahotan	Gou houé	Temple de la divinité Gou
	Lahotan	Palais royal	
LEMA	Kitikpli	Mare caïmans	Non aménagé
	Lèma	Colline de la Vierge Marie	Colline ressemblant à la statue de la Vierge Marie non aménagé ;
LOGOZOHE	Logozohè	Palais royal	Non aménagé
	Logozohè	Tombe du Roi A. TCHAOU (2 ^{ème} roi de Savalou)	Histoire de la royauté de Savalou
	Logozohè	Divinité Amoun- soun	Baobab sacré qui aurait protégé les villageois lors des invasions du royaume du Danxomè
MONKPA	Monkpa	Colline Donmonon	Non aménagé
	Monkpa	Guidigbahoun	Arbre sacré
	Monkpa	Aglingboto	Arbre sacré
	Monkpa	Collines Allokpasso	Collines sacrées en forme d'escalier non aménagé ;
	Logbo	Point d'eau de Logbo	Point d'eau sacré ; puits naturel creusé dans la pierre sur la montagne non aménagée ;
OUESSE	Ouèsse	AvougnaAmoussou (place Agbakossian)	Non aménagé ; vaste pierre plate sur laquelle demeure les empreintes de genou d'une femme qui prie, d'un homme et les sabots d'un cheval
	Ouèsse	Dada gbémou	Espace sacré : Infirme qui a rendu de nombreux services à la population du village
	Ouèsse	Marre aux crocodiles (Todjitché et Than)	Site en cours d'aménagement ; mare intarissable dans laquelle il y a des caïmans dont un porteraient des cauris sur la tête
TCHETTI	Koffodoua	Collines en forme de jarre	Non aménagé
	Tchetti-Lèma	Nana Kpan	Grotte dans laquelle les villageois se sont cachés lors des invasions du royaume de Danxomè

Source : Agence de développement du Tourisme, Mairie, mars 2023

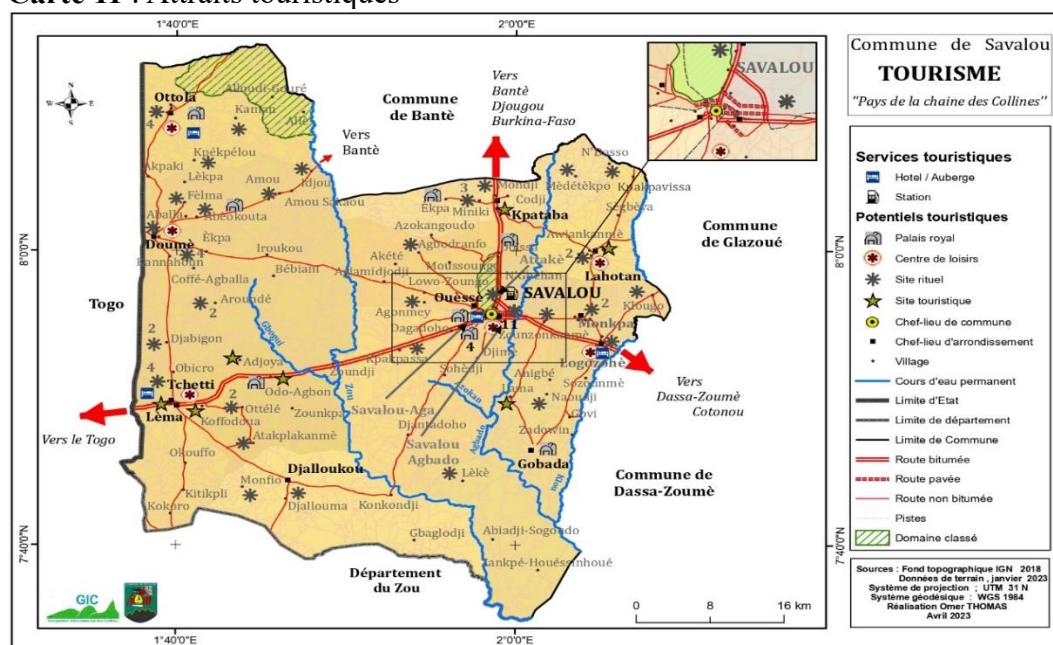
L'hôtellerie :

La promotion touristique d'un territoire passe nécessairement par l'existence de structures d'hébergement et de restauration. S'inscrivant dans cette dynamique, Savalou dispose aujourd'hui de nombreuses structures de restauration et d'hébergement (19 réceptions hôtelières) avec une capacité d'accueil de 390 lits, ce qui encore très faible compte tenu des ambitions de la commune. On peut citer, Calypso Bénin hôtel, F & F Hôtel, Wenser Hôtel, la

Persévérence, la Référence, le Musso, Espoir hôtel, Résidence Dèodi, Grace Mariale hôtel...de nombreux bar-restaurants renforcent l'activité de ces différentes structures d'hébergement. Malgré cet effort, la capacité d'hébergement de la commune de Savalou reste faible ce qui écourt le séjour des visiteurs pendant les grandes manifestations qu'organise la commune en particulier la fête patronale de 15 Août.

Mais les perspectives sont bonnes avec les investissements importants que font les opérateurs privés de la commune. Le problème persistant est surtout lié à la qualité de l'accueil et des conditions d'hygiène dans ces lieux de restauration et d'hébergement tenus aussi bien par les femmes que les hommes. La commune de Savalou malgré l'importance de ses activités économiques et de son poids démographique ne dispose pas d'infrastructures d'accueil adéquates pour les séminaires, fêtes ou réunions d'envergure régionale ou nationale. Cet état de chose pourrait se traduire par l'absence d'une bonne politique locale destinée à assurer l'attractivité du territoire aux investissements privés. On note également la présence d'un théâtre plein-air non aménagé.

Carte 11 : Attraits touristiques



4.1.5.7. Le commerce et les équipements marchands

Les activités économiques se répartissent en activités formelles et informelles.

Sur le plan commercial, la position géographique de la commune lui confère des atouts appréciables en termes de développement des activités d'échanges commerciaux. Les activités commerciales sont orientées aussi bien vers la consommation domestique que vers l'importation et l'exportation. Elles se déroulent sur des marchés d'importance locale,

communale ou régionale. Mais le faible niveau d'aménagement des lieux d'échanges commerciaux ne permet pas une exploitation optimale même en ce qui concerne les possibilités de recettes pour le budget communal. Des efforts restent à faire en la matière pour favoriser la mobilisation des ressources propres de la commune.

On dénombre vingt (20) marchés inégalement répartis dans les arrondissements, 107 hangars en matériaux définitifs pour 1 243 places disponibles. Ce faible niveau d'aménagement ne permet pas une exploitation optimale surtout en ce qui concerne les possibilités de recettes pour le budget communal.

Tableau 22 : État des lieux des marchés de la commune de Savalou

ARROND	MARCHES		PERIODICITE D'ANIMATION	ETAT EQUIPEMENT		NBRE DE PLACES	MODE DE GESTION/ RECETTES par an
	Village	Nom		Matériaux précaires (appâtâmes)	Matériaux définitifs (hangars)		
SAVALOU-AGA	Dodomey	Tchaouhi	5 jours	Oui	Oui	ND	Directe /
	Honnoukon	Vèdjamè	Tous les jours			ND	
DJALLOUKOU	Djalloukou	Djalloukou	Vendredi	Oui		ND	Directe /
	Konkondji	Agoulé	Mercredi	Oui	Oui	ND	Directe /
DOUME	Doumè – Lakoun	Ehuzu	Samedi	Oui	Oui	ND	Directe /
	Affézongo	Adoko				ND	
	Iroukou	Iroukou	Jeudi			ND	Marché non répertorié par le SMR
GOBADA	Gobada	Gbèdègbé	Dimanche	Oui	Oui	ND	Directe /
	Gobada	Maro	Tous les jours	Oui	Oui	ND	Directe /
KPATABA	Lozin	Dogbo				ND	
	Lozin	Adjégoulè				ND	
	Koutago	Mindéhonou	5 jours	Oui	Oui	ND	Directe /
LAHOTAN	Agbomadin	Lahotan				ND	Directe /
	Ahito	Ahito	Mardi	Oui	Oui	ND	Directe /
	Sègbèya	Lahotan				ND	
LEMA	Zongo	Adjégoulè				ND	
	Lèma	Yenawa	Lundi	Oui	Oui	ND	Directe /
LOGOZOHE	Bamè	Logozohè	5 jours	Oui	Oui	ND	Directe /
MONKPA	Aga	Monkpa	5 jours	Oui		ND	
OTTOLA	Issalè	Ottola	Vendredi	Oui	Oui	ND	Directe /
TCHETTI	Odo-Agbon	Odo-Agbon	Jeudi	Oui		ND	Directe /
TOTAL		20					

Source : Service Affaires Économiques et Mobilisation des Ressources, Mars 2023

Hormis quelques cas de commerçants formalisés et dotés d'un important capital, l'activité commerciale revêt souvent la forme d'un petit commerce exercé dans l'informel. Une importante colonie de ibo, de « dadjè », de yorouba et de « bassè » ou « Zerman » (nigériens) tient le commerce des produits importés.

En ce qui concerne les autres équipements marchands, les principaux recensés dans la commune sont : une (01) boucherie, une (01) aire d'abattage moderne en matériaux de

construction définitifs, quatre (04) marchés à bétail dont un (01) en matériaux de construction précaires et 61 boutiques toutes en matériaux de construction définitifs.

Tableau 23 : Point des boutiques, boucheries, abattoirs et marchés à bétail de la commune

ARROND	BOUTIQUE		BOUCHERIE		ABATTOIR		MARCHE A BETAIL	
	Nbre	Matériaux définitifs	Nbre	Matériaux définitifs	Nbre	Matériaux définitifs	Nbre	Matériaux définitifs
Savalou-Aga	08		01	Oui	00		00	
Savalou-Agbado	41	Oui	00		01	Oui	01	Non
Attakè	08	Oui	00		00		00	
Djalloukou	00		00		00		01	Oui
Doumè	04	Oui	00		00		01	Oui
Gobada	00		00		00		00	
Kpataba	00		00		00		00	
Lahotan	00		00		00		00	
Lèma	00		00		00		01	Oui
Logozohè	00		00		00		00	
Monkpa	00		00		00		00	
Ottola	00		00		00		00	
Ouèsse	00		00		00		00	
Tchetti	00		00		00		00	
TOTAL	61		01		01		04	

Source : Service Affaires Économiques et Mobilisation des Ressources, Mars 2023

La commune compte sept (07) gares routières. Quant au cimetière, en dehors des deux cimetières municipaux de la ville de Savalou dont l'un est saturé, il existe au chef -lieu de chaque arrondissement et dans presque chaque village une aire plus ou moins formelle réservée pour l'inhumation des morts. Néanmoins, les enterrements à domicile sont légions. Ces différents équipements sont confrontés à un sérieux problème de gestion, d'hygiène et d'entretien.

4.1.5.8. Les transports et la communication

Les transports :

La voirie urbaine dans la commune de Savalou est caractérisée par deux types de voies les voies inter-états revêtues dont la RNIE 3 qui dessert la commune du Sud-Est au Nord-Est et la RNIE 5 qui va de Savalou à Tchetti et de Tchetti à Ottola (non encore revêtue). Ces principaux axes routiers desservent respectivement les arrondissements de Logozohè au Sud-Est et de Savalou au Centre ainsi que les arrondissements de Tchetti, Doumè et Ottola. Le reste des axes routiers ainsi que les pistes ne sont pas bitumées, ce qui explique l'enclavement de certains arrondissements. Au-delà de ces diverses pistes, il existe des servitudes villageoises non-recensées et plus ou moins carrossables suivant les saisons.

La commune n'a pas connu de travaux de pavage de voies entre 2019 et 2022. Par contre, elle dispose de 270 km de pistes rurales aménagées/réhabilitées en 2021, 84,5 km de pistes rurales aménagés/réhabilités en 2022. Elle dispose également de 2 000 m de caniveaux.

Ce secteur est confronté à l'impraticabilité des pistes en toutes saisons à cause du ruissèlement des eaux de pluies en saison pluvieuse qui dégrade et érode les voies ce qui entraîne les difficultés d'acheminement des produits vivriers vers les marchés, le coût de transport élevé et les multiples cas d'accidents graves.

La communication :

La communication joue un important rôle dans le processus de développement économique et social. Jusqu'au début des années 2000, la commune disposait d'une centrale téléphonique de 608 lignes contre 1 035 pour les deux Départements et de 67 045 lignes pour l'ensemble du pays. Par rapport à la capacité nationale, le niveau d'équipement de la commune est ainsi évalué à 0,89 %. Sur les 608 lignes disponibles seulement 427 ont été occupées soit 70,23% de la capacité du réseau, sont encore disponibles les 29,77 % de la couverture téléphonique. Avec l'avènement des TIC, le territoire de la commune est couvert en fibre optique, en TNT, et en réseau GSM. Mais cette couverture la fibre optique est pour le moment présente à Savalou-centre. Tous les arrondissements de la commune sont couverts par au moins un réseau de téléphonie mobile. Les réseaux GSM présents sont Moov, MTN et Celtis.

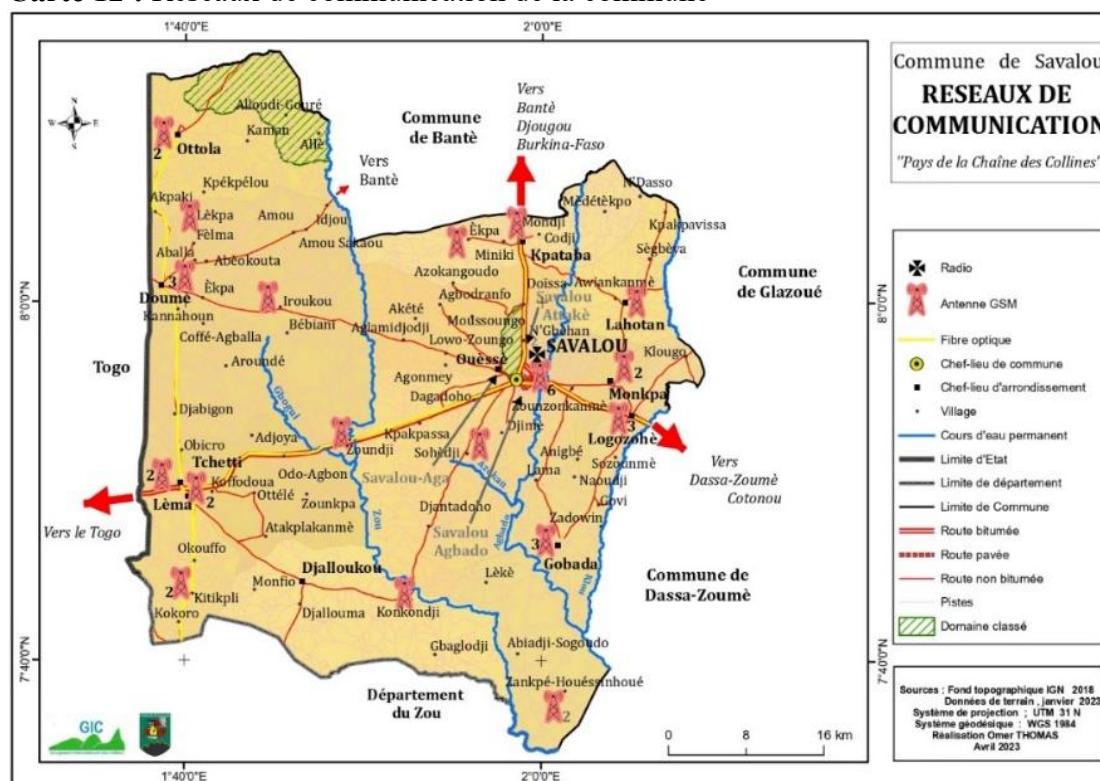
La révolution de la téléphonie rurale a largement gagné les localités de la commune. Il en est de même pour l'accès à internet mobile. Un point Numérique Communautaire est installé par le Ministère du numérique (par le biais l'ABSUCEP) à la gare routière de Savalou mais est presque inconnu de la population. On peut également utiliser les KIT/modem internet de tous les réseaux GSM dans la Commune. Les projets de l'Etat central tels que PITN2R sont d'importantes opportunités pour la commune en ce qui concerne le développement du numérique.

Deux (02) bureaux de la Poste du Bénin SA sont installés dans le chef-lieu de la commune et à Logozohè et fournissent tous les services postaux.

Quant à la couverture médiatique, elle est assurée actuellement par trois (03) radios de proximité à savoir Radio Cité et Soha FM à Savalou-centre et OréOfè à Tchetti qui couvrent tout le département des collines et font la fierté de la commune. Une télévision en ligne Soha web TV assure la couverture médiatique des évènements. Ces radios locales et TV Web peuvent jouer un rôle très important dans l'éducation de la population, la vulgarisation du PDC, la communication pour un changement de comportement pour le développement local, la promotion de la culture et du potentiel touristique. Savalou reçoit également les ondes des

Radio Ilèma de Dassa-Zoumè, Collines FM de Glazoué, OREDE FM de Gouka, la Radio nationale de Cotonou, la radio Bénin Alafia et de toutes les télévisions présentes sur le bouquet Canal.

Carte 12 : Réseaux de communication de la commune



4.1.5.9. Les institutions financières

Deux catégories d'institutions financières sont présentes dans la commune :

Les institutions bancaires : il s'agit de la Bank of Africa (BOA) et ECOBANK, toutes installées au chef-lieu de la Commune dans l'arrondissement de Savalou-Agbado.

Institutions de micro finance : on peut citer : CLCAM, PADME, RENACA, ALIDE, ACFB, PEBCO-BETHESDA, ACFB, l'ASF, SIA SON. Ce sont des systèmes financiers décentralisés (SFD) qui sont pour la plupart implantés au chef-lieu de la commune. Seule la CLCAM dispose de trois (03) caisses dans la commune : la caisse centrale dans l'arrondissement de Savalou-Aga, celles de Tchetti et de Doumè. Le rôle de ces institutions varie en fonction des produits proposés aux populations et se résume ainsi qu'il suit :

La CLCAM propose à sa clientèle des produits tels que :

- petits crédits aux femmes. Minima de 30 000F CFA et taux d'intérêt mensuel dégressif de 2% ;

- crédit épargne avec éducation destiné aux femmes agricoles. Ce produit s'appelle CAFER à l'agriculture et a une durée de vie de 12 mois avec un taux d'intérêt de 19 % le mois. La CLCAM a du personnel qui fait le suivi en amont comme au cours du financement ;
- facilité sur l'épargne planifiée destinée aux commerçants la durée de ce crédit est de 6 mois et le taux d'intérêt est de 19% l'année ;
- crédits court terme aux producteurs et aux commerçants. Le montant octroyé dépend de la capacité du client et le taux d'intérêt est de 19 % l'année ;
- crédit warrantage : dès la récolte, des producteurs déposent dans un magasin réservé à cet usage. En contrepartie, la CLCAM lui octroie un crédit dont le montant correspond au prix le plus bas auquel ce produit peut être vendu dans l'année. Dès que le prix du produit devient plus intéressant sur le marché, la CLCAM le vend. Il récupère le montant du crédit, de même que son intérêt correspondant à 2% par mois du crédit reçu.

Le PADME offre :

- 80% des financements sur des crédits agricoles ;
- un autre produit offert par cette structure financière est le crédit achat-vente. Il est proposé aux commerçants. Le taux d'intérêt est de 2% payable sur une année ;
- un financement des producteurs de maïs, de soja et dans une moindre mesure, de riz. Ces producteurs peuvent avoir le produit « remboursement semestriel ». Le délai de grâce varie entre 1 à 6 mois. Plus le producteur tarde (mars-Mai), plus la période de grâce est réduite.

L'accès au capital ou crédit n'est pas à la portée de toutes les femmes car elles ne disposent souvent pas d'éléments de garanties (parcelles) exigés par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Elles ne peuvent donc bénéficier que de prêts peu consistants au sein d'un groupement. Les femmes mènent des activités économiques dont les revenus pouvaient les aider à s'épanouir socialement et économiquement mais du fait des pesanteurs socioculturelles et religieuses, les hommes influencent encore l'utilisation que fait la femme de l'argent issu des activités génératrices de revenus qu'elle entreprend.

4.1.6. Financement du développement

4.1.6.1. Finance locale y compris fiscalité locale

Le domaine public et les taxes indirectes

L'occupation des domaines publics (ODP) se fait sur demande puis une autorisation. On entend par domaines publics, les espaces qui sont aux abords des voies publiques et qui sont exploités pour des activités économiques.

La commune de Savalou dispose de boutiques avec des contrats de paiement de loyers mensuels. Les loyers sont payés au guichet unique de la mairie ou par des actions de recouvrement des agents collecteurs.

Le prix de l'occupation du domaine public est fixé par le Conseil Communal à raison de 200f /mois/m² dans les zones rurales et 300f/mois/m² dans les zones urbaines et péri-urbaines. Certaines difficultés freinent la bonne gestion des domaines publics notamment l'incivisme fiscal.

Des approches de solutions ont été proposées pour mieux gérer les occupations des espaces publics dans la commune comme la sensibilisation lors des recouvrements et par tout canal pouvant avoir un impact sur la population

L'expédition des actes administratifs

Les différents services offerts par la Mairie aux usagers sont l'appui-conseil (les populations devraient se rapprocher de la mairie pour avoir conseil sur les transactions, gestion des successions), la formalisation des transactions foncières (affirmation des conventions de vente, la délivrance des attestations de recasement, des certificats de mutation), les travaux de lotissement, la gestion de l'occupation du domaine public.

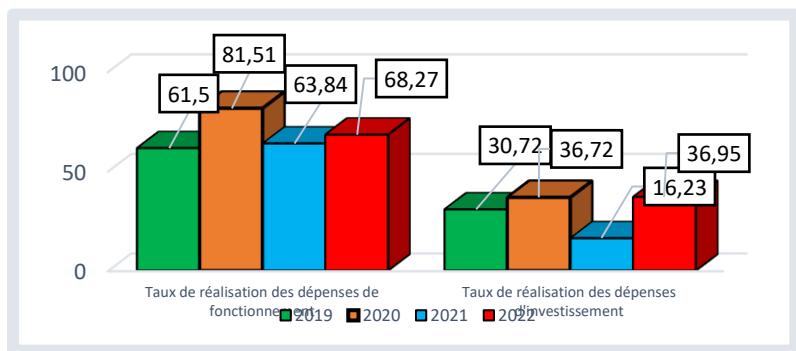
Le Service Mobilisation des ressources a en charge le recouvrement des différents frais liés aux actes administratifs à travers le guichet unique.

Les prestations du Service de l'état civil sont la délivrance des actes de naissance, de la certification des actes, de la délivrance des certificats de résidence, des certificats de possession d'État, l'établissement de la carte d'identité, du certificat de vie, des actes de mariage, de décès, etc.

Sur ce volet, on note une baisse du montant des ressources des actes administratifs à cause de la gestion de certains actes par les services de l'ANIP (acte de naissance certifié, certificat de résidence, attestation de résidence, certificat de célibat, certificat de coutume).

Analyse de l'évolution du budget

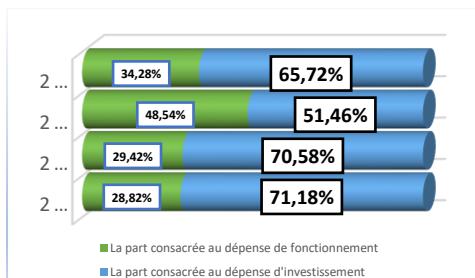
Graphe 16 : Taux de réalisation (%) des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la commune de 2019 à 2022



Source : Données de terrain, DAAF 2023

La part des dépenses budgétaires consacrée aux investissements dans la commune a largement dépassé la barre des 60% pendant les quatre années exercice sauf en 2021 où elle s'est établie à 51,46%.

Graphe 17 : Part des dépenses d'investissement et de fonctionnement consacrée du budget général de la Commune



Source : Données de terrain, DAAF 2023

Les recettes fiscales mobilisées sont évaluées à 489 245 404 pour l'ensemble des quatre années. Elles sont passées de 118 687 551 en 2019 à 213 989 333 en 2022. Quant aux recettes non fiscales mobilisées, elles sont passées de 115 260 501 en 2021 à 89 556 461 en 2022, soit une chute de 77,70%. La commune doit donc développer de nouvelles stratégies pour l'accroissement des ressources.

Graphe 18 : Recettes fiscales et non fiscales dans la commune de 2019 à 2022



Source : Données de terrain, DAAF 2023

Depuis trois années, la commune de Savalou a élaboré un plan triennal de mobilisation des ressources 2020-2023. Quatre résultats, assortis d'activités, sont attendus :

R1 : Les conditions de mobilisation des ressources sont améliorées ;

R2 : L'économie locale est développée ;

R3 : La base imposable est élargie ;

R4 : Les conditions de vie et de travail des populations sont améliorées.

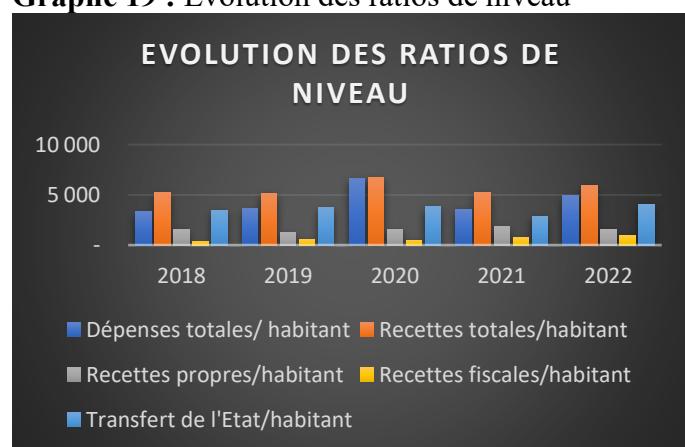
Hormis ce dispositif dont les résultats sont assez expressifs nonobstant les améliorations à apporter, la capacité d'autofinancement de la commune reste un défi majeur à relever. A cet effet, des actions déjà entreprises méritent d'être consolidées. Il s'agit entre autres du recrutement des agents collecteurs mobiles et leur formation, de l'actualisation du fichier des panneaux publicitaires sur toute l'étendue de la commune et la perception directe de la taxe y relative, le renouvellement annuel de la convention Mairie-CIPE, l'opérationnalisation des Terminaux de Paiement Electroniques (TEP) et le suivi rapproché (élus, SE, DAAF, TC...) de la collecte des taxes dans les marchés.

Etude des ratios :

- Ratios de niveau**

A partir des données financières de la commune, certains ratios ont été calculés pour l'affinement des analyses. Ils se présentent comme suit :

Graph 19 : Evolution des ratios de niveau



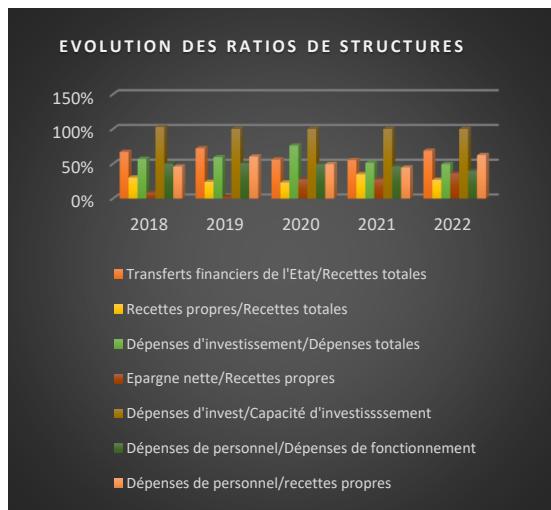
A la lecture du graphe, on peut dire que :

- les dépenses totales/habitant sont largement en dessous des recettes disponibles comme souligné plus haut sauf en 2020 où les deux restent sensiblement égales ;
- les recettes fiscales n'atteignent pas la moitié des recettes propres, ce qui dénote de l'incivisme fiscal des citoyens ;
- les transferts de l'Etat représentent plus de la moitié des recettes totales disponibles alors que les recettes propres sont demeurées infimes par rapport aux recettes totales

malgré tous les efforts de mobilisation de ressources consentis par les autorités. Il importe donc pour l'administration communale de développer de nouvelles stratégies pour favoriser une meilleure mobilisation des ressources.

Graphé 20 : Evolution des ratios de structures

- **Ratios de structures**



- ✓ les transferts financiers de l'Etat représentent plus de 60% des recettes totales en 2018, 2019 et 2022. Ils vont au-delà des 50% pour les années 2020 et 2021 ;
- ✓ les recettes propres par rapport aux recettes totales tournent autour des 20% sauf en 2018 et 2021 où on remarque des taux un peu plus élevé allant au-delà des 30% ;
- ✓ les dépenses d'investissement représentent plus de 50% des dépenses totales allant même jusqu'à plus de 70% en 2020 ;
- ✓ le taux d'épargne nette le plus élevé est observé en 2022 soit 36%. Il reste relativement faible en 2018 et 2019 et varie autour de 2 à 8% ;
- ✓ la commune a atteint les 100% au moins de sa capacité d'investissement tous les cinq (5) dernières années et a légèrement dépassé ce taux en 2018 soit 103% ;
- ✓ les dépenses du personnel occupent plus de 50% des dépenses de fonctionnement en 2018, 2019 et 2020, elles constituent au moins 60% des recettes propres en 2019 et 2022. La moyenne qu'occupe les dépenses de personnel sur la période est de 62% des recettes propres et de 47% des dépenses de fonctionnement.

Analyse de l'équilibre financier de la commune

L'analyse de l'équilibre financier au cours des cinq (5) dernières années se présente comme suit :

Tableau 24: Equilibre financier

N°	Rubriques	2018	2019	2020	2021	2022	Moy
1	Recettes réelles de fonctionnement	225 845 047	215 440 989	288 100 794	324 402 113	443 299 049	299 417 598
2	Dépenses réelles de fonctionnement	206 919 508	211 374 954	225 921 571	251 643 295	359 972 440	251 166 354
(3)=(1)-(2)	Epargne brute	18 925 539	4 066 035	62 179 223	72 758 818	83 326 609	48 251 245
- 4	Remboursements Capital / dette	-	-	-	-	-	
(5)=(3)-(4)	Epargne nette	18 925 539	4 066 035	62 179 223	72 758 818	83 326 609	48 251 245
- 6	Recettes réelles d'investissement	525 100 951	532 067 985	691 270 747	428 101 039	416 121 441	
(7)=(5)+(6)	Capacité d'investissement	544 026 490	536 134 020	753 449 970	500 859 857	499 448 050	566 783 677
- 8	Dépenses réelles d'investissement	273 794 541	309 583 596	725 805 006	266 763 541	351 598 394	
(9)=(7)-(8)	Capacité de financement	270 231 949	226 550 424	27 644 964	234 096 316	147 849 656	181 274 662

Source : DAAF, mars 2023

L'analyse des équilibres de la section fonctionnement et de la section investissement permet d'apprécier l'équilibre financier de la commune. Cette appréciation se fera à travers trois agrégats : l'épargne brute, la capacité d'investissement et la capacité de financement

L'épargne brute :

La différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute. Cette épargne a connu une augmentation de 66,74% en 2022 par rapport à 2018 et une augmentation de 10,95% en 2022 par rapport à 2021. La moyenne de l'épargne brute représente 16,12% de la moyenne des recettes de fonctionnement sur la période. L'évolution de l'épargne brute paraît donc faible sur la période. Ce pourcentage de 16,12% est largement inférieur à la norme exigée par les textes de la décentralisation (30% au moins des recettes de fonctionnement) pour mieux apprécier l'effort d'investissement des autorités communales.

La capacité d'investissement :

La capacité d'investissement de la commune est la somme de l'épargne nette et des recettes réelles du budget d'investissement. Elle est en moyenne de 566 783 677 F CFA sur les cinq dernières années. Ainsi, pour une population moyenne de 176 492 habitants sur la période (ProjCom_2020, INStAD), la commune a la capacité d'investir pour 3 336 F CFA par tête d'habitant en moyenne sur la période 2018-2022. Malgré la volonté des autorités à investir dans la commune, cette moyenne mérite d'être améliorée face aux besoins de plus en plus non satisfaits de la population. Il devient donc indispensable de valoriser les nombreux atouts économiques de la commune afin d'accroître les ressources endogènes au profit des conditions de vie de la population.

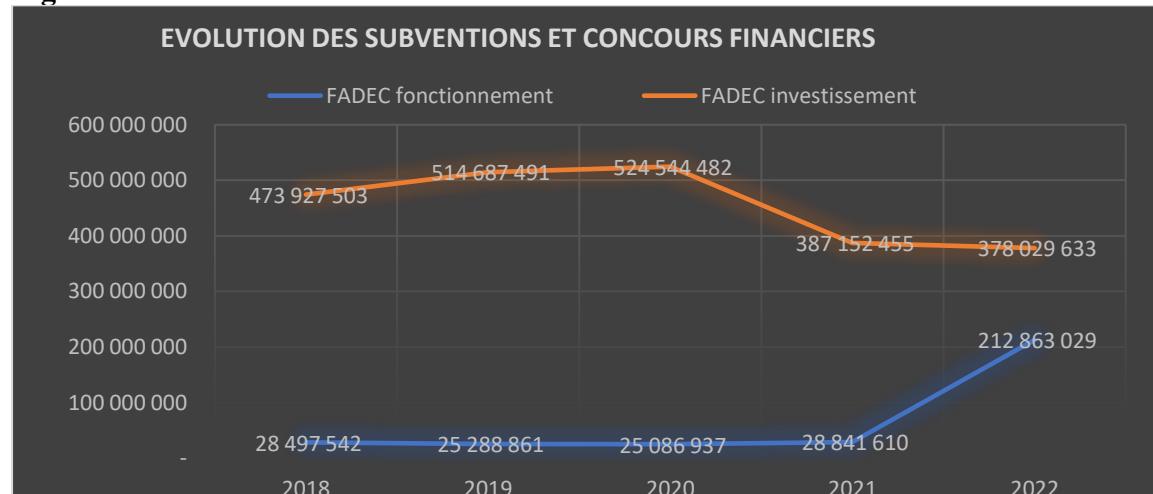
La capacité de financement :

L'écart entre la capacité d'investissement et les dépenses d'investissement constitue la capacité de financement. C'est le surplus d'investissement qui est destiné à l'autofinancement de la commune. Une décision judicieuse permet de faire une bonne affectation de ces ressources à des secteurs profitables à la majorité de la population. Elle est en moyenne de 181 274 662 F CFA pour la commune. Cette capacité de financement paraît faible face aux besoins de la population, mais elle est aussi une conséquence de la faiblesse de la capacité d'investissement de la commune ainsi que l'absence d'une stratégie de promotion de l'économie locale pouvant favoriser la mobilisation des ressources et ainsi augmenter les investissements.

4.1.6.2. Financement du développement local par l'État

L'article 516 de la loi n°2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale en République du Bénin dispose : « L'État crée un fonds d'investissement communal pour contribuer au développement des communes ». Autrefois appelés le Fonds d'Appui au développement des Communes (FADeC), ils constituent la subvention accordée par l'Etat au financement du développement local.

Figure 3 : Evolution des subventions et concours financiers



Le FADeC investissement a connu une évolution de 2018 à 2020 avant de connaître une baisse de 2020 à 2021 et de se stabiliser pratiquement jusqu'en 2022. Le taux moyen d'accroissement du FADeC investissement est de 7,56%.

Quant au FADeC fonctionnement, il est resté pratiquement stable entre 2018 et 2021 avant de connaître une nette augmentation en 2022.

Les autres transferts n'ont pas connu une évolution remarquable au cours de la période et sont restés relativement stables.

4.1.6.3. Financement des partenaires

Plusieurs projets et programmes du gouvernement, des partenaires et ONG se sont investis dans la mise en œuvre des actions prévues dans le PDC 2018-2022. Les différentes actions ainsi réalisées par ces derniers sont en concordance à celles prévues dans le PDC 2018-2022.

- **La coopération intercommunale et décentralisée**

La **coopération décentralisée** et l'**intercommunalité** sont aujourd’hui une réalité à Savalou. En effet, la ville a signé des accords de partenariat avec des organisations internationales et des conventions de partenariat avec des communes étrangères. Les domaines d’intervention de ces accords de partenariat sont multiples et multiformes. Il s’agit entre autres de développement économique et social, la culture, la formation, les échanges institutionnels, la mobilisation de ressources financières, le registre foncier, Etat-Civil, Population etc.

Tableau 25 : Point de la coopération décentralisée

Domaines d'intervention	Communes partenaires/ Organismes
Mobilisation de ressources financières, registre foncier, Etat-Civil-Population, participation citoyenne	Convention de partenariat entre la commune de Savalou – la commune de Gesves et L'UVCW
Développement économique et social, culture, formation, échanges institutionnels	Convention de partenariat décentralisé entre la ville de Pélassin et la Commune de Savalou

Source : DDLP mairie Savalou, 2023

Les fruits de ces partenariats sont minimes. Il urge donc de les dynamiser afin de bénéficier de l’expertise et de l’aide des différents partenaires dans la mise en œuvre des projets de développement. En effet, seul le partenariat avec la commune de Gesves et l’UVCW est dynamique.

L'**intercommunalité** s’impose aujourd’hui, au regard de la nécessité pour les communes du pays d’établir de grands ensembles pour affronter de concert certains défis de développement. En matière de coopération intercommunale, on peut retenir que la commune de Savalou est membre du Groupement Intercommunal des Collines (GIC), de l’Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), l’Association Béninoise des Communes Frontalières (ABCF), la Communauté Forestière du Moyen Ouémé (CoForMO) et bientôt elle sera membre de

l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Ces différentes coopérations décentralisées et intercommunales apportent différents appuis au développement de la Commune.

Tableau 26 : Point sur la coopération intercommunale

Structures	Domaine et nature relations	Appui technique reçus les 5 dernières années
Groupement Intercommunal des Collines (GIC)	Développement local, bonne relation	- Accompagnement dans la réalisation des infrastructures socio - communautaires - Renforcement des capacités en planification et prise en compte de changement climatique et genre
Communauté Forestière du Moyen Ouémé (COFORMO)	Gestion des forêts, bonne relation	- Renforcement des capacités des élus sur la gestion des forêts (approche COFORMO) - Réalisation de 5 mielleries
Association Nationale des Communes du bénin (ANCB)	Décentralisation	- Renforcement des capacités sur le développement économique local
Association Béninoise des Communes Frontalières (ABCF)	Gestion des frontières	-

Source : DDLP mairie Savalou, 2023

4.2. Présentation du tableau SWOT

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) de la commune se présente comme suit :

Tableau 27 : ANALYSE FFOM (SWOT)

ANALYSE FFOM (FORCES-FAIBLESSES-OPPORTUNITES-MENACES)			
FACTEURS INTERNES		FACTEURS EXTERNES	
DOMAINE ENVIRONNEMENTAL (Les forêts, la faune, les sols, le pâturage et la transhumance, les changements climatiques, évolution et répartition de la population, évolution comparée de la densité de population, l'aménagement du territoire, de l'urbanisation et du cadre de vie dans la commune, la position frontalière de la commune)			
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Pratique du reboisement	Insuffisance d'entretien des plants	Projet de sédentarisation des troupeaux de ruminants au Bénin (ProSer)	Effets néfastes des CC

Utilisation des méthodes d'adaptation au CC par la population	Inexistance d'un plan communal d'adaptation aux changements climatiques (CC)	Existence de projets/programmes d'appui au reboisement	forte croissance démographie
Existence du SDAC et d'un plan de contingence communal (PCC) et plan d'aménagement des forêts	SDAC, Plan de contingence et plan d'aménagement des forêts non actualisés	Existence de projet d'appui à la gestion durable des terres	Feux de brousse
	Non-respect des dispositions des documents de planification spatiaux Inexistnce d'un plan communal d'adaptation aux changements climatiques	Existence du plan national d'adaptation aux CC	Pratiques non favorables à une gestion durable des ressources naturelles
Existence de PDR à Tchetti-Lèma	Inexistnce de PDU dans certaines agglomérations	Proximité avec le Togo	
Existence de ressources naturelles (forêts sacrées et classées, cours d'eau etc.) et des plantations communales	Faible sensibilisation des riverains sur la protection des forêts, l'importance du reboisement et l'entretien des plants		
	Faible sécurisation des forêts sacrées et classées		
	Manque de rigueur dans l'application des textes réglementant les forêts		
	Absence d'un comité communal de gestion des ressources naturelles		
	Forte pression des activités humaines sur les ressources naturelles		
	Faible promotion des plantations communales		
	Communales et privées, de l'écotourisme		
Appartenance de la commune à la CoforMO			
	Non organisation de l'exploitation des carrières		
	Faible valorisation des cours d'eaux		
	Insalubrité du cadre de vie		
	Conflits frontaliers		
	Insuffisance de pâturages		
	Non-respect des dispositions du SDAC		
	Absence d'une station de traitement des déchets industriels		
	Non sécurisation des réserves administratives		
	Inexistnce de plans de voirie		
	conflit entre éleveurs et agriculteurs		
	Non actualisation du RFU		
	Non adressage des quartiers		
Existence de caniveaux	Insuffisance de caniveaux		
Existence du PHAC	Inexistnce d'un plan de gestion des déchets		
Existence de plan d'aménagement de la forêt de Logozohè	Inexistnce de plans d'aménagement de certains forêts		

	Inexistance d'un plan de gestion environnementale et sociale de l'exploitation des sites des carrières		
Existence du PHAC	Non mise en œuvre du PHAC		
Existence d'un comité communal de gestion des risques et catastrophes	Non dynamisation du comité communal de gestion des risques et catastrophes		
ANALYSE FFOM (FORCES-FAIBLESSES-OPPORTUNITES-MENACES)			
FACTEURS INTERNES		FACTEURS EXTERNES	
DOMAINE SOCIAL (L'éducation formelle, L'alphabétisation et l'éducation non formelle, La santé, La sécurité alimentaire et nutritionnelle et la protection sociale, L'eau potable et l'assainissement, L'électricité et les énergies renouvelables, Les sports, la culture et les loisirs, L'habitat, La sécurité et migration)			
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
L'EDUCATION FORMELLE, L'ALPHABETISATION ET L'EDUCATION NON FORMELLE			
Existence d'un grand nombre d'écoles maternelles, primaires CEG, du lycée agropastoral de Kpataba et centres d'alphabétisation	La baisse du niveau des apprenants Infrastructures scolaires vétustes Insécurité (non éclairage, écoles non clôturées), Non fonctionnement des latrines existantes et inexistance de latrines répondant aux normes sexo spécifiques	Présence et intervention de certaines ONG et institutions internationales (Plan International Bénin, RACINES ONG,...) dans le secteur éducatif	
Mise en œuvre de programme de recyclage périodique des enseignants		Projet de mise en œuvre du programme de recyclage périodique des enseignants du PAG	Manque de financement du pouvoir central pour l'alphabétisation
Existence de cantines dans certaines écoles	Faible accompagnement de la mairie dans la gestion des cantines Inexistence de cantines dans certaines écoles et mauvais fonctionnement de certaines cantines scolaires	Projet de mise en place d'un lycée technique agricole moderne du PAG	
Existence de maîtres et de centre d'alphabétisation	Insuffisance et vétusté des locaux destinés à l'alphabétisation	Existence du Projet de Développement des Compétences pour l'Emploi dans les Secteurs Prioritaires (PDCESP) du PAG	
	Déperdition scolaire des filles	Existence du projet de renforcement du programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI)	
LA SANTE, LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET LA PROTECTION SOCIALE			
Existence de l'hôpital de zone Savalou-Bantè ; de CSC, de CSA, de maternités isolées et de dispensaires ; cabinets de soins	Insuffisance de plateau technique dans la majorité des CSA, CSC, des maternités et dispensaires et de personnel qualifié...	Existence du projet d'assurance pour le Renforcement du Capital Humain du PAG	L'épidémie de choléra
Existence d'un CPS	Insuffisance du renforcement des capacités d'intervention du CPS (ressources humaines, financières et matérielles)	Existence du projet Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique au Sahel (SWEDD)	Inadéquation de certaines dispositions des textes de lois avec des réalités socioculturelles
Existence de pharmacies et dépôt pharmaceutiques	Insuffisance de pharmacies et dépôts pharmaceutiques	Existence du projet de modernisation des espaces publics de protection sociale et de promotion du genre à travers la mise à niveau des infrastructures d'action sociale du PAG	Maladies récurrentes (paludisme, traumatisme...)
Existence de personnels de santé qualifiés	Insuffisance d'informations sur des textes de lois protégeant et promouvant les groupes-cibles enfant-femmes-Personnes Handicapées-Personnes de Troisième Age et sur certaines thématiques en matière de protection sociale	Existence du projet d'acquisition de 200 ambulances à répartir aux zones sanitaires (dont 5 à celle couvrant Savalou) et mise en place d'un centre opérateur	Difficultés d'accès aux prestations sociales

Existence d'un cadre de concertation nutrition	Non dynamisation du cadre de concertation sur la nutrition Faible connaissance par les mères des causes liées à la malnutrition	Existence du projet de renforcement des ressources humaines existantes au niveau de la Zone Sanitaire Savalou-Bantè par le recrutement de professionnels de santé, des relais communautaires et agents de santé communautaires recrutés, etc.	
Existence de partenaires accompagnant l'information sur la santé sexuelle et reproductive		Existence du projet d'amélioration du plateau technique d'explorations diagnostiques de la Zone Sanitaire Savalou-Bantè	Exposition de la jeunesse aux MST
Existence de l'ABPF/ centre Amour et Vie	Méconnaissance/faible adhésion de la population aux services de la planification familiale		
Existence d'ONG/PTF intervenant dans le domaine de la planification familiale			
L'EAU POTABLE, L'HYGIENE ET L'ASSAINISSEMENT			
Couverture du territoire en ouvrages hydriques	Mauvaise gestion des ouvrages existants et insuffisance de retenue d'eau et de forages Difficultés d'accès à l'eau potable	Projet d'Alimentation en Eau Potable des villes de Savalou, Bantè, Ouessè et environs à partir des eaux de surface du PAG	Assèchement des nappes phréatiques
Disponibilité de nappes d'eau dans certains villages (Obicro, Zounzonkanmè, Akpali/Monkpa, Lozin) de quelques arrondissements	Coût élevé du m ³ d'eau	Projet de construction et renforcement des SAEP multi-villages dans les zones faiblement desservies ou non couvertes pour accroître l'accès à l'eau potable en milieu rural du PAG	Prolifération des maladies hydriques (diarrhées, choléra)
Existence de caniveaux pour le drainage des eaux de ruissellement	Manque d'équipements adéquats pour le traitement au niveau de la décharge finale	Création de l'agence de gestion des eaux en milieu rural	Non dragage du système de retenue d'eau de Savalou
Existence de latrines publiques et privées	Défécation de la majorité de la population dans la nature et les inhumations à domicile	Existence de la direction de l'eau au niveau départemental à Dassa-Zoumè	Forte croissance démographique
Existence de structures (ONG APA, SEVERINA...) de pré-collecte des déchets ménagers et une décharge dans la commune à Zounzonkanmè	Faible gestion des déchets solides ménagers, médicaux, des eaux pluviales et boues de vidange		Effets néfastes des CC
Existence du Plan d'hygiène et d'assainissement (PHAC)			
Existence de la SONEB	Mauvaise qualité de l'eau de la SONEB et coupure intempestive		
L'ELECTRICITE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES			
Existence d'une division SBEE	Faible extension du réseau électrique de la SBEE	Projet Lumières du Bénin : renforcement de l'éclairage public dans la Commune du PAG	Hausse du prix de l'électricité SBEE ;
Existence d'une centrale solaire fonctionnelle à Djalloukou	L'arrondissement de Djalloukou n'est pas couvert par le réseau conventionnel de la SBEE	Projet d'accès durable et sécurisé à l'énergie électrique dans la Commune du PAG	
Existence des formations à l'utilisation du biogaz	Insuffisance de lampadaires pour l'éclairage public dans la commune	Projet de développement des énergies renouvelables hors réseau, de l'efficacité énergétique et de la sécurisation électrique dans la Commune	
	Existence d'extension privée du réseau électrique (toile d'araignée) dans certains quartiers urbains et dans des arrondissements de la Commune qui est source d'accident	Travaux d'extension du réseau électrique de la SBEE dans les quartiers : Makinnou, Ahossèdo/Dozoundji et Ouessè/Lowo	

	Faible accompagnement des populations au développement et à la production des énergies renouvelables	Existence de l'Agence Béninoise d'électrification rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERM) au niveau national	
LES SPORTS, LA CULTURE ET LES LOISIRS			
Existence d'un stade omnisport de type nouveau et de stades dans certains arrondissements (Doumè, Ottola, et Agbado) ;	Inexistance de Centre des jeunes et loisirs dans huit (08) arrondissements de la Commune ;	Projet de Promotion des classes sportives dans la Commune du PAG	Envahissement de l'environnement par les produits culturels étrangers
Organisation des championnats sportifs	Certains CJL sont vétustes et ne répondent plus aux normes et Inexploitation des CJL existants		Suppression du Fadec Sport
Existence de la fête de l'igname	Manques d'intérêts des opérateurs économiques locaux pour le secteur de la culture, des loisirs et du sport		
Existence de six (06) centres de jeunes et loisirs (Savalou-Agbado, Logozohè, Lahotan, Léma, Doumè et Ottola) ;	Disparition progressive de certaines cultures		
L'HABITAT, LA SECURITE ET MIGRATION			
Bonne collaboration entre élus locaux et commissariats	Manque de commissariat dans certains arrondissements (Gobada, Djalloukou, Konkondji, Djallouma, Ottola)	Existence de la Direction départementale de la Police Républicaine	les avancées djihadistes enregistrées dans la partie septentrionale du Bénin
Initiatives de la population pour la sécurité	Insuffisance de moyens roulants dans les arrondissements		la proximité du Togo peut être source d'insécurité
Existence du Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC)	Insécurité		
Existence d'un centre secours des sapeurs-pompiers et d'une Unité Spéciale de Suivi des Frontières (USSF) à Doumè ;	Insuffisance de moyens roulants d'intervention		
Existence d'un détachement militaire à Savalou ;	Immigration des jeunes		
ANALYSE FFOM (FORCES-FAIBLESSES-OPPORTUNITES-MENACES)			
FACTEURS INTERNES		FACTEURS EXTERNES	
DOMAINE POLITIQUE (la performance de l'administration, l'emploi, gouvernance locale, participation citoyenne, reddition de comptes, animation des cadres de concertation, fonctionnement des organes communaux et infra communaux ; intercommunalité & coopération décentralisée...)			
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Existence d'un point focal emploi	Faible prise en compte de l'emploi des jeunes et personnes en situation vulnérables dans les actions de développement et le budget communal	Existence des réformes de l'administration locale et la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en RB	cessation de prise en charge des indemnités des élus par le Gouvernement
Réalité de la coopération intercommunale (GIC et COFORMO) et décentralisée	Inactivité de certains partenariats	Existence de l'ANPE et de projets intervenant pour l'emploi des jeunes	insuffisance des ressources extérieures

(partenariats avec les villes Pellusin en France et Gesves en Belgique)			
Existence des OSC, de l'association des femmes et de CPC	Existence de normes sociales défavorables à l'épanouissement de la femme	prise en charge intégrale par le Gouvernement du fonctionnement des membres du Conseil Communal, des Conseils de Villages et des Présidents des commissions du conseil communal	Instabilité politique
	Faible taux de tenue des conseils de village et conflits politiques	Existence d'instruments juridiques nationaux de réduction des inégalités genre	
Bonne tenue des sessions du CC	Insuffisance de femmes dans les instances de prises de décision Inexistance de femmes dans le CC faible taux de femmes leaders	Existence du MDGL	
Existence de bureaux d'arrondissement	Vétusté de certains bâtiments administratifs		
Pratique de la reddition de compte			
Existence des certaines commissions permanentes (CP)	Conflits politiques entre parties Faible fonctionnemet des CP		
Existence de la connexion internet et de matériels informatiques	Faible taux de numérisation de la commune Inexistnce d'un schéma directeur des systèmes d'information		
Existence des cadres de conception	Cumul de poste au niveau de l'administration locale		
	Insuffisance de ressources matérielles dans les bureaux d'arrondissement		
	Absence d'initiatives portant sur la promotion du leadership féminin		
	Réticence des femmes à participer aux activités politiques		
Existence de l'ULIP	Faible accompagnement des ménages dans la déclaration des naissances		
Existence d'une salle pour les archives	Faible niveau d'archivage des documents communaux		
Existence de cadres de concertation	Non fonctionnement de certaines commissions permanentes (CP)		
Existence d'un plan de mobilisation des ressources propres	Non actualisation du plan de mobilisation des ressources propres		
	Inexistnce d'un site Web		

ANALYSE FFOM (FORCES-FAIBLESSES-OPPORTUNITES-MENACES)

FACTEURS INTERNES		FACTEURS EXTERNES	
DOMAINE ECONOMIQUE (L'agriculture, L'élevage, La pêche, La transformation des produits et les industries, L'artisanat, le tourisme et l'hôtellerie, Le commerce et les équipements marchands, Les transports et la communication, Les institutions financières et le financement du développement)			
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
AGRICULTURE, LA TRANSFORMATION DES PRODUITS ET LES INDUSTRIES			
L'existence des terres fertiles	Sous-exploitation de la superficie cultivable	Existence d'institutions de financement (FNDA)	Conflits liés à la transhumance

Existence des industries	Méconnaissance des normes de qualité en matière de transformation Insuffisances des usines de transformation	Existence du Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières agricoles et à la Diversification des Exportations (PACOFIDE)	Absence de caisse de stabilisation des produits agricoles
Potentialités agricoles élevées	Difficultés des débouchés pour l'écoulement des produits	Existence du Projet de sédentarisation des troupeaux de ruminants au Bénin (ProSer)	Effets néfastes des changements climatiques
Existence des ressources naturelles (les bas-fonds)	Non maîtrise de la gestion d'eau dans les bas-fonds et faible valorisation des terres aménagées	Présence du projet ACMA au niveau intercommunal	
Existence d'intrants agricoles	Dépendance de la pluviométrie	Existence de l'ATDA4	
	Agriculture peu diversifiée		
	L'inexistence de crédit adapté à l'agriculture		
	L'occupation par les agriculteurs des zones à risques (flanc de collines, rives des cours d'eau, zones inondables)		
L'ELEVAGE, LA PECHE ET L'ARTISANAT			
Pratique traditionnelle de l'élevage (ovins, caprins, bovins, porcins, volailles...)	Techniques rudimentaires d'élevage	Projet de développement des compétences entrepreneuriales des artisans de la Commune du PAG	Les épizooties
Disponibilité des poissons dans les rivières et plans d'eau	Non revalorisation des points d'eau	Existence des PTF et ONG	Les effets néfastes des CC
Existence des confédérations d'artisans	Gestion irrationnelle des ressources pastorales	Existence des structures de micro finances	
Diversité du secteur artisanal	Faible valorisation des métiers artisanaux	Projet de développement des entreprises artisanales de la Commune autour des métiers porteurs du PAG	
Existence de centre de composition CQM dans certains arrondissements	Manque de vétérinaire		
LE TOURISME, L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION			
Existence de plusieurs sites et curiosités touristiques	Non valorisation des sites touristiques	Existence des structures de micro finances	Suppression du FADeC tourisme
Existence d'infrastructures connexes (restaurants, auberges, hôtels)	Non-respect des normes d'hygiène dans les restaurants	Existence de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme	
Existence d'une agence de développement du tourisme	Faible aménagement de certains restaurants, auberges et hôtels	Existence d'une ONG qui intervient dans la recherche touristique dans la Commune, (Centre Intégré de Recherches Touristiques pour l'Action Sociale (CIRTAS-ONG) ;	
	Faible implication du politique dans le secteur privé		
	Insuffisance des structures d'accueil		
COMMERCE, LES EQUIPEMENTS MARCHANDS, LES TRANSPORTS ET LA COMMUNICATION (y compris les TIC)			

Existence d'infrastructures économiques et marchandes (marchés, magasins de stockage, gares routières, abattoirs, boutiques, domaines publiques)	Vétusté des infrastructures économiques et marchandes	Existence du Projet de Construction et d'entretien de 1 415 km de routes en terre et 12 600 de pistes rurales sur le territoire national y compris dans la Commune du PAG	Crise financière internationale
Appartenance de la commune aux réseaux routiers (RNIE3 et RNIE5)	Dégénération des voies	Existence du projet de transformation numérique de la Commune à travers le raccordement de la Mairie au réseau de l'Administration, le développement des e-services dans la Commune, la connexion des lieux stratégiques de la Commune, le déploiement des hotspots wifi dans les lieux à forte concentration de population dans la commune du PAG	Effets néfastes des CC
Existence de trois réseaux GSM (MTN, MOOV et CELTIS)	Faiblesse de la couverture GSM dans certains villages et perturbation des réseaux de téléphonie mobile	Proximité avec le Togo	
Existence des radios locales	Coût élevé du transport		
Traversée de la commune par la fibre optique			
LES INSTITUTIONS FINANCIERES			
Existence de plusieurs institutions de micro finances (RENACA, CLCAM, BETHESDA, ACFB, PADME, ALIDE,...)	Insuffisance de sensibilisation des populations sur les possibilités de crédits	Existence du ministère des Affaires Sociales et du Micro finance ;	Crise financière internationale
Existence des banques (Ecobank et BOA)	Faible appui au développement des AGR (activités génératrices de revenus)	Existence des micros crédit au plus pauvres/ micro crédit ALAFIA	
	Non remboursement des crédits par les populations		
LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT			
	Les chutes des prix des produits agricoles	Existence de la loi sur le partenariat public-privé	Crise financière internationale
	Faible coordination des interventions de développement	Existence de textes encadrant l'occupation du domaine public	Ingérence du pouvoir central dans la gestion des infrastructures économiques et marchandes
Existence de guichet unique	Non maîtrise des ressources provenant des services économiques et marchands	Existence de loi réglementant la gestion des services marchants par les communes	Evolution en dents de scie des ressources FADEC (FIC)
Existence d'infrastructures économiques et marchandes (marchés, gares routières, abattoirs, boutiques, domaines publiques)		Existence de la diaspora	
Existence du RAI et TC		Existence de PLAN BENIN (Plan pour les filles), GIZ à travers ProSol, SWEDD et WEWORLD, BeniBiz, PEH Bénin	
Taux de réalisation de recouvrement des émissions des impôts en nette évolution	Incivisme fiscal		

Source : Rapport diagnostic, mars 2023

4.3. Problèmes majeurs

Les problèmes majeurs par secteur se résument dans le tableau :

Tableau 28 : Tableau synthèse de la situation de référence

DOMAINES	SECTEURS	PROBLEMES MAJEURS
ECONOMIE LOCALE	L'agriculture	Faible maîtrise de la gestion des eaux, des bas-fonds, et faible valorisation des terres aménagées, des produits agricoles ainsi que les difficultés d'accès au marché
	L'élevage	Conflits entre éleveurs et agriculteurs. Insuffisance de l'encadrement du suivi sanitaire des animaux
	La pêche	Faible rendement
	La transformation des produits et les industries	Insuffisance d'industries de transformation des produits
	L'artisanat, Le tourisme, l'hôtellerie et la restauration	Non modernisation du secteur artisanal Faible aménagement des sites touristiques et délabrement
	Le commerce et les équipements marchands	Délabrement des équipements marchands
	Les transports et communication	Mauvais état des routes/pistes surtout en période pluvieuse) Faible couverture des réseaux GSM
	Les institutions financières	Faible accompagnement des AGR par les institutions financières
SERVICES SOCIAUX	L'éducation formelle	Cadre éducatif non attractif et peu équipé équitablement Manque de professionnalisme des enseignants
	L'alphabétisation et l'éducation non formelle	Faiblesse du taux d'adhésion
	La santé et la protection sociale	Difficultés d'accessibilité aux soins de santé ; Mauvaise qualité des soins de santé ; Existence et prévalence des phénomènes sociaux et des pesanteurs socio-culturelles défavorables à l'épanouissement de la personne humaine (grossesse, VBG, personnes vulnérables, accessibilité des femmes à certaines ressources)
	L'eau potable et L'assainissement	Difficultés d'accessibilité à l'eau potable ; Absence d'un système de gestion efficace des déchets
	L'électricité et Les énergies renouvelables	Faible accessibilité des populations aux énergies renouvelables et non renouvelables
	Les sports, la culture et les loisirs	Non dynamisation des CJL
	La sécurité alimentaire et nutritionnelle	Pénurie de produits vivriers en période de soudure occasionné
	La sécurité et migration	Recrudescence des actes de banditisme

GOUVERNANCE LOCALE	Fonctionnement des organes politiques et Performance de l'administration	Faible taux de tenues des sessions de conseils de village, non fonctionnement de certaines commissions permanentes (CP) et les conflits politiques
	L'emploi	Taux de sous-emploi élevé
L'ENVIRONNEMENT	Les forêts et la faune	SDAC, Plan de contingence et plans d'aménagement des forêts non actualisés et faiblement mise en œuvre
	Les ressources en eau	
	Aménagement du territoire, de l'urbanisation et du cadre de vie dans la commune	

Source : Rapport diagnostic, Mairie, mars 2023

4.4. Défis et enjeux

Partant de ce diagnostic, les *défis* pour le développement de la commune sont de réaliser à l'horizon 2030 :

- ✓ la diversification des bases productives et la modernisation de l'agriculture ainsi que l'innovation dans certains secteurs porteurs comme l'artisanat, le tourisme, la pêche pour assurer le développement économique tant souhaité ;
- ✓ le renforcement de l'accès équitable aux services sociaux de base par la mise en œuvre des investissements publics de qualité répondant aux besoins de la population (construction et équipement des services sociaux etc .) et nécessaires à la satisfaction de leurs besoins ;
- ✓ l'amélioration de la gouvernance locale par le bon fonctionnement des organes communaux et infra-communaux et la réduction des inégalités genre, une meilleure mobilisation des ressources propres par la mise en place d'une bonne stratégie de mobilisation de ressources propres afin de faire évoluer les indices de gouvernance locale et ;

- ✓ l'assainissement de son cadre de vie par une meilleure gestion des déchets solides et liquides et la gestion intégrée des ressources en eau, y compris au moyen de la coopération transfrontière pour l'atteinte des objectifs de développement durable et la mise en place de dispositions favorables au renforcement de la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques et une meilleure valorisation des ressources naturelles ;

En ce qui concerne les *enjeux*, il s'agira d'atteindre d'ici 2030 :

- ✓ une *forte croissance économique* à travers une amélioration de la productivité et la production et la compétitivité des secteurs économiques (Agriculture, Artisanat, Tourisme, Commerce, etc.) et culturels en promouvant l'emploi des jeunes ;
- ✓ une *amélioration dans la délivrance et l'équipement des services sociaux* de base notamment en améliorant le niveau des infrastructures et équipements dans le secteur des enseignements maternel, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, l'accès aux soins de santé et à l'eau potable, l'amélioration de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement, l'accessibilité aux énergies renouvelables et électriques et le renforcement de la sécurité et la mobilité de la population ;
- ✓ une *gouvernance inclusive et soutenue* impliquant l'amélioration du fonctionnement de l'administration et des organes communaux, l'implication de toutes les couches dans l'élaboration des politiques et plans de développement, la fourniture de services publics de qualité et le classement de la commune au rang des communes à statut particulier ;
- ✓ une *forte résilience de la population face aux effets néfastes des changements climatiques* à travers l'amélioration de la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles gage d'un développement durable dans un cadre sain.

En définitive il s'agira de rendre effectif le changement dans les différents secteurs de développement, tout en tenant compte de tous les aspects de développement durable.

Chapitre 5 : Le cadre stratégique

5.1. Fondements principes et valeurs

Le PDC est un document de planification du développement de la Commune sur une période de cinq ans. Il est élaboré sur la base d'une méthodologie qui intègre toutes les prévisions et programmations d'ordre social, économique, spatial, environnemental et autres de la Commune. Celles-ci sont en adéquation avec les orientations stratégiques et programmations sectorielles contenues dans les documents régionaux (niveau départemental) et nationaux.

Les prévisions d'actions à inscrire dans le PDC 2024-2028 de la commune de Savalou doivent donc s'arrimer à un certain nombre de documents de planification aux niveaux régional et national.

5 .1.1 Au niveau régional

❖ L'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons

Cet agenda offre un cadre solide pour réparer les injustices du passé et faire du 21ème siècle, le siècle de l'Afrique avec une vision panafricaine durable pour une « *Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale* ». Il repose sur 7 aspirations que sont :

1. Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.
2. Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine.
3. Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit sont à l'ordre du jour.
4. Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité.
5. Une Afrique dotée d'une forte identité, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées.
6. Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants.
7. Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire forts, unie et influente sur la scène mondiale

❖ Les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2030

Adopté le 25 septembre 2015 par les Etats membres des Nations Unies, l'Agenda 2030 pour le développement durable est un plan d'action universel et transformateur pour les personnes,

la planète et la prospérité et qui inclut dix-sept (17) objectifs et 169 cibles. Pour la mise en œuvre de cet agenda, le Bénin a démarré dès l'année 2016 un processus de contextualisation et d'appropriation des Objectifs de Développement Durable. L'appropriation des ODD au Bénin reste un processus continu qui a connu cinq (05) grandes étapes à savoir : la priorisation des cibles des ODD, la domestication des indicateurs des cibles prioritaires, l'intégration des cibles prioritaires dans la planification nationale, le costing des cibles prioritaires des ODD et le processus de spatialisation de ces cibles au niveau des communes.

Au terme de ces premiers travaux réalisés, le Bénin a procédé à la priorisation d'un ensemble de quarante-neuf (49) cibles définies prioritaires (exception faite des cibles de moyens de mise en œuvre des ODD 1 à 16 et des cibles de l'ODD 17 qui ont été exclues du processus de priorisation car considérées comme prioritaires) et à la domestication des indicateurs des cibles prioritaires (au total, 168 indicateurs retenus après contextualisation des indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin).

Pour l'atteinte de ces cibles définies, les collectivités locales ont été positionnées comme des acteurs principaux de mise en œuvre des ODD auprès de l'Etat central.

Ainsi la Commune de Savalou s'est positionnée sur 10 cibles prioritaires qui riment avec ses spécificités. Ces cibles prioritaires sont synthétisées dans le tableau.

Tableau 29 : Récapitulatif des cibles prioritaires ODD de la commune de Savalou

N° D'ORDRE	CIBLES
ODD 1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales
2	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.
ODD 3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	
3	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
ODD 5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
4	5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
5	5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	
6	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau
ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	

7	11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.
8	ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
9	ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité 15.2 D'ici à 2030, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
10	ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

5.1.2 Au niveau national

❖ Le Plan National de Développement (PND) 2018 – 2025

Le PND est le premier niveau de déclinaison de la vision Bénin 2025 Alafia conformément au système de planification retenu par le Bénin lors des journées nationales de réflexion organisées à ce sujet les 5 et 6 décembre 1991 et adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres en 1992.

Il vise à préciser les repères stratégiques pour l'action de développement pour les huit (08) années qui séparent de 2025, échéance retenue pour la réalisation et concrétisation de la vision. Ainsi, il sera opérationnalisé en deux phases : la première de 2018 à 2021 à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Action du Gouvernement dont il intègre les axes et la deuxième phase de 2022 à 2025. La mise en œuvre du PND 2018-2025 contribuera à conforter les réalisations du PAG 2016-2021 en assurant la continuité de l'action de développement d'un Gouvernement à l'autre et offre également l'opportunité d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Afrique à tous les niveaux du processus de gestion de développement (niveaux central, sectoriel et local).

❖ Le Programme d'Actions du Gouvernement 2 (PAG 2) 2021 – 2026

Le PAG pour le quinquennat 2021-2026 se fonde sur les objectifs stratégiques du Plan National de Développement 2018-2025, les cibles prioritaires de l'Agenda 2030 pour les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il est élaboré dans une démarche cohérente, inclusive et participative et se

décline à travers des réformes, des projets structurants à poursuivre ainsi que de nouveaux projets planifiés sur la période.

Conformément à la déclinaison du système national de planification, le PAG 2021-2026 se positionne comme le seul instrument de planification opérationnelle au niveau national. Il est de ce fait, l'unique instrument de pilotage de l'action gouvernementale et servira de base pour la programmation des activités des Ministères, des Agences et autres structures ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'Etat au cours de la période.

En lien avec les progrès de la période antérieure, le Gouvernement fonde ses actions pour le quinquennat 2021-2026 sur trois (3) piliers et sept (7) axes à savoir :

- Renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance : ce pilier couvre deux axes d'intervention :
 - a) Renforcement de la démocratie et de l'État de droit et,
 - b) Consolidation de la bonne gouvernance ;
- Poursuivre la transformation structurelle de l'économie : les objectifs à atteindre à travers ce pilier se déclinent en trois axes :
 - a) Renforcement du cadre macroéconomique et maintien de sa stabilité,
 - b) Accélération de la croissance économique et,
 - c) Promotion d'une Education de qualité et de l'Enseignement et Formation Techniques et Professionnels (EFTP) ;
- Poursuivre l'amélioration du bien-être social des populations : les interventions couvrent deux axes :
 - a) Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base et à la protection sociale
 - b) Renforcement du développement équilibré et durable de l'espace national.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions, réformes et projets planifiés au titre du quinquennat 2021-2026 nécessitera des ressources financières estimées à 12 011 milliards F CFA, en hausse de 33% par rapport à l'enveloppe initiale du PAG 2016-2021 (estimé à 9 039 milliards F CFA). Les financements correspondants proviendront aussi bien des instruments publics (48%) que du Partenariat Public Privé (PPP) (52%). Les investissements permettront, à l'horizon 2026 de réaliser un taux de croissance à deux chiffres et de générer plus de 1,3 million d'emplois directs et indirects.

❖ Le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025

Malgré son taux de croissance et sa contribution très appréciable au PIB, le secteur agricole n'a pas encore atteint la forte vitalité des économies émergentes. Il existe des gains de

productivité à réaliser dans tous les sous-secteurs, comme le laissent entrevoir les performances de production et de rendements des filières agricoles.

Raison pour laquelle, en cohérence avec l'analyse diagnostique, les enjeux et les défis à relever dans le secteur agricole béninois ainsi que les engagements internationaux, la vision du PSDSA est : « *Un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, d'emplois, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays* ».

Cette vision formulée pour le développement du secteur agricole du Bénin et celle de l'ECOWAP/PDDAA mettent l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, la compétitivité, la modernisation des systèmes de production des exploitations familiales agricoles et leur adaptabilité. Par conséquent, la vision du PSDSA est parfaitement en cohérence avec celle de l'ECOWAP/CEDEAO.

La politique agricole régionale adoptée par la CEDEAO affirme comme vision ce qui suit : « *Une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs* ».

5 .1.3 Au niveau communal

❖ Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune de Savalou 2010-2025

Les différentes tendances issues du diagnostic posent clairement la problématique d'aménagement et de développement de la commune que le SDAC essaie de corriger à travers une vision formulée comme suit : « *'La commune de Savalou, en 2025, est une commune phare, bien gouvernée, prospère, unie et solidaire dans sa diversité, où les conditions socioéconomiques et culturelles sont améliorées dans un environnement sain pour un développement durable* ».

Tableau 30 : Orientations du SDAC

Secteur de développement	Orientations
Agriculture	Développer l'agriculture durable
	Valoriser les bas-fonds
	Valoriser les terres aménagées et les fermes d'État
	Contribuer à la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées
	Assurer une gestion durable des forêts naturelles

Exploitation des forêts	Promouvoir les plantations communales pour la protection de l'écosystème et la production forestière
	Conserver les forêts sacrées
	Promouvoir les plantations privées
Exploitation des ressources en eau	Valoriser les fleuves
Élevage	Assurer une gestion rationnelle des ressources pastorales
Exploitation des carrières	Organiser l'exploitation des carrières
Agglomérations urbaines	Consolider la conurbation existante entre les arrondissements d'AGA, AGBADO et ATTAKÉ et la fonction administrative de l'agglomération de Savalou Agbado
	Faire des autres chefs-lieux d'arrondissement des pôles urbains de la commune
	Faire d'Agbado la zone industrielle de la commune
	Faire de TCHEUTTI et de KPATABA des zones commerciales de la commune
	Promouvoir et développer les services marchands dans les pôles urbains
Infrastructures structurantes	Valoriser les sites touristiques de la commune de Savalou
	Développer le réseau de circulation interne de la commune
	Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base
	Améliorer le cadre de vie dans la commune
	Renforcer les services de sécurité en personnel et en équipements

5.1.4 Principes et valeurs

Les Principes directeurs du PDC 2024-2028 de la commune de Savalou s'arriment à ceux définis dans le PAG 2. Il s'agit des principes de responsabilité, d'équité et de redevabilité. L'innovation, la créativité et l'excellence dans la fourniture des services sociaux de base sont les valeurs qui doivent être promues pour atteindre la vision définie dans le PDC.

5.2. Raison d'être et énoncé de la vision

5.2.1 Raison d'être

Le plan de développement communal est un outil de bonne gouvernance qui encadre et oriente l'action publique communale. C'est l'outil de référence en matière d'intervention dans la commune pour contribuer à impacter favorablement son développement durant son horizon temporel. La raison d'être du PDC 2024-2028 est : « *La nécessité d'améliorer le bien-être de la population* ».

5.2.2. Vision et Objectif global de développement

5.2.2.1. Vision actualisée

Les échanges entre forces vives de la commune de Savalou à l'occasion du processus d'élaboration du présent PDC ont permis de s'accorder sur une vision à l'horizon 2030 traduisant les aspirations profondes des populations de la commune. Elle est libellée comme suit : « **Savalou d'ici à 2030, est une commune bien gouvernée, inclusive, prospère où les conditions de vie des populations sont durablement améliorées dans un environnement sûr et résilient** ».

Cette vision repose sur les piliers suivants :

- ☞ *une bonne gouvernance inclusive et prospère* : ce qui suppose une modernisation de l’administration communale, la gestion transparente des affaires locales, l’implication de la société civile et de la diaspora, la participation citoyenne, l’égalité, l’équité, le genre, etc en passant par le développement de l’économie locale à travers la promotion des activités de transformation des productions agricoles, des activités artisanales et du tourisme, amélioration des finances locales, modernisation des marchés, etc ;
- ☞ *l’amélioration des conditions de vie* : des efforts doivent être faits pour un mieux-être des populations et un essor des activités économiques qui se mènent sur le territoire de la commune. Les différents besoins d’infrastructures, d’équipements, de cadre de vie sain, doivent être satisfaits de plus en plus au fil du temps. Les conditions pour la promotion de la culture de Savalou qui a une grande renommée en matière de chants et rythmes traditionnelles, de religions endogènes doivent être également au cœur des préoccupations afin d’amorcer le développement socio-économique et culturelle pour un mieux-être des populations ;
- ☞ *un environnement sûr et résilient* : les problèmes de sécurité de la population, d’assainissement du cadre de vie, de destruction du couvert végétal, de changements climatiques, de dégradation physique des terres et de perte de fertilité des sols seront également pris en compte dans toutes les actions à mener afin de freiner ou renverser les tendances en cours. A défaut, il serait indispensable d’adopter des pratiques nouvelles qui visent à léguer une terre moins soumise aux catastrophes et aux risques climatiques aux générations à venir pour un développement durable.

5.2.2.2. Objectif global de développement

Pour les cinq années à venir, l’objectif global de développement de la commune de Savalou est **d’Améliorer les conditions de vie de la population en faisant de Savalou, le pôle de développement économique, social, culturel et touristique du département des Collines qui promeut le genre transformateur et où règnent la bonne gouvernance, la cohésion sociale, et une gestion rationnelle des ressources, gage d’un développement durable.**

5.3. Théorie de changements (ToC)

5.3.1 Résumé narratif de la ToC

Le diagnostic participatif établi dans le cadre de l’élaboration du Plan de Développement Communal 2024-2028, a révélé de nombreux problèmes suivant quatre domaines prioritaires : l’économie, le social, l’environnement (gestion durable) et la gouvernance locale.

Ces problèmes majeurs ont été synthétisés par secteur. Ainsi, le niveau moyen de participation citoyenne, la faiblesse de la promotion du genre et le faible fonctionnement des organes infra communaux caractérisent la gouvernance locale.

L'économie locale souffre d'insuffisance de prospérité, de compétitivité et de la faible valorisation des secteurs porteurs qui ne favorisent pas l'employabilité des jeunes et le genre transformateur.

Le secteur social est caractérisé par un faible taux de couverture en infrastructures sociocommunautaires et de l'accès des populations aux services sociaux de base. En ce qui concerne, le cadre de vie, il est noté l'occupation anarchique de l'espace avec une insuffisance de contrôle et de gestion dudit phénomène sans oublier l'insuffisance de gestion adéquate des ressources naturelles pouvant conduire à leur destruction et disparition.

Ainsi, Il y a la nécessité d'améliorer les conditions de vie des populations par la promotion de l'agriculture et de l'élevage de même que la valorisation durable des potentialités naturelles, touristiques, socio-culturelles et économiques de la commune.

Pour ce faire, des objectifs ont été fixés à Court, moyen et long terme dans le développement de notre théorie de changement :

- court terme :
 - améliorer d'ici à 2026, l'augmentation de la production agricole, de la transformation et la commercialisation des produits agricoles (10% d'accroissement des volumes d'intrants/semences/engrais/plants, 5000 producteurs accompagnés, 50km de pistes ouvertes, 70km de pistes entretenues ...);
 - améliorer d'ici à 2026, le niveau d'équipement des services sociaux (équipement de 2000 tables et bancs pour les écoles, 02 centres de santé construits, renforcement du CPS , acquisition de 100 lampadaires ...).
- moyen terme :
 - assurer d'ici à 2028, la disponibilité des produits agricoles et de transformation (augmentation de 10% de la productivité agricole des filières de l'ATDA4 et installation de deux usines de transformation) ;
 - valoriser d'ici à 2028, les secteurs porteurs (tourisme, artisanat, pêche etc.) par l'élaboration d'un plan d'aménagement des sites touristiques, l'accompagnement de 1000 artisans/an et l'accroissement de 50% de la production aquacole,^o

- faciliter d'ici à 2028, l'accès et l'amélioration de la qualité des services sociaux ;
 - mettre en place d'ici à 2028, la planification du développement urbain de la commune (élaboration d'1 SDAC et 3 PDU),
 - assurer d'ici à 2028, une meilleure conservation des espèces fauniques et essences forestières par l'élaboration de 3 plans d'aménagement des forêts ;
 - renforcer d'ici à 2028, une bonne gouvernance inclusive en augmentant l'IGL de 0,3 par rapport à 2022.
- long terme :
 - amélioration du bien-être de la population (augmenter de 50% la dépense totale/ habitant).

Pour atteindre ces objectifs, la Commune dispose de ressources financières issues de la subvention de l'Etat (FADeC/FIC), de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des ressources issues de la coopération décentralisée et de ressources propres.

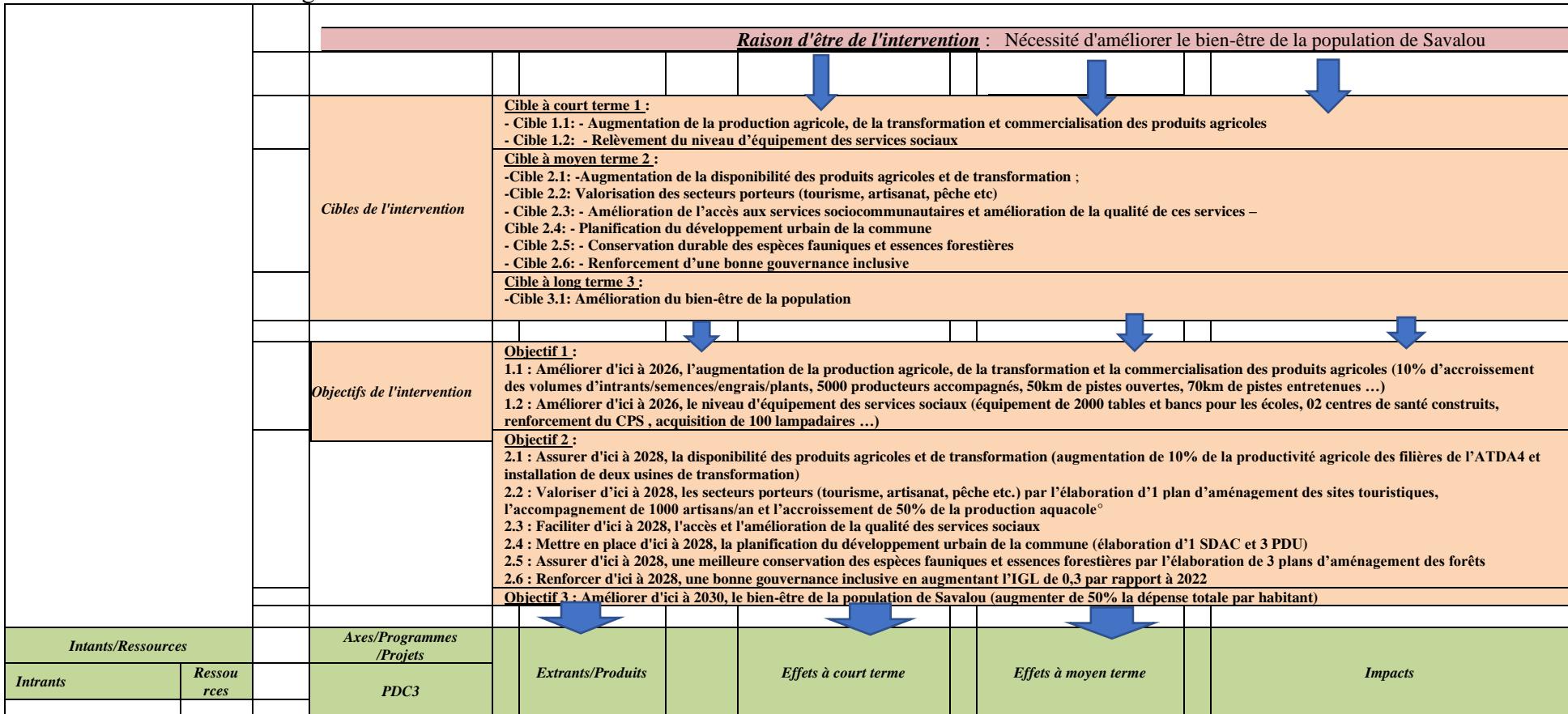
La bonne gestion des ressources financières, humaines et techniques mobilisées favorisera les changements suivants à :

- court terme :
 - augmentation de la production agricole, de la transformation et commercialisation des produits agricoles ;
 - relèvement du niveau d'équipement des services sociaux.
- moyen terme :
 - augmentation de la disponibilité des produits agricoles et de transformation ;
 - valorisation des secteurs porteurs (tourisme, artisanat, pêche etc) ;
 - amélioration de l'accès aux services sociocommunautaires et amélioration de la qualité de ces services ;
 - planification du développement urbain de la commune ;
 - conservation durable des espèces fauniques et essences forestières ;
 - renforcement d'une bonne gouvernance inclusive ;
- long terme : l'amélioration du bien-être de la population .

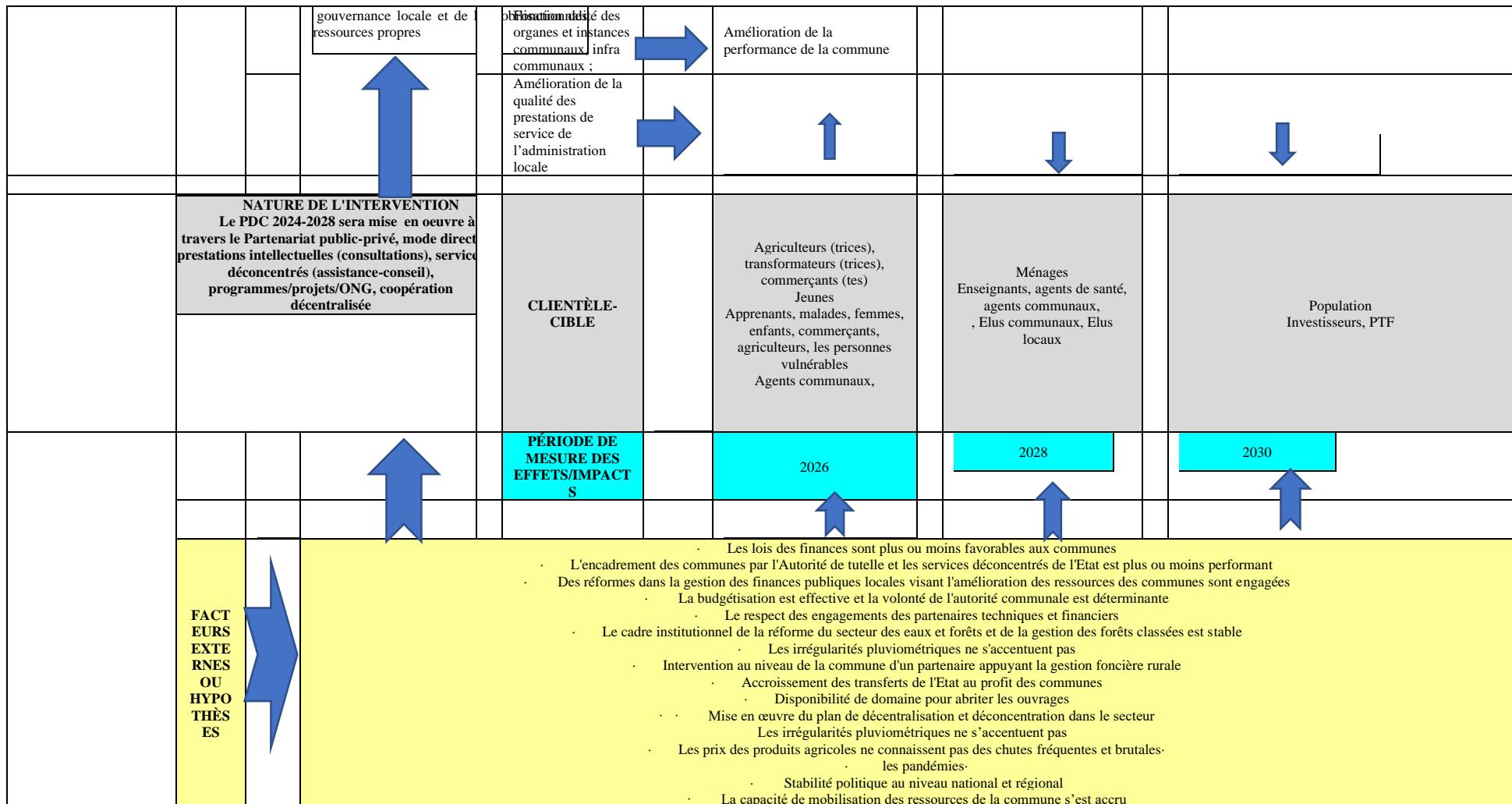
Toutefois, signalons que la réussite totale de cette intervention est liée à une stabilité de la politique nationale suivi de la Continuité de FADeC/FIC. En plus, il faut un engagement ferme des différents acteurs et des Partenaires Techniques et Financiers.

5.3.2 Illustration de la théorie de changement relative au PDC 2024-2028

Tableau 31 : Théorie du changement PDC 2024-2028



<p>La loi N° 2021- 14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin en son article 30, administration communale, élus, services déconcentrés de l'Etat, comités de pilotage et comité technique du PDC4, partenaires techniques et financiers, Etat central, Bénin Alafia 2025 , PND, PC2D, ODD, PAG</p>	<p>PROGRAMME 1 Promotion du développement économique local, de l'employabilité des jeunes, du genre transformateur et de la digitalisation</p> <p>PROGRAMME 2 : Amélioration du niveau d'équipement, de la qualité des services sociaux et des bonnes pratiques sociales</p> <p>PROGRAMME 3 : Amélioration de la gestion durable de l'espace, des ressources naturelles et de la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques</p> <p>PROGRAMME 4 : Renforcement de la</p>		Systèmes de production, de distribution, de transformation et de commercialisation des produits agricoles améliorés ;	Augmentation de la production agricole, de la transformation et commercialisation des produits agricoles ;	Disponibilité des produits agricoles et de la transformation	Amélioration du bien-être de la population
			L'accès aux crédits, aux intrants pour le développement agricole facilité ;	Amélioration des recettes propres de la commune	Amélioration des revenus des ménages des producteurs et transformateurs	
			AGR promues ;		Amélioration de la sécurité alimentaire ;	
			Les jeunes et les femmes appuyés pour l'installation des unités de production, de transformation et de commercialisation		Réduction des inégalités	
			L'implantation et les activités des ESS facilitées sur le territoire Infrastructures agricoles exploitées			
			Relèvement du niveau d'équipement et de la qualité du service offert à la population	Amélioration du niveau d'équipement sociocommunautaire	Accès facile aux services sociocommunautaires et amélioration de la qualité de ces services	Amélioration des conditions de vie et de travail de la population
			Facilitation de l'aménagement du cadre de vie des populations ;	Viabilisation de l'espace pour une habitation des domaines lotis ;	Planification du développement urbain de la commune ;	Attractivité du territoire communal aux investisseurs et amélioration de la durabilité des activités économiques
			Préservation des ressources naturelles pour les générations à venir	Limitation des impacts des changements climatiques sur les activités économiques et l'habitat	Conservation durable des espèces fauniques et essences forestières	
			Accroissement de la capacité d'exercice des compétences et de financement de la commune ;	Relèvement du niveau des équipements et de la mobilisation des ressources propres de la commune	Offre de service de qualité à la population et Mobilisation de l'ensemble des parties prenantes autour des questions de développement	Satisfaction de la population des services offerts par la commune et confiance des PTF vis-à-vis de la commune



5.4. Formulation des orientations stratégiques, Objectifs et programmes

5.4.1. Formulation des orientations stratégiques et objectifs stratégiques

Les orientations stratégiques du PDC 2024-2028 ont été formulées sur la base de la matrice des orientations stratégiques construite à partir de la synthèse FFOM se trouvant en annexes et faisant ressortir les cinq forces-faiblesses-opportunités-menaces relevées à partir des travaux de groupe lors de l'atelier de définition de la vision et des orientations stratégiques : Un certain nombre de questions ont été posées pour la formulation de quatre (4) orientations stratégiques :

- est-ce que la commune peut utiliser cette force pour profiter de cette opportunité ?
- est-ce que cette faiblesse empêche la commune de profiter de cette opportunité ?
- est-ce que la commune peut utiliser cette force pour réduire cette menace ?
- est-ce que cette faiblesse agrave cette menace ?

Sur la base des points affectés par un certain nombre de participants (20), les cellules ayant obtenu le plus de points ont retenu une attention particulière et ont servi de base à la formulation des orientations stratégiques présentées ci-dessous :

1. Amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité des secteurs économiques (Agriculture, Artisanat, Tourisme, Commerce, etc.) et culturels en promouvant l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation :

L'objectif stratégique visé est d'améliorer la production, de la productivité, de la compétitivité des secteurs économiques (Agriculture, Artisanat, Tourisme, Commerce, etc.) et culturels en promouvant l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation.

Il s'agira donc pour la période 2024-2028, d'améliorer la production et la productivité des filières agricoles de la commune résilientes aux effets des changements climatiques, de promouvoir la compétitivité des chaînes de valeur des filières agricoles et leur accès aux marchés à travers l'amélioration de la qualité du réseau routier, l'accompagnement des PME/PMI, le développement de l'entrepreneuriat social, la promotion de l'artisanat et la valorisation des sites touristiques.

L'axe d'intervention est : accélération du développement économique (transformation et compétitivité des produits agricoles...).

2. Renforcement de l'accès équitable à une meilleure qualité des services sociaux en améliorant les ressources (infrastructures, équipements, ressources humaines de qualité, financières...) et en promouvant les bonnes pratiques sociales et la digitalisation

L'**objectif stratégique** visé est de renforcer l'accès équitable à une meilleure qualité des services sociaux en améliorant les ressources (infrastructures, équipements, ressources humaines de qualité, financières...) et en promouvant les bonnes pratiques sociales et la digitalisation.

L'analyse diagnostique a révélé plusieurs goulots d'étranglement portant aussi bien sur la demande que sur l'offre et limitant ainsi l'accès des populations aux services essentiels. Il s'agira pour la commune de travailler pour lever ces goulots d'étranglement. Ainsi :

Sur le plan de *l'éducation* : la commune focalisera ses interventions sur le préscolaire, le primaire et l'enseignement secondaire ainsi que l'éducation alternative inclusive. Elle mettra un accent particulier sur la levée des goulots d'étranglement à l'accès des plus pauvres ou des plus vulnérables à une éducation de base de qualité. Ces interventions permettront aux filles et garçons de la Commune d'accéder à une éducation de base de qualité et d'acquérir un niveau de compétences leur évitant le retour à l'analphabétisme. Elles porteront sur le renforcement de l'offre (Infrastructures, personnels qualifiés, matériels didactiques) nécessaire à l'amélioration de la performance, du niveau des infrastructures et équipements dans le secteur des enseignements maternel, primaire, secondaire et de l'alphanumerisation.

Sur le plan *sanitaire* : les actions pertinentes sont à mener pour permettre à la population, notamment les couches les plus vulnérables d'accéder de façon équitable aux soins de santé primaire et d'utiliser les services de santé de qualité. Ces actions porteront principalement sur la mise à disposition des locaux et des plateaux techniques adéquats et du personnel de qualité et en nombre suffisant. Il en est de même pour le renforcement des capacités des relais communautaires et le développement des capacités des populations pour une meilleure connaissance et la sollicitation des services de santé disponibles. D'autres actions seront menées également dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et également d'éduquer les jeunes sur la santé sexuelle reproductive.

En matière d'*hygiène et d'assainissement* : la commune devra mettre diligemment en œuvre les activités contenues dans le Plan d'Hygiène et d'Assainissement en vue d'améliorer de façon globale et durable l'assainissement du cadre de vie des populations.

Dans les secteurs de *l'eau et de l'énergie électrique et renouvelable* : la commune devra mettre en œuvre des actions favorables à l'accès facile et équitable des populations à l'eau potable et à l'énergie électrique et renouvelable par la construction des infrastructures nécessaires.

Dans le secteur de la *protection sociale* : l'analyse a révélé l'existence des barrières sociales, culturelles et économiques empêchant les groupes vulnérables de jouir de leurs droits humains. Ces groupes vulnérables incluent les enfants vivant hors d'un cadre familial, les enfants victimes de la traite, des violences et d'abus, les femmes victimes de violences, les filles victimes de pratiques néfastes comme le mariage précoce et forcé et les personnes âgées abandonnées vivant en situation d'exclusion sociale. La commune travaillera pour lever ces barrières en renforçant les mesures visant le changement de comportements des populations. Pour finir la commune devra assurer la sécurité des personnes et des biens par la réfection des pistes et voies dégradées et mener des actions de plaidoyer en faveur du renforcement en équipements des forces de sécurité sans oublier la promotion des activités culturelles, sportives et les TIC.

L'axe d'intervention est : amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base et la protection sociale.

3. Amélioration de la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles en vue d'un meilleur aménagement du territoire et d'un accès équitable à toutes et à tous dans un contexte de climat changeant

L'**objectif stratégique** visé est d'améliorer la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles en vue d'un meilleur aménagement du territoire et d'un accès équitable à toutes et à tous dans un contexte de climat changeant.

Les ressources naturelles et le foncier subissent de grandes pressions du fait de la démographie galopante de la population, la grande érosion des sols, les pollutions de toutes sortes ainsi que les changements climatiques constituent aujourd'hui un grand défi pour la commune. Pour améliorer la situation, la commune devra mettre effectivement en œuvre les outils de planification et de gestion de l'espace communal (Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune, le Plan d'Hygiène et d'Assainissement communal et le Plan de Contingence Communal etc.). Au cours de la période de la mise en œuvre du PDC, la population et les institutions seront outillées pour mieux faire face aux changements climatiques à travers le respect des systèmes précoce d'alertes et l'adoption des mesures

d'adaptation. La population disposera davantage de capacités pour adopter des bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, compte tenu de sa vulnérabilité, la commune devra s'orienter vers le développement des énergies propres et renouvelables en vue d'assurer une meilleure gestion des ressources naturelles, du cadre de vie et prévenir les risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes.

L'axe d'intervention est : le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles et de l'espace.

4. Amélioration de la gouvernance à travers le bon fonctionnement des organes, l'accroissement du gisement fiscal et non fiscal pour une meilleure mobilisation et gestion équitable des ressources propres

L'objectif stratégique visé est d'améliorer la gouvernance à travers le bon fonctionnement des organes, l'accroissement du gisement fiscal et non fiscal pour une meilleure mobilisation et gestion équitable des ressources propres.

L'un des grands défis de la commune au cours du quinquennat 2024-2028 révélé par l'analyse diagnostique est l'amélioration de la gouvernance. En effet, il sera mis en œuvre des actions visant l'amélioration de la gouvernance administrative, économique et financière avec l'application effective du principe de la gestion axée sur les résultats, la reddition des comptes et la promotion d'un partenariat solide avec les organisations de la société civile en vue du renforcement de la transparence à travers la lutte contre la corruption et l'imputabilité dans la gestion des affaires de la commune.

Par ailleurs, la mise en œuvre dynamique d'un système de coopération décentralisée ainsi que l'élaboration d'un plan de communication communale contribuerait substantiellement à mettre la commune sur les orbites, à mobiliser les ressources financières indéniables pour son développement.

Une attention particulière sera également portée vers la diaspora de la commune en vue de susciter sa contribution aux actions de développement.

Aussi, il s'agira de mettre en place une bonne stratégie pour la mobilisation des ressources propres et d'assurer une amélioration de la qualité de délivrance des services publics par la numérisation et la dématérialisation de l'administration communale.

L'axe d'intervention est : le renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation de ressources propres.

5.4.2. Formulation des programmes et objectifs spécifiques

A la suite de la formulation des orientations et des objectifs stratégiques, quatre (04) programmes de développement ont été retenus avec des objectifs spécifiques :

Programme 1 : Promotion du développement économique local, de l'employabilité des jeunes, du genre transformateur et de la digitalisation

OS.1.1 : Promouvoir le développement économique local

OS.1.2 : Promouvoir l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation

Programme 2 : Amélioration du niveau d'équipement, de la qualité des services sociaux et des bonnes pratiques sociales

OS.2 : Améliorer le niveau d'équipement, la qualité des services sociaux et les bonnes pratiques sociales

Programme 3 : Amélioration de la gestion durable de l'espace, des ressources naturelles et la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques

OS.3.1 : Améliorer la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles

OS.3.2 : Renforcer la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques

Programme 4 : Renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources propres

OS 4 : Renforcer la gouvernance locale et la mobilisation des ressources propres

Tableau 32 : Matrice du cadre stratégique

N°	Vision	Orientations stratégiques	Objectifs stratégiques	Programmes
1	Savalou d'ici à 2030, est une commune bien gouvernée, inclusive, prospère où les conditions de vie des populations sont durablement	Amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité des secteurs économiques (Agriculture, Artisanat, Tourisme, Commerce, etc.) et culturels en promouvant l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation	Améliorer la production, la productivité, la compétitivité des secteurs économiques (Agriculture, Artisanat, Tourisme, Commerce, etc.) et culturels en promouvant l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation.	Promotion du développement économique local, de l'employabilité des jeunes, du genre transformateur et de la digitalisation Axe d'intervention : ✓ Développement économique local ✓ Emploi des jeunes, genre et digitalisation
2		Renforcement de l'accès équitable à une meilleure qualité des services sociaux en améliorant les ressources (infrastructures,	Renforcer l'accès équitable à une meilleure qualité des services sociaux en améliorant les ressources (infrastructures,	Amélioration du niveau d'équipement, de la qualité des services sociaux et des bonnes pratiques sociales

	améliorées dans un environnement sûr et résilient	équipements, ressources humaines de qualité, financières...) et en promouvant les bonnes pratiques sociales et la digitalisation	équipements, ressources humaines de qualité, financières...) et en promouvant les bonnes pratiques sociales et la digitalisation.	Axe d'intervention : ✓ Equipement sociaux et les bonnes pratiques sociales
3		Amélioration de la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles en vue d'un meilleur aménagement du territoire et d'un accès équitable à toutes et à tous dans un contexte de climat changeant	Améliorer la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles en vue d'un meilleur aménagement du territoire et d'un accès équitable à toutes et à tous dans un contexte de climat changeant.	Amélioration de la gestion durable de l'espace, des ressources naturelles et la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques Axe d'intervention : ✓ Gestion durable de l'espace et des ressources naturelles ✓ Changements climatiques
4		Amélioration de la gouvernance à travers le bon fonctionnement des organes, l'accroissement du gisement fiscal et non fiscal pour une meilleure mobilisation et gestion équitable des ressources propres	Améliorer la gouvernance à travers le bon fonctionnement des organes, l'accroissement du gisement fiscal et non fiscal pour une meilleure mobilisation et gestion équitable des ressources propres.	Renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources propres Axe d'intervention : ✓ Gouvernance locale ✓ Mobilisation des ressources

5.5. Analyse de la cohérence avec les documents de stratégies au niveau régional-national-communal

Les orientations stratégiques formulées plus haut s'inscrivent parfaitement dans la stratégie de réalisation de la nouvelle vision de la commune. Cependant, il est question de s'assurer que ces orientations stratégiques sont en harmonie avec les documents de stratégie adoptés au niveau régional, national et par la commune notamment le SDAC et les cibles prioritaires des ODD

5.5.1. Cohérence avec les documents de stratégies au niveau régional et national

L'analyse de la cohérence est résumée dans le tableau :

Tableau 33: Tableau d'analyse de la mise en cohérence du PDC-PND-PAG-ODD 2030-Agenda 2063

Orientations stratégique (OS) du PDC 2024-2028	PND 2018-2025	PAG 2021-2026	Cibles prioritaires ODD 2030	Agenda 2063
1. Amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité des secteurs économiques (Agriculture, Artisanat, Tourisme, Commerce, etc.) et culturels en promouvant l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation	OS2 : Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie béninoise	2. amélioration de la croissance économique	<p>1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales. (ODD 1)</p> <p>6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau (ODD 6.)</p>	Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.
2. Renforcement de l'accès équitable à une meilleure qualité des services sociaux en améliorant les ressources (infrastructures, équipements, ressources humaines de qualité, financières...) et en promouvant les bonnes pratiques sociales et la digitalisation	OS1 : Développer un capital humain sain, compétent et compétitif	<p>6. renforcement des services sociaux de base et de la protection sociale</p> <p>5. amélioration des performances de l'éducation</p>	<p>3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux (ODD 3.)</p> <p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. (ODD 1)</p> <p>5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (ODD 5)</p> <p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique (ODD 5)</p>	Aspiration 2 : Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine Aspiration 4 : Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité. Aspiration 5 : Une Afrique dotée d'une forte identité, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthiques partagées Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants.
3. Amélioration de la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles en vue d'un meilleur aménagement du territoire et d'un accès	OS4 : assurer la gestion durable du cadre de vie, de l'environnement et l'émergence des pôles régionaux de développement	7. développement équilibré et durable de l'espace national	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau (ODD 6.)	Aspiration 7 : Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde

équitable à toutes et à tous dans un contexte de climat changeant		3. Assainissement du cadre macroéconomique et maintien de la stabilité	15.2 D'ici à 2030, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial (ODD 15)	
			11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable. (ODD 11.) 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. (ODD 13)	
4. Amélioration de la gouvernance à travers le bon fonctionnement des organes, l'accroissement du gisement fiscal et non fiscal pour une meilleure mobilisation et gestion équitable des ressources propres	OS3 : Consolider l'État et la bonne gouvernance	Renforcement des bases de la démocratie et de l'État de droit Amélioration de la gouvernance	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances (ODD 16) 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique (ODD 5)	Aspiration 3 : Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit sont à l'ordre du jour.

Source : Atelier de définition de la vision, des OS et de la programmation du PDC 2024-2028, mai 2023

Le tableau ci-dessous montre une parfaite émanation des orientations stratégiques du PDC des documents de planification existants tels que les cibles spatialisées des ODD au niveau de la commune.

Tableau 34 : Tableau des cibles spatialisées avec les programmes-projets (actions) du PDC 2024-2028

Orientations stratégiques	Programmes	Objectifs spécifiques	Projets (actions)	Cibles spatialisées
1. Amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité des secteurs économiques (Agriculture, Artisanat, Tourisme,	Prog 1 : Promotion du développement économique local, de l'employabilité des jeunes, du genre	OS.1.1 : Promouvoir le développement économique local	Projet 1.1: amélioration de la production et la productivité des filières agricoles de la commune résilientes aux effets des changements climatiques	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales. (ODD 1)

Commerce, etc.) et culturels en promouvant l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation	transformateur et de la digitalisation		<p>Projet 1.2 : Promotion de la compétitivité des chaînes de valeur des filières agricoles et leur accès aux marchés</p> <p>Projet 1.3 : Amélioration de la qualité du réseau routier</p>	<p>6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau (ODD 6.)</p>
2. Renforcement de l'accès équitable à une meilleure qualité des services sociaux en améliorant les ressources (infrastructures, équipements, ressources humaines de qualité, financières...) et en promouvant les bonnes pratiques sociales et la digitalisation	Prog 2 : Amélioration du niveau d'équipement, de la qualité des services sociaux et des bonnes pratiques sociales	OS.2 : Améliorer le niveau d'équipement, la qualité des services sociaux et les bonnes pratiques sociales	<p>Projet 2.1: Amélioration de la performance, du niveau des infrastructures et équipements dans le secteur des enseignements maternel, primaire, secondaires et de l'alphabétisation</p> <p>Projet 2.2: Amélioration de l'accès aux soins de santé de qualité, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Projet 2.3: Amélioration de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement de base</p> <p>Projet 2.4: Renforcement de l'accès à l'eau potable à tous</p> <p>Projet 2.5: Promotion de la protection et des bonnes pratiques sociales et le genre transformateur</p> <p>Projet 2.6: Promotion des activités culturelles, sportives et des TIC</p> <p>Projet 2.7: Renforcement de la sécurité des populations et la gestion de leur mobilité</p> <p>Projet 2.8: Amélioration de l'accessibilité aux énergies électriques et renouvelables</p>	<p>3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux (ODD 3.)</p> <p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. (ODD 1)</p> <p>5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (ODD 5)</p> <p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique (ODD 5)</p>
3. Amélioration de la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles en vue d'un meilleur aménagement du territoire et d'un accès équitable à toutes et à tous dans un contexte de climat changeant	Prog 3 : Amélioration de la gestion durable de l'espace, des ressources naturelles et la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques	OS.3.1 : Améliorer la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles	<p>Projet 3.1: Maîtrise de l'occupation et de la gestion de l'espace communal</p> <p>Projet 3.2: Réalisation des travaux d'aménagement urbain et prises des dispositions appropriées pour une bonne gestion du cadre de vie</p> <p>Projet 3.3: Aménagement et gestion durable des forêts, des cours et plans d'eau</p> <p>Projet 3.4: Gestion durable des carrières et des terres</p>	<p>6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau (ODD 6.)</p> <p>15.2 D'ici à 2030, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial (ODD 15)</p>

		OS.3.2 : Renforcer la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques	Projet 3.5: Prévention et gestion des catastrophes	11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable. (ODD 11.) 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. (ODD 13)
4. Amélioration de la gouvernance à travers le bon fonctionnement des organes, l'accroissement du gisement fiscal et non fiscal pour une meilleure mobilisation et gestion équitable des ressources propres	Prog 4 : Renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources propres	OS 4 : Renforcer la gouvernance locale et la mobilisation des ressources propres	Projet 4.1: Renforcement de la gouvernance locale Projet 4.2: Amélioration du fonctionnement de l'administration et des organes communaux Projet 4.3: Amélioration du niveau de mobilisation des ressources propres de la commune Projet 4.4: Amélioration de la qualité des services communaux	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances (ODD 16) 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique (ODD 5)

Source : Atelier de définition de la vision, des OS et de la programmation du PDC 2024-2028, mai 2023

5.5.2. Cohérence des orientations du PDC avec les orientations du SDAC

L'analyse de cette cohérence est présentée dans le tableau :

Tableau 35 : Tableau d'analyse de la mise en cohérence du PDC et du SDAC de la commune de Savalou

Orientations stratégique (OS) du PDC 2024-2028	Orientation du SDAC
1. Amélioration de la production, de la productivité, de la compétitivité des secteurs économiques (Agriculture, Artisanat, Tourisme, Commerce, etc.) et culturels en promouvant l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation	Développer l'agriculture durable Valoriser les bas-fonds Valoriser les terres aménagées et les fermes d'État Promouvoir les plantations privées Valoriser les fleuves Assurer une gestion rationnelle des ressources pastorales
2. Renforcement de l'accès équitable à une meilleure qualité des services sociaux en améliorant les ressources (infrastructures, équipements, ressources humaines de qualité, financières...) et en promouvant les bonnes pratiques sociales et la digitalisation	Valoriser les sites touristiques de la commune de Savalou Développer le réseau de circulation interne de la commune Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base Renforcer les services de sécurité en personnel et en équipements

3. Amélioration de la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles en vue d'un meilleur aménagement du territoire et d'un accès équitable à toutes et à tous dans un contexte de climat changeant	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées Assurer une gestion durable des forêts naturelles Promouvoir les plantations communales pour la protection de l'écosystème et la production forestière Conserver les forêts sacrées Améliorer le cadre de vie dans la commune Organiser l'exploitation des carrières
4. Amélioration de la gouvernance à travers le bon fonctionnement des organes, l'accroissement du gisement fiscal et non fiscal pour une meilleure mobilisation et gestion équitable des ressources propres	<ul style="list-style-type: none"> Faire des autres chefs- lieux d'arrondissement des pôles urbains de la commune Promouvoir et développer les services marchands dans les pôles urbains

Source : Atelier de définition de la vision, des OS et de la programmation du PDC 2024-2028, mai 2023

Chapitre 6 : Le cadre programmatique

6.1. Cadre logique de développement

Sur la base des actions (projets) et programmes, le cadre logique de développement de la commune a été élaboré et présenté en annexe du présent document.

6.2. Plan d'actions

Sur la base du diagnostic posé, de la vision et des orientations définies et du cadre logique, le comité de pilotage a procédé à l'élaboration du plan d'actions quinquennal en identifiant les actions pertinentes (projets) à mettre en œuvre. Ces actions sont programmées dans le temps et dans l'espace avec des acteurs/structures responsables de mise en œuvre dans un plan d'actions présenté en annexe du présent document.

6.3. Cadre de rendement

Le cadre de rendement est résumé dans le tableau :

Tableau 36 : Cadre de rendement

Effets	Produits	INDICATEURS							SOURCE DE VERIFICATION	RISQUES ET PRÉSUPPOSÉS
		Libellés	Réfé renc e	Cible						
			1	2	3	4	5			
Programme 1 : Promotion du développement économique local, de l'employabilité des jeunes, du genre transformateur et de la digitalisation										
1. D'ici fin 2028, 55% de la population de la Commune de Savalou accroisse leur revenu et	1. D'ici fin 2028, la production agricole s'est accrue de 10%	Taux d'accroissement des intrants/semences/plants	7	10	12	15	18	20	Rapport d'activités ATDA4 / DDAEP	Engagement et appropriation des acteurs Accès aux infrastructures et marchés
		Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies	15,2 5	15	14 .5	14	13,5	13	INSAE ; INSaD	

améliorent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle		Proportion d'OPA accompagnés	ND	20	40	60	70	85	Rapport d'activités ATDA4 / DDAEP	Accès aux financements adaptés
D'ici fin 2022, 70% de la population de la Commune de Savalou sont dotés d'infrastructures de soutien à la production et d'accompagnement à l'épanouissement économique	2. D'ici fin 2028, les chaînes de valeur des filières agricoles sont compétitives et faciles d'accès au marché	Nombre d'infrastructures construites	17	19	20	22	23	25	Rapport d'activités ATDA4 / DDAEP	Volonté et engagement du Conseil Communal ; Implication de tous les acteurs
		Nombre d'infrastructures réhabilités	0	3	6	10	12	15	Rapport d'activités ATDA4 / DDAEP	
		Proportion d'acteurs (OPA) ayant bénéficié de formation et appliquant les technologies nouvelles	ND	20	40	60	70	80	Rapport d'activités ATDA4 / DDAEP	
		Proportion de pistes rurales réhabilitées et aménagée	ND	15	30	45	60	75	Rapport d'activités DST et Division infrastructures (SDE)	
3. D'ici fin 2028 la commune de Savalou a mis en place des structures d'échanges, de formation et de perfectionnement pour l'emploi et l'entreprenariat des jeunes	3. D'ici fin 2028, les acteurs PME/PMI sont accompagnés	Proportion de jeunes, femmes et hommes accompagnés	ND	20	30	40	60	80	Rapport d'activités ONG/ Projets et Programmes/ ANPE enquêtes mairie	Implication de tous les acteurs ; Bon ciblage des couches vulnérables. Accès aux financements adaptés
		Nombre d'accords conclus	0	0	0	0	0	1	Rapport d'activités SE	
	4. : D'ici fin 2028, l'implantation et les activités des ESS sont facilitées sur le territoire	Nombre de personnes surtout les couches vulnérables sensibilisées	0	20 0	40 0	50 0	600	80 0	Rapport d'activités SE	Implication de tous les acteurs ; Bon ciblage des couches vulnérables. Accès aux financements adaptés
		Nombre de jeunes accompagnés dans la recherche d'emplois	ND	5	10	15	18	21	Rapport d'activités ONG/ Projets et Programmes/ ANPE enquêtes mairie	
		Nombres d'ESS installés	0	10	15	20	21	26	Rapport d'activités SE	
	5. D'ici fin 2028, les guides touristiques, les gestionnaires des sites touristiques et les artisans sont accompagnées et formés	Nombre de guides et gestionnaires formés et accompagnés	0	21 0	0	10 0	150	21 0	Rapport d'activités SE / DDTA	Implication de tous les acteurs ; Bon ciblage des couches vulnérables. Accès aux financements adaptés Existence de projets et programmes
		Taux de sous-emploi	91,9	90	89	85	83	80		
		1 plan d'aménagement des sites touristiques élaboré	0	0	1	1	1	1		
		Nombre d'artisans accompagnés/an	800	85 0	90 0	95 0	980	10 00		

Programme 2 : Amélioration du niveau d'équipement, de la qualité des services sociaux et des bonnes pratiques sociales								
1. D'ici fin 2028, la population de Savalou bénéficie des services sociaux de base de meilleure qualité : (-tous les enfants de la commune en particulier les filles accèdent à une éducation de qualité et les adultes acquièrent un niveau de compétences requis -60% de la population de la commune a un accès équitable à l'eau, à l'hygiène et à un assainissement de qualité, -65% de la population de la commune accèdent de façon équitable aux soins de santé primaire et utilisent des services de santé de qualité - toute la population de la commune bénéficie de façon équitable des mesures de protection sociale de qualité)	1 D'ici fin 2028, le niveau et la qualité des infrastructures et équipements des services sociaux de base sont améliorés	Taux Brut de Scolarisation désagrégé par sexe	88,6 3	88 .7	88 .8	89	90	95
		Taux d'Achèvement du primaire désagrégé par sexe	87,5 8	90	92	93	94	95
		Proportion d'écoles disposant des enseignants qualifiés en nombre suffisant	ND	80	85	86	88	90
		Nombre d'écoles maternelle et primaire disposant d'infrastructures scolaires en nombre suffisant répondant aux normes et standards	84,8 3	86	88	89	89,5	90
		Ratios manuel/élèves	1,19	1, 19	1, 02	1	1	1
		Pourcentage d'élèves assis sur les tables-bancs de 2 places au plus	80,2 3	82	85	88	90	98
		Proportion d'écoles ayant bénéficié de cantines scolaires	73,0 2	75	80	85	90	95
		Taux de réussite aux examens au niveau secondaire (BAC)	56,2 2	57	58	59	59,5	60
		Taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes	51,9	52	55	60	65	70
		Nombre de centres d'alphabétisation opérationnels	2	2	3	3	3	4
		Nombre de maîtres alphabétiseurs formés	ND	30	35	40	45	50
		Proportion de ménage s'approvisionnant en eau courante SONEB à la maison	3,1	3, 5	4	4, 5	4,8	5
		Taux de desserte en eau potable	46,8	47	50	55	58	60
		Proportion de ménage s'approvisionnant en eau courante SONEB ailleurs	3,2	3, 5	4	4, 5	4,8	5
		Proportion de ménages qui observent les bonnes pratiques d'hygiène essentielles	24	28	30	31	32	35
		Taux de couverture des ménages en latrines familiales	72,4	75	78	78 .5	79	80
		Proportion de ménages évacuant les ordures de manière convenable	12,5	14	15 .5	18	19	20
		Taux de couverture des ménages en ouvrages de gestion des eaux usées	32	35	37	38	39	40

Rapport de performance du système éducatif
annuaire statistique RGPH5

Rapport de suivi des indicateurs de l'éducation
INSAE
INSAID

Volonté politique ;
Engagement et accompagnement des partenaires
Mobilisation des ressources
Implication des ONG et de la population

INSAE
REGISTRE DE LA SONEB
INSAID

Rapport d'activités DST

		Proportion de formation sanitaires ayant de centre nutritionnel	1	1	2	2	2	3		
		Ratio d'agents de santé qualifiés (médecin pour 10000 hbts)	373 04	35 00 0	30 00 0	25 00 0	2200 0	20 00 0		
		Ratio d'agents de santé qualifiés (femmes en âge de procréer par sage-femmes 1000FAP/Sage-femme)	266 46	24 00 0	22 00 0	23 00 0	2100 0	20 00 0		
		Proportion de ménages ayant une bonne connaissance des services disponibles dans les formations sanitaires	ND	50	60	65	70	80		
		Nombre de formations sanitaires ayant un plateau technique adéquat	2	2	3	3	3	4		
		Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	36,5	36	35, 5	35	34,5	34		
		Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçue dans les structures de prise en charge	62	55	50	40	35	30		
		Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	26,8 5	25, 5	25	24, 6	24,2	23, 5		
		Plan de communication sur la promotion des bonnes pratiques familiales essentielles	0	0	1	1	1	1	Rapport plan Rapport d'activité du DSJ	
D'ici fin 2028, toute la population de la commune de bénéfice de façon équitable des mesures de protection sociale à l'égard de toutes les couches	2. D'ici fin 2028, les actions de protection de bonnes pratiques sociales et du genre transformateur sont réalisées au profit de la population	Proportion de ménages ayant une bonne utilisation sur les services de protection	ND	60	65	70	72	75	Rapport d'activités du CPS	Volonté politique adhésion de la population
		Nombre de filles et femmes, victimes de pratiques culturelles néfastes (violences faites aux filles et aux femmes)	397 7	30 00	20 00	15 00	1200	10 0		Volonté politique adhésion de la population
		Nombre de filles et garçons de 5 à 17 ans, victimes de travail et de la traite	415	40 0	35 0	30 0	210	20 5		Volonté politique adhésion de la population
		Nombre d'enfants handicapés subventionnés	0	50	50	50	50	50		Volonté politique Adhésion de la population
D'ici 2028, la population de la commune et surtout les jeunes bénéficient des activités cultures, sportives, ludiques et des TIC	3 D'ici fin 2028, les activités culturelles, sportives, ludiques et les TIC sont promues	Taux de couverture en CJL	42,8 5	45	45	48	48	50	Rapport d'activité SE/ DDLP/ DST	Disponibilité de ressources financières volonté politique
		Nombre d'initiatives culturelles accompagnées	0	2	2	2	2	2		
		Nombre de centres de loisirs construits	6	7	8	8	8	8		

Annuaire statistique de la santé

nécessaires pour leur épanouissement		Nombre de CJL dynamisés	0	2	3	4	5	6		
D'ici 2028, la population de la commune bénéficie d'un meilleur accès aux énergies électriques et renouvelables et d'une meilleure protection	4 : D'ici fin 2028, la sécurité des personnes et des biens et l'accessibilité aux énergies électriques et renouvelables sont améliorées et renforcées	Nombre de localités disposant d'un poste de PR	9	9	9	9	10	10	Rapport d'activités de la PR Service en charge de l'extension du réseau ; Services statistiques SBEE INSAE INSaD	Volonté politique Engagement des populations Appui des Partenaires
		Taux de réduction des actes d'insécurité	ND	5	8	10	15	20		
		Couverture en énergie électrique	ND	40	42	43	44	45		
		Proportion de ménage utilisant l'électricité SBEE	24,3	25	27	28	29	30		
		Proportion de ménage utilisant d'énergie solaire	0,5	2	5	6	8	10		
Programme 3 : Amélioration de la gestion durable de l'espace, des ressources naturelles et de la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques										
D'ici fin 2028, les ressources naturelles de la commune sont mieux gérées et permettent la recherche et le développement des énergies propres	1 : D'ici fin 2028, la commune est dotée des documents de planification de la gestion de l'espace et le territoire est mieux aménagé	SDAC élaboré	1	1	1	1	1	1	Rapport d'évaluation àfinale du SDAC Rapport d'élaboration	Implication des acteurs Volonté politique Disponibilité de ressources
		PDU élaboré	1	1	2	2	3	4	Rapport d'élaboration	
		Mise en place des stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophe (actualisation du PCC et élaboration du PACCC)	1	1	1	1	2	2	Rapports plans	
D'ici fin 2028, la commune offre des cadres et espaces attractifs	2 : D'ici fin 2028, des travaux d'aménagement et de renforcement de l'existant sont réalisés	RFU actualisé	0	0	1	1	1	1	Rapport RFU	Implication des acteurs Volonté politique Disponibilité de ressources
		Adressage des quartiers	0	0	1	2	3	5	Rapport activités DADE	
		Plan de gestion des déchets élaboré	0	0	0	1	1	1	Rapport d'activités DST	
		1 PHAC élaboré	1	1	1	1	1	1	Rapport d'élaboration	
D'ici fin 2028, la commune de Savalou est plus résiliente aux effets des CC	3 : D'ici fin 2028, les forêts, cours et plan d'eau sont bien aménagés, bien gérés, protégés et contribuent à l'atténuation des effets des changements climatiques	Progrès vers la gestion durable des forêts (3 plans d'aménagement des forêts)	1	1	1	2	3	4	Rapport plans	Adhésion des populations et des élus locaux Faible implication des ONG dans l'organisation et la réalisation des formations
		Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (élaboration d'un plan de gestion intégrée des ressources en eau)	0	0	0	1	1	1	Rapport plans	Disponibilité financière volonté politique adhésion des acteurs

	4 : D'ici fin 2028, les carrières et les terres agricoles de la commune sont sauvegardées et exploitées durablement	1 plan de gestion environnementale et sociale de l'exploitation des sites des carrières élaboré 1 étude d'identification de nouveaux sites de carrières à exploiter	0 0 1 1 1 1 Rapport plans 0 0 1 1 1 1 Rapport d'études	Implication des acteurs Volonté politique Disponibilité de ressources
D'ici fin 2028, les populations sont outillées pour mieux gérer leur cadre de vie, et prévenir les risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes	5 : D'ici fin 2028, les catastrophes sont gérées efficacement en cas de survenance	Nombre de ménages sensibilisés sur les thématiques relatives sur les attitudes et comportements face aux aléas liés aux changements climatiques et aux catastrophes et sur la gestion des ressources naturelles Taux de perte de récoltes liées aux aléas Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes,	ND 50 60 70 80 90 Rapport de sensibilisation Enquêtes Liste de présence Rapport et manuels de formation ND 45 40 30 20 10 Rapport d'activités ATDA4 / Eaux, forêts et chasses ND 20 18 15 14 12 Rapport d'activité SE/ DDLP/ DADE	Implication des acteurs Volonté politique Non disponibilité des statistiques Non disponibilité des statistiques
Programme 4 : Renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources propres				
D'ici fin 2028, l'IGL est amélioré de 0,3 point	1 : D'ici fin 2028, la gouvernance locale est renforcée	Fonctionnalité du cadre de concertation entre les services déconcentrés de l'état, la société civile et la mairie Proportion de sièges occupés par des femmes dans le CC Accords de partenariats Missions à l'extérieur Voyages d'études et d'échanges Revues PDC 1 schéma directeur communal des systèmes d'informations de la Mairie élaboré	1 1 1 1 1 1 Rapports d'activités du cadre de concertation communal 0 0 0 0 0 1 Arrêté d'installation du CC 2 2 2 3 3 4 Conventions signées 1 2 2 2 2 2 Infrastructures réalisées 1 2 2 2 2 Compte rendu de mission 1 0 0 1 0 2 Rapports d'évaluation à mi-terme et final 0 1 1 1 1 1 Rapport plan Rapport d'activité du DSi	Engagement et implication detous les acteurs Volonté politiqueEngagement desfemmesAppui des Partenaires Manque de vision politique Insuffisance de ressources financières Disponibilité financière adhésion de la population disponibilité des acteurs Engagement et Volonté politique du Conseil Communal ; Forte politisation

		Forum des partenaires	0	0	0	1	0	1	Rapport de tenue de la séance liste de présence photos	Implication de tous les acteurs de l'administration communale
		IGL	0,20 15	0, 23 0	0, 25 0	0, 3	0,4	0, 5	Rapport d'IGL	
D'ici fin 2028, la commune de Savalou a mis en place des structures d'échanges, de formation, de perfectionnement et renforcement du personnel communal (formation, équipement, ressources humaines...) nécessaire à une meilleure fourniture des services publics	2.D'ici fin 2028, le fonctionnement des organes communaux est amélioré	Fonctionnement des organes infra communaux	16%	20	40	60	75	85	CR/PV de sessions	Engagement et Volonté politique du Conseil Communal ; Forte politisation Implication de tous les acteurs de l'administration communale
		Fonctionnement des organes communaux	100 %	10 0	10 0	10 0	100	10 0	CR des sessions	Volonté politique Implication de tous les acteurs de l'administration communale
		Adéquation profil/Poste	80%	80 %	85	87	88	90	Fiche de poste cadre organique GPEC	Volonté politique Implication de tous les acteurs de l'administration communale
		Plan de formation des agents	0	1	1	1	1	1	Rapport plan	Disponibilité financière Implication de tous les acteurs de l'administration communale
		Nombre d'infrastructures administratives construites	ND	2	5	8	15	17	PV de réception PV et Rapport de recrutement Rapport de formation	Volonté et engagement du Conseil Communal ; Implication de tous les acteurs
		Nombre d'agents recrutés	ND	14	14	14	14	14		
		Nombre de sessions de formations organisées	ND	1	2	2	2	2		
D'ici fin 2028, la commune de Savalou dispose d'un dispositif institutionnel performant de mobilisations des ressources	D'ici fin 2028, le niveau de mobilisation des ressources propres est amélioré	État des lieux du gisement fiscal	0	0	0	1	1	1	Rapport d'activité de la DADE	Volonté et engagement du Conseil Communal ; disponibilité de ressources financières ; appui des partenaires
		Taux de recouvrement des taxes	79	80	90	95	100	11 0	Compte administratif (CA)	Volonté et engagement du Conseil Communal ; disponibilité de ressources financières ;
		Apport financier extérieur aux budgets annuels de la Commune	5%	6	8	9	9,5	10 %	CA	Volonté et engagement du Conseil Communal ; disponibilité de

								ressources financières ; appui des partenaires	
		Nombre de personnels renforcés	ND	8	10	12	14	15	Rapport d'exécution du plan de formation
		Taux d'accroissement des ressources propres	- 12%	10 %	20	30	40	50 %	CA
		Stratégie de mobilisation de ressources élaborée	1	1	1	1	1	1	Document de stratégie
4. D'ici fin 2028, l'Administration communale a mis en place un système efficace de dématérialisation de certains services publics	4 :D'ici fin 2028, la qualité des services publics est renforcée	Nombre de logiciels installés	0	0	1	2	2	3	Rapport d'activités de la DSi
		1 site web installé	0	0	1	1	1	1	Rapport d'activités de la DSi
		Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans disposant d'acte de naissances	ND	8 0	85	90	95	10 0	ULIP
		1 centre numérique d'information crée	0	0	1	1	1	1	Rapport d'activités de la DSi
		Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par l'ANIP (recensement des enfants ne disposant pas d'acte de naissance)	80	85	90	95	100	10 0	INSAE
		Taux de satisfaction des populations des prestations des services de la mairie	ND	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %	Rapport d'activités du SE/ de la DSi

Source : Atelier de programmation du PDC, juin 2023

A la suite de ce tableau, il convient de présenter un cadre de suivi pour les cibles spatialisées déterminées plus haut (tableau 34)

Tableau 37 : Cadre de suivi des ODD

ODD	CIBLES SPATIALISEES	PROJETS(ACTIONS)	INDICATEURS DOMESTIQUES/PROXY	VALEUR DE REFRENCE	VALEURS CIBLES						
					2024	2025	2026	2027	2028	Responsables	Observations
1	CIBLES 1.2	Projet 1.1	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté dans la commune	34,3	34	33,5	33	32,5	32	COMMUNE/ETAT	

		Projet 1.2	1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies	15 ,25	15	14,5	14	13,5	13	COMMUNE/ETAT		
		Projet 1.3										
		Projet 1.4										
		Projet 1.5										
		Projet 1.6										
2	CIBLES 1.3	Projet 2.5:	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou systèmes de protection sociale	1	1,5	2	2,5	3	3,5	COMMUNE/ETAT		
3	CIBLES 3.7	Projet 2.2:	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	36,5	36	35,5	35	34,5	34	COMMUNE/ETAT		
			3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	26,85	25,5	25	24,6	24,2	23,5	COMMUNE/ETAT		
5	CIBLES 5.1	Projet 2.5 Projet 4.1	5.1.1 Présence (1) ou absence (0) d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	0	0	0	1	1	1	COMMUNE/ETAT		
			5.1.5 Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçue dans les structures de prise en charge	62	55	50	40	35	30	COMMUNE/ETAT		
	CIBLES 5.5		5.5.4 Proportion de femmes occupant des postes de direction	3	3	4	5	5	6	COMMUNE/ETAT		
			5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans le CC	0	0	0	0	1	1	COMMUNE/ETAT		
			6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (élaboration d'un plan de gestion intégrée des ressources en eau)	0	0	0	1	1	1	COMMUNE/ETAT		
6	CIBLES 6.4	Projet 3.3	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (élaboration d'un plan de gestion intégrée des ressources en eau)	0	0	0	1	1	1	COMMUNE/ETAT		
		Projet 3.2								COMMUNE/ETAT		
		Projet 1.1										
11	CIBLES 11.5	Projet 3.5	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes,	ND	5	2	2	2	1	COMMUNE/ETAT		
13	CIBLES 13.1	Projet 3.5	13.1.1 Mise en place des stratégies locales pour la réduction des risques de catastrophe (actualisation du PCC et élaboration du PACCC)	0	1	0	2	2	2	COMMUNE/ETAT		
15	CIBLES 15.2	Projet 3.3	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts (3 plans d'aménagement des forêts)	1	0	1	1	2	4	COMMUNE/ETAT		
16	CIBLES 16.9	Projet 4.4	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par l'ANIP	80	85	90	95	100	100	COMMUNE/ETAT		

Source : Atelier de définition de la vision, des OS et de la programmation du PDC 2024-2028, mai 2023

Chapitre 7 : Dispositif de mise en œuvre

7.1. Mécanisme de financement

La disponibilité des ressources représente la condition critique la plus importante pour la mise en œuvre de ce plan. Les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre sont réparties par an sur la base d'une planification conséquente.

L'autonomie financière que la loi donne aux collectivités locales passe nécessairement par la mobilisation des ressources locales pour le financement des programmes de développement local. Plusieurs sources seront mises à contribution pour le financement du PDC de la Commune. Il s'agit entre autres :

- ⦿ des ressources propres de la commune ;
- ⦿ des contreparties fournies par la communauté et la diaspora dans le cadre de la réalisation d'infrastructures socio-communautaires ;
- ⦿ de l'apport du Fonds d'Appui au développement des Communes (FADeC) actuel Fonds d'investissement Communal (FIC) ;
- ⦿ de la contribution des ONG, associations de développement, des programmes et projets nationaux de développement porté par l'Etat et les partenaires ;
- ⦿ du partenariat public-privé ;
- ⦿ des cofinancements des partenaires techniques et financiers (PTF).

a. Projection des capacités financières de la commune

L'analyse du financement du développement de la commune durant les cinq dernières années révèle les constats ci-après :

- ✓ capacité de réalisation des recettes faibles par rapport aux prévisions budgétaires ;
- ✓ la moyenne des recettes de fonctionnement est de 267 203 507 FCFA par an ;
- ✓ la moyenne des dépenses de fonctionnement est de 241 114 499 FCFA par an ;
- ✓ les recettes de fonctionnement permettent de couvrir généralement les dépenses de fonctionnement ;
- ✓ augmentation des dépenses d'investissement par rapport aux dépenses de fonctionnement au cours de la période.

b. Analyse de la situation financière de la commune

L'analyse des données du tableau de l'équilibre financier de la commune, montre une prévision moyenne de 2 135 546 160 FCFA comme recettes budgétaires sur les cinq ans avec un taux de réalisation moyen de 38,2% ; ce qui reste faible. Les recettes de fonctionnement ont régulièrement évolué d'année en année alors que les recettes d'investissement ont connu une évolution en dents de scie entre 2018 et 2022 ; la moyenne des recettes propres de la commune soit 224 643 086 FCFA sur la période paraît assez faible au regard des défis à relever dans le cadre de la décentralisation. Les ressources propres couvrent presque entièrement les dépenses de fonctionnement de la commune.

On note un apport important de l'État dans la mobilisation des ressources d'investissement pour la commune. La capacité d'investissement de la commune a évolué en dent de scie au cours de la période et est en moyenne de 628 280 944 FCFA de 2017 à 2021. Toutes les capacités d'investissement ne sont pas dépensées à temps alors que les besoins de la population sont énormes.

c. Stratégie de financement

Une analyse de la capacité financière de la Commune sur la base d'une moyenne des cinq dernières années a été réalisée afin de faire une programmation réaliste en harmonie avec les capacités réelles de la commune. Pour ce faire, il est retenu une option optimiste qui envisage une valorisation au mieux des bases imposables de la commune et une performance institutionnelle. Ceci suppose donc que :

- ✓ la commune met en œuvre une bonne stratégie de mobilisation de ses ressources et accroît le taux de recouvrement des recettes fiscales et non fiscales d'au moins 10% par exercice budgétaire ;
- ✓ la commune maîtrise ses charges de fonctionnement et développe des capacités de lobbying et de négociation de financement des projets avec la recherche d'une coopération décentralisée ;
- ✓ la commune par sa performance institutionnelle accroît ses capacités de mobilisation et de consommation des ressources externes pour accroître substantiellement sa capacité d'investissement par tête d'habitant d'ici cinq ans.

Le financement du PDC de la commune de Savalou est estimé à neuf milliards deux cent quatre-vingt-six millions sept cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-seize 9 286 733 696 F CFA. Les résultats des projections sur la base des ressources propres, des transferts de l'État et des engagements des partenariats acquis sont présentés comme suit :

Tableau 38 : Tableau de financement

SOURCES	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL SUR LES CINQ ANS
REPORT						1 318 120 754
RECETTES PROPRES	297 725 754	327 498 329	360 248 162	396 272 978	435 900 276	1 817 645 498
ETAT	603 879 275	423 529 574	358 768 030	469 197 200	488 032 550	2 343 406 629
COOPERATION DECENTRALISEE	20 538 540	20 538 540	20 538 540	20 538 540	20 538 540	102 692 700
PTF	526 241 138	799 573 228	862 482 228	775 601 746	565 060 466	3 426 266 103
PRIVE (Diaspora, Opérateurs économiques, etc)	41 545 354	63 124 202	68 090 702	61 231 717	44 610 037	278 602 012
TOTAL PROGRAMMES	1 384 845 100	2 104 140 073	2 269 690 073	2 041 057 225	1 487 001 225	9 286 733 696

Source : Atelier de programmation du PDC, juin 2023

Les reports de crédits de 2021 sur 2022 s'élèvent à 1 391 711 831 FCFA, date de démarrage du processus d'élaboration du PDC 2024-2028. Ce sont donc les ressources disponibles et qui serviront à la mise en œuvre du PDC.

En ce qui concerne les recettes propres, un taux d'augmentation annuelle de 10% a été retenu en tenant compte du niveau de mobilisation des recettes de la commune les années antérieures et du cadrage budgétaire.

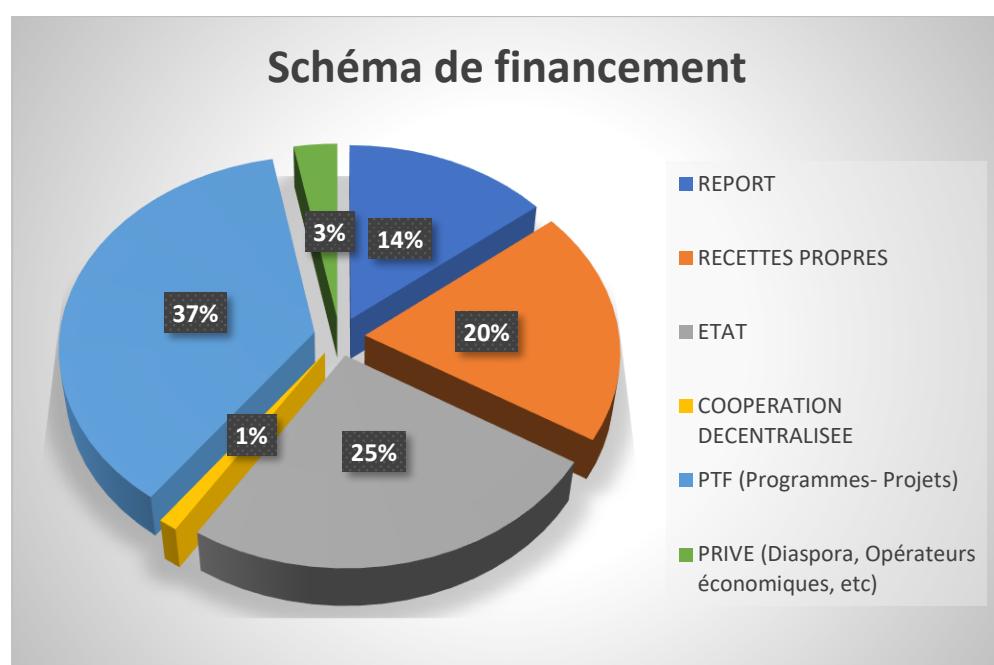
Un taux de mobilisation des ressources de 3% a été retenu en ce qui concerne le secteur privé (Diaspora, Opérateurs économiques, etc) pour permettre à la commune d'associer également cette couche aux actions de développement. Il est prévu en effet que la commune organise périodiquement au cours des cinq ans, un rassemblement avec les opérateurs économiques présents sur le terrain ainsi que la diaspora afin de les intéresser au développement local et également prendre en compte leurs besoins.

En ce qui concerne la part à mobiliser auprès de l'Etat, elle est basée sur l'affectation des FADEC/ FIC ainsi que les projets et programmes dont bénéficiera la commune dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du gouvernement. Il s'agit entre autres : de la construction du marché moderne, d'un hôpital de référence, du projet d'asphaltage, du Programme de Partenariat et de Capacitation pour la Transformation Socio-Economique des Territoires (ProPaCTSET) etc.

La commune de Savalou est en coopération décentralisation tripartie avec la commune de Gesves en Belgique et l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Elle a bénéficié d'un montant d'environ 100 000 000 millions de F CFA entre 2017 et 2022 ayant servi à la mise en œuvre du PDC 2018-2022. Pour la période 2024-2028, il a été projeté une mobilisation des ressources de 1% du montant du PDC dans le cadre de cette coopération.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources auprès des PTF, il s'agira essentiellement de capitaliser les actions menées par les ONG, les projets et programmes de développement (ACMA3, PADIAPI...) en cours dans la commune par la dynamisation du cadre intégrateur, intégrer ses partenaires lors de l'élaboration et la mise en œuvre du PAI. Il est également prévu de recourir aux partenariats public-privé ainsi que le recrutement d'un cabinet susceptible d'appuyer la commune dans le montage de projets et la recherche de financement par l'utilisation des techniques de lobbying.

Graphe 21 : Synthèse du schéma de financement



Source : Mairie de Savalou, Atelier de programmation, Juin 2023

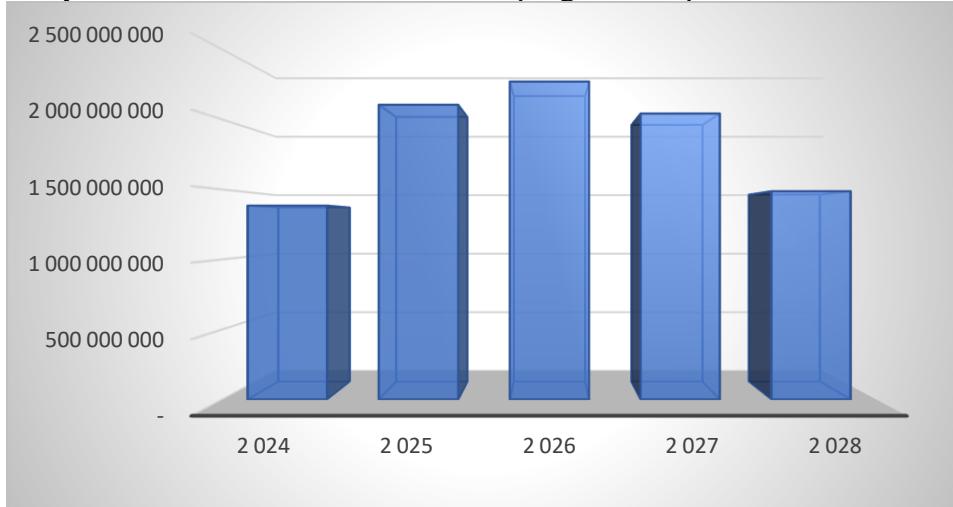
Tableau 39 : Planification financière annuelle par programme

PROGRAMMES	PROGRAMMATION ANNUELLE					%
	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	
Prog 1 : Promotion du développement économique local, de l'employabilité des jeunes, du genre transformateur et de la digitalisation	474 179 875	695 934 848	745 174 848	670 292 000	463 706 000	33
Prog 2 : Amélioration du niveau d'équipement, de la qualité des services sociaux et des bonnes pratiques sociales	655 198 965	941 828 965	1 117 008 965	972 408 965	713 988 965	47
Prog 3 : Amélioration de la gestion durable de l'espace, des ressources naturelles et la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques	100 980 000	167 780 000	210 280 000	240 480 000	120 780 000	9

Prog 4 : Renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources propres	154 486 260	298 596 260	197 226 260	157 876 260	188 526 260	11
TOTAL	1 384 845 100	2 104 140 073	2 269 690 073	2 041 057 225	1 487 001 225	100

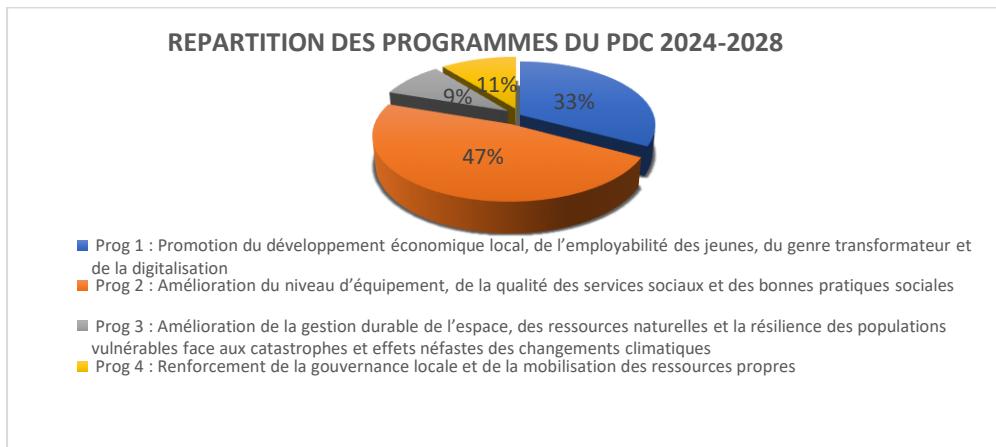
Source : Mairie de Savalou, Atelier de Programmation, Juin 2023

Graphe 22 : Planification annuelle des programmes par année de 2024 à 2028



Il découle du graphe que l'année 2026 est l'année où la commune sera amenée à plus de dépenses pour la mise en œuvre du PDC. Il importe donc de mobiliser assez de ressources au cours des années 2024 et 2025 pour mieux réaliser les projets inscrits en 2026. Par contre à partir de 2027, on note une baisse de la planification financière des activités.

Graphe 23 : Pourcentage des programmes dans le PDC 2024-2028



7.2. Mécanisme de mise en œuvre

La mise en œuvre du PDC de la Commune nécessite la mise en place d'un cadre formel de mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles (quantité/qualité suffisante),

des réformes à entreprendre ainsi qu'un mécanisme efficace de suivi-évaluation. La mise en œuvre de ce plan de développement repose sur des piliers essentiels que sont :

- ⦿ la mise en place d'un dispositif institutionnel de mise en œuvre ;
- ⦿ la mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation du PDC ;
- ⦿ la mobilisation des ressources nécessaires ;
- ⦿ la popularisation du PDC ;
- ⦿ le développement de nouveaux partenariats (nouveaux PTF) ;
- ⦿ la redevabilité.

Certains principes liés à la gestion durable des projets/programmes s'avèrent indispensables.

Il s'agit entre autres :

- ⦿ du respect de l'environnement : chaque fois que des atteintes à l'environnement seront inévitables, des mesures compensatrices seront prises pour maintenir l'équilibre des différents écosystèmes d'où la nécessité des EIES et la mise en œuvre des PGES ;
- ⦿ de la participation des communautés : les communautés sont les acteurs, auteurs et dépositaires de toutes les actions identifiées et menées dans toutes leurs composantes. Il est important qu'elles participent à toutes les étapes en vue d'une meilleure appropriation et d'un meilleur suivi.

Cadre institutionnel de mise en œuvre

Il assure une meilleure coordination des actions à travers une synergie entre les divers acteurs du suivi-évaluation du PDC. Les organes prévus sont les suivants :

- le comité d'orientation des interventions ;
- le comité de pilotage du PDC ;
- les points focaux.

Les rôles et la composition de ces organes sont précisés dans le tableau :

Tableau 40 : Dispositif institutionnel

Organes	Composition	Rôles
Comité d'orientation des interventions	Le Maire Le Conseil de supervision ; Conseil communal ; Le SE ; Les PTF ; Les SDE à savoir : -ATDA ; -CRP ; -CPS ; TC ; RAI – H-Z ; Préfecture (Directions départementales) Représentants des CQ/CV ; Groupes organisés ; GIC	Le comité d'orientation est la plus haute instance du dispositif. Il est chargé de donner les grandes orientations pour la mise en œuvre et la coordination et le suivi des actions du PDC. Il est l'instance de dialogue politique entre chaque sous-secteur et les différents Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur. Le SE joue un rôle de rapporteur de cette instance. A ce titre, il prépare en collaboration avec les membres du comité les sessions et tient le secrétariat. Le conseil se réunit une fois l'an avant les sessions budgétaires pour la définition des orientations qui seront par la suite adoptées et validées par le CS et le CC. L'opérationnaliser des activités du PDC passe par l'élaboration dans un premier temps du DCPBP qui contient le PIP (plan d'investissement pluriannuel sur 03 ans) puis du PAC ou PAI ainsi que le PTA. Les orientations issues des réunions de ce comité

		<p>serviront de base à l'élaboration de ces documents annuels de planification.</p> <p>Les PTF et les SDE en matière de mise en œuvre et de suivi, mettent à la disposition de la mairie toutes les informations susceptibles d'être exploitées, s'assurent de la prise en compte des différents appuis/secteurs de compétences dans les documents et collaborent avec le SE et le personnel communal pour la réussite de la mise en œuvre du PDC.</p> <p>Le GIC assure la coordination des projets programmes appuyés par les partenaires techniques et financiers dans la commune et veille dans le cadre de la mise en œuvre du PDC à la prise en compte desdits projets, à la mobilisation des ressources complémentaires et aussi au renforcement des capacités pour une meilleure mobilisation interne de la commune au plan humain, matériel et financier</p> <p>La préfecture assure la tutelle. Elle approuve tous les documents techniques de planification (PDC, budgets communaux...). Dans le cadre de la mise en œuvre du PDC, son rôle est de veiller à la prise en compte des projets communaux en harmonie avec le PDC de même que le respect des normes nationales.</p> <p>A travers les directions départementales et les SDE, elle assure l'accompagnement technique, la vérification du respect des normes nationales mais aussi l'harmonisation ou l'arrimage de leurs interventions directes au PDC de la commune.</p>
Comité de pilotage du PDC	SE ; DDLP ; DAAF ; DST ; DADE ; DSI ; CCMP; PRMP	Ils sont la cheville ouvrière de mise en œuvre du PDC. Une fois adoptée et approuvée, l'exécution du budget des projets /programmes est assurée par le SE. Les directions techniques et administratifs s'occupent du montage technique, de la budgétisation et du suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets /programmes .
Les points focaux	Cadres compétents nommés par note de service	<p>Les points focaux sont chargés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de coordonner l'élaboration du Plan de travail/actions au sein de leur direction et de veiller à sa mise en œuvre ; -de centraliser les TDR et d'assurer leur cohérence avec le Budget et le PTA au sein de leur direction ; -d'élaborer les plans trimestriels au niveau de leur direction conformément au PTA validé et transmis à la cellule de suivi au plus tard le 10 du mois suivant la fin du trimestre ; -d'élaborer le rapport d'auto-évaluation de leur direction ; -de suivre l'exécution des activités inscrites dans le PTA pour le compte de leur direction ; -de participer aux revues annuelles de l'intervention des PTF, de la validation des PTA et du rapport de performance.

7.3. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi requiert la collecte continue d'informations sur la mise en œuvre du PDC et surtout la documentation de ces informations à l'aide d'outils appropriés. La cellule de suivi-évaluation (qui sera installée) procédera à l'élaboration des rapports trimestriels, semestriels et annuels qui seront examinés et validés par le comité de pilotage. La validation du rapport annuel sera l'occasion pour chaque acteur d'apprécier le progrès vers l'atteinte des résultats. Ce rapport doit être analytique et dégager de façon explicite, les raisons de la réalisation ou non des résultats attendus. Le rapport doit aussi proposer des mesures correctives aux goulots

d'étranglement. Le suivi de la mise en œuvre du PDC comprend entre autres, les revues trimestrielles/semestrielles et annuelles et vise à faire le point des réalisations du trimestre/semestre ou de l'année en cours et à en dégager le niveau de progrès vers l'atteinte des résultats. C'est également le cadre de planification des activités du trimestre/semestre ou de l'année suivante. Chaque direction fera le point des activités menées au sein de sa direction, les difficultés rencontrées et des approches de solutions.

Tous les acteurs de développement seront associés à travers un Forum des Acteurs de Développement de la Commune.

a. Le suivi budgétaire

Le suivi budgétaire s'occupe de la planification et du suivi de la gestion budgétaire et prend en compte à la fois les recettes de fonctionnement et d'investissement, les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il permet d'apprécier les efforts de mobilisation de ressources mais également de consommation des ressources. Le suivi budgétaire est un système de veille pour une gestion efficiente des ressources.

b. Mécanisme d'évaluation

Le mécanisme d'évaluation du PDC prévoit une revue à mi-parcours et une évaluation finale. Cette évaluation va surtout porter sur l'appréciation de la performance de la mise en œuvre du PDC sur les conditions de vie de la population. Elle permettra d'apprécier l'impact, la pertinence, la durabilité, l'efficience et l'efficacité des interventions menées dans le cadre du PDC.

Les conclusions, les leçons apprises et les recommandations devront être validées par toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du PDC. Elles seront prises en compte pour la bonne conduite du prochain PDC.

c. Les Outils du suivi et d'évaluation du PDC

L'élaboration du présent PDC, a nécessité beaucoup d'efforts de collecte de données et d'informations. Pour un suivi rigoureux de la mise en œuvre de ce PDC et en vue de faciliter l'élaboration du prochain PDC, la commune doit envisager la mise en place d'un dispositif simplifié de collecte, d'analyse et de gestion des informations et données de la commune. Celle-ci pourrait être facilitée par l'élaboration d'un Tableau de Bord Social (TBS) dynamique par la commune. Cette base de données permettra la centralisation des données et son actualisation facilitera la mise à disposition en temps réels des données sur les indicateurs de résultats afin d'apprécier la contribution de la commune vers l'atteinte des ODD.

Les autres outils de suivi et d'évaluation du PDC à mettre en place sont :

- le cadre de mesure des performances ou des résultats. Cet outil renseigne sur les indicateurs clés à réaliser par chaque projet du PDC et sa valeur de référence de même que sa valeur cible annuelle, trimestrielle ou semestrielle ;
- le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB), une déclinaison annuelle du plan pluriannuel suivant la méthodologie harmonisée de calcul en vigueur dans les Ministères ;
- la matrice d'évaluation trimestrielle et annuelle du PTAB suivant la méthodologie harmonisée de calcul ;
- le Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics (PPPMP) par an et les outils de suivi de sa mise en œuvre ;
- le Plan de Consommation des Crédits (PCC) et les outils de suivi de sa mise en œuvre ;
- le document de référence des indicateurs du PDC dès que possible pour apprécier la valeur ajoutée de la mise en œuvre du PDC ;
- la matrice d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PDC en 2026 et d'évaluation finale du PDC en 2028.

Tableau 41 : Dispositif de suivi-évaluation institutionnel de la mise en œuvre du PDC

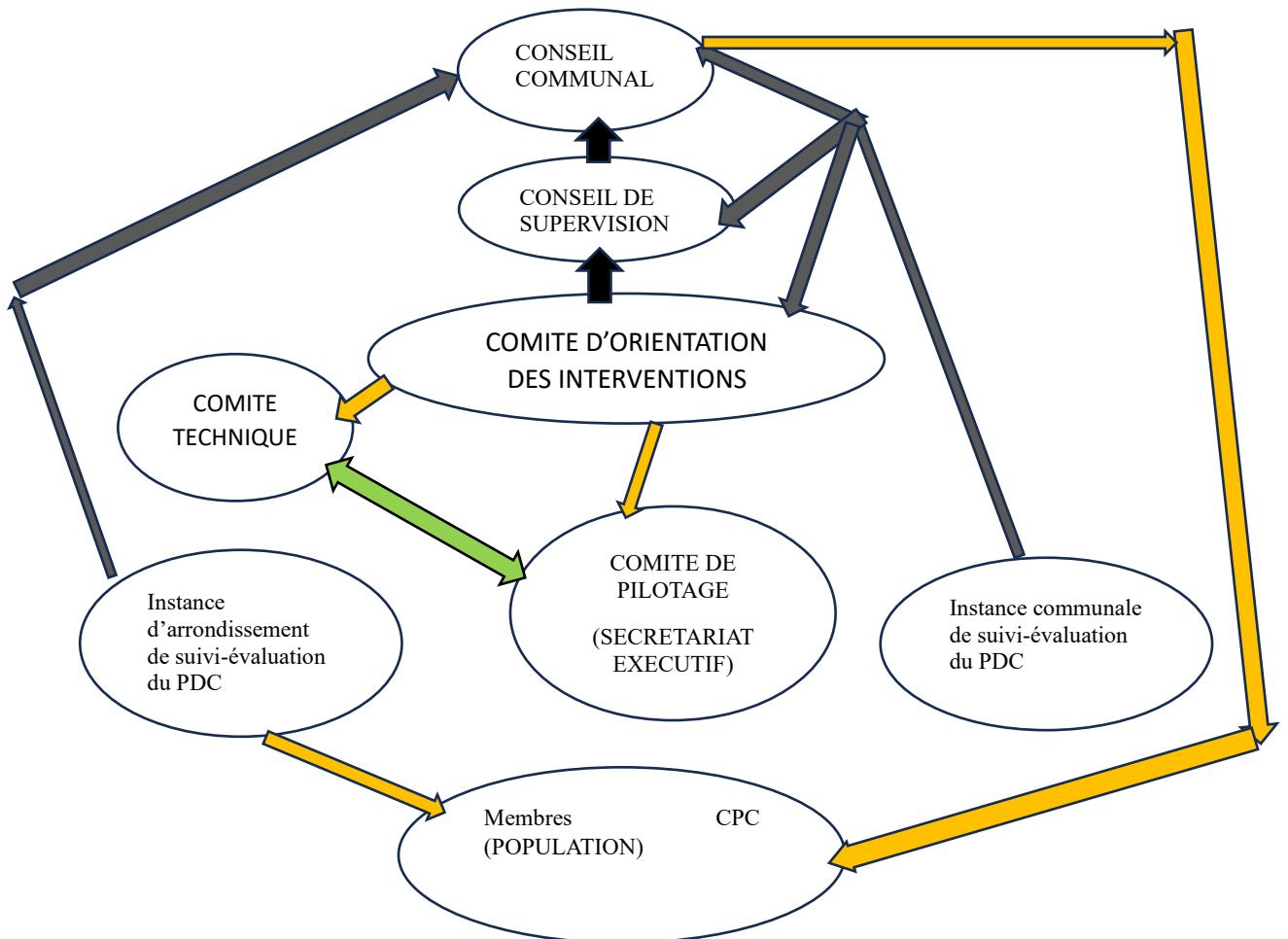
Type d'instance de suivi	Titre ou fonction des membres	Titre au sein de l'instance	Périodicité de rencontre	Outils de travail
Instance communale de suivi-évaluation	Le Conseil de Supervision	Tous les membres	Mensuel	Rapport mensuel du SE
	Le Maire ou son Représentant	Membre	Une session chaque trimestre	Cadre de performance/ Résultats du PDC
	Secrétaire Exécutif	Coordonnateur		Plan investissement pluriannuel (PIP)
	DDLP	Rapporteur		PAC (Plan annuel d'actions communal)
	DAAF	Membre		Plan de Travail Annuel (PTA)
	DSI	Membre		Plan Annuel d'Investissement (PAI)
	DADE	Membre		Plan annuel de passation des marchés
	DST	Membre		Situation de référence du PDC 2024-2028
	CCMP	Membre		Plan de consommation des crédits
Instance d'arrondissement de suivi-évaluation du PDC	Le Chef d'arrondissement	Rapporteur	Chaque mois à l'occasion du conseil d'arrondissement	Support des actions du PDC pour l'arrondissement
	Les conseillers d'arrondissement	Membres		
	Les chefs de villages de l'arrondissement	Membres		
	Membres CPC de l'arrondissement	Membres	Biannuel	Communications des séances de reddition de comptes (rapports de séance, recommandations et suivi)

d. Dispositif de redevabilité et contrôle citoyen

La reddition de compte est un exercice adopté par les exécutifs communaux ces dernières années en raison de ce que cela est partie intégrante des critères de performance de

l'administration communale au niveau de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB). Mais l'aspect contrôle-citoyen de la mise en œuvre n'est pas encore une réalité dans la commune. Les cellules de participation citoyenne (CPC) au niveau arrondissement et communal devront s'organiser pour mobiliser les différentes associations de jeunes, de femmes, de producteurs, d'éleveurs, d'artisans, etc... pour exiger la vulgarisation des actions prévues dans le PDC et interPELLER de temps en temps les élus pour une mise en œuvre réelle des prévisions. Le contrôle citoyen par les mêmes instances des réalisations doit être également une réalité pour s'assurer de la qualité de la mise en œuvre des projets du PDC.

Le dispositif proposé peut schématiquement être représenté ainsi qu'il suit :



Chapitre 8 : Gestion des risques et conditions de succès

8.1. Gestion des risques

La gestion des risques se résume dans le tableau :

Tableau 42 : Gestion des risques

Registre des RISQUES PDC 2024-2028										
Description du risque	Logique Model	Probabilité	Impact	Risque Brut	Mesures de contrôle en place	Risque Net	Actions proposées	Risque cible	Traitement du risque	
Une forte mobilité des techniciens engagés sur le PDC pour des raisons de mutation des fonctionnaires/du personnel des services communaux et Départementaux, instabilité politique des CC ou de démission pourraient retarder la mise en œuvre du PDC 2024-2028.	PROG 4	MOYEN	MOYEN	Moyen/ Moyen	La participation des autorités du conseil municipal est intégrée dans la stratégie de mise en œuvre du PDC. Un contact permanent avec les élus est établi. Collaboration avec les services techniques des Directions Départementales La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation participatifs des cadres techniques de la Mairie des actions du PDC.	Faible/ Faible	Tenue des sessions communales et infra communales avec paiement régulier des frais de session Mise en œuvre de l'assistance/appui conseils pour assurer l'implication des cadres techniques départementaux à la mise en œuvre du PDC Mise en place d'un système d'information et de communication pour la remontée d'information à tous les niveaux.	Très Faible / Faible	TRAITER	
Les difficultés d'accès aux villages d'intervention en saison pluvieuse et l'infraction économique retarderaient la mise en œuvre des activités du PDC et l'atteinte des objectifs dans les délais.	PROG 1	ELEVE	ELEVE	Élevé/ Élevé	Aménagement/réfection des routes et pistes rurales avant le démarrage des saisons pluvieuses	Moyen / Moyen	Les planifications des activités tiendront compte des saisons climatiques	Faible/ Moyen	TOLERER	
La non disponibilité des acteurs aux différentes activités du PDC et des autres membres des différents cadres de concertation pour cause de travaux champêtres ou de multiples sollicitations retarderaient la mise en œuvre du PDC et l'atteinte des objectifs dans les délais.	PDC ENTIER	MOYEN	MOYEN	Moyen/ Moyen	RAS	Moyen/ Moyen	Les planifications des activités seront consensuelles afin d'assurer la disponibilité des acteurs	Moyen / Moyen	TRAITER	

Non disponibilité de ressources pour poursuivre les activités du projet plan pour les filles retarderait la mise en œuvre des actions du genre transformateur dans les délais prévus.	PROJET 2.5	MOYEN	MOYEN	Moyen / Moyen	La participation des groupes cibles est intégré au budget communal	Moyen/ Moyen	Budgétisation des activités prévues dans le PTA/PAC Priorisation des actions genre transformateur dans tous les secteurs pour la mise en œuvre	Moyen / Moyen	TRAITER
La recrudescence de la crise sanitaire due à la COVID-19 entraverait le plan de réalisation des activités et par conséquent l'atteinte des objectifs du PDC (Non-respect des mesures barrières, fermeture de bureaux, limitations du nombre de personnes pour la participation aux réunions/rencontres communautaires,) qui peut engendrer une faible mobilisation des ressources auprès des PTF et autres acteurs	PDC ENTIER	ELEVE	ELEVE	Élevé /Moyen	Existence d'un plan communal de riposte COVID Directives gouvernementales pour la vaccination de masse ou autres mesures Exigence du pass vaccinal pour tout le personnel et les partenaires de mise en œuvre	Moyen /Moyen	Poursuite des sensibilisations des groupes cibles, surtout des parents pour le respect des mesures barrières. Orientation de tout le staff, partenaires et consultants sur la COVID- 19, les mesures de prévention et de signalisation avant toute activité. Prise en compte des mesures barrières et d'hygiène dans la planification et mise en œuvre de toutes les activités du PDC (ex : limitation du nombre de participants, équipements de protection individuels pour personnel et participants, produits et matériels de désinfection, choix des lieux et d'activités minimisant les risques etc.)	Faible/ Moyen	TRAITER
Les tensions politiques au Bénin et dans les régions frontalières, les attaques terroristes et les tensions sociales dans le département pourraient augmenter les risques d'insécurité et compromettre la mise en œuvre du PDC	PDC ENTIER	Moyen	Élevé	Moyen/ Élevé	Protocole de sécurité pris et vulgarisé Mise en place d'un comité de gestion ad'hoc des situations de crise Sensibilisation des leaders religieux	Moyen / Moyen	Analyse rapide de la situation et information de la population Concertation avec les Autorités en charge de la sécurité au niveau de la commune et du département Échanges réguliers avec les leaders religieux	Moyen / Moyen	TOLERER
Les interventions des partenaires ne tiendraient pas compte du PDC	PDC ENTIER	Faible	Moyen	Faible/ Moyen	Cadre de concertation commune-PTF Cadre de concertation secrétariat exécutif-secrétariats d'arrondissement	Faible/ Faible	Concertation avec tous les PTFs intervenant dans la commune Échanges réguliers avec les secrétaires d'arrondissement	Très faible/fable	TRAITER
Récupération politique des OSC contre l'exécutif	PDC ENTIER	Moyen	Moyen	Moyen/ Moyen	Cadre de concertation Mairie-OSC à travers le Cadre intégrateur	Faible/ Faible	Dialogue permanent avec les OSC Respect des programmations communales Reddition annuelle des comptes	Très faible/fable	TRAITER

Source : Atelier de programmation du PDC 2024-2028, juin 2023

8.2. Conditions de succès

La réalisation de quelques conditions est obligatoire pour que la mise en œuvre du PDC 2024-2028 soit un succès. Au nombre de ces conditions, nous avons :

- l'augmentation des ressources propres mobilisées par la commune. En effet, la capacité de mobilisation de ressources propres de la commune devra connaître une progression de 50% de son taux actuel pour espérer trouver les ressources financières indispensables à la réalisation du PDC ;
- bonne coordination des interventions des partenaires dans la commune. Le PDC doit être véritablement la boussole des interventions de tous les partenaires techniques et financiers de la commune. Une bonne coordination de ces interventions permettra d'éviter les doublons et permettra la réaffectation des ressources pour l'atteinte des résultats ;
- efficacité et efficience dans l'exécution des projets/programmes du PDC ; les acteurs devront adopter des outils de mise en œuvre qui rassurent de l'atteinte des résultats mais en même temps permettent d'être efficients et ;
- le développement de nouveaux partenariats dont les PPP.

Conclusion

Le Plan de Développement Communal 2024-2028 est une expression des besoins réels de la population. Son élaboration a connu la participation des différents acteurs locaux avec l'intervention des partenaires techniques et financiers. Il se résume en quatre (04) orientations stratégiques découlant d'une vision qui fait appel à la mobilisation aussi bien des ressources humaines, techniques que financières afin de relever à l'horizon 2030, les nombreux défis socio-économiques, culturels, environnementaux et politique. Ce plan, prévoit également des dispositions pour atténuer les effets des changements climatiques, faire la promotion du genre et de la digitalisation perçues de façon transversale sur toutes les actions programmées pour un développement durable. Sa mise en œuvre nécessite une synergie d'actions, la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation et des mesures appropriées pour surmonter les risques d'insécurité et de conflits transfrontaliers.

Il est important que tous les acteurs communaux, en commençant par les élus et les agents communaux affichent un engagement franc pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des actions de développement projetées sur les cinq (05) prochaines années. Les seuls engagements des élus et techniciens communaux ne sauraient suffire. La mobilisation et le civisme des populations, des acteurs culturels et sportifs, l'investissement des opérateurs économiques de tous ordres sont attendus. C'est le défi commun à réaliser par l'ensemble des acteurs de la Commune afin d'atteindre les résultats souhaités à savoir entre autres le développement économique, le relèvement du niveau d'équipement des services sociaux afin de garantir le mieux-être de la population. La mise en œuvre du PDC vise également l'amélioration du cadre de vie et une meilleure valorisation des ressources naturelles ainsi que la bonne gouvernance qui concourent à l'attractivité du territoire aux investissements et aux opérateurs économiques.

Il s'agira de travailler à renforcer la cohésion sociale tant au niveau local, national qu'international et saisir toutes les opportunités offertes par le PAG, le PND, le PC2D et les PTF pour la réalisation des objectifs de développement de la commune.

Annexes

Annexe 1 : PLAN D'ACTIONS

CODES	Objectifs spécifiques / Résultats / Actions / Activités /	RESPON SABLES	PARTENAIRES ET AUTRES ACTEURS A MOBILISER	CHRONOGRAMME					• TOTAL	COÛTS UNITAIRES	COÛTS TOTAUX	LOCALISATION
				2024	2025	2026	2027	2028				
	Objectif global : Améliorer les conditions de vie des populations en faisant de Savalou, le pôle de développement économique, social, culturel et touristique du département des Collines qui promeut le genre transformateur et où règnent la bonne gouvernance, la cohésion sociale, et une gestion rationnelle des ressources, gage d'un développement durable. (Poids 100)											
	Programme 1 : Promotion du développement économique local, de l'employabilité des jeunes, du genre transformateur et de la digitalisation (Poids 25)											
	OBJECTIF GENERAL 1 : Améliorer la production et la productivité des secteurs économiques et l'employabilité des jeunes à travers la promotion du genre transformateur et la digitalisation (Poids 100)											
	OS 1.1 : Promouvoir le développement économique local et la digitalisation (Poids 50)											
	Résultat 1 : La production agricole s'est accrue (Poids 10)											
	Action 1.1: Amélioration de la production et la productivité des filières agricoles de la commune résilientes aux effets des changements climatiques (Poids 10)											
A-1.1.1	Promouvoir une utilisation accrue des intrants agricoles de qualité (semences, plants certifiés et engrais)	ATDA	MAIRIE, ONG, PTFs	1	1	1	1	1	5	13 400 000	67 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.2	Faciliter l'accès inclusif au conseil agricole spécialisé	ATDA	MAIRIE, ONG, PTFs	0	1	1	1	1	4	25 000 000	100 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.3	Renforcer les connaissances professionnelles des exploitations dirigées essentiellement par les femmes et les jeunes et leur accès aux innovations	ATDA	MAIRIE, ONG, PTFs	0	1	0	1	0	2	1 200 000	2 400 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.4	Faciliter l'accès à la mécanisation agricole adaptée pour les hommes, les femmes et les jeunes	ATDA	MAIRIE, ONG, PTFs	1	1	1	1	1	5	1 000 000	5 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.5	Créer des parcs d'équipements en matériel et de réparation pour les prestations de service agricole (tracteurs, semoirs, vibreurs, moissonneuses, batteuses...)	ATDA	MAIRIE, ONG, PTFs	0	1	1	1	0	3	60 000 000	180 000 000	LAHOTAN OTTOLA DJALLOUKOU
A-1.1.6	Améliorer l'alimentation et la santé animale	ATDA	MAIRIE, ONG, PTFs	0	1	1	1	1	4	11 000 000	44 000 000	GOBADA DOUME DJALLOUKOU KPATABA

A-1.1.7	Faciliter l'accès aux solutions digitalisées appliquées à la production agricole notamment pour les femmes et les jeunes	ATDA	MAIRIE, ONG, PTFs	1	1	1	1	1	5	3 000 000	15 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.8	Elaborer et mettre en œuvre le plan communal de développement agricole (PCDA 2025-2029)	DDLP	ATDA, SE, DAAF, PRESTATAIRE	1	1	1	1	1	5	8 000 000	40 000 000	COMMUNE
A-1.1.9	Faciliter l'accès aux intrants aquacoles	ATDA	MAIRIE, ONG, PTFs	1	1	1	1	1	5	500 000	2 500 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.10	Promouvoir les mesures de Gestion Durable des Terres agricoles (GDT)	ATDA	MAIRIE, ONG, PTFs	1	1	1	1	1	5	15 000 000	75 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.11	Développer l'agriculture irriguée	ATDA	DDAEP, MAIRE, ONG, PTFs	0	0	1	1	0	2	20 000 000	40 000 000	AGBADO KLOU GBOGUI AZOKAN
A-1.1.12	Enrichir des mares en poissons	ATDA	DDAEP, MAIRE, ONG, PTFs	1	1	0	1	0	3	2 810 000	8 430 000	SAVALOU-AGBADO KINISSA, SEHOSSOU, LEVLA, LAHOTAN
A-1.1.13	Développer les cultures de contre saison	ATDA	DDAEP, MAIRE, ONG, PTFs	0	1	1	1	1	4	2 000 000	8 000 000	SAVALOU-AGBADO KINISSA
A-1.1.14	Appuyer le fonctionnement des cadres de concertations des acteurs du secteur agricole	SE	CCOS, DAAF, DDLP	4	4	4	4	4	20	25 000	500 000	COMMUNE
A-1.1.15	Appuyer la promotion du petit élevage et du maraîchage de case	ATDA	MAIRIE ONG PTFs	1	1	1	1	1	5	200 000	1 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.16	Renforcer les capacités professionnelles des exploitants agricoles notamment les femmes et les jeunes sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques	ATDA	MAIRIE, ONG, PTFs	1	1	1	1	1	5	24 000 000	120 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.17	Promouvoir les technologies de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et innovations vertes	ATDA	MAIRIE, ONG, PTFs	1	1	1	1	1	5	1 200 000	6 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.18	Promouvoir l'aménagement des bas-fonds et notamment par l'approche Smart-Valley	ATDA	MAIRIE ONG PTFs	1	1	1	1	0	4	15 000 000	60 000 000	OUESSE TCETTI DOUME KPATABA MONKPA LOGOZOHE GOBADA
A-1.1.19	Faciliter la sécurisation et la gestion du foncier agricole pour les hommes et les femmes	DADE	SE, DAAF, DDLP	1	1	1	1	0	4	826 000	3 304 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.20	Appuyer la mise en place des infrastructures et équipements piscicoles dans la commune	ATDA	MAIRIE ONG PTFs	1	1	1	1	0	4	25 000 000	100 000 000	SAVALOU-AGA SAVALOU-AGBADO OUESSE ATTAKÉ K'PATABA

A-1.1.21	Promouvoir l'installation d'espaces de pâturages communautaires et privés	ATDA	MAIRIE ONG PTFs	1	1	1	1	0	4	3 000 000	12 000 000	DOUME GOBADA OTTOLA
A-1.1.22	Promouvoir la rationalisation de la gestion de l'espace pastoral à travers la réalisation des infrastructures communautaires et d'élevage	ATDA	MAIRIE PTFs ONG	1	1	1	1	0	4	5 000 000	20 000 000	DOUME GOBADA OTTOLA
A-1.1.23	Renforcer les connaissances professionnelles des exploitations dirigées par les hommes, les femmes et les jeunes dans la gestion et la valorisation des ouvrages hydro-agricoles	ATDA	MAIRIE PTFs ONG	1	1	0	1	0	3	1 500 000	4 500 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.24	Faciliter l'accès des éleveurs au foncier sécurisé pour la production fourragère	DADE	SE, DAAF, ATDA	1	1	1	1	1	5	826 000	4 130 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.25	Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles sur les pratiques de bonne gouvernance	ATDA	MAIRIE ONG PTFs	1	1	1	1	1	5	1 500 000	7 500 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.26	Accompagner la structuration et la professionnalisation des organisations agricoles sur les filières prioritaires de la commune	ATDA	MAIRIE ONG PTFs	0	1	1	1	0	3	1 000 000	3 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.27	Faciliter l'accès aux différents guichets du Fonds National de Développement Agricole et du FIC etc., aux Organisations Professionnelles Agricoles des femmes et jeunes	MAIRE	SEDDLPFNDOPA	0	1	1	1	0	3	100 000	300 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.1.28	Faciliter la mise en relation des Organisations Professionnelles Agricoles, des femmes et des jeunes avec les services Financiers Décentralisés	MAIRE	ATDASEDAAFDDL PSFD	0	1	1	1	1	4	200 000	800 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
SOUS-TOTAL ACTION 1.1:												
Résultat 2 : Les chaînes de valeur des filières agricoles sont compétitives et faciles d'accès au marché (Poids 40)												
Action 1.2 : Promotion de la compétitivité des chaînes de valeur des filières agricoles et leur accès aux marchés (Poids 20)												
A-1.2.1	Construire et réhabiliter les infrastructures de transformation	ATDA	DDEAP MAIRIE ONG PTFs	1	1	1	1	1	5	20 000 000	100 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS

	agricole (végétaux, animaux et halieutiques)									
A-1.2.2	Construire et réhabiliter les infrastructures de stockage et de conservation (végétaux, animaux et halieutiques)	ATDA	DDAEP MAIRIE ONG PTFs	1 1 1 1 1	5	25 000 000	125 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS		
A-1.2.3	Construire et réhabiliter les infrastructures de commercialisation (marché à bétail, abattoirs (aire d'abattage de Savalou-Agbado), magasins, boutiques, marchés modernes etc.) des produits agricoles (végétaux, animaux et halieutiques)	DST	DDAEP MAIRIE ONG PTFs	1 1 1 1 1	5	40 000 000	200 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS		
A-1.2.4	Rendre opérationnel le cadre harmonisé de gestion durable des infrastructures du MAEP	ATDA	MAIRIE MAEP SE DAAF	0 1 1 1 1	4	1 000 000	4 000 000	COMMUNE		
A-1.2.5	Renforcer les capacités des acteurs sur l'utilisation optimale et durable des infrastructures marchandes	DAAF	SE, ATDA, ONG, PTFs...	0 1 1 1 1	4	200 000	800 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS		
A-1.2.6	Renforcer les capacités techniques des Organisation Professionnelles Agricoles en technique de stockage et de conservation	ATDA	SE, DAAF, OPA, DDAEP, ONG, PTFs	1 1 1 1 1	5	600 000	3 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS		
A-1.2.7	Appuyer les foires agricoles communales et la participation des acteurs aux foires extra communales	SE	DAAF, COLLECTIF DES ARTISANS, ADCS, DDLP, PTFs	1 1 1 1 1	5	500 000	2 500 000	COMMUNE		
A-1.2.8	Appuyer la labellisation du gari Sohoui	ATDA	SE, DAAF, ACMA3, Groupement de Défense de l'identification Gari Sohoui de Savalou, DDLP	0 0 1 0 0	1	25 000 000	25 000 000	COMMUNE		
A-1.2.9	Appuyer les producteurs dans la recherche de marché et les stratégies de marketing et de négociations commerciales	ATDA	SE, DAAF, ONG, PTFs...	1 1 1 1 1	5	200 000	1 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS		
A-1.2.10	Renforcer les capacités des femmes transformatrices sur le respect des normes d'hygiène, les bonnes	DST-SEHA	ATDA, DAAF, UCP, ONG, PTFs	0 1 1 1 1	4	480 000	1 920 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS		

	pratiques de transformation (formation, sensibilisation,) et sur les diagrammes/normes de transformation des produits agro-alimentaires (gari, fromage et lait de soja)											
A-1.2.11	Appuyer la promotion des Agri Business Cluster pour l'accès aux marchés des produits agricoles	ATDA	DAAF, SE, ONG, PTFs, DDLP	1	1	1	1	1	5	500 000	2 500 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.2.12	Équiper les femmes transformatrices et leurs organisations en équipement de transformation et de commercialisation (râpeuse, presse, brouettes, les bassines etc.)	DST	SE, DAAF, PRMP, ATDA, DDLP, ORGANISATIONS DES FEMMES	0	1	1	1	1	4	7 500 000	30 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.2.13	Renforcer la capacité technique des exploitants agricoles sur les bonnes pratiques de gestion post-récolte	ATDA	MAIRE, ONG, PTFs	1	1	1	1	1	5	2 400 000	12 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.2.14	Appuyer la mise en place des équipements de récolte et post-récolte (batteuse-vanneuse, égrenouse, etc.)	DST	SE, DAAF, PRMP, ATDA, DDLP, ORGANISATIONS DES FEMMES	0	1	1	1	1	4	1 500 000	6 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
SOUS-TOTAL ACTION 1.2:												
Action 1.3 : Amélioration de la qualité du réseau routier (Poids 20)												
A-1.3.1	Assainir les voies par la canalisation des eaux pluviales	DST	SE, PRMP, DAAF	1	1	1	1	1	5	27 500 000	137 500 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.3.2	Réfectionner et entretenir les routes et pistes de dessertes rurales	DST	SE, PRMP, DAAF	1	1	1	1	1	5	35 000 000	175 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.3.3	Ouvrir et aménager de nouvelles routes et pistes (asphaltages des voies)	DST	SE, PRMP, DAAF	1	1	1	1	1	5	50 000 000	250 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.3.4	Construire des ouvrages de franchissement (dalots, ponceaux etc.)	DST	SE, PRMP, DAAF	1	1	1	1	1	5	80 000 000	400 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.3.5	Renforcer les capacités des acteurs communaux sur les passations des marchés et le suivi des travaux	SE	CCMP, PRMP, DAAF, ARMP, CeFAL	2	2	2	2	2	10	100 000	1 000 000	MAIRIE
A-1.3.6	Assurer le contrôle de l'état et de l'utilisation des routes, pistes et des ouvrages de canalisation des eaux pluviales	DST	SE, DAAF	0	2	2	2	2	8	100 000	800 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS

A-1.3.7	Sensibiliser les populations sur l'usage rationnel et durable des pistes et ouvrages	DST	SE, DAAF, DSİ	0	4	4	4	4	16	100 000	1 600 000	TOUTE LA COMMUNE
	SOUS-TOTAL ACTION 1.3 :										965 900 000	
OS 1.2 : Promouvoir l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation (Poids 50)												
Résultat 1 : Les acteurs PME/PMI sont accompagnés (Poids 10)												
Action 1.4 : Accompagnement des PME/PMI (Poids 10)												
A-1.4.1	Identifier/sécuriser et viabiliser des zones d'activités économiques pour l'installation de nouvelles PME/PMI	DADE	SE, DDLP, DST, DAAF,	1	1	1	1	1	5	20 000 000	100 000 000	TCHETTI KPATABA SAVALOU-CENTRE
A-1.4.2	Organiser des ateliers de formations du personnel sur les règles de partenariat public privé	SE	DIRECTEURS	0	1	1	1	0	3	2 000 000	6 000 000	MAIRIE
A-1.4.3	Identifier et valoriser des opportunités d'affaires	DDLP	SE, DAAF, CONSULTANT	0	1	1	1	0	3	5 000 000	15 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
	SOUS TOTAL ACTION 1.4:										121 000 000	
Résultat 2 : L'implantation et les activités des ESS sont facilitées sur le territoire (Poids 10)												
Action 1.5 : Développement de l'entrepreneuriat social solidaire dans la commune de Savalou (Poids 10)												
A-1.5.1	Faire un état des lieux de l'ESS (acteurs et actions) dans la commune et les potentialités existantes dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme, du commerce, du social, de l'assainissement, santé, etc.	DDLP	SE, ATDA, DAAF, PRESTATAIRES	0	1	0	0	0	1	5 000 000	5 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.5.2	Sensibiliser les jeunes, femmes, les SFD et banques, les projets/programmes, les PTF, et la population en générale sur l'ESS	DAAF	SE, DSİ, DDLP, ATDA, PTFs, ONG, SFD, Banques	0	0	1	0	0	1	4 000 000	4 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.5.3	Sensibiliser les décideurs locaux et nationaux sur l'intérêt et leur implication dans le soutien à l'Entrepreneuriat Social Solidaire	DDLP	SE, DAAF, ATDA, CA	0	1	1	1	1	4	100 000	400 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.5.4	Contribuer au repérage et à la sélection d'entrepreneurs potentiels	DAAF	SE, DDLP, PTFs	0	0	1	1	0	2	50 000	100 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.5.5	Identifier les incubateurs ESS sur le territoire, faciliter leurs implantation et actions	DDLP	SE, DAAF, DADE	0	0	0	1	1	2	1 950 000	3 900 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS

A-1.5.6	Contribuer à la mise en place de réseaux d'acteurs ESS sur le territoire local et au niveau national	DDLP	MAIRE, SE, DAAF	0	0	0	1	1	2	100 000	200 000	COMMUNE
A-1.5.7	Favoriser la visibilité – interne et externe des ESS, de leurs produits/services et leurs impacts	DSI	SE, DDLP, DAAF, PRESTATAIRE	0	0	2	2	2	6	3 000 000	18 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.5.8	Élaborer, mettre en place et mettre en œuvre un système d'évaluation, de certification et de valorisation des impacts locaux des ESS	DDLP	SE, DAAF, PTFs	0	0	0	1	0	1	5 000 000	5 000 000	MAIRIE
A-1.5.9	Accompagner les jeunes dans la mise en place d'unités de transformation du manioc en gari, de commercialisation des produits maraîchers, du jus d'ananas et de pastèques...	DDLP	SE, ATDA, DAAF, ANPE	1	0	0	0	0	1	25 417 875	25 417 875	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
SOUS-TOTAL ACTION 1.5:										62 017 875		
Résultat 3 : Les guides touristiques, les gestionnaires des sites touristiques et les artisans sont accompagnées et formées (Poids 30)												
	Action 1.6: Savalou La Belle pour la promotion de l'artisanat et la valorisation des sites touristiques (Poids 30)											
A-1.6.1	Réaliser les infrastructures pour l'aménagement du ranch faunique (clôture, forages, mares d'eau, etc.)	DST	SERVICE EAUX ET FORETS, PRMP, DAAF, SE DADE, PTF	1	1	1	1	1	5	10 000 000	50 000 000	DJALLOUKOU
A-1.6.2	Développer les Activités Génératrices de Revenus autour du ranch	DAAF	SE, EAUX ET FORETS, DDLP, DADE, DST	0	1	1	1	1	4	2 500 000	10 000 000	DJALLOUKOU
A-1.6.3	Identifier, sécuriser et viabiliser une zone résidentielle pour augmenter la capacité d'accueil touristique de la commune	DADE	SE, DAAF, DDLP, DST, PRMP	0	1	1	0	0	2	100 000 000	200 000 000	COMMUNE
A-1.6.4	Faciliter l'installation des promoteurs d'hôtels dans la commune	MAIRE	SE, DADE DAAF	0	1	0	1	1	3	200 000	600 000	COMMUNE
A-1.6.5	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement des sites touristiques	DDLP	SE, PRMP, DAAF, CONSULTANT, DDTAC	0	1	1	1	1	4	3 250 000	13 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.6.6	Aménager et viabiliser les sites touristiques	DST	SE, PRMP, DDLP, DDTAC	0	0	0	1	0	1	50 000 000	50 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.6.7	Réaliser la carte touristique	DDLP	SE, PRMP, DDLP, DDTAC	0	0	1	0	0	1	4 000 000	4 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS

A-1.6.8	Contractualiser avec une agence de communication touristique	DAAF	SE, DDLP, DDTAC	0	1	1	1	0	3	1 000 000	3 000 000	MAIRIE
A-1.6.9	Appuyer les différentes manifestations du 14 et 15 Août	MAIRE	OSC	1	1	1	1	1	5	15 000 000	75 000 000	MAIRIE
A-1.6.10	Ssubventionner la dynamisation de l'Agence de Développement du Tourisme	SE	DAAF, DDLP	0	1	1	1	1	4	500 000	2 000 000	SAVALOU-CENTRE
A-1.6.11	Former les jeunes au guidage touristique	DDLP	SE, DAAF, DDTAC, CONSULTANT	0	0	1	1	1	3	3 000 000	9 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.6.12	Appuyer le collectif des artisans à finaliser son siège et à l'équiper	SE	SE, DST, DAAF, DDLP, COLLECTIF DES ARTISANS CCIB	0	1	1	0	0	2	6 742 848	13 485 696	SAVALOU-CENTRE
A-1.6.13	Former les artisans en gestion administrative, financière et marketing digital	DDLP	SE, DDLP, DAAF, CCIB, PRESTATAIRE...	0	1	0	1	0	2	2 100 000	4 200 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.6.14	Acquérir des équipements au profit des artisans	DST	SE, DAAF, PRMP, ATDA DDLP, Collectif des artisans, PTFs, ONG	0	1	1	1	0	3	6 000 000	18 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-1.6.15	Établir un partenariat entre l'association des promoteurs hôteliers et la mairie	MAIRE	SE, DDLP, DAAF	0	1	1	1	1	4	1 000 000	4 000 000	MAIRIE
SOUS-TOTAL ACTION 1.6:										456 285 696		
TOTAL PROGRAMME 1 :										3 049 287 571		
Programme 2 : Amélioration du niveau d'équipement, de la qualité des services sociaux et des bonnes pratiques sociales (Poids 35)												
OBJECTIF GENERAL 2 : Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité en promouvant les bonnes pratiques sociales (Poids 100)												
OS 2 : Améliorer le niveau d'équipement, la qualité des services sociaux et les bonnes pratiques sociales (Poids 100)												
Résultat 1 : Le niveau et la qualité des infrastructures et équipements des services sociaux de base sont améliorés (Poids 60)												
	Action 2.1: Amélioration de la performance, du niveau des infrastructures et équipements dans le secteur des enseignements maternel, primaire, secondaire et de l'alphabétisation (Poids 10)											
A-2.1.1	Prévoir un fonds pour le fonctionnement du cadre de concertation des acteurs du secteur de l'éducation	SE	DAAF, DDLP, CC	1	1	1	1	1	5	250 000	1 250 000	MAIRIE

A-2.1.2	Équiper les écoles maternelles primaires et secondaires, de tables et bancs	DST	SE, DAAF, PRMP, CCMP	1	1	1	1	1	5	100 000 000	500 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.1.3	Construire et équiper des salles de classes dans les écoles maternelles primaires et secondaires	DST	SE, DAAF, PRMP, CCMP, DDLP	1	1	1	1	1	5	105 000 000	525 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.1.4	Identifier / renforcer le fonctionnement des espaces sûrs	DDLP	SE, DAAF, ONG, PTFs	1	1	1	1	1	5	1 000 000	5 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.1.5	Réfectionner/réhabiliter des modules de classes pour la maternelle, le primaire et le secondaire	DST	SE, DAAF, PRMP, CCMP, DDLP	1	1	1	1	1	5	75 000 000	375 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.1.6	Doter quelques écoles maternelles primaires secondaires d'urinoirs, de dispositifs de lave-mains, de latrines handi sexo spécifiques	DST	SE, DAAF, PRMP	1	1	1	1	1	5	9 000 000	45 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.1.7	Construire, aménager et équiper des centres d'alphabétisation	DST	SE, PRMP, CCMP, DAAF	0	1	1	1	0	3	35 000 000	105 000 000	SAVALOU-AGA LAHOTAN DOUME
A-2.1.8	Construire et équiper des laboratoires dans les collèges	DST	SE, DAAF, DIRECTEURS CEG	0	1	1	1	0	3	16 670 000	50 010 000	SAVALOU-AGBADO SAVALOU-AGA
A-2.1.9	Sécuriser les domaines scolaires	DST	SE, DAAF, DADE, RP	0	1	1	1	1	4	22 000 000	88 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.1.10	Appuyer l'organisation des cours de renforcement des candidats aux différents examens	SE	DAAF DDLP Organisateurs	1	1	1	1	1	5	2 000 000	10 000 000	MAIRIE
A-2.1.11	Créer et équiper des centres informatiques dans les collèges	DSI	SE, PRMP, DAAF, DSI, DDLP, MND	0	0	1	1	1	3	34 400 000	103 200 000	DOUME LOGOZOHE SAVALOU-AGBADO
A-2.1.12	Appuyer l'alphabétisation et l'éducation des adultes	SE	MAIRE DAAF DDLP	0	1	1	1	1	4	1 000 000	4 000 000	MAIRIE
A-2.1.13	Sensibiliser les populations sur l'importance de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes	DDLP	SE, DAAF, MAITRE COORDONNATEUR, ONG, PTFs	1	1	1	1	1	5	200 000	1 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.1.14	Organiser des cérémonies de récompense des meilleures élèves aux examens nationaux	DDLP	MAIRE SE, DAAF, PTFs, ONG RACINES, PIB	1	1	1	1	1	5	1 200 000	6 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.1.15	Recycler les maîtres alphabétiseurs	DDLP	SE, DAAF, PRMP, COORDONNATEUR ALPHABETISATIO	0	0	1	1	0	2	1 750 000	3 500 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS

			N, PRESTATAIRE, PTFs									
	SOUS-TOTAL ACTION 2.1:								1 821 960 000			
	Action 2.2: Amélioration de l'accès aux soins de santé de qualité, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Poids 10)											
A-2.2.1	Plaider/faire du lobbying pour la construction d'un hôpital de zone Savalou-Bantè répondant aux normes et le renforcement du personnel sanitaire	MAIRE	SE, DAAF, MEDECIN COORDONNATEUR	0	1	1	0	0	200 000	400 000	SAVALOU-AGBADO	
A-2.2.2	Réhabiliter les centres de santé d'arrondissement/les dispensaires et maternités	DST	SE, DAAF, PRMP, CCMP	1	1	1	1	1	5	50 000 000	DJALLOUKOU GOBADA OTTOLA OUESSE AGBADO MONKPA	
A-2.2.3	Construire des centres de santé/maternités/dispensaires dans les arrondissements et un hôpital de référence aux normes	DST	SE, DAAF, PRMP, CCMP	1	1	1	1	1	5	60 000 000	KONKONDJI SAVALOU-AGA DOUME LAHOTAN LEMA LOGOZOHE MONKPA TCHELLI	
A-2.2.4	Doter les centres de santé d'arrondissement, les dispensaires et maternités d'équipement médico-technique et de laboratoires	DST	MEDECIN-CHEF, SE, DAAF, MAIRE, PTFs, DDS	1	1	2	2	0	6	60 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS	
A-2.2.5	Appuyer les stratégies avancées pour la vaccination de routine	SE	SE, DAAF, DDLP MEDECIN COORDONNATEUR	0	2	2	2	2	8	300 000	2 400 000	VILLAGES
A-2.2.6	Organiser des séances de sensibilisation sur des thématiques de santé (vaccination, SSRAJ)	DDLP	MEDECIN COORDONNATEUR , ONG, PIB, PTFs, CPS, ABPF	0	4	4	4	4	16	200 000	3 200 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.2.7	Appuyer la lutte contre la prolifération des centres de santé informels	SE	DAAF, DDLP MEDECIN CORDONNATEUR	0	4	4	4	4	16	100 000	1 600 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.2.8	Organiser des missions de suivi de la qualité des soins au niveau de la médecine moderne et traditionnelle	Responsable ABPF	MAIRIE, RESPONSABLES DES CENTRES	0	2	2	2	2	8	300 000	2 400 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.2.9	Favoriser l'installation de mutuelles de santé dans la Commune	MEDEC IN COORD ONNAT EUR	MAIRE SE	0	0	0	2	0	2	200 000	400 000	SAVALOU-CENTRE

A-2.2.10	Appuyer le fonctionnement des centres de médecine traditionnelle	SE	MEDECIN COORDONNATEUR , RESPONSABLES CENTRES	0	1	1	1	1	4	300 000	1 200 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.2.11	Promouvoir l'installation de jardin de plantes médicinales dans la commune	DDLP	SE DAAF Fédération des praticiens de médecine traditionnelle MCVDD	0	1	0	0	0	1	500 000	500 000	SAVALOU
A-2.2.12	Promouvoir le don bénévole de sang	MEDEC IN COORD ONNAT EUR	MAIRIE, ONG, PTFs, CPS	0	1	1	1	1	4	100 000	400 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.2.13	Définir/informer périodiquement sur les stratégies avancées en Planification Familiale	MEDEC IN COORD ONNAT EUR	MAIRIE BACAR ONG, PTFs, CPS	1	1	1	1	1	5	200 000	1 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.2.14	Doter les centres de santé et maternités isolés d'énergie électrique	DST	SE, DAAF, MEDECIN COORDONNATEUR ,PTFs	0	0	2	2	0	4	11 700 000	46 800 000	SAVALOU-AGA DJALLOUKOU DOUME GOBADA KPATABA LAHOTAN LEMA OTTOLA
A-2.2.15	Créer et faire fonctionner un cadre de concertation des acteurs de la santé	DDLP	MAIRE SE, MEDECIN COORDANNATEUR ,DAAF	0	0	1	1	1	3	300 000	900 000	MAIRIE
A-2.2.16	Appuyer les cantines scolaires (promotion des jardins scolaires et élevages)	SE	DAAF, DDLP, CS, SUPERVISEURS CANTINES	1	1	1	1	1	5	2 000 000	10 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.2.17	Construire et équiper un Centre de Réhabilitation Nutritionnel Intensif	DST	SE, DAAF, DDLP, MEDECIN COORDONNATEUR , ONG, PF Nutrition, BACAR, PIB, CPS, ONG, PTFs	0	0	1	0	0	1	45 000 000	45 000 000	SAVALOU-AGBADO
A-2.2.18	Former les acteurs communaux sur l'élaboration des projets de nutrition	DDLP	SE, DAAF, PRMP, ONG, PF Nutrition,	0	1	1	1	0	3	1 500 000	4 500 000	MAIRIE

			BACAR, PIB, CPS PRESTATAIRE, SP- CAN									
A-2.2.19	Promouvoir la consommation des aliments locaux à fort potentiel nutritionnel	DDLP	ONG, PF Nutrition, BACAR, PIB, CPS, SP-CAN	0	1	1	1	1	4	2 500 000	10 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.2.20	Construire des cases de nutrition dans chaque arrondissement pour les activités de nutrition, d'éducation parentale et d'apprentissage précoce	DST	SE, DAAF, DDLP, CA, CV, ONG, PTFs	0	1	1	1	1	4	4 000 000	16 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.2.21	Organiser des séances de sensibilisation des mères sur l'AME	DDLP	MEDECIN COORDONNATEUR , ONG, PTFs,	0	1	1	1	1	4	50 000	200 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.2.22	Assurer le fonctionnement du cadre de concertation communale en alimentation et nutrition	PF Nutrition	SE, DAAF, DDLP, ONG	1	1	1	1	1	5	300 000	1 500 000	MAIRIE
A-2.2.23	Prendre en charge les 206 relais communautaires	SE	DAAF DDLP	1	1	1	1	1	5	123 600 000	618 000 000	MAIRIE
A-2.2.24	Accompagner les ONG intervenant sur la santé sexuelle reproductive (SSR)	DDLP	SE ONG		1	1	1	1	4	-	-	SAVALOU
A-2.2.25	Opérationnaliser le projet ARCH SANTE	Médecin coordon nateur	MAIRE SE DDLP CA CV/CQ POPULATION	1	1	1	1	1	5	-	-	SAVALOU
A-2.2.26	Organisation des services de proximité de planification familiale	Médecin coordon nateur	MAIRE SE DDLP CA CV/CQ ONG POPULATION	1	1	1	1	1	5	-	-	SAVALOU
A-2.2.27	Sensibilisation des filles en âge de procréer sur les avantages de la planification familiale	Médecin coordon nateur	MAIRE SE DDLP CA CV/CQ ONG POPULATION	1	1	1	1	1	5	-	-	SAVALOU
A-2.2.28	Sensibilisation des filles et des garçons sur la santé sexuelle et reproductrice	Médecin coordon nateur	MAIRE SE DDLP CA CV/CQ ONG POPULATION	1	1	1	1	1	5	-	-	SAVALOU
SOUS-TOTAL ACTION 2.2:												1 676 400 000
Action 2.3: Amélioration de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement de base (Poids 20)												
A-2.3.1	Construire et équiper une décharge finale	DST	SE, DAAF, ONG, PTFs	0	1	0	0	0	1	110 000 000	110 000 000	ZOUNZONKANME

A-2.3.2	Créer des sites de pré collecte dans chaque arrondissement	DST	SE, DAAF, ONG, PTFs	0	1	1	1	1	4	10 000 000	40 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.3.3	Construction des blocs sanitaires au niveau des marchés et auto-gare	DST	SE, DAAF, ONG, PTFs	0	0	2	2	0	4	12 500 000	50 000 000	LOGOZOHE DOUME TCHELLI DJALLOUKOU GOBADA KPATABA LAHOTAN OTTOLA LEMA SAVALOU-AGA
A-2.3.4	Former les artisans maçons pour la réalisation des latrines simples ventilés, des puits perdus et des latrines Ecosan	DST	SE, DAAF, ONG, PTFs, COLLECTIF DES ARTISANS PRESTATAIRES	0	1	0	1	0	2	3 000 000	6 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.3.5	Renforcement de la capacité des agents de santé en gestion des déchets biomédicaux	DST	SE, DAAF, MEDECIN COORDONNATEUR , ONG, PTFs PRESTATAIRES	0	1	0	1	0	2	1 500 000	3 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.3.6	Identifier le site de déversement des boues de vidange et réalisation des études préliminaires (EIE, faisabilité technique et financière)	DST	SE, DAAF, ONG, PTFs PRESTATAIRE	0	1	0	0	0	1	7 000 000	7 000 000	COMMUNE
A-2.3.7	Aménager sommairement le site identifié pour le déversement des boues de vidange de la commune	DST	SE, DAAF, ONG, PTFs PRESTATAIRE	0	1	0	0	0	1	10 000 000	10 000 000	COMMUNE
A-2.3.8	Contribuer au financement des projets intercommunaux de gestion des déchets ménagers	SE	DAAF, DST	0	1	1	1	1	4	2 000 000	8 000 000	MAIRIE
A-2.3.9	Sensibiliser/ prendre des mesures punitives contre le mauvais usage des caniveaux	DST	SE, DAAF, CA	0	1	1	1	1	4	50 000	200 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.3.10	Organiser des séances de sensibilisation sur des thématiques d'hygiène et d'assainissement du cadre de vie	DST	SE, DAAF, DSi	1	1	1	1	1	5	50 000	250 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.3.11	Instituer dans chaque arrondissement, 1 jour de salubrité par mois	DST	SE, CA, CV, CQ	1	1	1	1	1	5	-	-	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.3.12	Installer des brigades sanitaires dans chaque village et quartier de ville	DST	CA, CV, CQ	1	1	1	1	1	5	50 000	250 000	TOUS LES VILLAGES/QUARTIERS
A-2.3.13	Construire des cimetières au niveau des arrondissements	DST	SE, DAAF, CA	0	0	1	1	0	2	24 000 000	48 000 000	DOUME KPATABA
SOUS-TOTAL ACTION 2.3:										282 700 000		

	Action 2.4: Renforcement de l'accès à l'eau potable à tous (Poids 20)											
A-2.4.1	Réaliser / réparer des forages munis de pompe à motricité humaine	DST	SE, DAAF	1	1	1	1	1	5	45 000 000	225 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.4.2	Déléguer la gestion des ouvrages simples d'AEV existants	SE	DST, DAAF, ANAEPMR	1	1	1	1	1	5	200 000	1 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.4.3	Plaider pour l'extension du réseau de la SONEB et le renouvellement des canalisations	MAIRE	SE, SONEB	1	1	1	1	1	5	100 000	500 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.4.4	Organiser des réunions du comité communal d'eau et d'assainissement pour l'élaboration et le suivi du cadre CEMOS	DST	SE, DAAF	1	1	1	1	1	5	200 000	1 000 000	MAIRIE
A-2.4.5	Assurer la décontamination des eaux au niveau de la Commune	DST	SE, DAAF, PRMP	1	1	1	1	1	5	3 000 000	15 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.4.6	Assurer le suivi de la qualité des eaux distribuées à travers les Points d'eau autonomes	DST	SE, PRMP, DAAF	0	1	1	1	1	4	2 500 000	10 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
SOUS-TOTAL ACTION 2.4:										252 500 000		
Résultats 2 : Les actions de protection de bonnes pratiques sociales et du genre transformateur sont réalisées au profit de la population (Poids 10)												
	Action 2.5: Promotion de la protection et des bonnes pratiques sociales et le genre transformateur (Poids 10)											
A-2.5.1	Organiser des activités de vulgarisation des textes de lois sur les thématiques liées aux mauvaises pratiques sociales et le genre transformateur	CPS	DDLP, SE, DSi, PTFs, PIB	0	2	2	2	2	8	200 000	1 600 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.5.2	Apporter un appui aux personnes vulnérables/indigentes	SE	DDLP DAAF CC	0	1	1	1	1	4	1 500 000	6 000 000	MAIRIE
A-2.5.3	Appuyer le fonctionnement de tous les cadres de promotion de la femme et du genre transformateur (CCF, Espaces Sûrs, CoC, AjeC, CCE, CCPE, CCCE etc...)	SE	DDLP, DAAF, CC	1	1	1	1	1	5	1 000 000	5 000 000	MAIRIE
A-2.5.4	Conduire un plaidoyer au niveau national pour la création d'un Fonds d'appui affecté au social	MAIRE	SE, CPS, DDLP, MASM	0	0	1	1	0	2	200 000	400 000	MAIRIE
A-2.5.5	Organiser des sessions de formation de courte durée de trois jours en gestion des activités génératrices de	DDLP	SE, DAAF, CPS, CV, ONG, PTFs	1	1	1	1	1	5	500 000	2 500 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS

	revenu en leadership communicationnel et relationnel, en développement personnel et en entreprenariat pour le groupe des filles et jeunes femmes déscolarisées ou non scolarisées										
A-2.5.6	Subventionner l'entrée au collège (second cycle) des meilleures filles de la commune	SE	Maire, DDLP, DAAF, CC, RP, ONG, PTFs, APE	1	1	1	1	1	5	750 000	3 750 000 TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.5.7	Vulgariser les textes règlementaires et législatifs en faveur de la protection de l'enfant ;	CPS	DDLP SE DSI	0	1	1	1	1	4	50 000	200 000 TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.5.8	Réglementer le travail des enfants et notamment des filles mineures dans les bars, débits de boissons et autres lieux assimilés	MAIRE	CPS, SE, DDLP	0	1	0	0	0	1	20 000	20 000 TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.5.9	Organiser des séances de sensibilisation sur les droits de femmes et des filles, les normes sociales, l'équité de genre, l'éducation complète à la santé et l'inclusion	CPS	SE, DDLP, DSi, Plan International Bénin, ONG	1	1	1	1	1	5	50 000	250 000 TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.5.10	Plaider pour le renforcement en personnel et en matériel du CPS	MAIRE	CPS SE DDLP	0	0	1	1	0	2	200 000	400 000 MAIRIE
A-2.5.11	Informier la population des lignes vertes / plateformes existantes dans chaque domaine	CPS	MAIRIE	1	1	1	1	1	5	20 000	100 000 TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.5.12	Prendre un arrêté pour la mise en place de comité de promotion de la femme dans les instances de décision au niveau communal	MAIRE	SE, DDLP, CPS, ORGANISATION DES FEMMES	0	0	1	0	0	1	-	- MAIRIE
A-2.5.13	Réaliser des séances de sensibilisation par les animateurs sur la protection des enfants et les textes de lois en vigueurs au Benin (animation du cadre de concertation pour l'enfant)	DDLP	MAIRE ONG CA/AERAMR/Collines /CV/CPS/AJF	1	1	1	1	1	5	50 000	250 000 TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.5.14	Mettre en place 10 comités villageois de suivi des activités et de pérennisation des acquis du sous-	DDLP	MAIRE ONG CA/AERAMR/Collin	1	0	0	0	0	1	-	- VILLAGES

	projet autonomisation des filles et des femmes		es /CV/CPS/AJF								
A-2.5.15	Mettre en place 1comité communal de suivi des activités et de pérennisation des acquis du sous-projet dans la commune d'intervention	DDLP	MAIRE ONG CA/AERAMR/Collines /CV/CPS/AJF	1 0 0 0 0 1 -						-	SAVALOU
A-2.5.16	Organiser la formation professionnelle pour 15 filles non scolarisées et déscolarisées dans les métiers porteurs	DDLP	Plan International Bénin CA/AERAMR/ Collines/CV /AJFONGCVSEMAIRE	1 1 1 1 1 5 200 000				1 000 000	MAIRIE		
A-2.5.17	Organiser au profit de 10 jeunes filles méritantes, diplômées sans-emplois des formations en entrepreneuriat par les formateurs de l'ANPE	PF Emploi	ANPE Plan International Bénin	1 1 1 1 1 5 200 000				1 000 000	MAIRIE		
A-2.5.18	Former 10 AJF sur les techniques d'élaboration de Microprojets ou de plans d'affaire, le leadership féminin et l'entrepreneuriat	DDLP	Plan International Bénin AJF CA CV AERAMR	1 0 1 0 0 2 100 000				200 000	MAIRIE		
A-2.5.19	Installer 10 AJF formées en entrepreneuriat	DDLP	Plan International Bénin AJF CA CV AERAMR	0 1 0 1 0 2 -				-	SAVALOU		
A-2.5.20	Soutenir la création de 20 groupes d'épargne des adolescentes et jeunes femmes	DDLP	Plan International Bénin AJF CA CV AERAMR	1 1 0 0 0 2 -				-	SAVALOU		
A-2.5.21	Appuyer l'association des personnes du 3e âge dans la commune (trouver un local à l'association pour leurs activités)	MAIRE	DDLP Association des personnes du 3e âge	0 1 0 0 0 1 50 000				50 000	SAVALOU		
A-2.5.22	Formation des membres des comités de suivi et de pérennisation des acquis du projet SWEDD dans les nouveaux villages	DDLP	ONG Bacar Membres des comités	0 1 1 0 0 2 -				-	VILLAGES		
A-2.5.23	Sensibiliser les chefs de ménage sur les mariages précoce	MAIRE	SE DSi ONG DDLP	0 1 1 1 1 4 -				-	SAVALOU		
A-2.5.24	Sensibiliser les femmes sur les activités politiques	MAIRE	SE DSi ONG DDLP	0 1 1 1 1 4 -				-	SAVALOU		

A-2.5.25	Subventionner la scolarisation de 28 enfants handicapés en situation vulnérable dans la commune	MAIRE	SE DDLP DAAF CA ONG	0	1	1	1	1	4	840 000	3 360 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.5.26	Faciliter l'accès à la formation artisanale aux enfants handicapés	MAIRE	SE DDLP DAAF CA ONG	0	1	1	1	1	4	-	-	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
	SOUS-TOTAL ACTION 2.5:									26 080 000		
Résultat 3 : Les activités culturelles, sportives, ludiques et les TIC sont promues (Poids 10)												
Action 2.6: Promotion des activités culturelles, sportives et des TIC (Poids 10)												
A-2.6.1	Accompagner les initiatives sportives et culturelles portées par les acteurs	DDLP	SE, DAAF, DDSp, PTFs	0	1	1	1	1	4	2 500 000	10 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.6.2	Organiser des concours de luttes, jeux et musiques traditionnels dans tous les arrondissements	DDLP	SE, DAAF, DDSp, PTFs, ONG	0	1	1	1	1	4	5 600 000	22 400 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.6.3	Construire / réfectionner, aménager et équiper des centres de jeunes et de loisirs aux normes	DST	SE, PRMP, DAAF, DDLP, DDSp	1	1	1	1	1	5	11 128 965	55 644 825	SAVALOU-AGBADO KPATABA MONKPA DOUME
A-2.6.4	Déléguer la gestion des centres de jeunes et loisirs	SE	DDLP, DAAF, OPERATEURS PRIVES, DDSp	0	1	0	0	0	1	1 500 000	1 500 000	SAVALOU-AGBADO LOGOZOHE LAHOTAN OTTOLA DOUME LEMA
A-2.6.5	Aménager les aires de jeux dans les arrondissements	DST	SE, PRMP, DAAF, DDSp	0	1	1	1	1	4	5 000 000	20 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.6.6	Construire une arène de lutte	DST	SE, DAAF, DDLP, DDTCA	0	0	1	0	0	1	45 000 000	45 000 000	MINIKI
A-2.6.7	Réhabiliter et assurer la fonctionnalité du cyber communal	DSI	SE, DST, DAAF, OPERATEUR	0	1	0	0	0	1	10 000 000	10 000 000	SAVALOU-CENTRE
A-2.6.8	Construire et faire fonctionner un centre multimédia	DSI	SE, DST, DAAF, OPERATEUR	0	0	1	0	0	1	60 000 000	60 000 000	SAVALOU-CENTRE
	SOUS-TOTAL ACTION 2.6:									224 544 825		
Résultat 4 : La sécurité des personnes et des biens et l'accessibilité aux énergies électriques et renouvelables sont améliorées et renforcées (Poids 20)												
Action 2.7 : Renforcement de la sécurité des populations et la gestion de leur mobilité (Poids 10)												
A-2.7.1	Plaider pour l'appui au fonctionnement des forces de l'ordre	MAIRE	MISP	0	1	0	1	0	2	200 000	400 000	COMMUNE
A-2.7.2	Plaider pour la construction du camp militaire à Kpakpassa	MAIRE	MISP	0	1	0	1	0	2	200 000	400 000	KPAKPASSA
A-2.7.3	Apporter un appui financier à l'organisation des chasseurs de la commune	SE	DAAF, DDLP	0	1	1	1	1	4	300 000	1 200 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS

A-2.7.4	Plaider pour le renforcement de la sécurité transfrontalière	MAIRE	MISP	0	0	1	1	0	2	200 000	400 000	TCHETTI DOUME
A-2.7.5	Équiper l'unité des sapeurs-pompiers en matériels de travail	MAIRE	Unité des sapeurs pompiers	0	1	1	1	0	3	5 000 000	15 000 000	SAVALOU-CENTRE
A-2.7.6	Installer des poteaux d'incendie dans les arrondissements	DST	SE PRMP DAAF DDLP	0	1	1	1	1	4	10 500 000	42 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.7.7	Renforcer la collaboration entre les populations et les forces de l'ordre	MAIRE	POLICE REPUBLICAINE	1	1	1	1	1	5	100 000	500 000	COMMUNE
A-2.7.8	Plaider pour la construction de commissariats au niveau des arrondissements	MAIRE	SE, MISP	0	0	0	1	1	2	200 000	400 000	OTTOLA GOBADA KONKONDJI DJALLOUMA
A-2.7.9	Renforcer la collaboration entre les élus locaux et les forces de l'ordre	MAIRE	SE, POLICE REPUBLICAINE	1	1	1	1	1	5	50 000	250 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
SOUS-TOTAL ACTION 2.7:												
Action 2.8 : Amélioration de l'accessibilité aux énergies électriques et renouvelables (Poids 10)												
A-2.8.1	Plaider pour la densification et l'extension du réseau électrique à d'autres centres urbains	MAIRE	SE, DST, SBEE, ABERME	1	1	0	0	0	2	200 000	400 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-2.8.2	Mobiliser des ressources pour la construction de centrales solaires sur financement PPP	MAIRE	SE, DDLP, DST, SBEE	0	1	0	1	0	2	200 000	400 000	COMMUNE
A-2.8.3	Assurer la fonctionnalité des lampadaires existants	DST	SE, PRMP, DAAF	1	1	1	1	1	5	2 500 000	12 500 000	TOUTE LA COMMUNE
A-2.8.4	Acquérir et installer des lampadaires solaires dans les centres urbains, péri urbains et ruraux	DST	SE, PRMP, DAAF DDLP	0	1	1	1	1	4	10 000 000	40 000 000	SAVALOU-AGA SAVALOU-ATTAKO OUESSE AGBADO KPATABA LOGOZOHE
A-2.8.5	Sensibiliser la population au respect du bien public	DST	SE, DSJ, DAAF	0	12	12	12	12	48	50 000	2 400 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
SOUS-TOTAL ACTION 2.8:												
TOTAL PROGRAMME 2												
Programme 3 : Amélioration de la gestion durable de l'espace, des ressources naturelles et de la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques (Poids 25)												
OBJECTIF GENERAL 3 : Améliorer la gestion durable du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et la résilience des populations vulnérables face aux aléas liés aux changements climatiques (Poids 100)												
OS 3.1 : Améliorer la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles (Poids 80)												
Résultat 1 : La commune est dotée des documents de planification de la gestion de l'espace et le territoire est mieux aménagé (Poids 20)												

	Action 3.1: Maitrise de l'occupation et de la gestion de l'espace communal (Poids 20)										
A-3.1.1	Evaluer le Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) 2010-2025	DDLP	SE TOUTES LES DIRECTIONS PRESTATAIRES	0	1	0	0	0	1	2 000 000	2 000 000 COMMUNE
A-3.1.2	Actualiser et mettre en œuvre le SDAC	DDLP	SE TOUTES LES DIRECTIONS PRESTATAIRES	1	1	1	1	1	5	5 000 000	25 000 000 COMMUNE
A-3.1.3	Suivre et évaluer le Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC)	DDLP	SE TOUTES LES DIRECTIONS PRESTATAIRES	0	0	1	1	1	3	500 000	1 500 000 COMMUNE
A-3.1.4	Élaborer les PDU pour les grosses agglomérations	DADE	SE, PRMP, DAAF	0	1	1	1	0	3	14 000 000	42 000 000 SAVALOU-AGA, SAVALOU-AGBADO, ATTAKÉ
A-3.1.5	Achever les lotissements en cours des grosses agglomérations	DADE	SE, DAAF, DST, PRMP	1	1	0	0	0	2	5 000 000	10 000 000 SAVALOU-AGA SAVALOU-AGBADO ATTAKÉ
A-3.1.6	Identifier et Sécuriser les domaines et les réserves administratives	DADE	SE, DAAF, COGEF, CARTOGRAPHES	0	1	0	1	0	2	5 000 000	10 000 000 TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.1.7	Élaborer et mettre en œuvre les plans de voirie des zones loties	DADE	SE, DST, DAAF, DDLP	0	0	1	1	1	3	3 500 000	10 500 000 SAVALOU-AGA SAVALOU-AGBADO ATTAKÉ
A-3.1.8	Aménager des couloirs de passage pour les pasteurs (de bétails)	DDLP	SE, DST, PTF	1	0	0	1	0	2	30 000 000	60 000 000 DJALLOUKOU DOUME OTTOLA GOBADA
A-3.1.9	Mener des actions d'ingénierie sociale de gestion de la cohabitation apaisée entre agriculteurs et éleveurs	MAIRE	SE, DADE DDLP, ONG, GIC, PTFs	1	1	1	1	1	5	400 000	2 000 000 TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.1.10	Matérialiser les villages frontaliers de la commune (Ouverture de voies, création d'une Unité villageoise de santé, forage et extension du courant électrique)	DST	MAIRE SE ABeGIEF, DAAF PRMP	0	1	1	1	0	3	20 000 000	60 000 000 DOUME TCHETTI LEMA OTTOLA DJALLOUKOU
SOUS-TOTAL ACTION 3.1:										223 000 000	
Résultat 2 : Des travaux d'aménagement et de renforcement de l'existant sont réalisés (Poids 20)											
	Action 3.2: Réalisation des travaux d'aménagement urbain et prises des dispositions appropriées pour une bonne gestion du cadre de vie (Poids 20)										
A-3.2.1	Actualiser le registre foncier urbain (RFU)	DADE	SE, DAAF, CIPE	0	1	0	0	0	1	5 000 000	5 000 000 SAVALOU

A-3.2.2	Réaliser les opérations d'adressage de certains quartiers de la ville de Savalou	DADE	SE, PRMP, DAAF, PRESTATAIRES	0	0	1	1	0	2	45 000 000	90 000 000	SAVALOU-AGA SAVALOU-AGBADO OUESSE ATTAKÉ
A-3.2.3	Réaliser des caniveaux	DST	SE, PRMP, DAAF	1	1	1	1	1	5	30 000 000	150 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.2.4	Réaliser le curage des caniveaux et sensibiliser sur le bon usage des ouvrages	DST	SE, PRMP, DAAF, DDLP	1	1	1	1	1	5	3 000 000	15 000 000	SAVALOU
A-3.2.5	Sensibiliser/mener des campagnes de contrôle de permis de construire pour limiter les constructions anarchiques	DADE	SE, DST, DAAF	12	12	12	12	12	60	15 000	900 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.2.6	Élaborer/actualiser et mettre en œuvre le plan de gestion des déchets solides	DST	SE, PRMP, DAAF, DDLP, PRESTATAIRES, PTFs, ONG	0	1	1	1	1	4	2 500 000	10 000 000	SAVALOU
A-3.2.7	Réaliser une étude de gestion des déchets liquides	DST	SE, PRMP, DAAF, DDLP, PRESTATAIRES, PTFs, ONG	0	1	0	0	0	1	3 000 000	3 000 000	SAVALOU
A-3.2.8	Faciliter l'installation des sociétés privées de gestion des déchets solides et liquides	MAIRE	SE, PRMP, DAAF, DDLP, PTFs, ONG	0	1	0	2	0	3	100 000	300 000	SAVALOU
A-3.2.9	Équiper les localités de dispositifs de collecte (équipements)	DST	SE, PRMP, DAAF, DDLP, PTF, ONG	0	1	1	1	1	4	15 000 000	60 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.2.10	Mener des actions de destructions des dépotoirs sauvages	DST	SE, PRMP, DADE, DAAF, PRESTATAIRE, ONG	0	4	4	4	2	14	2 500 000	35 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.2.11	Évaluer le PHAC 2021-2025	DDLP	SE, TOUTES LES DIRECTIONS, PRMP, PRESTATAIRE	0	1	0	0	0	1	1 500 000	1 500 000	MAIRIE
A-3.2.12	Elaborer vulgariser et mettre en œuvre le PHAC	DDLP	SE, TOUTES LES DIRECTIONS, PRMP, PRESTATAIRE	0	1	1	1	1	4	5 000 000	20 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
SOUS-TOTAL ACTION 3.2:											390 700 000	

Résultat 3 : Les forêts, cours et plan d'eau sont bien aménagés, bien gérés, protégés et contribuent à l'atténuation des effets des changements climatiques (Poids 20)												
	Action 3.3: Aménagement et gestion durable des forêts, des cours et plans d'eau (Poids 20)											
A-3.3.1	Installer des promoteurs des activités génératrices de revenu dans les forêts (apiculture, culture de champignons, etc)	DAAF	SE, DAAF, DDLP, SCEFC, GIZ, PRESTATAIRE, OPERATEURS ECONOMIQUES	0	1	1	1	1	4	2 000 000	8 000 000	LOGOZOHE SAVALOU DOUME TCHETTI LEMA GOBADA
A-3.3.2	Plaider pour l'installation des unités de production des biocombustibles (biogaz, fabrique des briquettes de charbon)	MAIRE	ATDA, SCEFC, SNV, ONG d'intermédiation OPERATEURS ECONOMIQUES	0	0	1	1	0	2	500 000	1 000 000	SAVALOU-AGBADO
A-3.3.3	Élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement des forêts classées et sacrées	DADE	SE DAAF PRMP, SEFC, COFORMO, OPERATEURS ECONOMIQUES	0	0	1	1	1	3	2 500 000	7 500 000	LOGOZOHE, SAVALOU AGOUA
A-3.3.4	Entretenir et faire le suivi des forêts sacrées/classées aménagées	DADE	SE DAAF PRMP, SEFC, COFORMO	1	1	1	1	1	5	2 500 000	12 500 000	LOGOZOHE SAVALOU DOUME TCHETTI LEMA
A-3.3.5	Installer et entretenir de nouvelles plantations communales	DADE	SE DAAF PRMP, SEFC,	1	1	1	1	1	5	7 000 000	35 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.3.6	Installer et dynamiser les comités de Cogestion des forêts (formation, recyclage, dotation de matériels et équipements, veille au fonctionnement régulier)	DADE	SE, COFORMO SCEFC,	0	0	1	1	1	3	600 000	1 800 000	LOGOZOHEOUESSEDOUNEDJALL OUKOUGOBADA
A-3.3.7	Intensifier la sensibilisation des riverains et usagers des forêts	DADE	SE, COFORMO SCEFC,	4	4	4	4	4	20	50 000	1 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.3.8	Appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts	SE	SCEFC, DADE, COFORMO, GIZ	0	0	1	1	1	3	1 000 000	3 000 000	LOGOZOHE SAVALOU DOUME DJALLOUKOU
A-3.3.9	Appuyer les plantations privées (appui aux pépiniéristes, subvention de l'acquisition des plants)	DADE	ATDA, DAAF, SE, SCFEC, PRESTATAIRE	1	1	1	1	1	5	1 500 000	7 500 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.3.10	Organiser les sensibilisations des populations sur l'importance du reboisement et de l'entretien des plants	DADE	SE, DSi, SCEFC, CA	4	4	4	4	4	20	-	-	TOUS LES ARRONDISSEMENTS

A-3.3.11	Renforcer la diffusion de solutions énergétiques durables (foyers améliorés, meules de carbonisation améliorées)	DADE	SE, DDLP, ATDA, SCEFC, SNV, ONG d'intermédiation, PTF	1	1	1	1	1	5	200 000	1 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.3.12	Élaborer et diffuser un plan de gestion intégrée des ressources en eau	DADE	SE, DDLP, SCEFC, COFORMO, PRESTATAIRE	0	0	1	0	0	1	5 000 000	5 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.3.13	Reboiser les artères et les sites des infrastructures socio communautaires des agglomérations avec des espèces exotiques	DADE	SE, DAAF, DST	0	1	1	1	1	4	4 000 000	16 000 000	SAVALOU-CENTRE
A-3.3.14	Enrichir le ranch avec des essences autochtones faunique de la commune	DADE	SCEFC, COFORMO	0	1	1	1	1	4	500 000	2 000 000	DJALLOUKOU
SOUS-TOTAL ACTION 3.3:										101 300 000		
Résultat 4 : Les carrières et les terres agricoles de la commune sont sauvegardées et exploitées durablement (Poids 20)												
Action 3.4: Gestion durable des carrières et des terres (Poids 20)												
A-3.4.1	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion environnementale et sociale de l'exploitation des sites des carrières	DADE	SE, PRMP, DAAF, DDLP, MCVDD, PTFs	0	1	1	1	1	4	2 000 000	8 000 000	COMMUNE
A-3.4.2	Faire le suivi l'exploitation des carrières	DADE	SE, DAAF	0	2	2	2	2	8	50 000	400 000	ATTAKE TCETTI GOBADA
A-3.4.3	Aménager et entretenir les voies d'accès aux sites des carrières	DST	SE, DAAF, PRMP	1	1	1	1	1	5	10 000 000	50 000 000	ATTAKE TCETTI GOBADA
A-3.4.4	Réaliser une étude d'identification de nouveaux sites de carrières à exploiter	DADE	SE, DAAF, DST, DDLP, SCEFC	0	1	0	0	0	1	2 500 000	2 500 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.4.5	Appuyer les producteurs agricoles à la pratique de l'agro- foresterie	ATDA	SE, DDLP, SCEFC, DDAEP, UCP, ONG, PTFs	0	1	1	1	1	4	2 000 000	8 000 000	OUESSELAHOTAN
SOUS-TOTAL ACTION 3.4:										68 900 000		
OS 3.2 : Renforcer la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques (Poids 20)												
Résultat 5 : Les catastrophes sont gérées efficacement en cas de survenance (Poids 20)												
Action 3.5: Prévention et gestion des catastrophes (Poids 20)												
A-3.5.1	Actualiser et mettre en œuvre le plan communal de contingence (PCC)	DDLP	SE, DAAF, PRMP, DST, DADE, CC, consultant	1	1	1	1	1	5	4 000 000	20 000 000	MAIRIE
A-3.5.2	Élaborer et mettre en œuvre le plan communal d'adaptation aux changements climatiques	DADE	SE, DDLP, DAAF, PRMP, CC, consultant	0	0	1	1	1	3	8 000 000	24 000 000	MAIRIE

A-3.5.3	Mettre en œuvre les actions prévues pour la gestion des catastrophes en cas de survenance	MAIRE	SE, DADE, DAAF	1	1	1	1	1	5	2 000 000	10 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.5.4	Sensibiliser et réglementer sur l'occupation des zones sensibles	DADE	SE, DST, DAAF	0	2	2	2	2	8	50 000	400 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.5.5	Sensibiliser les populations sur l'importance du reboisement autour des habitations	DADE	SE, DSi, DAAF, SCEFC	0	2	2	2	2	8	50 000	400 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-3.5.6	Dynamiser le comité communal de gestion des risques et catastrophes	MAIRE	SE DADE MEMBRES		4	4	4	4	16	100 000	1 600 000	SAVALOU
	SOUS-TOTAL ACTION 3.5:									56 400 000		
	TOTAL PROGRAMME 3 :									840 300 000		

Programme 4 : Renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources propres (Poids 15)

OBJECTIF GENERAL 4 : Renforcer la gouvernance participative locale à travers un accroissement du taux de mobilisation des ressources propres et la fourniture de services publics de qualité (Poids 100)

OS 4 : Renforcer la gouvernance locale et la mobilisation des ressources propres (Poids 100)

Résultat 1 : La gouvernance locale est renforcée (Poids 30)

	Action 4.1: renforcement de la gouvernance locale (Poids 20)											
A-4.1.1	Élaborer et mettre en œuvre le cadre organique de la mairie	DAAF	SE, DST, DDLP, PRMP, DSi, CCJ, DADE, CeFaL	1	1	1	1	1	5	1 000 000	5 000 000	MAIRIE
A-4.1.2	Élaborer le plan de formation pluriannuelle du personnel et des élus	DAAF	SE, TOUTES LES DIRECTIONS, CeFaL	0	1	0	0	0	1	1 000 000	1 000 000	MAIRIE
A-4.1.3	Actualiser le manuel de procédure de gestion administrative et financière de la commune	DAAF	SE, TOUTES LES DIRECTIONS	0	1	0	0	0	1	2 500 000	2 500 000	MAIRIE
A-4.1.4	Organiser les sessions régulières du cadre intégrateur et cadres de concertation thématiques	DDLP	SE, PARTENAIRES SDE,	2	2	2	2	2	10	300 000	3 000 000	MAIRIE
A-4.1.5	Élaborer le PTA/PAC de la commune	DDLP	SE, TOUTES LES DIRECTIONS	1	1	1	1	1	5	-	-	MAIRIE
A-4.1.6	Mettre en place et faire fonctionner un comité technique en charge d'identifier les opportunités et élaborer les projets à financement	SE	TOUTES LES DIRECTIONS ETAT DDD PTF	0	1	1	1	1	4	-	-	MAIRIE

A-4.1.7	Conduire les études prospectives de faisabilité des projets/programmes de développement	DDLP	SE, TOUTES LES DIRECTIONS Bureau d'études	0	1	1	1	1	4	5 000 000	20 000 000	SAVALOU
A-4.1.8	Organiser les réunions du cadre de concertations entre SDE et commune	DDLP	SE, TOUTES LES DIRECTIONS, SDE	12	12	12	12	12	60	80 000	4 800 000	MAIRIE
A-4.1.9	Vulgariser au niveau arrondissement le PDC 4	DDLP	SE, TOUTES LES DIRECTIONS, CA, GIC	1	0	0	0	0	1	2 000 000	2 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.1.10	Organiser les réunions de planification des activités de suivi et de mise en œuvre du PAI-PTA, PAC et du PDC	DDLP	SE. COMITE DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE	0	2	2	2	2	8	300 000	2 400 000	MAIRIE
A-4.1.11	Évaluer à mi-parcours l'exécution du PDC 2024-2028	DDLP	SE. COMITE DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE	0	0	1	0	0	1	3 500 000	3 500 000	MAIRIE
A-4.1.12	Faire l'évaluation finale du PDC 2024-2028	DDLP	SE. COMITE DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE	0	0	0	0	1	1	5 000 000	5 000 000	MAIRIE
A-4.1.13	Organiser les réunions périodiques du Comité de Suivi de la mise en œuvre du PDC	DDLP	SE. COMITE DE SUIVI ET DE MISE EN ŒUVRE	0	2	2	2	2	8	500 000	4 000 000	MAIRIE
A-4.1.14	Organiser des audiences publiques de reddition de comptes	MAIRE	SE, TOUTES LES DIRECTIONS	2	2	2	2	2	10	500 000	5 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.1.15	Mettre en place et alimenter une base de données des indicateurs socio-économiques, environnementaux et de gouvernance locale de la commune (TBS Dynamique)	DDLP	SE, TOUTES LES DIRECTIONS, DDD, OSC, prestataires	0	0	1	0	0	1	8 000 000	8 000 000	MAIRIE
A-4.1.16	Organiser le forum des partenaires	DDLP	SE, Maire, PARTENAIRES	0	1	0	1	0	2	2 000 000	4 000 000	MAIRIE
A-4.1.17	Renforcer la participation citoyenne	DDLP	SE Maire, TOUTES LES DIRECTIONS, OSC	0	2	2	2	2	8	100 000	800 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.1.18	Raffermir les liens entre la commune, les cadres ressortissants de la diaspora	DDLP	SE, TOUTES LES DIRECTIONS, diaspora	0	1	0	1	0	2	600 000	1 200 000	MAIRIE
A-4.1.19	Élaborer/mettre en œuvre un schéma directeur communal des systèmes d'informations de la Mairie	DSI	SE, TOUTES LES DIRECTIONS	1	1	1	1	1	5	3 000 000	15 000 000	MAIRIE

A-4.1.20	Assurer le suivi des projets/programmes du PAG dans la commune	DST	SE DDLP DAAF	1	1	1	1	1	5	50 000	250 000	SAVALOU
A-4.1.21	Élaborer/mettre en œuvre une stratégie de communication assortie d'un plan de communication	DSI	SE, TOUTES LES DIRECTIONS	1	2	3	4	5	15	3 000 000	45 000 000	MAIRIE
A-4.1.22	Élaborer le plan de développement communal PDC 2029-2033	DDLP	SE DAAF	0	0	0	0	1	1	10 000 000	10 000 000	MAIRIE
A-4.1.23	Élaborer le Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics (PPMP)	PRMP	DDLP DST SE DAAF	1	1	1	1	1	5	-	-	MAIRIE
A-4.1.24	Élaborer les DCPBP successifs	DAAF	SE TOUTES LES DIRECTIONS	1	1	1	1	1	5	-	-	MAIRIE
A-4.1.25	Élaborer les Budgets Successifs	SE	DAAF TOUTES LES DIRECTIONS	1	1	1	1	1	5	-	-	MAIRIE
A-4.1.26	Élaborer les comptes administratifs successifs	SE	DAAF TOUTES LES DIRECTIONS	1	1	1	1	1	5	-	-	MAIRIE
A-4.1.27	Suivre et évaluer le Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics (PPMP)	PRMP	DDLP DST SE DAAF	1	1	1	1	1	5	-	-	MAIRIE
A-4.1.28	Participer aux instances de prise de décision des intercommunalités	MAIRE	SE, DDLP, GIC, COFORMO, ANCB	4	4	4	4	4	20	50 000	1 000 000	MAIRIE
A-4.1.29	Payer les cotisations de membre des intercommunalités	SE	DAAF, DDLP	1	1	1	1	1	5	5 000 000	25 000 000	MAIRIE
A-4.1.30	Nouer de nouvelles coopérations décentralisées	MAIRE	SE, DDLP	0	0	1	0	1	2	3 000 000	6 000 000	MAIRIE
A-4.1.31	Sensibiliser les chefs de ménages sur la participation des femmes aux activités politiques	MAIRE	SE CA DSPOPULATION	1	1	1	1	1	5	-	-	SAVALOU
A-4.1.32	Sensibiliser les chefs de ménages sur les avantages d'un traitement équitable dans l'éducation des filles et des garçons	MAIRE	SE CA DSPOPULATION	1	1	1	1	1	5	-	-	SAVALOU

A-4.1.33	Sensibiliser les responsables de partis politiques pour un bon positionnement des femmes sur les listes	MAIRE	SE CA DSI POPULATION	1 1 1 1 1	5	-	-	SAVALOU
A-4.1.34	Sensibiliser les femmes à se présenter aux différentes élections	MAIRE	SE CA DSI POPULATION	1 1 1 1 1	5	-	-	SAVALOU
	SOUS-TOTAL ACTION 4.1:						174 450 000	
Résultat 2 : Le fonctionnement des organes communaux est amélioré (Poids 20)								
Action 4.2: Amélioration du fonctionnement de l'administration et des organes communaux (Poids 20)								
A-4.2.1	Acquérir du matériels informatiques, bureautiques et de communication au profit de l'administration communale et les bureaux d'arrondissement	DSI	SE, DAAF, PRMP, CCMP, DDLP	0 1 1 0 1	3	15 000 000	45 000 000	MAIRIE ET BUREAUX D'ARRONDISSEMENT
A-4.2.2	Équiper l'administration communale et les bureaux d'arrondissement en mobiliers	DST	SE, DAAF, PRMP, CCMP, DDLP	1 1 1 0 0	3	10 000 000	30 000 000	MAIRIE ET BUREAUX D'ARRONDISSEMENT
A-4.2.3	Assurer l'entretien du matériel et des mobiliers	DST	SE, DAAF, PRMP, CCMP, DDLP	1 1 1 1 1	5	3 000 000	15 000 000	MAIRIE ET BUREAUX D'ARRONDISSEMENT
A-4.2.4	Construire/réfectionner des bureaux d'arrondissement de type moderne munis de rampe d'accès aux handicapés	DST	SE, DAAF, PRMP, CCMP, DDLP	1 1 1 1 1	5	50 000 000	250 000 000	SAVALOU-AGA LEMA DJALLOUKOU TCHETTI LOGOZOHE LAHOTAN DOUME
A-4.2.5	Assurer les travaux d'entretien des bureaux de l'administration communale et arrondissements	DST	SE, DAAF, PRMP, CCMP, DDLP	1 1 1 1 1	5	10 000 000	50 000 000	CHEFS LIEUX D'ARRONDISSEMENT
A-4.2.6	Construire les bureaux de village/quartier de type moderne munis de rampe d'accès aux handicapés	DST	SE, DAAF, PRMP, CCMP, DDLP	0 4 4 3 3	14	5 000 000	70 000 000	
A-4.2.7	Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans l'administration communale	DAAF	SE, TOUTES LES DIRECTIONS	1 1 1 1 1	5	100 000	500 000	MAIRIE
A-4.2.8	Élaborer et faire valider les fiches de poste	DAAF	SE, TOUTES LES DIRECTIONS	1 0 0 0 0	1	-	-	MAIRIE
A-4.2.9	Organiser périodiquement les assemblées générales du personnel de la mairie	DAAF	SE, LE PERSONNEL COMMUNAL	1 1 1 1 1	5	200 000	1 000 000	MAIRIE

A-4.2.10	Participer à l'Organisation des manifestations/événements à caractère officiel (Journée de la femme, JNA, 1er etc...)	MAIRE	SE, TOUT LE PERSONNEL	1 1 1 1 1 5		3 000 000	15 000 000	MAIRIE
A-4.2.11	Appliquer les dispositions légales en matière de participation des élus aux sessions	SE	MAIRE	4 4 4 4 4 20		-	-	MAIRIE
A-4.2.12	Renforcer les capacités du personnel communal et des élus	SE	MAIRE, TOUTES LES DIRECTIONS ; PERSONNES RESSOURCES	2 2 2 2 2 10		500 000	5 000 000	MAIRIE
A-4.2.13	Tenir régulièrement les sessions du conseil de supervision	MAIRE	SE, ADJOINTS AU MAIRE, PRESIDENTS DE COMMISSION	6 12 12 12 12 54		40 000	2 160 000	MAIRIE
A-4.2.14	Tenir les réunions du CODIR	SE	TOUTES LES DIRECTIONS	48 48 48 48 48 24 0		-	-	MAIRIE
A-4.2.15	Mettre en œuvre le système d'auto-évaluation de performance de l'administration communale	CCJ	SE, TOUTES LES DIRECTIONS	2 2 2 2 2 10		-	-	MAIRIE
A-4.2.16	Mettre en œuvre le cadre organique	DAAF	SE, TOUTES LES DIRECTIONS	1 1 1 1 1 5		-	-	MAIRIE
A-4.2.17	Élaborer le cadre de performance pour chaque service	DAAF	SE, TOUTES LES DIRECTIONS	1 0 0 0 0 1		-	-	MAIRIE
A-4.2.18	Organiser les sessions ordinaires du Conseil Communal	MAIRE	SE, MEMBRES DU CC	4 4 4 4 4 20		426 565	8 531 300	MAIRIE
A-4.2.19	Assurer le fonctionnement des 4 commissions permanentes du conseil communal	PRESIDENTS COMMISSIONS	MAIRE, MEMBRES	16 16 16 16 16 80		312 500	25 000 000	MAIRIE
A-4.2.20	Organiser les réunions du conseil d'arrondissement	CA	MEMBRES DU CONSEIL, POPULATION	12 12 12 12 12 60		700 000	42 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.2.21	Organiser les réunions des conseils de village/quartier	CV/CQ	MEMBRES DU CONSEIL, POPULATION	12 12 12 12 12 60		1 000 000	60 000 000	TOUS LES VILLAGES/QUARTIERS

A-4.2.22	Accompagner le conseil communal enfant (CCE) dans la mise en œuvre de ses activités	DDLP	SE, MAIRE, CCE	1	1	1	1	1	5	200 000	1 000 000	MAIRIE
A-4.2.23	Mettre en place et administrer un intranet	DSI	SE, TOUTES LES DIRECTIONS	0	1	0	0	0	1	4 000 000	4 000 000	MAIRIE
A-4.2.24	Plaider pour un renforcement du personnel communal en ressources humaines qualifiées	SE	TOUTES LES DIRECTIONS	0	1	1	0	0	2	200 000	400 000	MAIRIE
	SOUS-TOTAL ACTION 4.2:									624 591 300		
Résultat 3 : Le niveau de mobilisation des ressources propres est amélioré (Poids 30)												
	Action 4.3: Amélioration du niveau de mobilisation des ressources propres de la commune (Poids 30)											
A-4.3.1	Actualiser le document de la stratégie de mobilisation des ressources de la commune	DAAF	SE, PRMP, CIPE, TC, DDLP	1	0	0	0	0	1	5 000 000	5 000 000	MAIRIE
A-4.3.2	Mettre en œuvre la stratégie	DAAF	SE, CIPE, TC, DDLP	0	1	1	1	1	4	3 000 000	12 000 000	MAIRIE
A-4.3.3	Recruter un cabinet pour accompagner dans le montage de projets pour la capitalisation des ressources	SE	DIRECTEUR	1	1	1	1	1	5	3 500 000	17 500 000	MAIRIE
A-4.3.4	Signer les contrats d'objectif avec les agents collecteurs et les évaluer	DAAF	Membres du CODIR	1	1	1	1	1	5	-	-	MAIRIE
A-4.3.5	Identifier et évaluer le potentiel des équipements marchands	DAAF	SE DST, PRMP, DDLD prestataire	0	1	0	0	0	1	2 000 000	2 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.3.6	Actualiser annuellement la base de données sur l'occupation du domaine public	DADE	SE, DAAF, DST, DDLP	1	1	1	1	1	5	200 000	1 000 000	MAIRIE
A-4.3.7	Renforcer le guichet unique de matériels et logiciel	DSI	SE, PRMP DDLP, DAAF	0	1	0	0	0	1	19 020 000	19 020 000	MAIRIE
A-4.3.8	Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un cadre communal de concertation sur les finances locales	SE	SE, DAAF, CIPE, TC, DDLP	4	4	4	4	4	20	100 000	2 000 000	MAIRIE
A-4.3.9	Organiser chaque année les opérations d'assiette et de recouvrement à travers des actions IEC	DAAF	CIPE, SE, TC	4	4	4	4	4	20	50 000	1 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.3.10	Appuyer les actions de recouvrement des recettes fiscales	SE	CIPE, DAAF	1	1	1	1	1	5	3 000 000	15 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS

A-4.3.11	Poursuivre des contrats types avec les occupants du domaine	DAAF	SE, DADE, DST	1	1	1	1	1	5	-	-	MAIRIE
A-4.3.12	Explorer le gisement fiscal de la commune	DAAF	SE, DST, DDLP,	0	1	0	1	0	2	500 000	1 000 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.3.13	Organiser des ateliers de formation du personnel sur les règles de partenariat public privé	SE	PRMP DDLP ORGANISMES PARTENAIRE	0	1	0	1	0	2	2 000 000	4 000 000	MAIRIE
A-4.3.14	Sensibiliser les CA, CV/CQ aux actions de mobilisation des ressources propres	DAAF	SE, CA, CV	1	1	1	1	1	5	-	-	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.3.15	Acquérir des applications de gestion pour la dématérialisation	DSI	SE, PRMP, DAAF	1	2	0	0	0	3	10 000 000	30 000 000	MAIRIE
A-4.3.16	Améliorer les prestations publiques offertes à la population	DAAF	SE SAGPE, SA	1	1	1	1	1	5	-	-	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.3.17	Créer un marché rural de bois dans la commune (Ottola et gobada)	DST	SE, DAAF PRMP DST DDLP	0	1	1	0	0	2	3 000 000	6 000 000	OTTOLA GOBADA
A-4.3.18	Sensibiliser les contribuables sur le payement des taxes et impôts	DAAF	SE, CA, CV, CIPE	4	4	4	4	4	20	320 000	6 400 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.3.19	Renforcer la capacité des membres du comité de trésorerie	SE	DAAF, TC	0	1	0	1	0	2	200 000	400 000	SAVALOU
SOUS-TOTAL ACTION 4.3:												
Résultat 4 : La qualité des services publics est améliorée (Poids 20)												
	Action 4.4: Amélioration de la qualité des services communaux (Poids 20)											
A-4.4.1	Sensibiliser les parents à doter tous les enfants/écoliers d'acte de naissance sécurisé	MAIRE	SE, DAAF-SAGPE, DDLP, APE	2	2	2	2	2	10	50 000	500 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.4.2	Recenser les enfants ne disposant pas d'acte de naissance sécurisé	MAIRE	SE, DAAF-SAGPE, DDLP ANIP/ULIP	1	0	1	0	1	3	50 000	150 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.4.3	Accompagner les parents d'enfants à établir un acte de naissance sécurisé à leurs enfants	MAIRE	SE, DAAF-SAGPE, DDLP	0	1	0	1	0	2	100 000	200 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.4.4	Veiller à la transcription des faits d'état civil dans les délais légaux	MAIRE	SE, DAAF-SAGPE, DDLP	1	1	1	1	1	5	50 000	250 000	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
A-4.4.5	Veiller à la bonne conservation des registres d'état civil	MAIRE	SE, DAAF-SAGPE, DDLP	1	1	1	1	1	5	50 000	250 000	MAIRIE

A-4.4.6	Mettre en place un système de pré archivage (physique et numérique) efficace de la Mairie	DSI	SE, DAAF, PRMP, DDLP	1	0	0	0	0	1	2 000 000	2 000 000	MAIRIE
A-4.4.7	Créer et gérer le site web de la commune	DSI	SE, DAAF, PRMP, DDLP	1	0	0	0	0	1	7 000 000	7 000 000	MAIRIE
A-4.4.8	Créer un centre numérique d'information dans la commune	DSI	SE DAAF, PRMP, DDLP	0	1	0	0	0	1	50 000 000	50 000 000	MAIRIE
A-4.4.9	Créer et mettre en service une plateforme d'e-services et e-citoyenneté	DSI	SE, DAAF, PRMP, DDLP	0	1	0	0	0	1	15 000 000	15 000 000	MAIRIE
SOUS-TOTAL ACTION 4.4:										75 350 000		
TOTAL PROGRAMME 4 :										996 711 300		
TOTAL PDC 2024-2028 :										9 286 733 696		

Source : Atelier de programmation du PDC 2024-2028, juin 2023

Annexe 2 : CADRE LOGIQUE

LOGIQUE D'INTERVENTION : (Objectif Général- Objectifs spécifiques-résultats-actions-activités)	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)				SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES	
	Libellés	Référence	Cible	Fréquence			
OG 1 : Améliorer la production et la productivité des secteurs économiques et l'employabilité des jeunes à travers la promotion du genre transformateur et la digitalisation	Niveau d'amélioration du climat des affaires Taux de Croissance du sous-secteur agriculture au niveau communale Nombre de jeunes accompagnés Nombre d'initiatives en faveur du genre transformateur et la digitalisation	ND 2,39 ND ND	30 10 1000 10		Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité de ressources Existence de PTF- Adhésion des acteurs Adhésion des acteurs
OS 1.1 : Promouvoir le développement économique local et la digitalisation	Taux de Croissance du sous-secteur agriculture au niveau communale Niveau d'amélioration du climat des affaires	2,39 ND	10% 30%		Quinquennale Quinquennale	Rapports d'étude	Disponibilité de ressources Existence de PTF- Adhésion des acteurs
Résultat 1 : La production agricole s'est accrue	Taux d'accroissement des intrants/semences/plants	ND	10%		Quinquennale	Rapport d'activités ATDA4	Disponibilité de ressources financières
Action 1.1: Amélioration de la production et la productivité des filières agricoles de la commune résilientes aux effets des changements climatiques	Proportion d'agriculteurs utilisant les méthodes modernes résilientes aux CC	ND	10%		Quinquennale	Rapport d'activités ATDA4	Existence des PTF/ Disponibilité des ressources financières

Activités							
Promouvoir une utilisation accrue des intrants agricoles de qualité (semences, plants certifiés et engrais)	10% d'accroissement des volumes d'intrants/semences/engrais/plants distribués	7%	10%	Annuelle	SODECO Coopératives des semenciers Rapport projets/programmes		Disponibilité des structures d'appui à fournir les informations
Faciliter l'accès inclusif au conseil agricole spécialisé	5 ONG/Bureau d'études agréés disponibles dans la commune 1500 producteurs/an accompagnés	1 ND	5 1500	Quinquennale Annuelle	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles		Opportunités des ressources financières
Renforcer les connaissances professionnelles des exploitations dirigées essentiellement par les femmes et les jeunes et leur accès aux innovations	100 femmes et jeunes formés	ND	100	Annuelle	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles		Volonté des ONG Volonté des producteurs
Faciliter l'accès à la mécanisation agricole adaptée pour les hommes, les femmes et les jeunes	_ 2500 producteurs ayant accès à des solutions agricoles mécanisées _ 1/3 des Superficies cultivées avec des solutions agricoles mécanisées	_ ND _ ND	_ 2000 _ 1294, 12ha	_ Quinquennale _ annuelle	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles		Disponibilité et coût accessible des intrants et semences
Créer des parcs d'équipements en matériel et de réparation pour les prestations de service agricole (tracteurs, semoirs, vibrateurs, moissonneuses, batteuses...)	03 parcs d'équipements et de réparation créés	1	3	Quinquennale	Registre d'agrément du MAEP Rapport d'activités de la cellule ATDA4		Volonté manifeste des jeunes et femmes
Renforcer les capacités professionnelles des exploitants agricoles notamment les femmes et les jeunes sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques	5000 exploitant(e)s professionnel(le)s agricoles renforcé(e)s	ND	5000	Quinquennale	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles		L'émergence des prestataires de services mécanisés
Élaborer et mettre en œuvre le plan communal de développement agricole (PCDA 2025-2029)	1 plan élaboré	0	1	Quinquennale	Rapport d'élaboration Document plan		Possibilité de facilitation financière
Améliorer l'alimentation et la santé animale	04 parcs de vaccination installés cabinets vétérinaires installés par les promoteurs privés	_1_1	_4_4	_Quinquennale _Quinquennale	Rapport d'activités de la DDAEP/ATDA		Volonté politique
Faciliter l'accès aux solutions digitalisées appliquées à la production agricole notamment pour les femmes et les jeunes	10 solutions digitales promues 5000 femmes et jeunes ayant accès à des solutions digitales	_ND _ND	_10 _5000	_Quinquennale _Quinquennale	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles		Accroissement de la demande des produits
Faciliter l'accès aux intrants aquacoles	50% d'accroissement de la production aquacoles	3041, 4t	4562, 1t	Quinquennale	Rapport d'activités ATDA/DDAEP		La volonté des producteurs d'utiliser l'outil digital

Promouvoir les mesures de Gestion Durable des Terres agricoles (GDT)	5000 producteurs ayant adopté les mesures GDT 2156,6ha de terres cultivées de façon durable	_5 240 _9 287	_1024 _0 _15 000ha	_Quinquennale _Quinquennale	Rapports d'activités des programmes/projets agricoles Rapport d'activités ATDA4
Développer l'agriculture irriguée	100ha de terres cultivées	ND	100	_Annuelle	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles
Enrichir des mares en poissons	02 mares enrichies	0	2	_Annuelle	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles
Appuyer la promotion du petit élevage et du maraîchage de case	200 personnes appuyées/an	ND	200	_Annuelle	Rapport d'activité de la DADE (ADC délivrés)
Appuyer le fonctionnement des cadres de concertations des acteurs du secteur agricole	20 sessions du CCOS tenues	0	20	Quinquennale	Rapport d'activités de la Cellule Communale ATDA Rapport des sessions
Développer les cultures de contre saison	03 cultures de contre saison développé 1000ha de terres cultivées	_ND _ND	_3 _1000	_Quinquennale _Quinquennale	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles
Promouvoir les technologies de l'Agriculture Intelligent face au Climat (AIC) et innovations vertes	1000 nouvelles personnes ayant adopté les technologies de l'Agriculture Intelligent	ND	1000	Quinquennale	Rapports d'activités des programmes/projets agricoles Rapport d'activités ATDA4
Promouvoir l'aménagement des bas-fonds et notamment par l'approche Smart-Valley	25 ha de bas-fonds aménagés/an par l'approche Smart-Valley 100ha/an de superficie de bas-fonds aménagés avec apports de matériaux extérieurs (aménagement en entreprise)	_ND ND	_25_1 00	Annuelle Annuel le	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles
Faciliter la sécurisation et la gestion du foncier agricole pour les hommes et les femmes	100 agriculteurs accompagnés/an	ND	100	Annuelle	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles
Appuyer la mise en place des infrastructures et équipements piscicoles dans la commune	25 infrastructures piscicoles installées	ND	25	Quinquennale	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles

Promouvoir l'installation d'espaces de pâturages communautaires et privés	100ha d'espaces communautaires de pâturages installés 500ha espaces de pâturages appartenant à des privés installés	_ND _ND	_100 _500	_Annuelle _Quinquennale	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles	
Promouvoir la rationalisation de la gestion de l'espace pastoral à travers la réalisation des infrastructures communautaires et d'élevage	10 campements d'éleveurs renforcés 25 micro-barrages, marres et puits aménagés	_00 _00	_10 25	_Annuelle _Annuelle	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles	
Renforcer les connaissances professionnelles des exploitations dirigées par les hommes, les femmes et les jeunes dans la gestion et la valorisation des ouvrages hydro-agricoles	500 exploitant(e)s professionnel(le)s agricoles renforcé(e)s	ND	500	Annuelle	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles	Existence des projets/programmes Volonté des OPA
Faciliter l'accès des éleveurs au foncier sécurisé pour la production fourragère	100 éleveurs/an ayant accès à un foncier sécurisé	ND	100	Annuelle	Rapports d'activités de la Cellule Communale DADE/ATDA/DDAEP	
Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles sur les pratiques de bonne gouvernance	25 OPA formées/renforcées	0	25	Annuelle	Rapports d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP Rapports d'activités des programmes/projets agricoles	
Accompagner la structuration et la professionnalisation des organisations agricoles sur les filières prioritaires de la commune	25 OPA accompagnées 25 OPA formalisées	_0 _0	_25 _25	_Annuelle _Annuelle	Registre des OPA au niveau de la DDAEP Attestation d'immatriculation	
Faciliter l'accès aux différents guichets du Fonds National de Développement Agricole et du FIC etc., aux Organisations Professionnelles Agricoles des femmes et jeunes	100 bénéficiaires des différents fonds d'appuis agricoles/an	0	100	Annuelle	CLCAM ALIDE Etc	Disponibilité de ressources financières Fonctionnalité du FNDA/ FIC
Faciliter la mise en relation des Organisations Professionnelles Agricoles, des femmes et des jeunes avec les services Financiers Décentralisés	25 OPA bénéficiaires de ressources des services financiers décentralisés 50 femmes et des jeunes bénéficiaires de ressources des services financiers décentralisés	_ND _ND	_25 _50	_Annuelle _Annuelle		Disponibilité des OPA à remplir les conditions d'accès aux crédits
Résultat 2 : Les chaînes de valeur des filières agricoles sont compétitives et faciles d'accès au marché	Taux d'accroissement du revenu des agriculteurs	ND	10%	Quinquennale	Rapport d'études	Existence de ressources financières
Action 1.2 : Promotion de la compétitivité des chaînes de valeur des filières agricoles et leur accès aux marchés	Taux d'accroissement du revenu des agriculteurs	ND	10%	Quinquennale	Rapport d'études	Existence de ressources financières/ PTF
Activités						

Construire et réhabiliter les infrastructures de transformation agricole (végétaux, animaux et halieutiques)	8 infrastructures de transformation construites 15 infrastructures de transformation réhabilitées	_17 _00	_25 _15	_Quinquennale _Quinquennale	Rapport d'activités du Ccec Rapport d'activités programmes/projets Contrat de marchés/ PV de réception	Existence de projets/programmes
Construire et réhabiliter les infrastructures de stockage et de conservation (végétaux, animaux et halieutiques)	5 infrastructures de stockage et de conservation construites 5 infrastructures de stockage et de conservations réhabilitées	_15 _00	_20 _05	_Quinquennale _Annuelle	Rapport d'activités du Ccec Rapport d'activités programmes/projets Contrat de marchés/ PV de réception	Volonté des opérateurs économiques
Construire et réhabiliter les infrastructures de commercialisation (marché à bétail, abattoirs (aire d'abattage d'Agbado), magasins, boutiques, marchés modernes etc.) des produits agricoles (végétaux, animaux et halieutiques)	4 infrastructures construites 6 infrastructures réhabilitées	_6 _03	_10 _09	_Quinquennale _Quinquennale	Rapport d'activités du Ccec Rapport d'activités programmes/projets Contrat de marchés/ PV de réception	Climat d'affaires favorable
Rendre opérationnel le cadre harmonisé de gestion durable des infrastructures du MAEP	1000 producteurs / an sensibilisés 10 distributeurs d'aliments bétails installés	-0_01	_1000 _10	_Annuelle_Quin quennale	Rapport d'activité de la Cellule Communale ATDA Rapport des séances de sensibilisation	Disponibilité des ressources
Renforcer les capacités des acteurs sur l'utilisation optimale et durable des infrastructures marchandes	1000 acteurs renforcés sur l'utilisation optimale et durable des infrastructures marchandes	0	1000	Annuelle	PV/Rapports des sessions de formation	Volonté politique
Renforcer les capacités techniques des Organisation Professionnelles Agricoles en technique de stockage et de conservation	25 OPA renforcées en technique de stockage et de conservation	0	25	Quinquennale	PV/Rapports des sessions de formation	Volonté des producteurs
Appuyer les foires agricoles communales et la participation des acteurs aux foires extra communales	10 foires agricoles appuyées 200 participants/an appuyés	_01 _150	_11 _200	_Quinquennale _Annuelle	Rapport d'activités mensuel et annuel de la DAAF Rapport des projets/programmes	Dynamisme de l'ADCS
Appuyer la labellisation du gari Sohoui	Gari Sohoui de Savalou labellisé 2000t/ an de Gari Sohoui vendu sur la marque Identification Géographique	_00 _00	_01 _2000	_Quinquennale _Annuelle	Rapport d'activité du Groupement de Défense de l'identification Gari Sohoui de Savalou Rapport des projets/programmes	Rapport d'activités du Groupement de Défense de l'identification Gari Sohoui de Savalou
Appuyer les producteurs dans la recherche de marché et les stratégies de marketing et de négociations commerciales	1000 bénéficiaires d'appui dans la recherche de marchés et les stratégies de marketing et de négociations commerciales	ND	1000	Annuelle	Rapport d'activités mensuel et rapport de performance du SE	Rapport d'activités du gestionnaire du parc à Gari
Renforcer les capacités des femmes transformatrices sur le respect des normes d'hygiène, les bonnes pratiques de transformation (formation, sensibilisation,) et sur les diagrammes/normes de	100 femmes/an transformatrices bénéficiaires formées 100 femmes/an transformatrices bénéficiaires des dotations en équipements	_ND _ND	_100 _100	_Annuelle _Annuelle	Rapport des projets/programmes Rapport d'activités mensuel et rapport de performance du SE Rapport d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP4	

transformation des produits agro-alimentaires (gari, fromage et lait de soja)						
Appuyer la promotion des Agri Business Cluster pour l'accès aux marchés des produits agricoles	5 initiatives Agri Business Cluster appuyées	0	25	Annuelle	Rapport d'activité de la Cellule Communale ATDA/DDAEP4Rapport des projets/programmes	
Équiper les femmes transformatrices et leurs organisations en équipement de transformation et de commercialisation (râpeuse, presse, brouettes, les bassines etc.)	14 organisations de femmes équipées	0	14	Quinquennale	Rapport d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP4 Rapport des projets/programmes PV de remise d'équipements	Appui des projets/programmes Volonté des acteurs
Renforcer la capacité technique des exploitants agricoles sur les bonnes pratiques de gestion post-récolte	1000 exploitants agricoles formés en gestion post-récolte/an	ND	1000	Annuelle	PV des sessions de formation Rapport des projets/programmes Rapport d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP4	Existence de projets/programmes Disponibilité des ressources financières
Appuyer la mise en place des équipements de récolte et post-récolte (batteuse-vanneuse, égreneuse, etc.)	20 lots d'équipements de récolte et post-récolte mis en place	ND	1000	Annuelle	Rapport d'activités de la Cellule Communale ATDA/DDAEP4 Rapport des projets/programmes	Disponibilité de ressources financières
Action 1.3 : Amélioration de la qualité du réseau routier	Kilomètres de routes construites/aménagées	ND		Quinquennale	Rapport d'activités DST	Disponibilité de ressources financières
Activités						
Assainir les voies par la canalisation des eaux pluviales	55 kilomètres de voies assainies/an	15	345	Quinquennale	Rapport des projets/programmes Contrats de marchés/PV de réception provisoire Rapports d'activités DST	
Réfectionner et entretenir les routes et pistes de dessertes rurales	70 kilomètres de routes entretenues/an	175,3 8	550,3 8	Quinquennale	Rapport des projets/programmes Contrats de marchés/PV de réception provisoire Rapports d'activités DST	Disponibilité de ressources financières Volonté politique
Ouvrir et aménager de nouvelles routes et pistes (asphaltages des voies)	50 kilomètres de nouvelles pistes/ routes réalisées	135,2	435,2	Quinquennale	Rapport des projets/programmes Contrats de marchés/PV de réception provisoire Rapports d'activités DST	
Construire des ouvrages de franchissement (dalots, ponceaux etc.)	05 ouvrages de franchissement réalisés/an	0	5	Annuelle	Rapport des projets/programmes Contrats de marchés/PV de réception provisoire Rapports d'activités DST	

Renforcer les capacités des acteurs communaux sur les passations des marchés et le suivi des travaux	02 sessions/an de formations tenues sur les passations des marchés 05 acteurs formés/an sur les passations des marchés	_1 _2	_10 _25	_Quinquennale _Quinquennale	Rapports de formation Rapports d'activités du SE		Volonté politique Existence des projets/programmes Initiatives de la commune
Assurer le contrôle de l'état et de l'utilisation des routes, pistes et des ouvrages de canalisation des eaux pluviales	02 missions de contrôle/an	2	10	Quinquennale	Rapports de mission Rapport d'activités du DST		
Sensibiliser les populations sur l'usage rationnel et durable des pistes et ouvrages	20 campagnes de sensibilisation 40 émissions radiophoniques réalisées	_00 _00	_20 _40	_Semestrielle _Bimensuelle	Rapports de mission Rapports d'activités et de performance du SE		
OS 1.2 : Promouvoir l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation		Nombre de jeunes accompagnées dans la recherche d'emploi Nombre d'initiatives en faveur du genre transformateur et la digitalisation	ND ND	1000 10	Quinquennale	Rapports d'études	
Résultat 1 : Les acteurs PME/PMI sont accompagnés	Nombre de PME/PMI accompagnées	0	10	Quinquennale	Rapports d'études		
Action 1.4 : Accompagnement des PME/PMI	Nombre de PME/PMI accompagnées	0	10	Quinquennale	Rapports d'études		
Activités							
Identifier/sécuriser et viabiliser des zones d'activités économiques pour l'installation de nouvelles PME/PMI	05 ZAE créées et sécurisées	01	6	Quinquennale	Délibérations du Conseil Communal Arrêtés	Adhésion des opérateurs économiques	
Promouvoir le PPP	Nombre d'initiatives menées	00	4	Quinquennale	Rapport de séances	Existence de projets/programmes	
Identifier et valoriser des opportunités d'affaires	20 initiatives commerciales valorisées	00	20	Quinquennale	Rapports d'activités/performance du SE Rapports d'études	Existence de ressources financières	
Résultat 2 : L'implantation et les activités des ESS sont facilitées sur le territoire	Nombre ESS installées	ND	26	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité des ressources financières	
Action 1.5 : Développement de l'entrepreneuriat social solidaire dans la commune de Savalou	Nombre ESS installées	ND	26	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité des ressources financières	
Activités							
Faire un état des lieux de l'ESS (acteurs et actions) dans la commune et les potentialités existantes dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme, du commerce, du social, de l'assainissement, santé, etc.	1 document d'état des lieux de l'ESS réalisé	0	1	Quinquennale	Rapport d'études	Volonté politique Adhésion des acteurs Disponibilité des ressources financières	

Sensibiliser les jeunes, femmes, les SFD et banques, les projets/programmes, les PTF, et la population en général sur l'ESS	20 séances de sensibilisation organisées 40 acteurs sensibilisés/séances	_0 _00	_20 _40	Quinquennale Quinquennale	Rapports Listes de présence	
Sensibiliser les décideurs locaux et nationaux sur l'intérêt et leur implication dans le soutien à l'Entrepreneuriat Social Solidaire	5 journées portes ouvertes organisées	0	5	Quinquennale	Rapports	
Contribuer au repérage et à la sélection d'entrepreneurs potentiels	50 entrepreneurs identifiés	0	50	Quinquennale	Rapports	
Identifier les incubateurs ESS sur le territoire, faciliter leurs implantation et actions	26 entrepreneurs ESS installés	0	26	Quinquennale	Rapports	
Contribuer à la mise en place de réseaux d'acteurs ESS sur le territoire local et au niveau national	1 réseau d'acteurs fonctionnel	0	1	Quinquennale	Rapports	
Favoriser la visibilité – interne et externe des ESS, de leurs produits/services et leurs impacts	10 actions de communication réalisées	0	10	Quinquennale	Contrats Rapports	Volonté politique Adhésion des acteurs
Élaborer, mettre en place et mettre en œuvre un système d'évaluation, de certification et de valorisation des impacts locaux des ESS	1 système de suivi évaluation est mis en place et fonctionnel	0	1	Quinquennale	Rapports	
Accompagner les jeunes dans la mise en place d'unités de transformation du manioc en gari, de commercialisation des produits maraîchers, du jus d'ananas et de pastèques...	21 jeunes bénéficiaires installés	0	21	Quinquennale	Rapports d'activités des projets/programmes Rapport d'activités/ performance de la DDLP Rapport d'activités/ performance du SE Rapports d'activités ATDA/DDAEP	Existence de projets/programmes Disponibilité de ressources financières
Résultat 3 : Les guides touristiques, les gestionnaires des sites touristiques et les artisans sont accompagnées et formés	Nombre de guides, gestionnaires et artisans accompagnés	800	5000	Quinquennale	Rapport DDTCA	Disponibilité des ressources financières
Action 1.6: Savalou La Belle pour la promotion de l'artisanat et la valorisation des sites touristiques	Nombre d'artisans accompagnés Proportion de sites touristiques aménagés	800 0	5000 60%	Quinquennale Quinquennale	Rapport DDTCA	Disponibilité des ressources financières
Activités						
Réaliser les infrastructures pour l'aménagement du ranch faunique (clôture, forages, mares d'eau, etc.)	10 Infrastructures réalisées	0	10	Quinquennale	Rapports d'activités des projets/programmes Rapport d'activités/ performance du SE Rapports d'activités des services des Eaux et Forêts Contrats de marché/PV de réception	Disponibilité de ressources financières
Développer les Activités Génératrices de Revenus autour du ranch	25 bénéficiaires d'AGR autour du Ranch	0	25	Quinquennale	Rapports d'activités des projets/programmes Rapport d'activités/ performance du SE Rapports d'activités des services des Eaux et Forêts	Volonté politique

Identifier, sécuriser et viabiliser une zone résidentielle pour augmenter la capacité d'accueil touristique de la commune	1 zone résidentielle identifiée sécurisée et viabilisée	0	1	Quinquennale	Délibérations du Conseil Communal Actes Contrat PPP	Existence de ressources financières Adhésion des parties
Faciliter l'installation des promoteurs d'hôtels dans la commune	05 nouvelles infrastructures hôtelières installées	0	5	Quinquennale	Actes administratifs	
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement des sites touristiques	01 plan d'aménagement des sites touristiques élaboré	0	1	Quinquennale	Document planRapport d'aménagement	
Aménager et viabiliser les sites touristiques	15 sites touristiques aménagés	0	15	Quinquennale	PV de réception Rapport d'activités du Direction départementale du tourisme	Volonté politiqueDisponibilité de ressources financièresVolonté politiqueRessources financières disponibles
Réaliser une carte touristique	1 carte touristique réalisée	0	1	Quinquennale	Rapport activités/performance Carte Rapport d'activités de la Direction départementale du tourisme	
Contractualiser avec une agence de communication touristique	1 contrat signé avec une agence de communication touristique	0	1	Quinquennale	Contrat	
Appuyer les différentes manifestations du 14 et 15 Août	05 manifestations appuyées	0	5	Quinquennale	Rapport	
Subventionner la dynamisation de l'Agence de Développement du Tourisme	1 Contrat d'objectifs signé avec l'ADT	0	1	Annuelle	Contrat	
Former les jeunes au guidage touristique	15 jeunes/arrondissements formés	0	210	Quinquennale	Rapports de formation Liste de présence	Volonté politique Adhésion de l'ADT
Appuyer le collectif des artisans à finaliser son siège et à l'équiper	1 Siège du collectif des artisans fonctionnel	0	1	Quinquennale	PV de réception	Adhésion des promoteurs
Former les artisans en gestion administrative, financière et marketing digital	120 artisans formés	0	120	Quinquennale	Rapport de formation	
Acquérir des équipements au profit des artisans	1000 artisans appuyés/an	0	1000	Annuelle	PV de remise de lots Photos	
Établir un partenariat entre l'association des promoteurs hôteliers et la Mairie	Taux d'adhésion des promoteurs hôteliers	0	90%	Quinquennale	Protocole d'accord	
LOGIQUE D'INTERVENTION : (Objectif Général- Objectifs spécifiques-résultats-actions-activités)	INDICATEURS DE PERMANENCE				SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	Libellés	Référence	Cible	Fréquence		
OG2 : Renforcer l'accès équitable des populations notamment les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité en promouvant les bonnes pratiques sociales	Taux de satisfaction des populations vis-à-vis de la délivrance des services sociaux de base	ND	90	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité de ressources financières

OS 2 : Améliorer le niveau d'équipement, la qualité des services sociaux et les bonnes pratiques sociales	Taux de satisfaction des populations vis-à-vis de la délivrance des services sociaux de base	ND	90	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité de ressources financières
Résultat 1 : Le niveau et la qualité des infrastructures et équipements des services sociaux de base sont améliorés	Nombre d'infrastructures réalisées/équipées	ND		Quinquennale	Rapport DST	Disponibilité de ressources financières
Action 2.1: Amélioration de la performance, du niveau des infrastructures et équipements dans le secteur des enseignements maternel, primaire, secondaire et de l'alphabétisation	Taux de réussite des apprenants aux examens	56,22	60	Quinquennale	Statistiques de l'enseignement	Disponibilité de ressources financières
Activités						
Sécuriser les domaines scolaires	100 domaines scolaires sécurisés	27	100	Quinquennale	Titre de propriété PV de réception provisoire de la clôture	
Équiper les écoles maternelles primaires et secondaires, de tables et bancs	20 000 tables bancs acquis	13 942	23 942	Quinquennale	Bordereau de livraison Registre de patrimoine Les tables et bancs	
Construire et équiper des salles de classes dans les écoles matérielles primaires et secondaires	15 constructions et équipements réalisés	889	904	Quinquennale	Bordereau de livraison Registre de patrimoine PV de réception Le bâtiment	
Identifier / renforcer le fonctionnement des espaces sûrs	12 espaces sûrs identifiés et renforcés	0	12	Annuelle	PV de liste de présence Photos	d'installation
Réfectionner/réhabiliter des modules de classes pour la maternelle, le primaire et le secondaire	50 modules réfectionner/réhabiliter pour la maternelle, le primaire et le secondaire	551	601	Quinquennale	PV de registre de réception Le bâtiment	provisoire patrimoine
Doter quelques écoles maternelles primaires secondaires d'urinoirs, de dispositifs de lave-mains, de latrines handi sexo spécifique/an	10 écoles dotées d'urinoirs, de dispositifs de lave-mains, de latrines handi sexo spécifique/an	114	164	Quinquennale	PV de registre de réception Le bâtiment	provisoire patrimoine
Construire, aménager et équiper des centres d'alphabétisation	03 centres d'alphabétisation construit ou aménagé	1	4	Quinquennale	PV de registre de réception Photos Le bâtiment	provisoire patrimoine présence
Construire et équiper des laboratoires dans les collèges	08 laboratoires construits et équipés	2	10	Quinquennale	PV de provisoire registre de réception Le bâtiment	Disponibilité de ressources financières
Appuyer l'organisation des cours de renforcement des candidats aux différents examens	1 organisation de cours de renforcement appuyée/an	0	5	Quinquennale	Compte administratif Budget	Adhésion de la population

Prévoir un fonds pour le fonctionnement du cadre de concertation des acteurs du secteur de l'éducation	04 sessions du cadre de concertation des acteurs de l'éducation organisées/an	0	20	Quinquennale	Budget Rapport d'activités du commune cadre Liste de présence	Difficultés liées aux procédures administratives
Créer et équiper des centres informatiques dans les collèges	06 centres informatiques créés et équipés dans les collèges	1	6	Quinquennale	PV de réception provisoire des équipements Le bâtiment	
Appuyer l'alphabétisation et l'éducation des adultes	Alphabétisation et éducation des adultes appuyés (50 bénéficiaires/an)	0	50	Annuelle	Compte administratif	
Sensibiliser les populations sur l'importance de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes	1000 personnes sensibilisés	0	1000	Annuelle	Liste de présence Rapport d'activité de la séance	
Organiser des cérémonies de récompense des meilleures élèves aux examens nationaux	15 élèves/an récompensés	0	15	Annuelle	Liste des élèves récompensés Rapport de séance de remise	
Recycler les maîtres alphabétiseurs	25 maîtres alphabétiseurs recyclés	0	25	Annuelle	Liste de présence Rapport de séance Photos	
Action 2.2: Amélioration de l'accès aux soins de santé de qualité	Distance moyenne parcourue pour accéder aux soins de santé	ND	15km	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité de ressources financières
Activités						
Plaider/lobbying pour la construction d'un hôpital de zone Savalou-Bantè répondant aux normes et renforcement du personnel sanitaire	02 plaidoyers/lobbying réalisés	0	2	Quinquennale	Correspondances	
Réhabiliter les centres de santé d'arrondissement/les dispensaires et maternités isolées	07 centres réhabilités	0	7	Quinquennale	PV de réception provisoire Bâtiments Photos Registre de patrimoine	
Construire des centres de santé/maternités/dispensaires dans les arrondissements et un hôpital de référence aux normes	08 centres de santé/maternités/dispensaires/ hôpital construits	19	27	Quinquennale	PV de réception provisoire Bâtiments Photos Registre de patrimoine	
Doter les centres de santé d'arrondissement, les dispensaires et maternités isolées d'équipement médico-technique et de laboratoires	19 centres de santé d'arrondissement, les dispensaires et maternités isolées d'arrondissement dotés	2	21	Quinquennale	PV de réception provisoire Bâtiments Photos Registre de patrimoine	Indisponibilité d'un plateau technique de qualité Indisponibilité/insuffisance des financements Difficultés liées aux procédures administratives Volonté politique
Appuyer les stratégies avancées pour la vaccination de routine	02 séances de stratégies avancées réalisées	0	2	Annuelle	Liste de présence Document de stratégies avancées Rapport de la séance	

Organiser des séances de sensibilisation sur des thématiques de santé (vaccination, SSRAJ)	20 séances de sensibilisation sur des thématiques de santé réalisées	0	20	Quinquennale	Liste de Rapport de la présence séance Document de stratégies avancées
Appuyer la lutte contre la prolifération des centres de santé informels	Nombre de centres de santé informels fermés 20 séances de contrôle réalisées	0	20	Quinquennale	Rapport de l'activité de contrôle et de fermeture Liste des centres de santé fermés
Organiser des missions de suivi de la qualité des soins au niveau de la médecine moderne et traditionnelle	10 séances de mission de suivi organisés	0	10	Quinquennale	Rapport des séances de missions Liste de présence
Favoriser l'installation de mutuelles de santé dans la Commune	02 mutuelles de santé installées	0	2	Quinquennale	Document de création Existence physique du siège social
Appuyer le fonctionnement des centres de médecine traditionnelle	14 centres appuyés	0	14	Quinquennale	Liste des centres appuyés Type d'appui Rapport des activités d'appuis
Promouvoir l'installation de jardin de plantes médicinales dans la commune	1 jardin installé	1	2	Quinquennale	PV de réception
Promouvoir le don bénévole de sang	12 séances de sensibilisations réalisées 12 séances publiques de don de sang	0	12	Quinquennale	Rapport d'activités Documents de sensibilisation Photos
Définir/informer périodiquement sur les stratégies avancées en Planification Familiale	12 séances d'information sur les stratégies avancées en PF organisées	0	12	Quinquennale	Rapport d'activités Documents de sensibilisation
Doter les centres de santé et maternité isolés d'énergie électrique	08 centres de santé/maternités équipés en énergie électrique	0	8	Quinquennale	Compteurs posés Dispositif de panneau solaire
Créer et faire fonctionner un cadre de concertation des acteurs de la santé	1 cadre de concertation des acteurs de la santé créé et fonctionnel	0	1	Quinquennale	Liste de présence Rapport de séance du cadre
Appuyer les cantines scolaires (promotion des jardins scolaires et élevages)	113 cantines scolaires appuyées	0	113	Annuelle	Rapport d'activités/Performance DDLP Compte administratif Rapports d'activités des programmes/projets
Construire et équiper un Centre de Réhabilitation Nutritionnel Intensif	01 centre de réhabilitation nutritionnel construit	0	1	Quinquennale	PV de réception provisoire BâtimentsPhotosRegistre de patrimoine
Former les acteurs communaux sur l'élaboration des projets de nutrition	5 séances de formations effectuées	0	5	Quinquennale	Liste de présence Rapports de séance

Promouvoir la consommation des aliments locaux à fort potentiel nutritionnel	10 séances de sensibilisation/récupération nutritionnelle réalisées	0	10	Quinquennale	Rapport de liste de présence de séance	
Construire des cases de nutrition dans chaque arrondissement pour les activités de nutrition, d'éducation parentale et d'apprentissage précoce	14 cases de nutrition construites	0	14	Quinquennale	PV de réception	
Organiser des séances de sensibilisation des mères sur l'AME	12 séances de sensibilisation AME réalisées	0	12	Quinquennale	Rapport de séance	
Prendre en charge les 206 relais communautaires	206 relais pris en charge	0	206	Annuelle	Compte administratif Budget	
Assurer le fonctionnement du cadre de concertation communale en alimentation et nutrition tenues	10 sessions du cadre de concertation communale en alimentation et nutrition tenues	0	10	Quinquennale	Rapports point focal nutrition Rapports d'activités mensuels et de performance du SE	
Accompagner les ONG intervenant sur la santé sexuelle reproductive (SSR)	Nombre d'actions menées Nombre d'ONG accompagnées	ND 03	4 03	Annuelle Annuelle	Rapport d'activités DDLP/SE	
Opérationnaliser le projet ARCH SANTE	Nombre d'actions menées Nombre de personnes enregistrées dans les CS	0	100	Annuelle	Rapport médecin coordonnateur Registre CS	
Organisation des services de proximité de planification familiale	Nombre d'actions menées	0	2	Annuelle	Rapport médecin coordonnateur/ ONG	
Sensibilisation des filles en âge de procréer sur les avantages de la planification familiale	Nombre d'actions menées Nombre de filles sensibilisées	0 ND	2 500	Annuelle	Rapport médecin coordonnateur/ ONG	
Sensibilisation des filles et des garçons sur la santé sexuelle et reproductrice	Nombre d'actions menées Nombre de garçons et de filles sensibilisés	OND	21000	Annuelle	Rapport médecin coordonnateur/ONG	
Action 2.3: Amélioration de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement de base	Nombre d'ouvrages d'assainissement réalisés	ND	27	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité de ressources financières
Activités						
Construire et équiper une décharge finale	01 décharges finale construite et équipée	0	1	Quinquennale	PV de réception provisoire Bâtiments Photos Registre de patrimoine	Disponibilité de ressources financières
Créer des sites de pré collecte dans chaque arrondissement	14 sites créés	0	14	Quinquennale	PV de réception	Adhésion de la population
Construction des blocs sanitaires au niveau des marchés et auto-gares	10 blocs sanitaires construits dans les marchés et auto-gares	0	10	Quinquennale	PV de réception	

Former artisans maçons pour la réalisation des latrines simples ventilés, des puits perdus et des latrines Ecosan	56 artisans formés	0	56	Quinquennale	Rapport de formation	
Renforcer la capacité des agents de santé en gestion des déchets biomédicaux	50 agents renforcés	0	50	Quinquennale	Rapport	
Identifier le site de déversement des boues de vidange et réalisation des études préliminaires (EIE, faisabilité technique et financière)	1 site identifié	0	1	Quinquennale	Rapport d'études	
Aménager sommairement du site identifié pour le déversement des boues de vidange de la commune	1 site aménagé	0	1	Quinquennale	PV de réception	
Contribuer au financement des projets intercommunaux de gestion des déchets ménagers	Part de contribution de la commune aux projets intercommunaux de gestion des déchets ménagers	0	20000 0	Annuelle	Budget communal Chèque de transfert	
Sensibiliser/ prendre des mesures punitives contre le mauvais usage des caniveaux	12 séances de sensibilisations réalisées Nombre de mesures punitives prises	0	12	Annuelle	Rapport de séances Documents de mesures prises Photos	
Organiser des séances de sensibilisation sur des thématiques d'hygiène et d'assainissement du cadre de vie	10 séances de sensibilisations réalisées	0	10	Annuelle	Rapport de séances Documents de sensibilisation	
Instituer dans chaque arrondissement, 1 jour de salubrité par mois	60 journées de salubrité organisées	0	60	Quinquennale	Liste de présence Photos Compte rendu par arrondissement	
Installer des brigades sanitaires dans chaque village et quartier de ville	14 brigades sanitaires installées	0	14	Quinquennale	Document d'installation des brigades sanitaires	
Construction de cimetières au niveau des arrondissements	02 cimetières construites	0	2	Quinquennale	PV de réception	
Action 2.4: Renforcement de l'accès à l'eau potable à tous	Taux de desserte en eau potable	46,8	60	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité des ressources financières
Activités						
Réaliser / réparer des forages munis de pompe à motricité humaine	50 forages réalisés et réparés	0	50	Quinquennale	PV de réception Les ouvrages	Raréfaction de l'eau au niveau de la nappe phréatique dans la commune de Savalou
Déléguer la gestion des ouvrages simples d'AEP existants	07 ouvrages délégues	8	15	Quinquennale	Contrat de délégation	

Plaider pour l'extension du réseau de la SONEB et le renouvellement des canalisations	05 séances/démarches de plaidoyer 100m 3 de réservoir d'eau réalisé	0	5	Quinquennale	Liste de Document de Linéaire de réseau d'eau présence plaidoyer	Manque de Partenaires Techniques et financiers Manque de volonté politique
Organiser des réunions du comité communal d'eau et d'assainissement pour l'élaboration et le suivi du cadre CEMOS	05 séances de réunion organisées 02 séances de suivi du CEMOS réalisées	0	5	Quinquennale	Liste de Rapport de Séance présence	
Assurer la décontamination des eaux au niveau de la Commune	05 séances de campagne de décontamination	0	5	Quinquennale	Rapport de séance de décontamination Point des sources d'eau décontaminées	
Assurer le suivi de la qualité des eaux distributrices à travers les Points d'eau autonomes	05 de test de qualité des eaux distribuées à travers les PEA réalisés	0	5	Quinquennale	Fiche de suivi des PEA Rapport de campagne de test des PEA Rapport d'activités de la DST	
Résultats 2 : Les actions de protection de bonnes pratiques sociales et du genre transformateur sont réalisées au profit de la population	Nombre de cas sociaux pris en charge	ND	4000	Quinquennale	Rapport d'activités CPS	Disponibilité de ressources financières/PTF Volonté politique
Action 2.5: Promotion de la protection et des bonnes pratiques sociales et le genre transformateur	Nombre de cas sociaux pris en charge	ND	4000	Quinquennale	Rapport d'activités CPS	Disponibilité de ressources financières/PTF Volonté politique
Activités						
Organiser des activités de vulgarisation des textes de lois sur les thématiques liées aux mauvaises pratiques sociales et le genre transformateur	02 séances de sensibilisation et de communiqués radios faites	0	10	Quinquennale	Listes de présence Rapport des séances/activités de sensibilisationRapports séances/d'activités	Indisponibilité/insuffisance des financements Difficultés liées aux procédures administratives
Apporter un appui aux personnes vulnérables/indigentes	50 personnes vulnérables appuyées/an	ND	150	Quinquennale	Budget communal Rapport d'activités/performance de la DDLP	Pesanteurs socio-culturelles Insuffisance de Partenaires
Appuyer le fonctionnement de tous les cadres de promotion de la femme et du genre transformateur (CCF, Espaces Sûrs, CoC, AjeC, CCE, CCCE, etc...)	05 cadres appuyés/an	0	5	Annuelle	Liste de présence Rapport d'activités des cadres	Techniques et Financiers Volonté politique
Conduire un plaidoyer au niveau national pour la création d'un Fonds d'appui affecté au social	02 plaidoyers conduits	0	2	Quinquennale	Bordereau de transmission du Fonds Budget communal	
Organiser des sessions de formation de courte durée de trois jours en gestion des activités génératrices de revenu en leadership communicationnel et relationnel, en développement personnel et en entreprenariat pour le groupe des filles et jeunes femmes déscolarisées ou non scolarisées	20 filles renforçées/an	0	20	Annuelle	Liste de présence des séances Rapports des séances	Existence de projets/programmesAdhésion de la populationDynamisme des AJF

Vulgariser les textes réglementaires et législatifs en faveur de la protection de l'enfant ;	02 émissions radios effectuées/an	0	10	Quinquennale	Rapport d'activités CPS/DDLP	
Subventionner l'entrée au collège des meilleures filles de la commune	20 filles subventionnées	0	20	Annuelle	Compte administratif	
Prendre des arrêtés communaux pour réglementer le travail des enfants et notamment des filles mineures dans les bars, débits de boissons et autres lieux assimilés	1 arrêté pris 05 séances d'information tenues	0 0	1 5	Annuelle Annuelle	Arrêté Liste de présence Rapports des différentes séances	
Organiser des séances de sensibilisation sur les droits de femmes et des filles, les normes sociales, l'équité de genre, l'éducation complète à la santé et l'inclusion	12 séances organisées	0	12	Quinquennale	Liste de présence des séances Rapports de séances	
Plaider pour le renforcement en personnel et en matériel du CPS	02 plaidoyers conduits	0	2	Annuelle	Document de plaidoyer Rapport d'activités du Maire	
Informer la population des lignes vertes / plateformes existantes dans chaque domaine	12 séances d'informations tenues	0	12	Quinquennale	Document de sensibilisation et de communiqué Liste de présence	
Prendre un arrêté pour la mise en place de comité de promotion de la femme dans les instances de décision au niveau communal	1 arrêté disponible	0	1	Quinquennale	Document d'arrêté Rapport d'activités du comité	
Réaliser des séances de sensibilisation par les animateurs sur la protection des enfants et les textes de lois en vigueurs au Bénin (animation du cadre de concertation pour l'enfant)	4 séances réalisées/an	0	4	Annuelle	PV de séanceliste de présence	
Mettre en place 10 comités villageois de suivi des activités et de pérennisation des acquis du sous-projet autonomisation des filles et des femmes	10 comités installés	0	10	Quinquennale	PV arrêté d'installation	
Mettre en place 1 comité communal de suivi des activités et de pérennisation des acquis du sous-projet dans la commune d'intervention	1 comité installé	0	1	Quinquennale	PV arrêté d'installation	
Organiser la formation professionnelle pour 15 filles non scolarisées et déscolarisées dans les métiers porteurs	15 filles formées	0	15	Annuelle	Rapport de formation liste de présence	
Organiser au profit de 10 jeunes filles méritantes, diplômées sans-emploi des formations en entrepreneuriat par les formateurs de l'ANPE	10 jeunes filles formées	0	10	Annuelle	Rapport de formation liste de présence	

Former 10 AJF sur les techniques d'élaboration de Microprojets ou de plans d'affaire, le leadership féminin et l'entrepreneuriat	10 AJF formées	0	10	Quinquennale	Rapport de liste de présence formation	
Installer 10 AJF formées en entrepreneuriat	10 AJF installées	0	10	Quinquennale	PV d'installation	
Soutenir la création de 20 groupes d'épargne des adolescentes et jeunes femmes	20 groupes accompagnés	0	20	Quinquennale	Rapport d'activités de Plan International Bénin	
Appuyer l'association des personnes du 3e âge dans la commune (trouver un local à l'association pour leurs activités)	1 local trouvé	0	1	Quinquennale	PV Photos	
Formation des membres des comités de suivi et de pérennisation des acquis du projet SWEDD dans les nouveaux villages	04 formations effectuées	0	4	Quinquennale	Rapport de formation	
Sensibiliser les chefs de ménage sur les mariages précoces	02 émissions radios effectuées/an	0	3	Annuelle	Rapport de séance	
Sensibiliser les femmes sur les activités politiques	3 émissions radios effectuées/an	0	3	Annuelle	Rapport de séance	
Subventionner la scolarisation de 28 enfants handicapés en situation vulnérable dans la commune	28 enfants subventionnés	0	28	Annuelle	Rapport de séance	
Faciliter l'accès à la formation artisanale aux enfants handicapés	1 Protocole d'accord signé avec le collectif des artisans Nombre d'enfants	0	1	Quinquennale	Protocole d'accord	
Résultat 3 : Les activités culturelles, sportives, ludiques et les TIC sont promues	Nombre d'évènements organisés Nombre d'initiatives en matière de TIC	2 ND	3 2	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité de ressources financières Existence de projets / programmes
Action 2.6: Promotion des activités culturelles, sportives et des TIC	Nombre d'organisations culturelles/ sportives appuyées Nombre d'initiatives en matière de TIC	ND ND	10 02	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité de ressources financières Existence de projets / programmes
Activités						
Accompagner les initiatives sportives et culturelles portées par les acteurs	03 initiatives sportives et culturelles portées/an	0	3	Annuelle	Rapport d'activité Liste de présence Photos	Disponibilité de ressources financières
Organiser des concours de luttes, jeux et musiques traditionnels dans tous les arrondissements	01 concours de luttes, jeux et musiques traditionnels dans tous les arrondissements organisés	0	1	Annuelle	Rapport d'activité Photos	Existence de projets / programmes Volonté politique
Construire / réfectionner, aménager et équiper des centres de jeunes et de loisirs aux normes	02 centres de jeunes et de loisirs construits/aménagés et fonctionnels	0	2	Quinquennale	PV de réception Bâtiments Photos Registre du patrimoine	Dynamisme des clubs sportifs et culturels

Dynamiser/ déléguer la gestion des centres de jeunes	06 centres des jeunes dynamisées	0	6	Quinquennale	Registre de fréquentation Rapport de d'activité des centres	Adhésion de la population surtout les jeunes
Aménager les aires de jeux dans les arrondissements	14 aires de jeux d'arrondissements aménagés	0	14	Quinquennale	PV de réception L'aire de jeux aménagés Photos Registre du patrimoine	
Construire une arène de lutte	1 arène de lutte construite	0	1	Quinquennale	PV de réception Photos Registre du patrimoine	
Réhabiliter et assurer la fonctionnalité du cyber communal	1 cyber communal réhabilité et fonctionnel 200 personnes enregistrées/an	0 0	1 200	Quinquennale Annuelle	PV de réception Registre de fréquentation	
Construire et faire fonctionner un centre multimédia	1 centre multimédia construit et fonctionnel 100 personnes enregistrées/an	0 1	1 100	Quinquennale Annuelle	PV de réception Registre de fréquentation	
Résultat 4 : La sécurité des personnes et des biens et l'accessibilité aux énergies électriques et renouvelables sont améliorées et renforcées	Taux de réduction des actes d'insécurité Niveau d'accessibilité aux énergies électriques et renouvelables	ND ND	20% 30%	Quinquennale	Registre des plaintes et Rapport d'enquêtes	Volonté politique
Action 2.7 : Renforcement de la sécurité des populations et la gestion de leur mobilité	Taux de réduction des actes d'insécurité	ND	20%	Quinquennale	Registre des plaintes	Volonté politique
Activités						
Plaider pour l'appui au fonctionnement des forces de l'ordre	02 actions menées	0	2	Quinquennale	Rapport du Maire Courriers Ordres de mission	Volonté politique Disponibilité des acteurs Existence de ressources financières
Plaider pour la construction du camp militaire à Kpakpassa	02 actions menées	0	2	Quinquennale	Rapport du Maire Courriers Ordres de mission	
Apporter un appui financier à l'organisation des chasseurs de la commune	50000/an octroyé	0	5000	Annuelle	Compte administratif	
Équiper l'unité des sapeurs-pompiers en matériels de travail	Nombre de matériels acquis	ND	ND	Quinquennale	PV de réception	
Plaider pour le renforcement de la sécurité transfrontalière	02 plaidoyers effectués	0	2	Quinquennale	Document de plaidoyers	
Installer des poteaux d'incendie dans les arrondissements	14 poteaux incendies installés	0	14	Quinquennale	PV de réception	
Renforcer la collaboration entre les populations et les forces de l'ordre	4 séances tenues/an	0	4	Annuelle	Rapports de séances	
Plaider pour la construction de commissariats au niveau des arrondissements	02 plaidoyers conduits	0	2	Quinquennale	PV de réception	

Renforcer la collaboration entre les élus locaux et les forces de l'ordre	02 séances tenues	0	2	Annuelle	Rapport de séances	
Action 2.8 : Amélioration de l'accessibilité aux énergies électriques et renouvelables	Niveau d'accessibilité aux énergies électriques et renouvelables (nombre de ménages)	ND	1/3	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité financière
Activités						
Plaider pour la densification et l'extension du réseau électrique à d'autres centres urbains	02 séances/démarches de plaidoyer	0	2	Quinquennale	Liste de présence Document de plaidoyer Zones couvertes	Indisponibilité/insuffisance des financements Difficultés liées aux procédures administratives Pesanteurs socio-culturelles Insuffisance de Partenaires Techniques et Financiers Existence de projets/programmes Volonté politique
Mobiliser des ressources pour la construction de centrales solaires sur financement PPP	02 séances/démarches de plaidoyer 02 centrales solaires réalisées	0 0	2 2	Quinquennale	PV de réception provisoire Les contrats de partenariat Documents séance/démarche de plaidoyer Liste des centrales solaires réalisées	
Assurer la fonctionnalité des lampadaires existants	Nombre de lampadaires réparés	ND	ND	Annuelle	Lampadaires fonctionnels PV de réception de la prestation	
Acquérir et installer des lampadaires solaires dans les centres urbains, péri urbains et ruraux	50 lampadaires solaires acquis et installés/an	ND	50	Annuelle	PV de réception des lampadaires Photos des lampadaires réparés	
Sensibiliser la population au respect du bien public	12 séances de sensibilisation réalisées	0	12	Quinquennale	Liste de présence Rapport de séance	
LOGIQUE D'INTERVENTION : (Objectif Général- Objectifs spécifiques-résultats-actions-activités)	INDICATEURS DE PERMANENCE				SOURCE DE VERIFICATION	
OG 3 : Améliorer la gestion durable du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et la résilience des populations vulnérables face aux aléas liés aux changements climatiques	Proportion de zones forestières Protégées Taux de reboisement Taux de perte des récoltes liés aux aléas climatiques	ND ND ND	30 60 10	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité financières

OS 3.1 : Améliorer la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles	Proportion de forêts, cours et plan d'eau aménagés/gérés et protégés	ND	30	Quinquennale	Rapport d'études Rapport d'activités ATDA	Disponibilité financière
	Taux de reboisement	ND	60			
	Proportion de carrières et les terres agricoles sauvegardées et gérées durablement	ND	30			
	Proportion d'agriculteurs ayant adopté des itinéraires techniques adaptés aux changements climatiques	ND	50			
Résultat 1 : La commune est dotée des documents de planification de la gestion de l'espace et le territoire est mieux aménagé	Nombre de documents élaborés Nombre d'actions mise en œuvre	04 ND	07 50%	Quinquennale	Documents/ Rapport d'études	Disponibilité financière
Action 3.1: Maitrise de l'occupation et de la gestion de l'espace communal	Proportion d'espaces affectés	ND	80%	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité financière
Activités						
Evaluer le Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) 2010-2025	1 SDAC évalué	0	1	Quinquennale	Rapport d'évaluation	Disponibilité financière Adhésion des éleveurs et agriculteurs Volonté politique
Actualiser et mettre en oeuvre le SDAC	1 SDAC actualisé	0	1	Quinquennale	Délibération du Conseil Communal Arrêté préfectoral d'approbation Document du SDAC actualisé	
Suivre et évaluer le Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC)	1 SDAC évalué	0	1	Annuelle	Rapport d'évaluation	
Élaborer le PDU pour les grosses agglomérations	3 PDU élaborés	0	3	Quinquennale	Délibération du Conseil Communal Arrêté préfectoral d'approbation Documents disponibles	
Achever les lotissements en cours des grosses agglomérations	Zones loties	29	41	Quinquennale	Rapport de la DADE Plans de lotissement	
Sécuriser les domaines et les réserves administratives	Proportion de domaines administratifs récupérés	0	100%	Quinquennale	Rapport d'études Rapport de la DADE	
Élaborer et mettre en œuvre les plans de voirie des zones loties	3 Plans de voirie disponibles	0	3	Quinquennale	Rapport de la DADE Plan	
Aménager des couloirs de passage pour les pasteurs	46 km de couloirs aménagés	154	200	Quinquennale	Les contrats de travaux Rapport d'activité des projets/programmes Les rapports d'activité de la DADE Les PV de réception	

Mener des actions d'ingénierie sociale de gestion de la cohabitation apaisée entre agriculteurs et éleveurs	04 concertations réalisées/an 04 débats informés réalisés/an	0 0	04 04	Annuelle Annuelle	Contrats de prestation Rapports d'activités des prestataires Rapport d'activités de la DADE	
Matérialiser les villages frontaliers de la commune (Ouverture de voies, création d'une Unité villageoise de santé, forage et extension du courant électrique)	Nombre d'ouvrages réalisés	ND	ND	Quinquennale	PV de réception	
Résultat 2 : Des travaux d'aménagement et de renforcement de l'existant sont réalisés	Nombre d'initiatives menées Taux d'urbanisation	ND 44,46	10 55	Quinquennale	Rapport DADE/ d'études	Volonté politique Disponibilité de ressources financières Implication de la population
Action 3.2: Réalisation des travaux d'aménagement urbain et prises des dispositions appropriées pour une bonne gestion du cadre de vie	Taux d'urbanisation	44,46	55	Quinquennale	Rapport DADE/ d'études	Volonté politique Disponibilité de ressources financières Implication de la population
Activités						
Actualiser le registre foncier urbain (RFU)	1 Registre foncier urbain actualisé	0	1	Quinquennale	Rapport des experts Cartographie réalisée (physique et numérique)	Volonté politique Disponibilité de ressources financières Implication de la population Dynamisme des structures de collecte et de traitement de déchets Existence des projets/programmes Participation de la population
Réaliser les opérations d'adressage de certains quartiers de la ville de Savalou	02 zones adressées (Savalou centre) Mètres linéaires de caniveaux réalisés	01000	21500	Quinquennale Quinquennale	Rapport des prestataires ou du mandataire PV de réception	
Réaliser des caniveaux	Mètres linéaires de caniveaux curés 02 séances de sensibilisation/an	ND 00	625 02	Annuelle Annuelle	Rapport de la DST Contrats/PV de réception	
Réaliser le curage des caniveaux et sensibiliser sur le bon usage des ouvrages	12 séances de sensibilisation/an 24 campagnes de contrôles réalisés/an 100% de permis de construire délivrés pour les nouvelles constructions	0 0 0	12 24 100%	Annuelle Annuelle Annuelle	Rapports d'activités (réunions et radios locales) Rapport d'activités de la DADE	
Sensibiliser/mener des campagnes de contrôle de permis de construire pour limiter les constructions anarchiques	1 Plan de gestion des déchets solides actualisé/élaboré	0	1	Quinquennale	Document de plan de gestion	
Élaborer/actualiser et mettre en œuvre le plan de gestion des déchets solides	1 étude de gestion des déchets liquides réalisée	0	1	Quinquennale	Rapport d'étude	
Réaliser une étude de gestion des déchets liquides	03 sociétés privées de gestion des déchets solides et liquides installées	0	3	Quinquennale	Contrats Agréments Rapport projets/programmes	

Faciliter l'installation des sociétés privées de gestion des déchets solides et liquides	02 sites de charge des déchets solides et liquides aménagés	0	2	Quinquennale	Rapport projets/programmes	
Équiper les localités de dispositifs de collecte (équipements)	04 localités disposant d'un dispositif de collecte et de traitements fonctionnels	0	4	Annuelle	Rapport projets/programmes	
Mener des actions de destructions des dépotoirs sauvages	08 dépotoirs sauvages détruits	0	8	Quinquennale	Rapport d'activités des structures de gestion	
Évaluer le PHAC 2021-2025	1 PHAC évalué	0	1	Quinquennale	Rapport d'évaluation	
Actualiser, vulgariser et mettre en œuvre le PHAC	1 PHAC actualisé	0	1	Quinquennale	Compte rendu de session du CC Délibération du Conseil Communal Document disponible	
Résultat 3 : Les forêts, cours et plan d'eau sont bien aménagés, bien gérés, protégés et contribuent à l'atténuation des effets des changements climatiques	Proportion de forêts, cours et plan d'eau aménagés/gérés et protégés	ND	30%	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité de ressources financières e Volonté politique
Action 3.3: Aménagement et gestion durable des forêts, des cours et plans d'eau	Proportion de forêts, cours et plan d'eau aménagés	ND	30%	Quinquennale	Rapport d'études	Disponibilité de ressources financières e Volonté politique
Activités						
Installer des promoteurs des activités génératrices de revenu dans les forêts (apiculture, culture de champignons, etc)	04 AGR promues 14 promoteurs installés	ND	414	AnnuelleAnnuel le	Rapport d'activités des projets/programmes	Disponibilité de ressources financièresAdhésion de la populationVolonté politiqueAdhésion des opérateurs économiques
Plaider pour l'installation des unités de production des biocombustibles (biogaz, fabrique des briquettes de charbon)	02 unités de productions installées	0	2	Quinquennale	Rapport d'activités des projets/programmes Rapport d'activités du service des eaux et forêts	
Élaborer des plans d'aménagement des forêts classées et sacrées	03 plans d'aménagement des forêts classées et sacrées élaborés	0	3	Quinquennale	Rapport d'activités du service des eaux et forêts Plans élaborés Rapport de la DADE	
Entretenir et faire le suivi des forêts sacrées/classées aménagées	100% des forêts aménagées entretenues et suivies	ND	100%	Annuelle	Rapport d'activités du service des eaux et forêts Rapport de la DADE	
Installer des nouvelles plantations communales	140ha de nouvelles plantations communales installées	ND	140ha	Quinquennale	Rapport d'activités du service des eaux et forêts Rapport de la DADE	

Installer et dynamiser les comités de Cogestion des forêts (formation, recyclage, dotation de matériels et équipements, veille au fonctionnement régulier)	05 nouveaux comités de cogestion installés 05 sessions de formation réalisées 05 kits des matériels et équipements fournis 20 sessions tenues	0 0 0	5 5 5	Quinquennale Annuelle Quinquennale	Rapport d'activités du service des eaux et forêts Rapport de la DADE Le compte administratif	
Intensifier la sensibilisation des riverains et usagers des forêts	20 sensibilisations des riverains et usagers des forêts réalisées	0	20	Quinquennale	Rapport d'activités du service des eaux et forêts Rapport de la DADE	
Appuyer la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts	03 plans d'aménagement des forêts appuyés	0	3	Quinquennale	Rapport d'activités du service des eaux et forêts Rapport de la DADE	
Appuyer les plantations privées (appui aux pépiniéristes, subvention de l'acquisition des plants)	4000ha de plantations privées appuyées	ND	4000	Quinquennale	Rapport d'activités du service des eaux et forêts Rapport de la DADE Compte administratif	
Organiser les sensibilisations des populations sur l'importance du reboisement et de l'entretien des plants	20 séances et émissions radios	0	20	Quinquennale	Rapport de la DADE Rapport d'activités du service des eaux et forêts	
Renforcer la diffusion de solutions énergétiques durables (foyers améliorés, meules de carbonisation améliorées)	50 foyers améliorés distribués/an50 meules de carbonisation améliorées distribuées	00	5050	Annuelle	Rapport d'activités des projets/programmes	
Élaborer et diffuser un plan de gestion intégrée des ressources en eau	1 plan de gestion intégrée des ressources en eau élaboré et diffusé	0	1	Quinquennale	Plan élaboré Rapport d'activités de la DADE Rapport d'activités du service des eaux et forêts	
Reboiser les artères et les sites des infrastructures socio communautaires des agglomérations avec des espèces exotiques	2000 plants mis en terre/an	650	2000	Annuelle	Rapport d'activités de la DADE Rapport d'activités du service des eaux et forêts CR des sessions des conseils d'arrondissement	
Enrichir le ranch faunique de la commune avec des espèces fruitières	200 plants mis en terre/an	0	200	Annuelle	Rapport d'activités de la DADE Rapport d'activités du service des eaux et forêts	
Résultat 4 : Les carrières et les terres agricoles de la commune sont sauvagardées et exploitées durablement	Proportion de carrières et les terres agricoles sauvegardées et gérées durablement	ND	30%	Quinquennale	Rapport d'activités de la DADE/Projets et programmes	Disponibilité de ressources financières Existence de projets et programmes
Action 3.4: Gestion durable des carrières et des terres	Proportion de carrières et les terres agricoles gérées durablement	ND	30%	Quinquennale	Rapport d'activités de la DADE/Projets et programmes	Disponibilité de ressources financières Existence de projets et programmes
Activités						
Élaborer un plan de gestion environnementale et sociale de l'exploitation des sites des carrières	1 plan de gestion environnementale et sociale élaboré	0	1	Quinquennale	Le document plan Le contrat	Disponibilité de ressources financières

					Rapport d'activités de la DADE Rapport d'activités du service des eaux et forêts	Existence de projets et programmes
Faire le suivi de l'exploitation des carrières	2 suivis par an effectué	0	2	Annuelle	Rapport d'activités de la DADE Rapport d'activités et de performance du SE	
Aménager et entretenir les voies d'accès aux sites des carrières	250 km de voies d'accès aménagées et entretenues	ND	250	Quinquennale	Rapport d'activités du DST PV de réception Compte administratif	
Réaliser une étude d'identification de nouveaux sites de carrières à exploiter	1 étude réalisée	0	1	Quinquennale	Contrat de prestation Rapport d'étude	
Appuyer les producteurs agricoles à la pratique de l'agro- foresterie	200 producteurs appuyés/an	0	200	Annuelle	Rapport d'activités du Ccec Compté administratif Rapport d'activités des projets/programmes	
OS 3.2 : Renforcer la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques	Fréquence des inondations Nombre de victimes liées aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques	ND ND	1 10	Quinquennale	Rapport ANPC/ PF Catastrophes	Disponibilité de ressources financièresAdhésion de la population Volonté politique
Résultat 5 : Les catastrophes sont gérées efficacement en cas de survenance	Nombre de victimes liées aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques	ND	10	Quinquennale	Rapport ANPC/ PF Catastrophes	Disponibilité de ressources financièresAdhésion de la population Volonté politique
Action 3.5: Prévention et gestion des catastrophes	Nombre de victimes liées aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques Nombre d'initiatives de prévention Nombre de concessions disposant d'arbres à ombrage	ND ND ND	10 10 50	Quinquennale	Rapport ANPC/ PF Catastrophes Rapport d'études/ ATDA	Disponibilité de ressources financièresAdhésion de la population Volonté politique
Activités						
Actualiser et mettre en œuvre le plan communal de contingence (PCC)	1 PCC actualisé/élaboré	0	1	Quinquennale	Rapport d'activités de la DDLP Rapport d'activités et de performance du SE	
Élaborer et mettre en œuvre le plan communal d'adaptation aux changements climatiques	1 plan élaboré	0	1	Quinquennale	Document plan	
Mettre en œuvre les actions prévues pour la gestion des catastrophes en cas de survenance	Nombre d'actions réalisées	ND	ND	Annuelle	Rapport d'activités de la DDLP Rapport d'activités et de performance du SE Compte administratif	Disponibilité de ressources financièresAdhésion de la population Volonté politique

Sensibiliser et réglementer sur l'occupation des zones sensibles	02 sensibilisations par an effectuées	0	2	Semestrielle	Rapport d'activités de la DADE Rapport d'activités et de performance du SE Compte administratif	
Sensibiliser les populations sur l'importance du reboisement autour des habitations	02 sensibilisations par an effectuées	0	2	Semestrielle	Rapport d'activités de la DADE Rapport d'activités et de performance du SE Compte administratif	
Dynamiser le comité communal de gestion des risques et catastrophes	4 sessions tenues/an	0	4	Trimestrielle	Rapport/PV de session	
LOGIQUE D'INTERVENTION : (Objectif Général- Objectifs spécifiques-résultats-actions-activités)					SOURCE DE VERIFICATION	HYPOTHESES
OG 4 : Renforcer la gouvernance participative locale à travers un accroissement du taux de mobilisation des ressources propres et la fourniture de services publics de qualité	IGL Taux de satisfaction des populations des prestations des services de la mairie Taux d'accroissement des ressources propres	0,2015 ND -12%	0,5 90 50% -12%	Quinquennale	Rapport d'activités du SE Rapport IGL	Volonté politique
OS 4 : Renforcer la gouvernance locale et la mobilisation des ressources propres	IGL Taux d'accroissement des ressources propres	0,2015 -12%	0,5 50%	Quinquennale	Rapport d'activités du SE Rapport IGL	Volonté politique
Résultat 1 : La gouvernance locale est renforcée	IGL	0,2015	0,5	Quinquennale	Rapport d'activités du SE Rapport IGL	Volonté politique
Action 4.1: renforcement de la gouvernance locale	IGL	0,2015	0,5	Quinquennale	Rapport d'activités du SE Rapport IGL	Volonté politique
Activités						
Élaborer et mettre en œuvre le cadre organique de la mairie	1 cadre organique élaboré et disponible	0	1	Quinquennale	Rapport de la DAAF Rapport d'activités du SE	Disponibilité financière Volonté politique
Élaborer le plan de formation pluriannuelle du personnel et des élus	1 plan de formation pluriannuelle du personnel et des élus élaboré et disponible	0	1	Quinquennale	Rapport de la DAAF Rapport d'activités du SE	

Actualiser le manuel de procédure de gestion administrative et financière de la commune	1 manuel de procédure de gestion administrative et financière actualisé	0	1	Quinquennale	Rapport de la DAAF Rapport d'activités du SE	
Organiser les sessions régulières du cadre intégrateur et cadres de concertation thématiques	10 sessions régulières du cadre intégrateur organisées	0	2	Annuelle	Rapport de la DDLP Rapport d'activités du SE	
Élaborer le PTA/PAC de la commune	5 PTA annuel élaboré	0	5	Quinquennale	Rapport de la DDLP Rapport d'activités du SE	
Mettre en place et faire fonctionner un comité technique en charge d'identifier les opportunités et élaborer les projets à financement	Nombre d'études réalisées	0	ND	Annuelle	Rapport d'études	
Conduire les études prospectives de faisabilité des projets/programmes de développement	60 Réunions du cadre de concertation organisées	0	12	Annuelle	CR des sessions Rapport d'activités du SE	
Organiser les réunions du cadre de concertations entre SDE et commune	14 PV de vulgarisation du PDC disponibles	0	14	Quinquennale	Rapport de la DDLP Rapport d'activités du SE	
Vulgariser au niveau arrondissement le PDC 2024-2028	5 PAI élaborés et adoptés	0	5	Quinquennale	Rapport de la DDLP Rapport d'activités du SE	
Organiser les réunions de planification des activités de suivi et de mise en œuvre du PAI-PTA, PAC et du PDC	10 réunions semestrielles organisées	0	10	Quinquennale	CR des réunions Rapport de la DDLP Rapport d'activités du SE	
Évaluer à mi-parcours l'exécution du PDC 2024-2028	1 évaluation à mi-parcours du PDC4 effectué	0	1	Bi annuelle	Rapport d'évaluation Contrat Rapport de la DDLP Rapport d'activités du SE	
Faire l'évaluation finale du PDC 2024-2028	1 évaluation finale du PDC4 effectué	0	1	Quinquennale	Rapport d'évaluation Contrat Rapport de la DDLP Rapport d'activités du SE	
Organiser les réunions périodiques du Comité de Suivi de la mise en œuvre du PDC	10 réunions tenues	0	10	Quinquennale	Rapport d'évaluation CR de réunions Rapport de la DDLP Rapport d'activités du SE	
Organiser des audiences publiques de reddition de comptes	10 audiences publiques organisées	0	10	Quinquennale	Rapport d'activités du Maire/SE CR des séances de RD	

Mettre en place et alimenter une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS Dynamique)	1 TBS élaboré	0	1	Quinquennale	Rapport de la DDLP Base TBS Rapport d'activités du SE	
Organiser le forum des partenaires	2 forums des partenaires organisés	0	2	Quinquennale	Rapport d'activités du Maire/SE/DDLP Rapport de séance	
Renforcer la participation citoyenne	02 sensibilisations réalisées/an	0	2	Annuelle	Liste de présence Rapport d'activités du SE Rapport d'activités de la DDLP	
Raffermir les liens entre la commune, les cadres ressortissants de la diaspora	04 suivis/an	0	4	Annuelle	Rapport de suivi Rapport d'activités du DST	
Élaborer/mettre en œuvre un schéma directeur communal des systèmes d'informations de la Mairie	02 rencontres organisées	0	2	Quinquennale	Rapport d'activités du Maire	
Assurer le suivi des projets/programmes du PAG dans la commune	4 suivis/an	0	4	Trimestrielle	rapport d'activités/suivis	
Élaborer/mettre en œuvre une stratégie de communication assortie d'un plan de communication	1 stratégie de communication élaborée	0	1	Quinquennale	Rapport d'activités du SERapport d'activités de la DSIContrat Document	
Élaborer le plan de développement communal PDC 2029-2033	1 PDC élaboré	0	1	Quinquennale	Document plan Rapport d'activités DDLP/Maire	
Élaborer le Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics (PPPMP)	5 PPPMP élaborés	0	5	Quinquennale	Document plan Rapport d'activités PRMP	
Élaborer les DCPBP successifs	5 DCPBP élaborés	0	5	Quinquennale	Document Rapport d'activités DDLP/SE	
Élaborer les Budgets Successifs	05 budget élaborés	0	5	Quinquennale	Document de budget primitif	
Élaborer les comptes administratifs successifs	05 CA élaborés	0	5	Quinquennale	Document de CA	
Suivre et évaluer le Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics (PPPMP)	5 PPPMP évalué	0	5	Quinquennale	Rapports d'évaluation	
Participer aux instances de prise de décision des intercommunalités	04 participation aux sessions/an	0	4	Annuelle	Ordres de mission CR des sessions Liste de présence	
Payer les cotisations de membre des intercommunalités	100% des cotisations payées	ND	100%	Annuelle	Quittances de versement	
Nouer de nouvelles coopérations décentralisées	Nombres d'accords de coopérations décentralisées	2	4	Quinquennale	Conventions de coopération	

Sensibiliser les chefs de ménages sur la participation des femmes aux activités politiques	02 émissions radios/an Nombre d'actions menées	2	0	Annuelle	Rapport d'activités DS/SE/ MAIRE	
Sensibiliser les chefs de ménages sur les avantages d'un traitement équitable dans l'éducation des filles et des garçons	2 émissions radios/an Nombre d'actions menées	2	0	Annuelle	Rapport d'activités DS/SE/ MAIRE	
Sensibiliser les responsables de partis politiques pour un bon positionnement des femmes sur les listes	2 émissions radios/an Nombre d'actions menées	2	0	Annuelle	Rapport d'activités DS/SE/ MAIRE	
Sensibiliser les femmes à se présenter aux différentes élections	2 émissions radios/an Nombre d'actions menées	2	0	Annuelle	Rapport d'activités DS/SE/ MAIRE	
Sensibiliser les chefs de ménages sur la participation des femmes aux activités politiques	2 émissions radios/an Nombre d'actions menées	2	0	Annuelle	Rapport d'activités DS/SE/ MAIRE	
Résultat 2 : Le fonctionnement des organes communaux est amélioré	Nombre d'organes fonctionnels	ND	100%	Quinquennale	Rapport d'activités du SE	Volonté politique
Action 4.2: Amélioration du fonctionnement de l'administration et des organes communaux	Nombre d'organes fonctionnels Niveau de performance de l'administration	ND ND	100% 95%	Quinquennale	Rapport d'activités du SE	Volonté politique
Activités						
Acquérir du matériels informatiques, bureautiques et de communication au profit de l'administration communale et les bureaux d'arrondissement	Nombre de matériels	ND	ND	Quinquennale	Bordereau de livraison Contrat Rapport d'activités du SE/DAAF	Disponibilité financière Volonté politique Adhésion du personnel
Équiper l'administration communale et les bureaux d'arrondissement en mobilier	Nombre de mobiliers acquis	ND	ND	Quinquennale	PV de réception Registre des immobilisations	
Assurer l'entretien du matériel et des mobilier	Nombre de matériels et mobilier entretenus	ND	ND	Quinquennale	Plan d'entretien Rapports d'entretien	
Construire/réfectionner des bureaux d'arrondissement de type moderne munis de rampe d'accès aux handicapés	07 nouveaux Bureaux d'arrondissement	0	7	Quinquennale	PV de réception	
Assurer les travaux d'entretien des bureaux de l'administration communale et des arrondissements	15 bons de commande	0	15	Quinquennale	Rapport d'entretien	
Construire les bureaux de village/quartier de type moderne munis de rampe d'accès aux handicapés	14 bureaux construits	0	14	Quinquennale	PV de réception	
Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans l'administration communale	1 cadre organique disponible	0	1	Quinquennale	Rapport d'élaboration Rapport d'activités de la DAAF Rapport d'activités du SE	
Élaborer et faire valider les fiches de poste	17 fiches de poste disponibles	0	17	Quinquennale	Rapport de validation	

Organiser périodiquement les assemblées générales du personnel de la mairie	5 AG organisées	0	5	Quinquennale	Rapport de séance
Participer à l'Organisation des manifestations/événements à caractère officiel (Journée de la femme, JNA, 1er etc...)	03 événements de manifestations/an	0	3	Annuelle	Rapport de participation
Appliquer les dispositions légales en matière de participation des élus aux sessions	20 Tenues de sessions 98% de participation aux sessions	0 0	20 98%	Quinquennale Quinquennale	CR de sessions
Renforcer les capacités du personnel communal et des élus	02 sessions de formation Organisées /an 20 bénéficiaires des formations	0 0	2 20	Annuelle Annuelle	Rapport de formation Liste de présence Rapport d'activités et de performance du SE Rapport de participation à des formations
Tenir régulièrement les sessions du conseil de supervision	60 sessions tenues	0	60	Quinquennale	PV de sessions
Tenir les réunions du CODIR	240 réunions du CODIR tenues	0	240	Quinquennale	CR de réunion
Mettre en œuvre le système d'auto-évaluation de performance de l'administration communale	12 auto-évaluations effectuées	0	12	Quinquennale	Rapports d'auto-évaluation
Mettre en œuvre le cadre organique	1 Cadre organique fonctionnel	0	1	Quinquennale	Bordereau de transmission aux différentes directions
Élaborer le cadre de performances pour chaque direction	7 Cadres de performances élaborés	0	7	Quinquennale	Rapport de validation
Organiser les sessions ordinaires du Conseil Communale	20 sessions du CC organisées	0	20	Quinquennale	CR de sessions
Assurer le fonctionnement des 4 commissions permanentes du conseil communal	16 sessions ordinaires par an tenues	0	16	Annuelle	Rapport des sessions des Commissions Liste de présence
Organiser les réunions du conseil d'arrondissement	60 sessions du CA tenues	0	60	Quinquennale	CR des sessions Liste de présence
Organiser les réunions des conseils de village/quartier	1332 sessions du conseil de village tenues	0	1332	Quinquennale	PV des sessions Liste de présence
Accompagner le conseil communal enfant (CCE) dans la mise en œuvre de ses activités	5 participations aux sessions du CCE	0	5	Quinquennale	Rapport de participation
Mettre en place et administrer un intranet	1 intranet installé	0	1	Quinquennale	PV de réception
Plaider pour un renforcement du personnel communal en ressources humaines qualifiées	3 plaidoyers faits	0	3	Quinquennale	Document de plaidoyersCorrespondances

Résultat 3 : Le niveau de mobilisation des ressources propres est amélioré	Taux d'accroissement des ressources propres	-12%	50%	Quinquennale	CA	Engagement des autorités
Action 4.3: Amélioration du niveau de mobilisation des ressources propres de la commune	Taux d'accroissement des ressources propres	-12%	50%	Quinquennale	CA	Engagement des autorités
Activités						
Actualiser la stratégie de mobilisation des ressources de la commune	01 stratégie de mobilisation des ressources actualisée	0	1	Quinquennale	Rapport d'élaboration	Volonté politique Disponibilité financière Adhésion de la population
Mettre en œuvre la stratégie	100% de recouvrement des recettes prévisionnelles	75	100	Annuelle	Compte Administratif ou de gestion	
Recruter un cabinet pour accompagner dans le montage de projets pour la capitalisation des ressources	1 cabinet recruté	0	1	Quinquennale	Contrat	
Signer les contrats d'objectif avec les agents collecteurs et les évaluer	Nombre de contrats d'objectif signés 100% des agents collecteurs évalués	ND00	ND10 0%	Annuelle	Contrats Bordereau de développement des recettes Rapport d'évaluation	
Identifier et évaluer le potentiel des équipements marchands	100% des équipements marchands identifiés et évalués	0	100%	Quinquennale	Rapport d'évaluation	
Actualiser annuellement la base de données sur l'occupation du domaine public	5 actualisations de la base de données effectuées	0	5	Quinquennale	Rapport d'actualisation	
Renforcer le guichet unique de matériels et logiciel	Nombre de matériels et logiciel acquis	0	ND	Quinquennale	PV de réception	
Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un cadre communal de concertation sur les finances locales	1 cadre de concertation mis en place 04 réunions tenues	0	1	Quinquennale	Arrêté de mise en place Rapport des réunions	
Organiser chaque année les opérations d'assiette et de recouvrement à travers des actions IEC	95% d'accroissement des prévisions de recouvrements 05 séances d'IEC organisées	63 00	95 5	Annuelle Annuelle	Compte administratif Rapport des séances IEC	
Appuyer les actions de recouvrement des recettes fiscales	1 convention de partenariat signé	0	1	Annuelle	Contrat Compte administratif	
Poursuivre des contrats types avec les occupants du domaine	Nombre de contrats signés	ND	ND	Annuelle	Contrats	
Explorer le gisement fiscal de la commune	02 nouvelles opportunités explorées/an	0	2	Annuelle	Document de tarification validé	
Organiser des ateliers de formation du personnel sur le PPP	04 ateliers organisée	0	4	Quinquennale	Rapports	

Sensibiliser les CA, CV/CQ aux actions de mobilisation des ressources propres	04 sensibilisations organisées	0	4	Annuelle	Rapport d'activités de la DAAF/SE PV de séance	
Acquérir des applications de gestion pour la dématérialisation	03 applications de gestion acquis	0	3	Quinquennale	PV de réception	
Améliorer les prestations publiques offertes à la population	95% de satisfaction des usagers	ND	95	Annuelle	Rapport de sondage	
Créer un marché rural de bois dans la commune (Ottola et gobada)	02 marchés ruraux de bois créés	0	2	Quinquennale	PV de réception	
Sensibiliser les contribuables sur le paiement des taxes et impôts	04 sensibilisations organisées	0	4	Annuelle	Rapport des séances de sensibilisations	
Renforcer la capacité des membres du comité de trésorerie	02 formations effectuées	0	2	Annuelle	CR des sessions de formation Liste de présence	
Résultat 4 : La qualité des services publics est améliorée	Taux de satisfaction des usagers	ND	90	Quinquennale	Rapport d'activités du SE	Engagement des autorités
Action 4.4: Amélioration de la qualité des services communaux	Taux de satisfaction des usagers	ND	90	Quinquennale	Rapport d'activités du SE	Engagement des autorités
Activités						
Sensibiliser les parents à doter tous les enfants/écoliers d'acte de naissance sécurisé	02 campagnes de sensibilisation effectuées	0	2	Annuelle	Rapport d'activités de l'unité locale d'identification des personnes	Volonté politique Adhésion des parents Disponibilité financière Volonté politique
Recenser les enfants ne disposant pas d'acte de naissance sécurisé	4 séances de recensement réalisées	0	100%	Quinquennale	Rapport d'activités du Maire Rapport d'activités de l'unité locale d'identification des personnes	
Accompagner les parents d'enfants à établir un acte de naissance sécurisé à leurs enfants	02 plaidoyers du Maire à l'endroit de l'ANIP	0	2	Quinquennale	Rapport d'activités du Maire Rapport d'activités de l'unité locale d'identification des personnes	
Veiller à la transcription des faits d'état civil dans les délais légaux	02 séances de sensibilisation effectuées	0	2	Quinquennale	Rapport d'activités du Maire CR des séances de sensibilisation	
Veiller à la bonne conservation des registres d'état civil	100% des registres d'état civil bien conservés	100%	100%	Annuelle	Archives de l'état civil	
Mettre en place un système de pré archivage (physique et numérique) efficace de la Mairie	1 système de pré archivage (Physique et numérique) fonctionnel	0	1	Quinquennale	Rapport d'activités du DSi Rapport d'activités et de performance du SE	
Créer et gérer le site web de la commune	1 site web fonctionnel	0	1	Quinquennale	Contrat de prestations PV de réception	

Créer un centre numérique d'information dans la commune	1 centre numérique d'information fonctionnel	0	1	Quinquennale	PV de Compte administratif ou de gestion	réception
Créer et mettre en service une plateforme d'e-services et e-citoyenneté	1 plateforme d'e-services et e-citoyenneté fonctionnelle	0	1	Quinquennale	Rapport de prestations Plateforme	

Source : Atelier de programmation du PDC 2024-2028, juin 2023

Annexe n° 3 : Synthèse FFOM

ANALYSE FFOM (FORCES-FAIBLESSES-OPPORTUNITES-MENACES) COMMUNE SAVALOU			
FACTEURS INTERNES		FACTEURS EXTERNES	
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Fortes potentialités agricoles (terres fertiles, bas-fonds, cours d'eau, ...), et de ressources naturelles renforcées par les plantations communales	SDAC, Plan de contingence et plans d'aménagement des forêts non actualisés et faiblement mise en œuvre	Existence du plan national d'adaptation aux CC, de projets et programmes/ structures d'appui au développement économiques et à la gestion durable des ressources naturelles	Effets néfastes des changements climatiques et forte pression démographique sur les ressources naturelles
Existence du SDAC, d'un plan de contingence communal (PCC) et des plans d'aménagement des forêts	Faible maîtrise de la gestion des eaux, des bas-fonds, espaces de pâturage et faible valorisation des terres aménagées, des produits agricoles ainsi que les difficultés d'accès au marché	Existence de mécanismes de financement et de promotions agricoles (FNDA, FIC Agriculture, PPP) ainsi que les mesures de protection de l'industrie locale et le développement de la digitalisation	Dessaisissement de certaines sources de mobilisation de ressources et la Crise financière internationale
Existence d'un gisement fiscal et non fiscal importants, d'infrastructures économiques et marchandes (marchés, gares routières, abattoirs, boutiques, domaines publiques) pour la mobilisation de ressources propres	Faible taux de tenues des sessions de conseils de village, non fonctionnement de certaines commissions permanentes (CP) et les conflits politiques	Prise en charge intégrale par le Gouvernement du fonctionnement des organes de gouvernance locale et des ressources humaines qualifiées de l'administration communale (Conseil Communal, des Conseils de Villages et des Présidents des commissions du conseil communal)	Cessation de prise en charge des indemnités des élus et des cadres techniques par le Gouvernement
Fonctionnement relativement satisfaisant des organes (tenue des sessions du CC, existence de certaines commissions permanentes CP, organes de passation de marchés, Pratique de la reddition de compte ...)	Insuffisance de ressources (matérielles, humaines, financières ...), et des infrastructures de qualité répondant aux normes dans les structures de délivrance des services sociaux	Existence de dispositif légal et réglementaire, de programmes et partenaires favorables à l'exercice de la gouvernance au niveau local et de la mobilisation des ressources propres	Remise en cause de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation consécutive au changement de régime politique

Existence de structures de délivrance des services sociaux (santé, éducation, protection social, eau, sécurité...)	Existence et prévalence des phénomènes sociaux et des pesanteurs socio-culturelles défavorables à l'épanouissement de la personne humaine (grossesse, VBG, personnes vulnérables, accessibilité des femmes à certaines ressources)	Existence de projets spécifiques pour Savalou (Projet d'Alimentation en Eau Potable des villes de Savalou, Bantè, Ouèsse et environs à partir des eaux de surface du PAG, projet d'acquisition de 200 ambulances à répartir aux zones sanitaires (dont 5 à celle couvrant Savalou) et mise en place d'un centre opérateur...)	Effets pervers du numérique sur l'environnement social
--	--	---	--

Annexe n° 4 : MATRICE D'ORIENTATION STRATEGIQUE (MOS)

		Opportunités (O)						Menaces (M)						Score total
		Existence du plan national d'adaptation aux CC, de projets et programmes/structures d'appui au développement économiques et à la gestion durable des ressources naturelles	Existence de mécanismes de financement et de promotions (FNDA, FIC Agriculture, PPP) les mesures de protection de l'industrie locale et le développement de la digitalisation	Prise en charge intégrale par le Gouvernement du fonctionnement des organes de gouvernance locale et des ressources humaines qualifiées de l'administration communale (Conseil Communal, des Conseils de Villages et des Présidents des commissions du conseil communal	Existence de dispositif légal et réglementaire, de programmes et partenaires favorables à l'exercice de la gouvernance au niveau local et de la mobilisation des ressources propres	Existence de projets spécifiques pour Savalou (Projet d'Alimentation en Eau Potable des villes de Savalou, Bantè, Ouèsse et environs à partir des eaux de surface du PAG, projet d'acquisition de 200 ambulances à répartir aux zones sanitaires (dont 5 à celle couvrant Savalou) et mise en place d'un centre opérateur...)	Effets néfastes des changements climatiques et forte pression démographique sur les ressources naturelles	Dessaisissement de certaines sources de mobilisation de ressources et la Crise financière internationale	Cessation de prise en charge des indemnités des élus et des cadres techniques par le Gouvernement	Remise en cause de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation consécutive au changement de régime politique	Effets pervers du numérique sur l'environnement social			
		Forces (F)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CAPITALISER LES FORCES	Fortes potentialités agricoles (terres fertiles, bas-fonds, cours d'eau, ...), et de ressources naturelles renforcées par les plantations communales	0	87	74	41	50	49	56	24	19	18	26	444	
	Existence du SDAC, d'un plan de contingence communal (PCC) et des plans d'aménagement des forêts	0	66	51	34	50	48	58	21	19	20	18	385	
	Existence d'un gisement fiscal et non fiscal importants, d'infrastructures économiques et marchandes (marchés, gares routières, abattoirs, boutiques, domaines publiques) pour la mobilisation de ressources propres	0	66	67	56	80	34	35	45	47	29	33	492	
	Fonctionnement relativement satisfaisant des organes (tenue des sessions du CC, existence de certaines commissions permanentes CP, organes de passation de marchés, Pratique de la reddition de compte ...)	0	42	39	72	72	46	31	24	32	37	15	410	
	Existence de structures de délivrance des services sociaux (santé, éducation, protection social, eau, sécurité...)	0	43	46	46	58	85	31	19	13	17	42	400	
	Faiblesses (F)						1402	729						
SECURISER LES	SDAC, Plan de contingence et plans d'aménagement des forêts non actualisés et faiblement mise en œuvre	0	57	48	37	37	33	31	20	10	13	10	296	
	Faible maîtrise de la gestion des eaux, des bas-fonds, espaces de pâturage et faible valorisation des terres aménagées, des produits agricoles ainsi que les difficultés d'accès au marché	0	64	61	33	32	33	44	30	10	14	8	329	

	Faible taux de tenues des sessions de conseils de village, non fonctionnement de certaines commissions permanentes (CP) et les conflits politiques	0	24	27	48	46	37	12	17	27	30	16	284
	Insuffisance et de ressources (matérielles, humaines, financières, eau), et des infrastructures de qualité répondant aux normes dans les structures de délivrance des services sociaux	0	23	42	36	31	56	26	27	16	22	22	301
	Existence et prévalence des phénomènes sociaux et des pesanteurs	0	17	27	20	30	38	6	10	8	7	22	185
	score total		489	482	423	486	459	330	237	201	207	212	3526

Annexe 5 : Délibération portant autorisation d'élaboration du PDC



MAIRIE DE SAVALOU
DEPARTEMENT DES COLLINES
REPUBLICUE DU BENIN



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

N°5K/CCS/2022/CCS/SE/SA

PORTANT AUTORISATION DE L'ELABORATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT
COMMUNAL (PDC) 2023-2027 DE LA COMMUNE DE SAVALOU

Président de séance : **Déjidji HOUINDO**, Maire de la Commune de Savalou,
Secrétaire de séance : **Séraphin Dokopé YOKOSSI**, Secrétaire exécutif de la
Mairie.

Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de procuration : 00
Nombre total de Conseillers : 20

Le Conseil Communal de Savalou,

Régulièrement constitué et réuni le jeudi 25 août 2022 sur convocation du
Maire, Président du conseil, en sa cinquième session extraordinaire pour
l'année 2022 et le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste de présence
jointe au compte rendu de la session ;

Vu : la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République
du Bénin telle que modifiée et complétée par la loi n°2019-40 du 7 novembre
2019 ;

Vu : la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration
territoriale en République du Bénin ;

Vu : la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour
constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 11 avril
2021 ;

Vu : l'Arrêté préfectoral n°5/064/PDC/SG/STCCD/SA du 08 juin 2020 portant
constatation de la désignation du Maire et des Adjoints au Maire de la
Commune de Savalou ;

Vu : l'arrêté communal N°5K/ 054/M/SG/SA du 14 avril 2022 portant nomination
du Secrétaire Exécutif de la Mairie de Savalou ;

Vu : le compte rendu de la session extraordinaire du jeudi 26 août 2022 ;
considérant l'exposé du Secrétaire exécutif de la mairie ;

Après en avoir délibéré :

Nombre de Conseillers présents dans la salle : 20

Nombre de procuration : 00

20 voix pour ; 00 voix contre et 00 abstention ;

DECIDE :

Article 1^{er}: Est autorisé l'élaboration du Plan de développement communal (PDC) 2023-2027 de la commune de Savalou, pour un coût estimatif est de vingt-neuf millions cinq cent sept mille cinq cent (29.507.500) F CFA.

Article 2 : Le Secrétaire exécutif de la mairie est chargé de la transmission de la présente délibération à l'autorité de tutelle pour son approbation.

Ampliations

Préfet Département Collines.....	01
Secrétariat exécutif mairie	01
Autres Communes Collines.....	05
Chrono.....	01
Archives.....	01
Affichage.....	01

Savalou, le 25 août 2022

Le Président

Dèlidji HOUINDO



Annexe 6 : Arrêté communal de mise en place du comité de pilotage



MAIRIE DE SAVALOU
DEPARTEMENT DES COLLINES
REPUBLIQUE DU BENIN

===== @@@@ @@@@ =====
ARRETE COMMUNAL

===== @@@@ @@@@ =====
ANNEE 2022 N°5K/195/M/SE/DDLP-DAAF/SIDL/SA.

**Portant création, composition, attributions et fonctionnement du comité de pilotage de l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC)
2023-2027 de Savalou.**

===== @@@@ @@@@ =====

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAVALOU

- Vu : la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée et complétée par la loi N°2019-40 du 7 novembre 2019 ;
vu : loi N° 2021 - 14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin ;
vu : le décret n°2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;
vu : la décision portant proclamation le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
vu : le décret n° 2021-285 du 02 juin 2021 portant nomination du Préfet du Département des Collines ;
vu : l'arrêté préfectoral n°5/064/PDC/SG/STCCD/SA du 08 juin 2020 portant constat de la désignation du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Savalou ;
vu : l'arrêté communal n°5K/054/M/SG/SA du 14 avril 2022 portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Mairie de Savalou ;
vu : la délibération n°5K/022/2022/CCS/SE/SA du 25 août 2022 portant autorisation de l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) 2023-2027 de la Commune de Savalou.

Considérant le guide d'élaboration du plan de développement communal ;

Considérant les nécessités de service.

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est créé dans la Commune de Savalou, un comité de pilotage chargé de l'élaboration du Plan de Développement Communal 2023-2027 de Savalou.

Article 2 : Le comité de pilotage est composé de :

- **Président :** le Maire de la Commune de Savalou ;
- **Vice-Président :** le Secrétaire Exécutif de la Mairie
- **Rapporteur :** la Directrice du Développement Local et de la Planification de la Mairie ;

Membres

- 1) les Adjoints au Maire de la Commune ;
- 2) les Présidents de Commissions permanentes du conseil communal,
- 3) les directeurs administratifs et techniques et chefs services de la Mairie ;
- 4) les représentants des structures centrales, intermédiaires et déconcentrées de l'Etat concernées par l'intervention : ATDA4, CRP, Médecin Coordonnateur, Division TP, la Police Républicaine, les sapeurs-pompiers, le Responsable Communal des Eaux-Forêts et Chasse, le CIPE, Trésorier Communal, R/CP\$[†], un (01) représentant des Directeurs de collèges d'enseignement général de Savalou ;
- 5) le coordonnateur du cadre de concertation des OSC de Savalou ;
- 6) le coordonnateur de la cellule de participation citoyenne (CPC) Savalou ;
- 7) la représentante des Groupements de femmes de Savalou ;
- 8) le représentant des opérateurs économiques de la Commune de Savalou ;
- 9) le représentant des associations de jeunes de la Commune de Savalou ;
- 10) le représentant des organisations professionnelles agricoles ;
- 11) le représentant des personnes handicapées de Savalou ;
- 12) le représentant de l'association des personnes du troisième âge de Savalou ;
- 13) le chef du service de la planification et de l'aménagement du territoire du département des Collines ;
- 14) le Directeur Départemental du Développement du Zou et des Collines ou son représentant ;

Article 3 : Ledit comité de pilotage a pour tâches :

- élaborer et faire adopter un règlement intérieur ;
- élaborer et faire adopter le planning de conduite du processus d'élaboration du PDC 2023-2027 ;
- élaborer et faire adopter le plan d'actions de communication du processus ;
- jouer le rôle d'interface entre la population et l'équipe technique d'élaboration du PDC 2023-2027 ;
- faire le suivi du processus d'élaboration du PDC 2023-2027 ;
- assurer la mobilisation des populations autour du processus ;
- assurer la mise en place de la logistique lors des ateliers ;
- assurer un accès facile aux informations nécessaires ;
- valider et adopter les rapports à chaque étape du processus.

Article 4 : Les membres du comité de pilotage se réunissent au moins une fois par mois en session ordinaire sur convocation du président.

Toutefois, des sessions extraordinaires peuvent avoir lieu en cas de besoin.

Article 5 : Il est créé au sein du comité de pilotage, un comité technique composé comme suit :

- le Secrétaire Exécutif de la Mairie ;
- la Directrice du Développement Local et de la Planification ;
- le Directeur des Affaires Administratives et Financières ;
- le Directeur du Service Technique ;
- le Directeur des Affaires Domaniales et Environnementales ;
- le C/SPDL et le C/SAF ;
- le Responsable du Centre de Promotion Sociale ;



- le Chef de la Cellule Communale de l'ATDA4 (CCeC) ;
- le Chef de la Région Pédagogique 20.
- Un (01) représentant de la CPC ;
- Un (01) représentant des Collèges de Savalou.

Le comité technique est chargé de veiller à l'assurance qualité technique du processus en collaboration avec les Consultants.

A ce titre il :

- prépare techniquement et organise les sessions du comité de pilotage ;
- participe à la conception des outils et méthodes de conduite du processus ;
- appuie les consultants dans le traitement des données collectées et la production des différents rapports/documents ;
- veille au respect du cahier de charges des différents prestataires de la commune.

Article 6 : Les comités techniques et de pilotage ainsi créés seront assistés dans l'exécution de leurs tâches par les techniciens mis à la disposition par les structures partenaires.

Article 7 : Les moyens matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement du comité de pilotage et technique sont imputables au budget communal et aux subventions des différents partenaires de la Commune.

Article 8 : Les comités de pilotage et technique peuvent également recourir à toute personne extérieure jugée utile pour l'aider dans l'accomplissement de leur mission ;

Article 9 : Le présent arrêté qui, prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Savalou, le 02 Décembre 2022

Ampliations :

Prefet Département Collines.....	01
Tous conseillers communaux.....	25
Secrétaire Exécutif.....	01
Structures partenaires.....	10
Tous directeurs communaux.....	16
Intéressés	16
Autres communes Collines.....	05
Affichage	05
Chrono.....	01
Archives	02



Déldjji HOUINDO



Annexe 7 : Délibération du Conseil Communal portant adoption du PDC 2024-2028



MAIRIE DE SAVALOU
DEPARTEMENT DES COLLINES
REPUBLIQUE DU BENIN



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

N°5K/035/2023/CCS/SE/SA

5^{ème} session extraordinaire au titre de l'année 2023	L'an deux mil vingt-trois, le mois de novembre et le mardi sept, le Conseil communal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.				
<u>Date de convocation :</u> 06/11/2023					
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> Vingt-cinq (25)	<u>Étaient présents :</u> messieurs ADOUKONOU Kwami Pascal, AFFOUNFERE Dieudonné, AGUESSY Z. Paul, ALLAGBE Comlan Rémi, ATCHOU D. François, DAMASSOH Gbeï Sylvain, DJIGUI Coovi, HOUENANKON Ogoua, HOUINDO Délidji, KPOZE V. A. Éric, LAWANI Sarawou, M'BA A. Florentin, OGAH Yao Marcel, TOÏHIN Y. Eugène, TOLOHIN T. Raoul et YANWO G. Venance.				
<u>Présents à l'ouverture de la séance :</u> Quinze (15)					
<u>Présents lors du vote :</u> Seize (16)					
<u>Absent(s) :</u> Neuf (09)	<u>Étaient absents :</u> messieurs ALIA M. A. Alex, BOURAIMA Ousmane, GBAGUIDI T. Gratien, GBAGUIDI Gilles, HOUNGNONVI Akpovi Jacques, IROUKORA Yao Prosper, NANOUKON Bertin, SANSON Joseph et SOUNLIN T. Dominique.				
<u>Procuration :</u> Zéro (00)					
<u>Votants :</u> Seize (16)	<u>Procuration :</u>				
<u>Pour :</u> Seize (16)	<table border="1"><thead><tr><th>Noms de mandant</th><th>Noms du mandataire</th></tr></thead><tbody><tr><td>-</td><td>-</td></tr></tbody></table>	Noms de mandant	Noms du mandataire	-	-
Noms de mandant	Noms du mandataire				
-	-				
<u>Contre :</u> Zéro (00)					
<u>Abstention :</u> Zéro (00)					
Objet : ADOPTION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) 2024-2028 DE SAVALOU	<u>Président de Séance :</u> Monsieur Délidji HOUINDO, Maire de la commune <u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur Dokopé Séraphin YOKOSSI, Secrétaire Exécutif de la Mairie				

Vu : la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée et complétée par la loi n°2019-40 du 7 novembre 2019 ;

vu : la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin ;

BP : 90 Savalou - Email : contact.savalou@mairie.bj - IFU : 8200 9019 4520 9

Scanne avec CamScanner

vu : la décision portant proclamation le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 11 avril 2021 ;

vu : l'arrêté préfectoral n°5/064/PDC/SG/STCCD/SA du 08 juin 2020 portant constatation de la désignation du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Savalou ;

vu : l'arrêté communal N°5K/ 054/M/SG/SA du 14 avril 2022 portant nomination du Secrétaire Exécutif de la Mairie de Savalou ;

vu : la convocation n°5K/1033/M/SE/SA du 06/11/2023 ;

Entendu l'exposé du Maire de la commune et du Secrétaire exécutif de la mairie :

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communal, par seize (16) voix pour, zéro (00) contre et zéro (00) abstention, a adopté le Plan de développement communal 2024-2028 de Savalou.

Le Secrétaire exécutif de la mairie est chargé de la transmission de la présente délibération à l'autorité de tutelle et de son exécution.

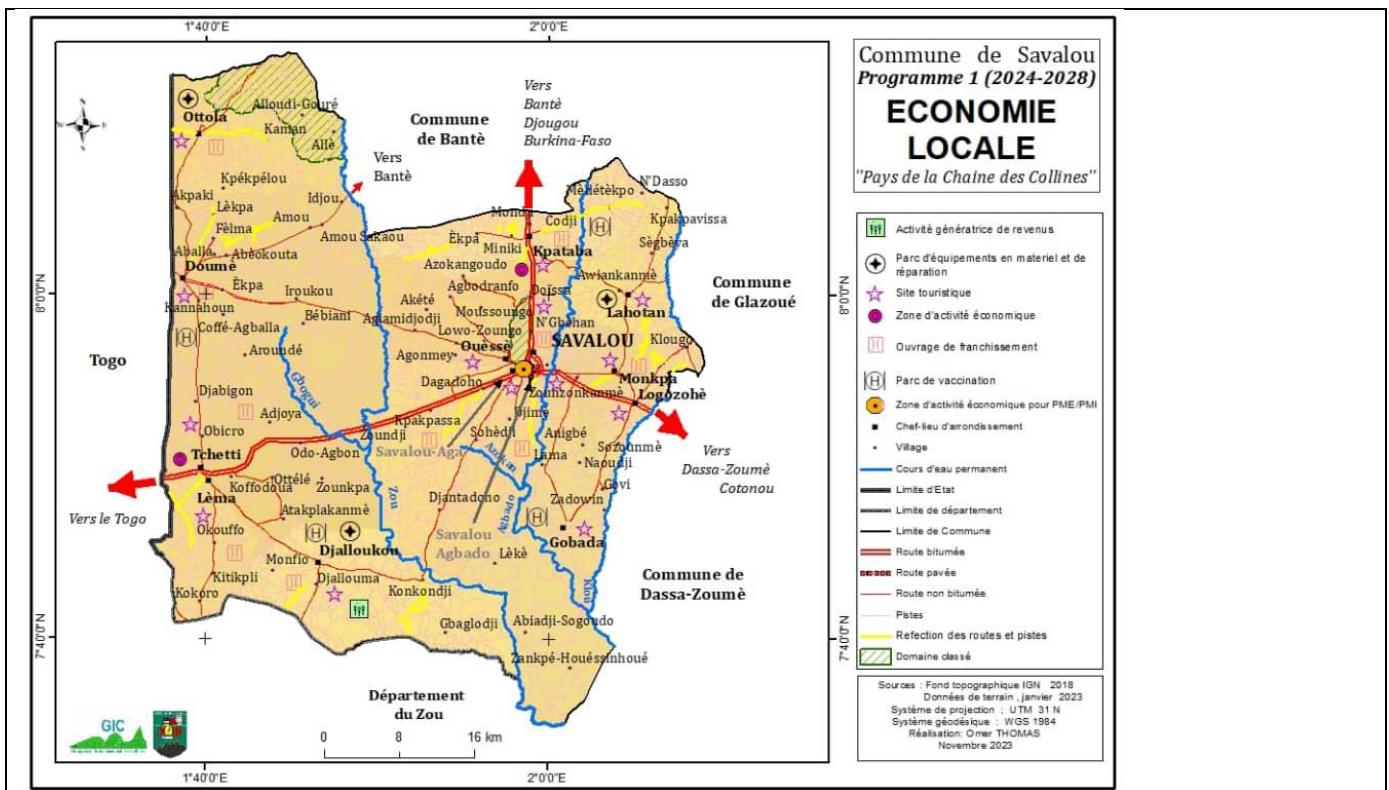
Savalou, le 07 novembre 2023

Le Président

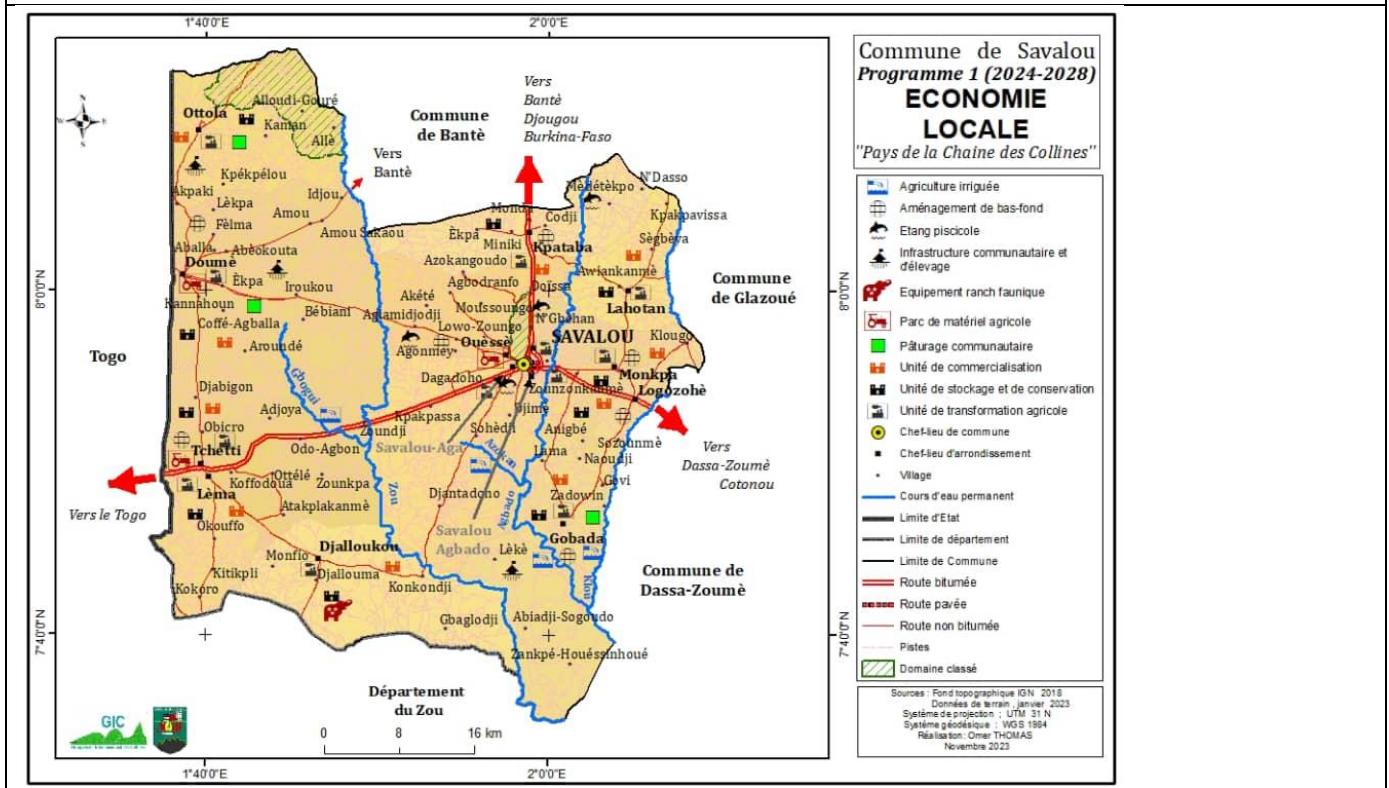


Annexe n°8 : FICHE SIGNALETIQUE NON DETAILLEE PAR PROGRAMME

FICHE SIGNALETIQUE NON DETAILLEE DU PROGRAMME 1	
Programme	1 : Promotion du développement économique local, de l'employabilité des jeunes, du genre transformateur et de la digitalisation
Types de projets	Projet 1.1: Amélioration de la production et la productivité des filières agricoles de la commune résilientes aux effets des changements climatiques
	Projet 1.2 : Promotion de la compétitivité des chaînes de valeur des filières agricoles et leur accès aux marchés
	Projet 1.3 : Amélioration de la qualité du réseau routier
	Projet 1.4 : Accompagnement des PME/PMI
	Projet 1.5 : Développement de l'entrepreneuriat social dans la commune de Savalou
	Projet 1.6: Savalou La Belle pour la promotion de l'artisanat et la valorisation des sites touristiques
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE SAVALOU
Zone d'intervention	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
Coût estimé	3 049 287 571 F CFA
Secteurs	Agriculture, Élevage, Pêche, Transformation, Conservation des produits, Commercialisation des produits, Agro-industrie, Développement des AGR, Pisciculture, Élevage, PME/PMI, Artisanat, Promotion de l'Économie Locale, Emploi des jeunes, Routes et pistes, GDT
Objectif global	Améliorer la production, la productivité, la compétitivité des secteurs économiques (Agriculture, Artisanat, Tourisme, Commerce, etc.) et culturels en promouvant l'employabilité des jeunes, le genre transformateur et la digitalisation
Objectifs spécifiques	Améliorer la production et la productivité des filières agricoles de la commune résilientes aux effets des changements climatiques
	Promouvoir la compétitivité des chaînes de valeur des filières agricoles et leur accès aux marchés
	Améliorer la qualité du réseau routier
	Accompagner les PME/PMI
	Développer l'entrepreneuriat social dans la commune de Savalou
	Promouvoir l'artisanat et la valorisation des sites touristiques
Résultats attendus	La production et la productivité des filières agricoles de la commune résilientes aux effets des changements climatiques sont améliorés
	La compétitivité des chaînes de valeur des filières agricoles et leur accès aux marchés sont promus
	La qualité du réseau routier est améliorée
	Les PME/PMI sont accompagnées
	L'entrepreneuriat social est développé dans la commune dans la commune de Savalou
	L'artisanat et la valorisation des sites touristiques sont promus
<i>Carte descriptive des actions programmées pour le programme 1</i>	



Carte descriptive des actions programmées pour le programme 1

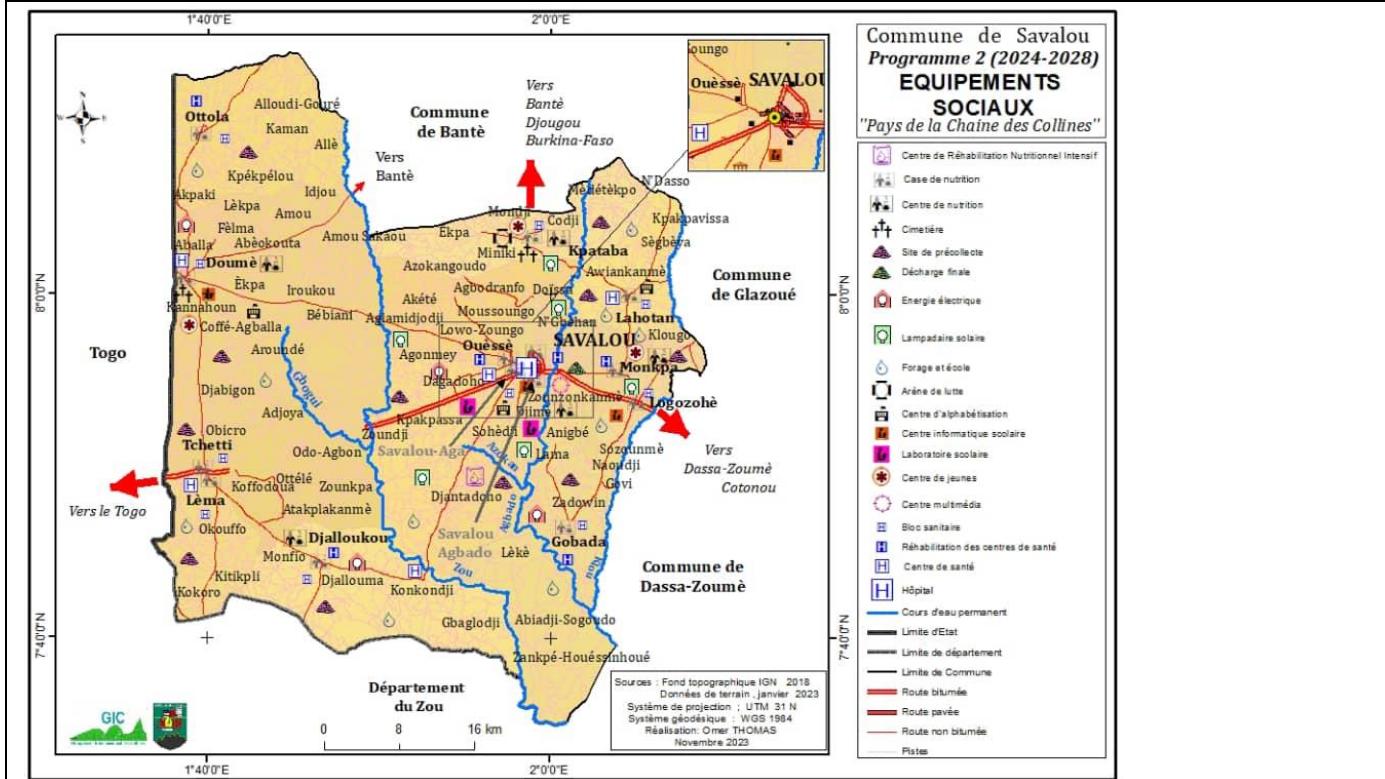


FICHE SIGNALTIQUE NON DETAILLEE DU PROGRAMME 2

Programme	2 : Amélioration du niveau d'équipement, de la qualité des services sociaux et des bonnes pratiques sociales
Types de projets	Projet 2.1: Amélioration de la performance, du niveau des infrastructures et équipements dans le secteur des enseignements maternel, primaire, secondaires et de l'alphabétisation Projet 2.2: Amélioration de l'accès aux soins de santé de qualité, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

	Projet 2.3: Amélioration de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement de base
	Projet 2.4: Renforcement de l'accès à l'eau potable à tous
	Projet 2.5: Promotion de la protection et des bonnes pratiques sociales et le genre transformateur
	Projet 2.6: Promotion des activités culturelles, sportives et des TIC
	Projet 2.7: Renforcement de la sécurité des populations et la gestion de leur mobilité
	Projet 2.8: Amélioration de l'accessibilité aux énergies électriques et renouvelables
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE SAVALOU
Zone d'intervention	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
Coût estimé	4 400 434 825 F CFA
Secteurs	Santé, Promotion sociale, Genre, Electricité et énergies renouvelables, Eau potable, Education, Alphabétisation, Postes et Télécommunications, Sports et loisirs, Sécurité, Hygiène et assainissement, Culture, sports, Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Vulnérabilité, Pauvreté, OEV, Personnes du 3ème âge, Minorités ethniques, Emploi des jeunes
Objectif global	Renforcer l'accès équitable à une meilleure qualité des services sociaux en améliorant les ressources (infrastructures, équipements, ressources humaines de qualité, financières...) et en promouvant les bonnes pratiques sociales et la digitalisation
Objectifs spécifiques	Améliorer l'accès aux centres de santé, à l'éducation et aux services d'hygiène et d'assainissement de base
	Renforcer la sécurité des populations et la gestion de leur mobilité
	Améliorer de l'accessibilité aux énergies électriques et renouvelables
	Promouvoir la protection, les bonnes pratiques sociales et le genre transformateur
	Promouvoir les activités culturelles, sportives et des TIC
	Renforcer l'accès à l'eau potable à tous
Résultats attendus	L'accès aux centres de santé, à l'éducation et aux services d'hygiène et d'assainissement de base sont améliorés
	La sécurité des populations et la gestion de leur mobilité sont renforcées
	L'accessibilité aux énergies électriques et renouvelables est améliorée
	La protection et les bonnes pratiques sociales et le genre transformateur sont promus
	Les activités culturelles, sportives et des TIC sont promues
	L'accès à l'eau potable à tous est renforcé

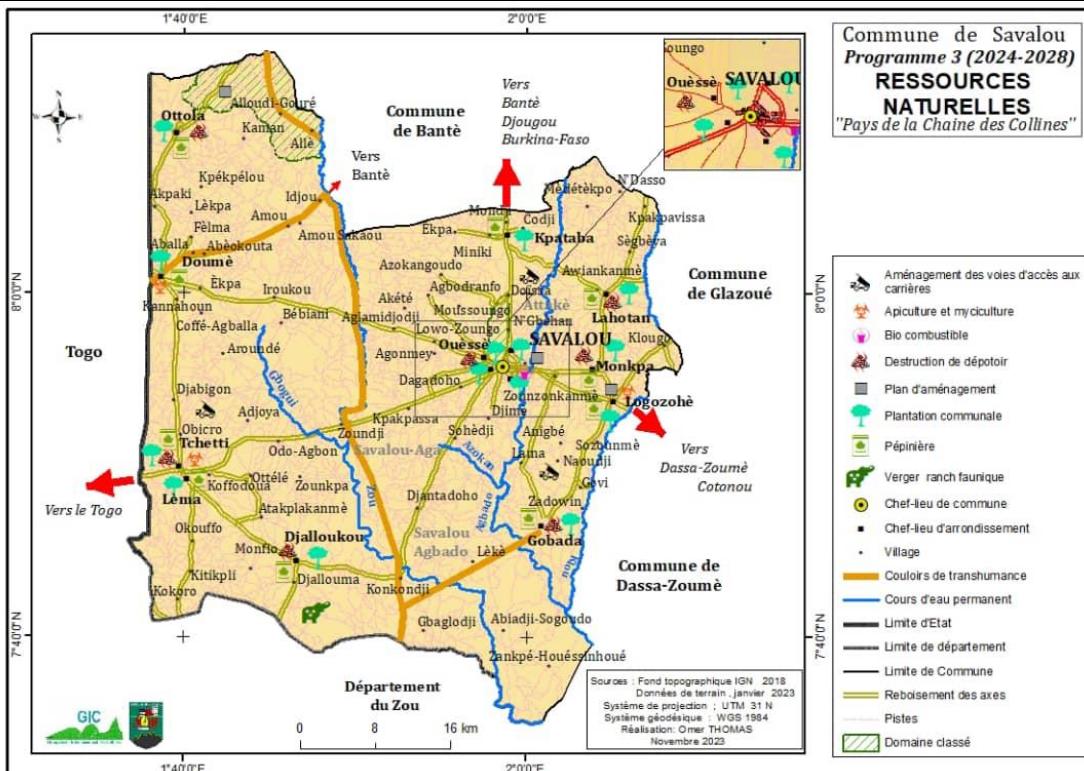
Carte descriptive des actions programmées pour le programme 2



FICHE SIGNALTIQUE NON DETAILLEE DU PROGRAMME 3

Programme	3 : Amélioration de la gestion durable de l'espace, des ressources naturelles et de la résilience des populations vulnérables face aux catastrophes et effets néfastes des changements climatiques
Types de projets	Projet 3.1: Maitrise de l'occupation et de la gestion de l'espace communal
	Projet 3.2: Réalisation des travaux d'aménagement urbain et prises des dispositions appropriées pour une bonne gestion du cadre de vie
	Projet 3.3: Aménagement et gestion durable des forêts, des cours et plans d'eau
	Projet 3.4: Gestion durable des carrières et des terres
	Projet 3.5: Prévention et gestion des catastrophes
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE SAVALOU
Zone d'intervention	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
Coût estimé	840 300 000 F CFA
Secteurs	Gestion urbaine, Urbanisation, Voirie urbaine, Gestion des Eaux pluviales, Gestion des Ressources Forestières, Carrières et sables, Gestion Durables des Terres, Changements Climatiques
Objectif global	Améliorer la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles en vue d'un meilleur aménagement du territoire et d'un accès équitable à toutes et à tous dans un contexte de climat changeant
Objectifs spécifiques	Promouvoir la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles Aménager le territoire
Résultats attendus	La gestion durable de l'espace et des ressources naturelles sont promues Le territoire est aménagé

Carte descriptive des actions programmées pour le programme 3

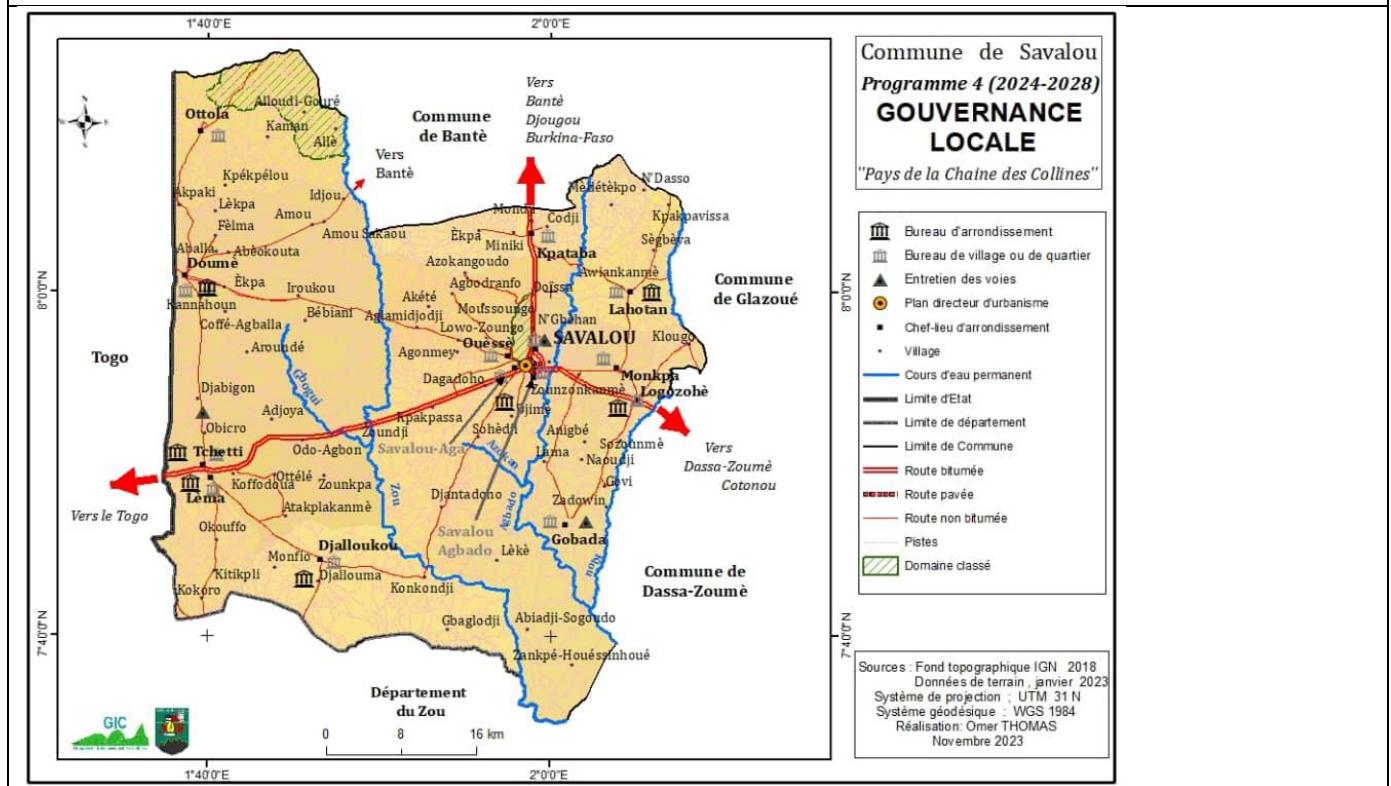


FICHE SIGNALTIQUE NON DETAILLEE DU PROGRAMME 4

Programme	4 : Renforcement de la gouvernance locale et de la mobilisation des ressources propres
Types de projets	Projet 4.1: Renforcement de la gouvernance locale
	Projet 4.2: Amélioration du fonctionnement de l'administration et des organes communaux

	Projet 4.3: Amélioration du niveau de mobilisation des ressources propres de la commune
	Projet 4.4: Amélioration de la qualité des services communaux
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE SAVALOU
Zone d'intervention	TOUS LES ARRONDISSEMENTS
Coût estimé	996 711 300
Secteurs	Administration locale, Participation citoyenne, Finances Locales, Gouvernance locale, Intercommunalité, Redevabilité, Coopération décentralisée, Maitrise d'ouvrage
Objectif global	Améliorer la gouvernance à travers le bon fonctionnement des organes, l'accroissement du gisement fiscal et non fiscal pour une meilleure mobilisation et gestion équitable des ressources propres
Objectifs spécifiques	Assurer la fonctionnalité des organes et instances communaux, infra communaux Améliorer la qualité des prestations de service de l'administration locale Accroître la capacité d'exercice des compétences et de financement de la commune
Résultats attendus	La fonctionnalité des organes et instances communaux, infra communaux est assurée La qualité des prestations de service de l'administration locale est améliorée La capacité d'exercice des compétences et de financement de la commune s'est accrue

Carte descriptive des actions programmées pour le programme 4



Annexe 9 : Synthèse du rapport d'évaluation du PDC 2018-2022

Le bilan évaluatif réalisé a permis d'établir les constats suivants :

Analyse globale de l'exécution du PDC 3 de Savalou

Dans l'ensemble, le Plan de Développement Communal 2018-2022 a enregistré un taux d'exécution physique de 57 % contre 59 % d'exécution financière par rapport aux programmes, projets et activités initialement déclinés pour tendre vers un développement équilibré de la Commune.

Sur une prévision de 8 488 500 000 fcfa à mobiliser pour sa mise en œuvre, 4 987 588 702 fcfa ont été mobilisés aussi bien par la commune que par d'autres partenaires au profit des populations. Au regard de l'analyse du l'équilibre financier de la commune sur la période de 2017-2020, le taux moyen d'investissement de la commune est de 11,14%. Ce qui signifie que les partenaires ont contribué à hauteur de 88,86%.

Taux d'exécution physique des programmes du PDC3

PDC3/ PROGRAMMES	TEP réalisé
PDC3	57
PROGRAMME 1 : promotion du développement économique local	52
PROGRAMME 2 : renforcement de la gouvernance locale et des capacités de l'administration communale	77
PROGRAMME 3 : développement inclusif et de renforcement de la sécurité	43
PROGRAMME 4 : relèvement du niveau d'équipements et de la qualité des services socio communautaires	55
PROGRAMME 5 : gestion urbaine et des ressources naturelles	69

Source : Extrait du bilan évaluatif PDC3 Savalou, mars, 2023

Sur les cinq (05) programmes que comprends le PDC3, quatre (04) ont un taux de réalisation qui atteint 50 % et parmi eux, deux (02) programmes ont solidement influencé le taux d'exécution physique du PDC3 de la commune de Savalou, il s'agit de : - renforcement de la gouvernance locale et des capacités de l'administration communale ; - la gestion urbaine et des ressources naturelles.

Bilan financier du PDC3 programme par programme

PROGRAMMES	Montant prévu	Montant total réalisé	Taux d'Exécution Financière (TEF) en %
PROGRAMME 1 : promotion du développement économique local	1 417 700 000	965 467 755	68,10
PROGRAMME 2 : renforcement de la gouvernance locale et des capacités de l'administration communale	1 912 600 000	1 437 498 410	75,16
PROGRAMME 3 : développement inclusif et de renforcement de la sécurité	228 600 000	65 937 525	28,84
PROGRAMME 4 : relèvement du niveau d'équipements et de la qualité des services socio communautaires	4 167 300 000	2 379 576 883	57,10
PROGRAMME 5 : gestion urbaine et des ressources naturelles	762 300 000	139 108 129	18,25

Source : Extrait du bilan évaluatif PDC3 Savalou, mars, 2023

Il ressort de ce tableau que le programme 2 a été réalisé à 75,16 % devant le programme 1 (68,10 %) et le programme 4 (57,10%). Les programmes 3 et 5 ont eu un faible taux de réalisation respectif de 28,84 % et 18,25 %.

Effets de la mise en œuvre des programmes du PDC 3

PROGRAMMES	LES EFFETS
PROGRAMME 1: promotion du développement économique local	Augmentation de la production agricole, de la transformation et commercialisation des produits agricoles; Amélioration des recettes propres de la commune
PROGRAMME 2: renforcement de la gouvernance locale et des capacités de l'administration communale	Relèvement du niveau des équipements et de la mobilisation des ressources propres de la commune; Amélioration de la performance de la commune
PROGRAMME 3: développement inclusif et de renforcement de la sécurité	Libre circulation des personnes et des biens; Amélioration à l'accessibilité et au contrôle des ressources par les femmes; Réduction de la vulnérabilité des populations à la pauvreté
PROGRAMME 4: relèvement du niveau d'équipement et de la qualité des services socio communautaires	Augmentation du niveau d'équipement sociocommunautaire

PROGRAMME 5: gestion urbaine et des ressources naturelles	Vibilisation de l'espace pour une habitation des domaines lotis; Limitation des impacts des changements climatiques sur les activités économiques et l'habitat
---	--

Source : Extrait du bilan évaluatif PDC3 Savalou, mars, 2023

Les enseignements tirés de l'évaluation du PDC3 sont regroupés en termes de succès et d'échecs dans le tableau suivant :

Succès	Echecs
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration participative du PDC ; - Bonne qualité du PDC ; - Prise en compte des groupes défavorisés dans le plan ; - Vulgarisation du plan dans tous les arrondissements ; - Copie du PDC3 à tous les arrondissements ; - Prise en compte dans le PDC des enjeux nouveaux ; - Implication de la population dans la mise en œuvre du plan ; - Prévision des actions réalisées dans le PDC ; - Bonne qualité de la majorité des actions réalisées ; - Mise en place spontanée d'un comité de suivi dans la majorité des cas sur les chantiers ; - Stratégie de mobilisation des ressources disponible ; - Réalisation de beaucoup d'infrastructures dans les écoles primaires, les centres de santé et les équipements marchands ; - Beaucoup de producteurs/productrices renforcés et accompagnés à la gestion durable des terres - Beaucoup de transformateurs/ transformatrices accompagnés en matériels et accessoires de transformation ; - Tenue régulière des sessions ordinaires et extraordinaires du conseil communal ; - Reddition de compte par le conseil communal. 	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'élaboration du plan coïncidant avec la période des travaux champêtre ; - PDC3 non pondéré ; - Taux de réalisation moyenne du PDC3 - Prévision en termes d'indicateurs dans la logique d'intervention pas toujours la même dans la programmation ; - Faible appropriation du plan par les gouvernants et les acteurs communaux ; - Document PDC3 non disponible dans la majorité des arrondissements ; - Non fonctionnalité du comité de mise en œuvre du PDC ; - Non respect de la répartition géographique des actions ; - Délai des actions réalisées non connu par la population ; - Mobilisation des ressources non optimale par rapport à la base imposable ; - Données financières des réalisations de beaucoup de partenaire non connue ; - Interventions de certains partenaires dans la commune sans le suivi de leurs actions par les acteurs communaux ; - Des actions abandonnées par les hommes politiques (des forages sans tête) ; - Très faible tenue des réunions du conseil de village.

Source : UCO_évaluation PDC3 Savalou _Février 2022

Au regard de ces succès et échecs, des recommandations ont été formulées.

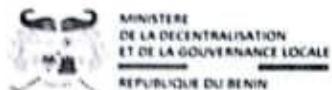
Observations et recommandations

Au terme de l'analyse des actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PDC 3 (2018-2022), quelques recommandations ont été faites à savoir :

- Poursuivre l'élaboration des PDC avec la méthode participative ;
- Pondérer le 4ième PDC de Savalou ;
- Prendre une note de cadrage pour fixer les règles de détermination des coûts des prochains PDC ;

- Veiller à la disponibilité du document PDC dans les arrondissements ;
 - Faire fonctionner le comité de mise en œuvre du PDC en inscrivant ses frais de fonctionnement au budget ;
 - Faire une convention de partenariat avec les partenaires pour faciliter la disponibilité des données financières ;
 - Coacher désormais les élus sur les actions contenues dans le PDC à travers sa logique d'intervention ;
 - Mettre plus de rigueur dans la mise en œuvre des activités programmées et éviter que les actions non programmées dépassent de 30% celles programmées ;
 - Faire une revue à mi-parcours du PTA chaque semestre pour permettre que tous les agents s'approprient le contenu du PDC ;
 - Prendre en compte dans le budget la tenue des conseils de villages.
- Toutes ces observations et recommandations doivent être prises en compte par le conseil communal dans l'élaboration et la mise en œuvre du PDC 2023-2027.

Annexe10 : Arrêté préfectoral portant approbation du PDC 2024-2028



BP _____
tél. 22 53 06 72
Fax _____
Email : pref.dassa@gouv.bj

PRÉFECTURE DE DASSA-ZOUMÉ

ARRÊTÉ

ANNÉE 2025 N°5/009 /PDC/SGD/SPAT/SA

portant approbation du Plan de Développement Communal, 4^{ème} génération (PDC 4)
de la commune de Savalou

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DES COLLINES,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu** la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2021-285 du 02 juin 2021 portant nomination de monsieur Saliou ODOUBOU en qualité de Préfet du département des Collines ;
- Vu** le décret n°2022-111 du 16 février 2022 portant attributions du Préfet, organisation et fonctionnement des départements, tel que modifié et complété par le décret n°2022-696 du 7 décembre 2022 ;
- Vu** la délibération n°5/056/PDC/SGD/STCCD/SA du 31 décembre 2024 portant validation des plans de développement communaux, 4^{ème} génération des six communes du département des Collines ;

ARRÊTE

Article premier : Est approuvé, le Plan de Développement Communal, 4^{ème} génération (PDC 4) de la commune de Savalou.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature.
Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Dassa-Zoumé, le 17 janvier 2025



AMPLIATIONS :	
MDGL	: 01
SG. D	: 01
MAIRIE DE SAVALOU	: 01
AUTRES DÉPARTEMENTS	: 11
STCCD	: 01
CHRONO	: 02
ARCHIVES	: 03

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

Annexe 11 : Quelques photos des grandes étapes du processus d’élaboration du PDC



ATELIERS DES VILLAGES, FEVRIER 2023



ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT DIAGNOSTIC, AVRIL 2023



ATELIERS D'ARRONDISSEMENT, FEVRIER 2023



ATELIER DE DEFINITION DE LA VISION, DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET DE LA PROGRAMMATION, MAI 2023



VISITE D'ENCOURAGEMENT DU PREFET LORS DES ATELIERS



VALIDATION GRAND PUBLIC

TABLES DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	i
Liste des Sigles et acronymes	iv
Liste des cartes	vi
Liste des tableaux	vi
Liste des figures	vii
Liste des graphes	vii
Résumé	ix
Introduction	11
Chapitre 1 : Contexte de développement de la Commune	14
1.1. Présentation de la commune de Savalou	14
1.2. Contexte démographique	15
1.3. Contexte socio-économique	17
1.4. Contexte environnemental	18
Chapitre 2 : Démarche d'élaboration du Plan de Développement Communal	20
2.1. Dispositif préalable	20
2.2. Approche méthodologique et déroulement opérationnel	21
Chapitre 3 : Problématique de développement de la commune	25
3.1. Problématique de développement	25
Chapitre 4 : Diagnostics	28
4.1. Analyse diagnostique	28
4.1.1. Diagnostic spatial	28
4.1.1.1. Evolution et répartition de la population	28
4.1.1.2. Évolution comparée de la densité de la population	29
4.1.1.3. L'état de l'aménagement du territoire, de l'urbanisation et du cadre de vie dans la commune	30
4.1.1.4. Position frontalière de la commune	32
4.1.2. Diagnostic environnemental	33
4.1.2.1. Etat des lieux de la gestion des ressources forestières	33
4.1.2.2. L'état de la faune et de la flore	34
4.1.2.3. Les ressources en eau	34
4.1.2.4. L'état des sols	35
4.1.2.5. L'état du pâturage	38
4.1.2.6. Les changements climatiques et leurs impacts	39
4.1.3. Les services sociaux communautaires	41
4.1.3.1. L'éducation formelle	41
4.1.3.2. L'alphabétisation et l'éducation non formelle	48
4.1.3.3. La santé et la protection sociale	50
4.1.3.4. L'eau potable et l'assainissement	56
4.1.3.5. L'électricité et les énergies renouvelables	63

4.1.3.6.	Les sports, la culture et les loisirs	64
4.1.3.7.	L'habitat	65
4.1.3.8.	La sécurité alimentaire et nutritionnelle	66
4.1.3.9.	La sécurité	67
4.1.3.10.	La migration	68
4.1.4	L'administration locale	69
4.1.4.1.	Problématique de l'emploi	81
4.1.5.	L'économie locale ou les secteurs économiques	82
4.1.5.1.	L'agriculture	82
4.1.5.2.	L'élevage	87
4.1.5.3.	La pêche	89
4.1.5.4.	La foresterie	89
4.1.5.5.	La transformation des produits et les industries	90
4.1.5.6.	L'artisanat, le tourisme et l'hôtellerie	91
4.1.5.7.	Le commerce et les équipements marchands	95
4.1.5.8.	Les transports et la communication	97
4.1.5.9.	Les institutions financières	99
4.1.6.	Financement du développement	100
4.1.6.1.	Finance locale y compris fiscalité locale	100
4.1.6.2.	Financement du développement local par l'État	106
4.1.6.3.	Financement des partenaires	107
4.2.	Présentation du tableau SWOT	108
4.3.	Problèmes majeurs	116
4.4	. Défis et enjeux	117
Chapitre 5 : Le cadre stratégique		119
5.1.	Fondements principes et valeurs	119
5.1.1	Au niveau régional	119
5.1.2	Au niveau national	121
5.1.3	Au niveau communal	123
5.1.4	Principes et valeurs	124
5.2.	Raison d'être et énoncé de la vision	124
5.2.1	Raison d'être	124
5.2.2.	Vision et Objectif global de développement	124
5.2.2.1.	Vision actualisée	124
5.2.2.2.	Objectif global de développement	125
5.3.	Théorie de changements (ToC)	125
5.3.1	Résumé narratif de la ToC	125
5.3.2	Illustration de la théorie de changement relative au PDC 2024-2028	128
5.4.	Formulation des orientations stratégiques, Objectifs et programmes	131
5.4.1.	Formulation des orientations stratégiques et objectifs stratégiques	131
5.4.2.	Formulation des programmes et objectifs spécifiques	135
5.5.	Analyse de la cohérence avec les documents de stratégies au niveau régional-national-communal	136
5.5.1.	Cohérence avec les documents de stratégies au niveau régional et national	136
5.5.2.	Cohérence des orientations du PDC avec les orientations du SDAC	140
Chapitre 6 : Le cadre programmatique		142

6.1. Cadre logique de développement	142
6.2. Plan d'actions	142
6.3. Cadre de rendement	142
<i>Chapitre 7 : Dispositif de mise en œuvre</i>	151
7.1. Mécanisme de financement	151
7.2. Mécanisme de mise en œuvre	155
7.3. Mécanisme de suivi-évaluation	157
<i>Chapitre 8 : Gestion des risques et conditions de succès</i>	161
8.1. Gestion des risques	161
8.2. Conditions de succès	163
<i>Conclusion</i>	164
<i>Annexes</i>	165